



# Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège

---

## SDALg





**INTRODUCTION**

p.5

Dans la lignée du PUM	p.6
Objectif et méthodologie	p.7
Contexte territorial	p.8
Supracommunalité	p.9
Plan de secteur	p.10

**PHASE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

p.13

Préambule	p.14
Démographie	p.15
Foncier et logements	p.21
Emplois	p.27
Activités économiques	p.31
Commerces	p.34
Cadre naturel et paysage	p.35
Agriculture	p.36
Tourisme	p.37
Mobilité automobile et TC	p.38
Mobilité douce	p.43

**PHASE 2 : ENJEUX ET OBJECTIFS**

p.45

Préambule	p.46
Atelier du 18/09/2015	p.47
Diagnostic partagé	p.58
Enjeux et objectifs	p.60

**PHASE 3 : PERSPECTIVES**

p.73

Préambule	p.74
Perspectives - Logements	p.75
Perspectives - Activités économiques	p.80
Perspectives - Commerces	p.81
Perspectives - Agriculture	p.82
Atelier spécial du 23/03/2016 - « Agriculture et alimentation locale »	p.84

**PHASE 4 : PROJET DE TERRITOIRE**

p.91

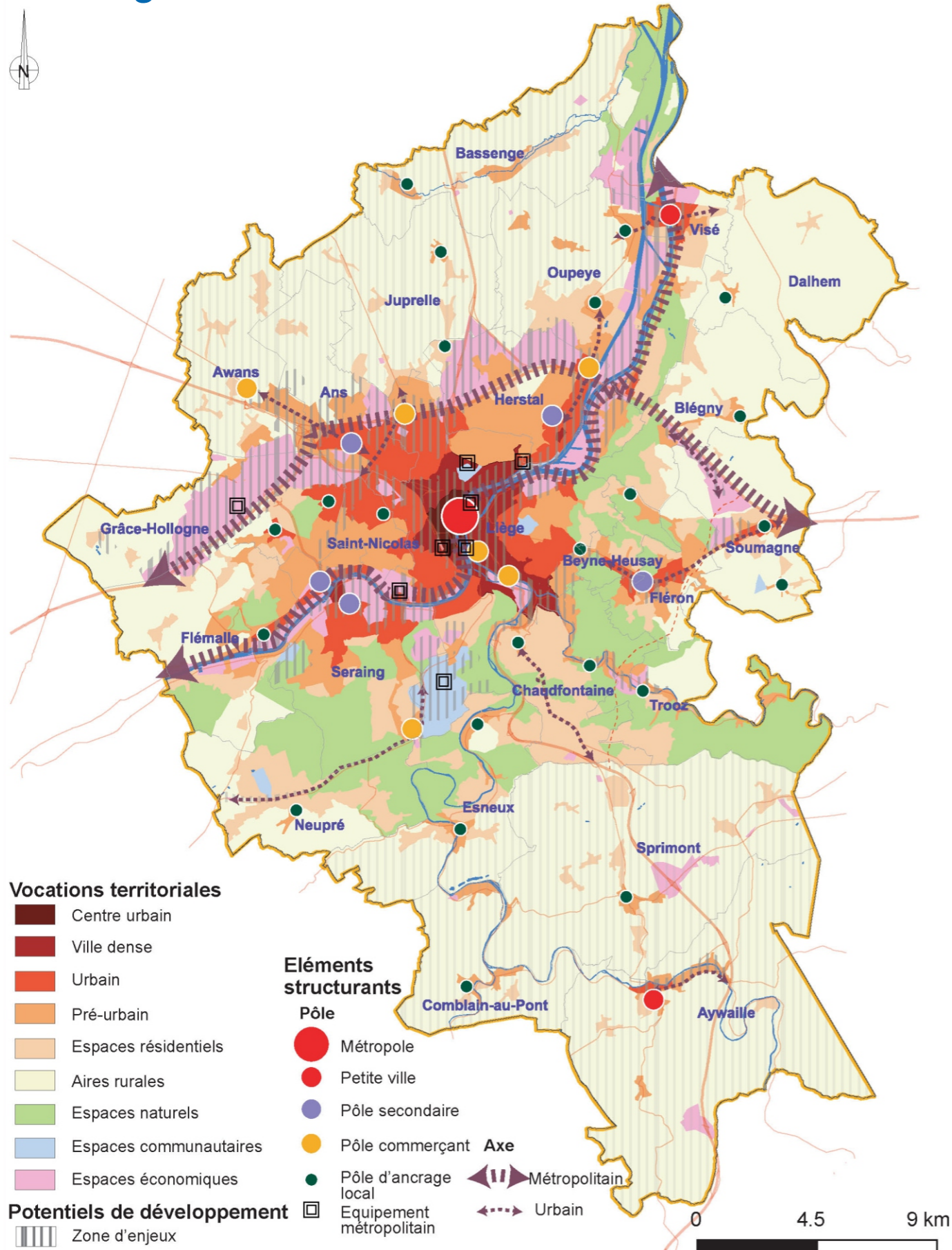
Préambule	p.92
Ambitions territoriales	p.93
Les vocations territoriales	p.100
Les zones d'enjeux	p.109
Les quartiers de gare	p.111
Les couloirs de mutabilité	p.112
Les zones leviers	p.113
Le diffus urbain	p.120
Tourisme, mode doux, agriculture alternative	p.121
Carte des zones d'enjeux	p.122
Ambitions par communes	p.123
Synthèse	p.129





# Introduction

# Dans la lignée du PUM ...



Il y a 8 ans, les élus de l'arrondissement et le SPW initient le Plan Urbain de Mobilité (PUM) cadré par le Décret du 1er avril 2004 qui souligne l'intérêt de disposer d'une structure spatiale cohérente. L'objectif était de se doter d'une réflexion relative à l'organisation de la mobilité et du développement territorial sur l'arrondissement.

De nombreuses analyses, discussions et rencontres via notamment des ateliers avec les élus ont été menées dans le cadre du PUM, ce qui a permis de faire émerger une véritable dynamique supracommunale collaborative.

Dans la suite du PUM, les bourgmestres de l'arrondissement de Liège, réunis au sein de l'association Liège Métropole, ont confirmé la volonté de disposer d'une vision cohérente, transversale et ambitieuse de l'organisation spatiale de l'arrondissement, sous la forme d'un Schéma de développement territorial pluricommunal.

## Objet de l'étude ? Une organisation cohérente du territoire

L'objet de la présente réflexion est de mener **une étude portant sur une organisation cohérente du territoire** de l'arrondissement de Liège. L'objectif est bien de définir une vision territoriale globale, partagée, transversale, ambitieuse, prospective et, néanmoins, réaliste. Le schéma territorial, qui ne s'inscrit dans **aucun cadre légal wallon**, résulte d'un **processus co-construit** par les acteurs locaux, à commencer par les bourgmestres, et par le consortium désigné pour la mission.

## Un processus en 4 phases

Le **diagnostic** vise à faire émerger les principales caractéristiques, dynamiques et spécificités du territoire. L'analyse est menée à travers l'examen de différentes thématiques afin d'obtenir un cadrage contextuel de l'arrondissement. Préalablement au diagnostic, une rencontre individuelle avec chaque bourgmestre (ou représentant) a été effectuée afin d'avoir un premier « ressenti ».

Les **grands enjeux et les objectifs émaneront directement du diagnostic et du premier atelier participatif (diagnostic partagé)**. Le principe de co-construction favorisera, évidemment, l'appropriation du projet par les acteurs locaux dans la mesure où ils seront les « dépositaires » et les « ambassadeurs » du projet.

La phase 3 présente des perspectives sur les thématiques du logement, activités économiques, commerces, et agriculture.

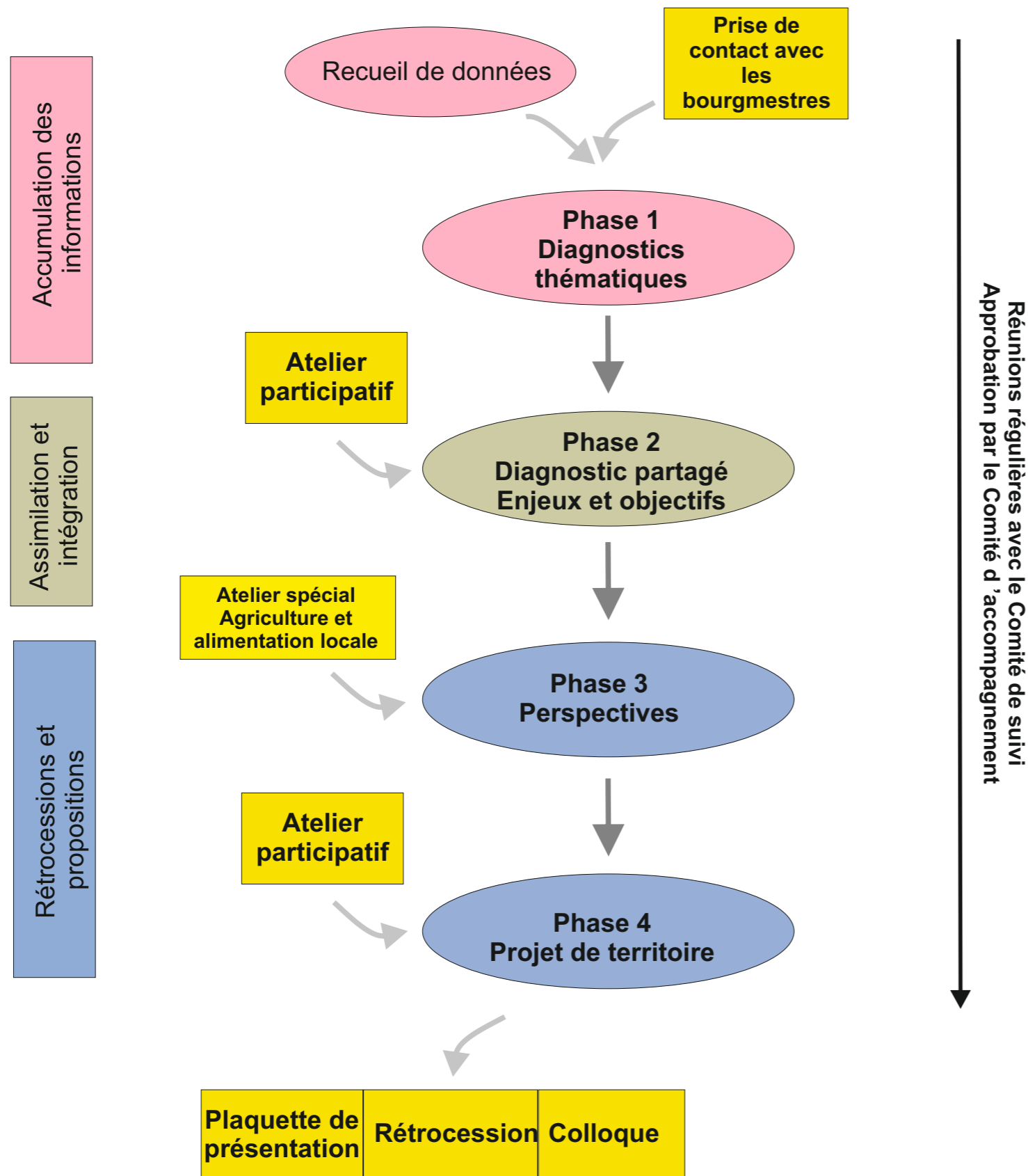
La définition des enjeux, objectifs et perspectives mènera à l'étape ultime, à savoir la définition d'un **projet de territoire**.

## Comité de suivi technique

- L'équipe de coordination de Liège Métropole.
- Un technicien par commune, désigné par le Collège communal.
- Les techniciens de l'équipe de Liège Europe Métropole.
- Les 2 fonctionnaires-délégués compétents pour les communes de l'arrondissement.
- Pourront être invités, en fonction des thématiques abordées au comité, des représentants d'acteurs publics, parapublics ou privés du territoire.

## Comité d'accompagnement

- 24 bourgmestres de l'Arrondissement.
- Président et Vice-présidente du Collège Provincial.







## 24 communes : de la plus rurale, à la plus métropolitaine

- Un arrondissement de 797 km<sup>2</sup> soit 4,7 % du territoire wallon, et 21 % de la province de Liège.
- 618.887 habitants en 2015, soit plus de 17 % de la population wallonne.
- De la commune la plus petite et rurale (5.300 hab) à la métropole liégeoise (197.500 hab).

## Un arrondissement au coeur de l'Euregio Meuse-Rhin



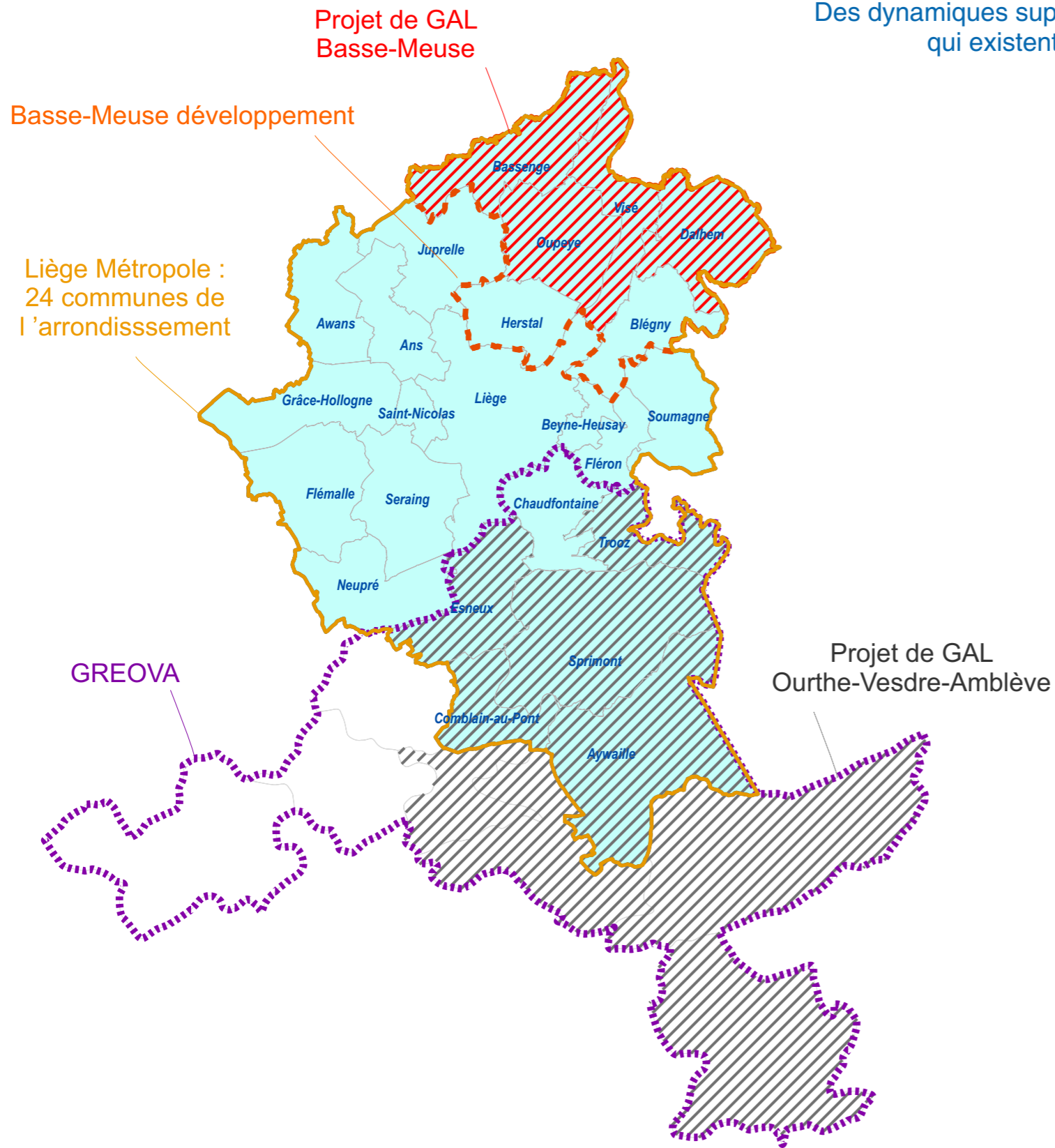
## L'arrondissement de Liège c'est aussi :

- 19 % de l'emploi wallon
- 19 % du PIB wallon
- 35 % des étudiants de l'enseignement supérieur en Wallonie

## De nombreux défis à relever

- Accroissement démographique
- Diminution de la péri-urbanisation
- Reconversion économique
- Intégration des défis énergétiques
- Maîtrise de la mobilité
- Préservation du cadre rural
- Valorisation de l'agriculture
- Régénération urbaine

Des dynamiques supracommunales qui existent déjà



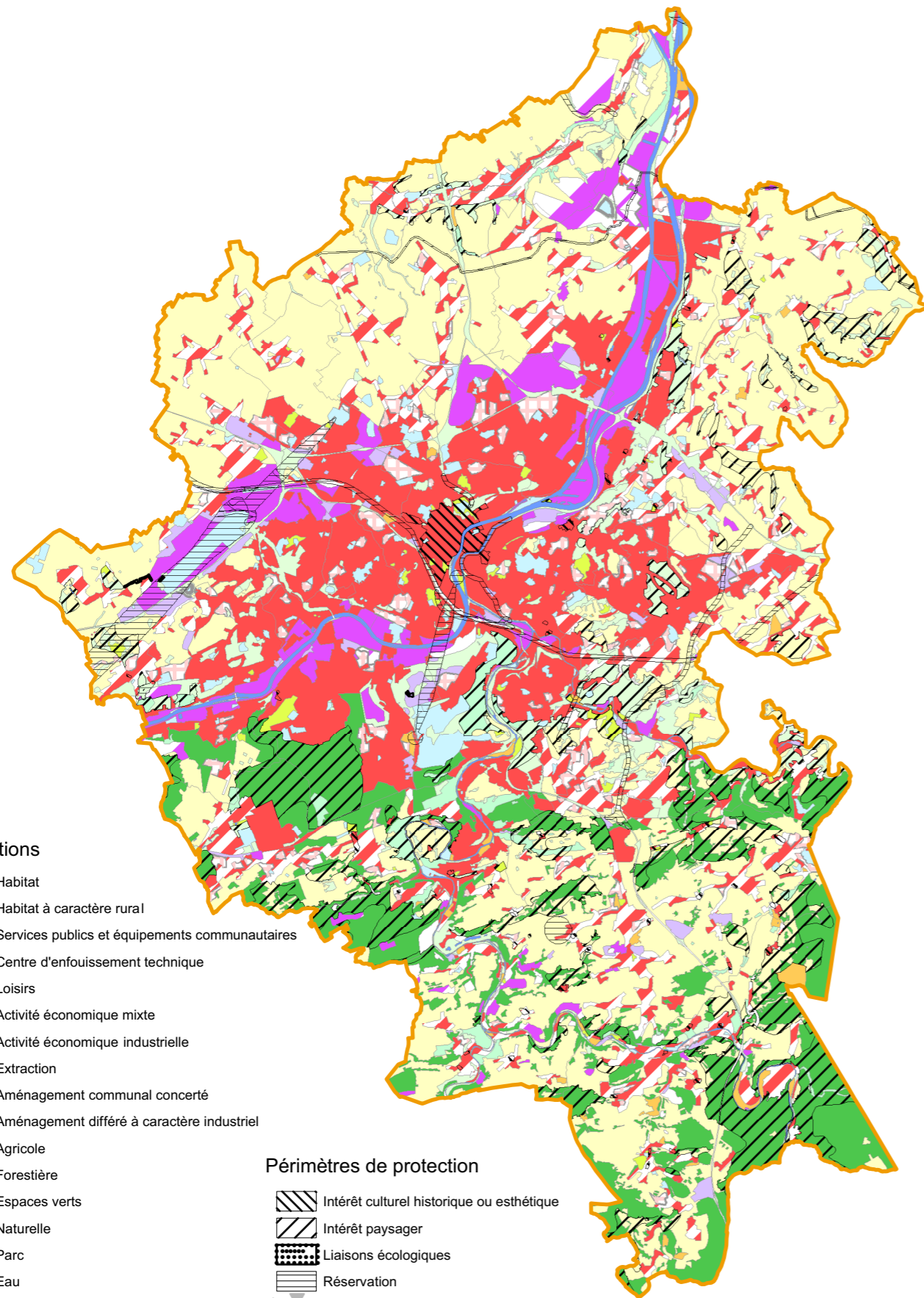
Zones de secours



Zones de police

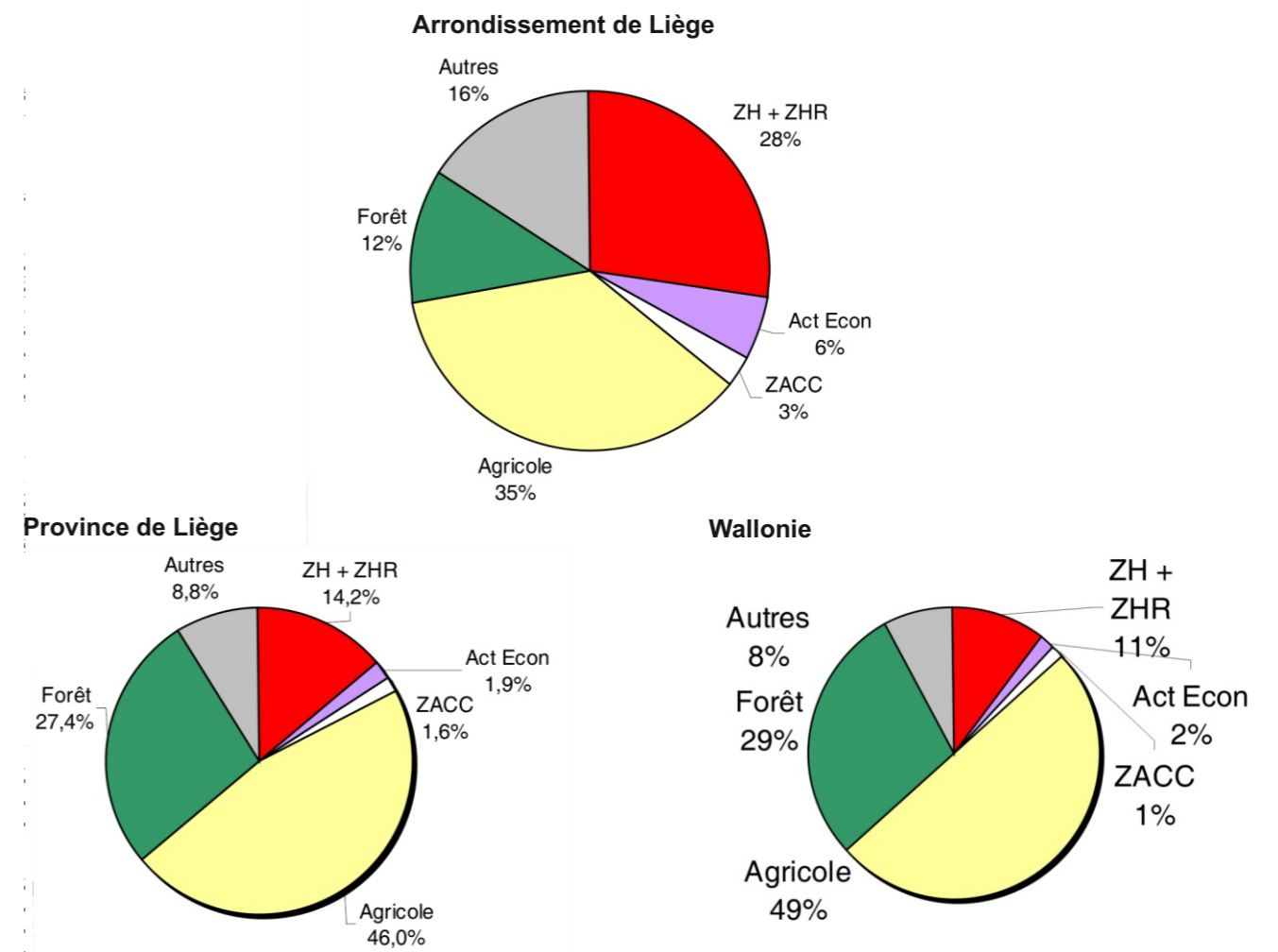






## Importance des zones d'habitat et zones économiques au plan de secteur

- La particularité du plan de secteur au niveau de l'arrondissement de Liège réside dans la nette prépondérance de zones urbanisables, qu'il s'agisse de zone d'habitat, d'habitat rural ou économique.
- Les zones d'habitat et d'habitat rural sont concentrées autour de Liège, de la première couronne et de la vallée. Les grandes zones d'activités économiques sont situées en vallée au nord du territoire.
- Les zones forestières sont toutes localisées au sud de l'arrondissement, alors que le nord affiche davantage de zones agricoles.









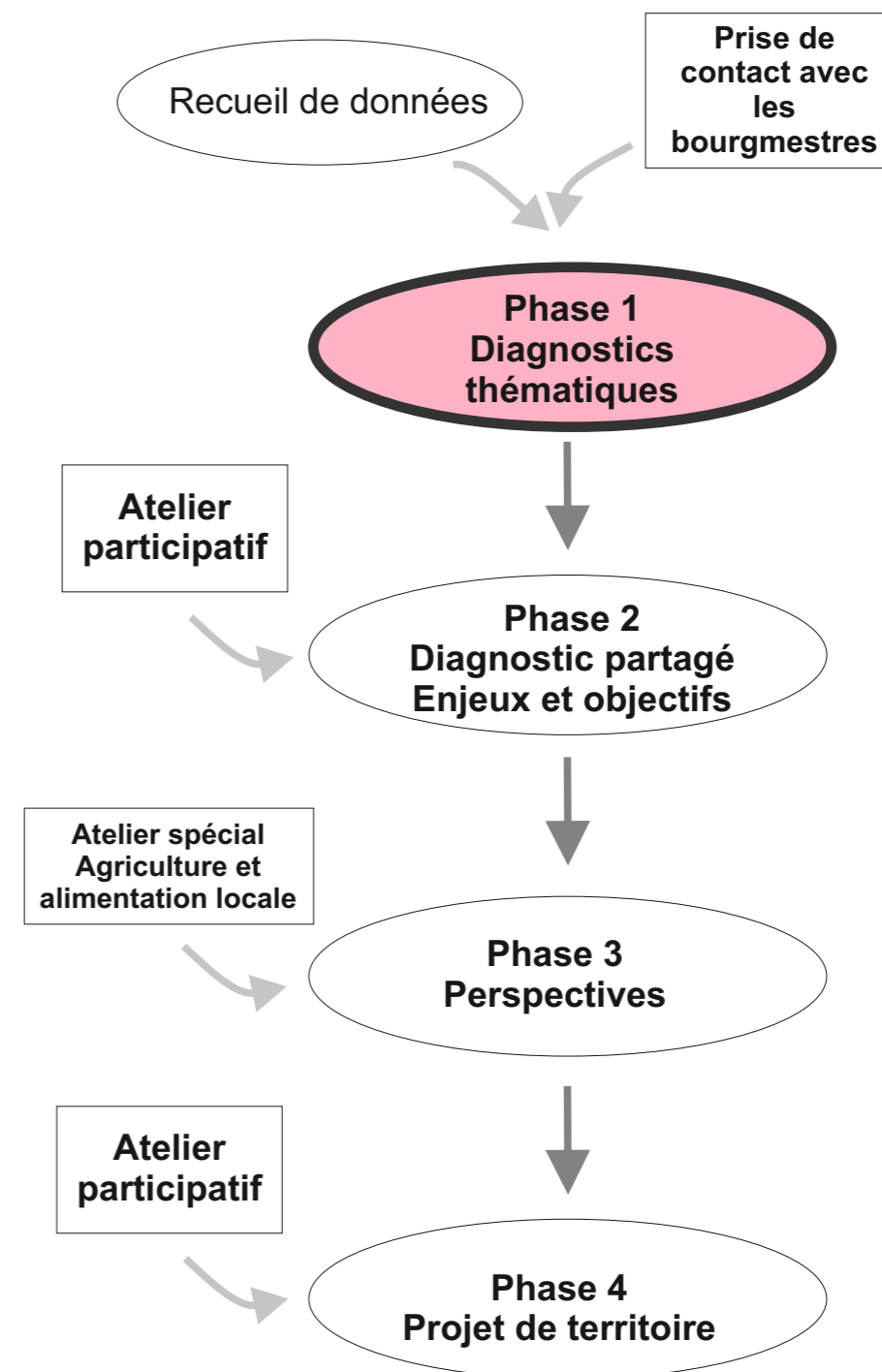
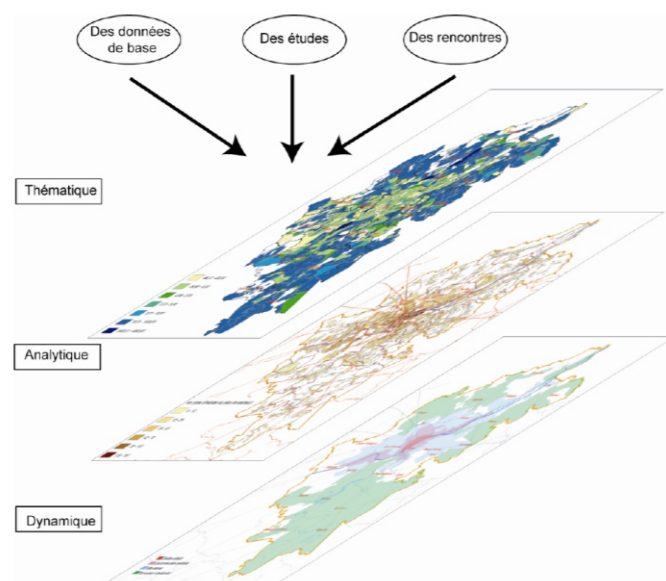
# Phase 1 : Diagnostic territorial

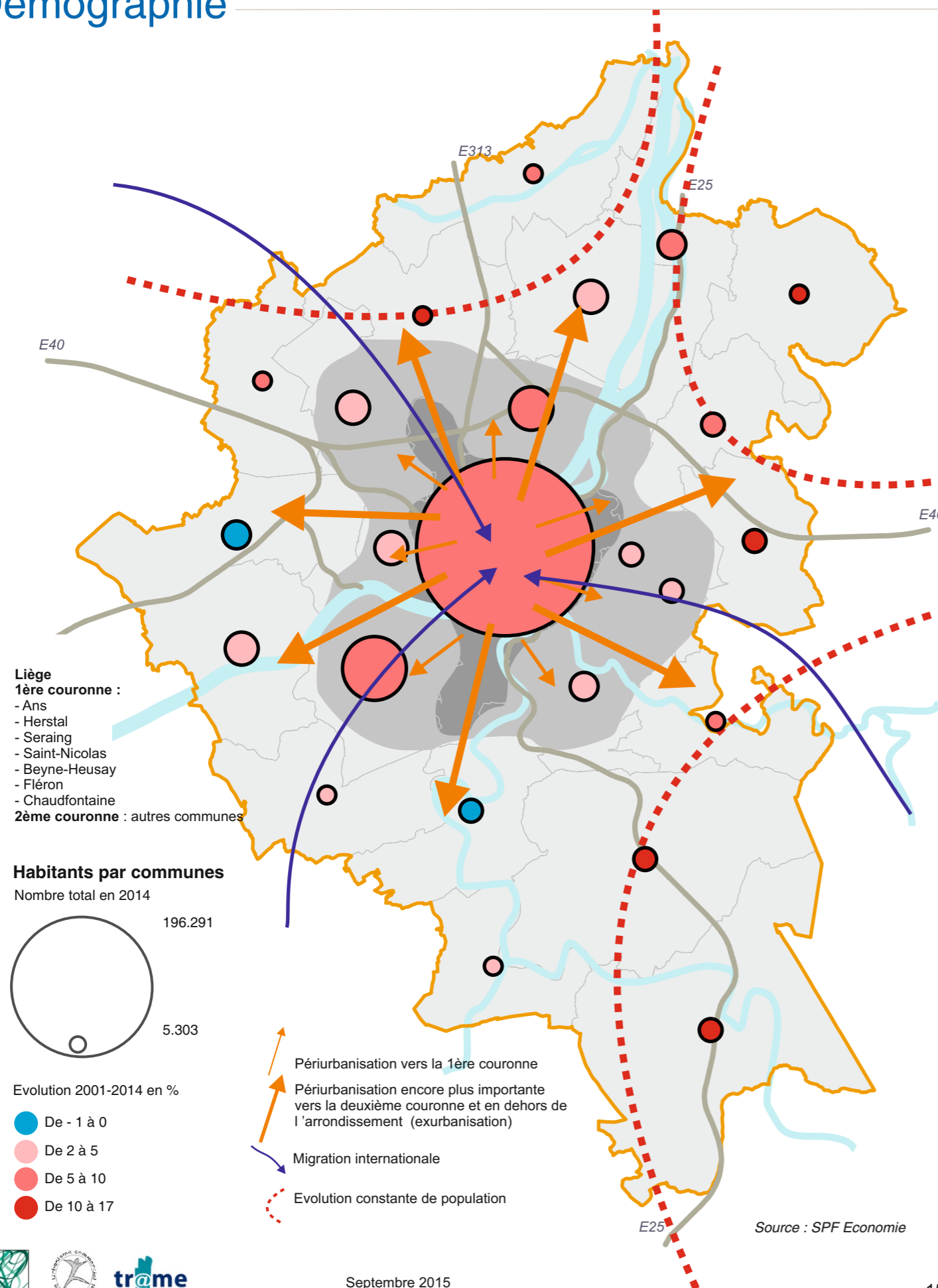
**Le diagnostic vise à faire émerger les principales caractéristiques, dynamiques et spécificités du territoire**

- Pas d'inventaire ni d'outil démesuré
- Place importante laissée aux échanges et dialogues
- Valorisation des études existantes
- Expérience du territoire

**Thématiques du diagnostic abordées :**

- Démographie
- Foncier
- Emplois
- Activités économiques
- Commerces
- Cadre naturel
- Agriculture
- Paysage
- Tourisme
- Mobilité





## Une reprise de la croissance démographique sur l'arrondissement

- Depuis les années 60, l'arrondissement de Liège a perdu des habitants, cette diminution s'est poursuivie jusqu'en 2005, année charnière à partir de laquelle la population a réaugmenté sur le territoire.
- Aujourd'hui, avec environ 622.537 habitants sur son territoire, l'arrondissement affiche une population similaire à celle du début des années 70.

### Chiffres clés sur l'arr. !

**622.537 hab. en 2015**  
**279.150 ménages**

Une taille moyenne de ménage de **2,18**

## Une croissance inégalement répartie

- La Ville de Liège a connu une diminution importante de sa population depuis les années 60. En 1990, sa population devenait inférieure à celles des deux couronnes périphériques. Depuis 2005, on observe une reprise de la croissance démographique sur la Ville. La période 2005-2015 marque un changement, puisque la part relative de population de la Ville de Liège par rapport à l'arrondissement augmente à nouveau.
- La première couronne a également vu sa population diminuer jusqu'en 2005, mais dans une moindre mesure. La seconde couronne n'a jamais cessé de voir son nombre d'habitants croître. On observe entre 2005 et 2015 une diminution du poids relatif en termes d'habitants de certains territoires périphériques. Cela traduit peut-être la volonté de certains Collèges Communaux de ralentir la croissance démographique sur des communes dites plus « rurales » ou le résultat d'un contexte spécifique comme à Grâce-Hollogne vu le développement de l'aéroport.

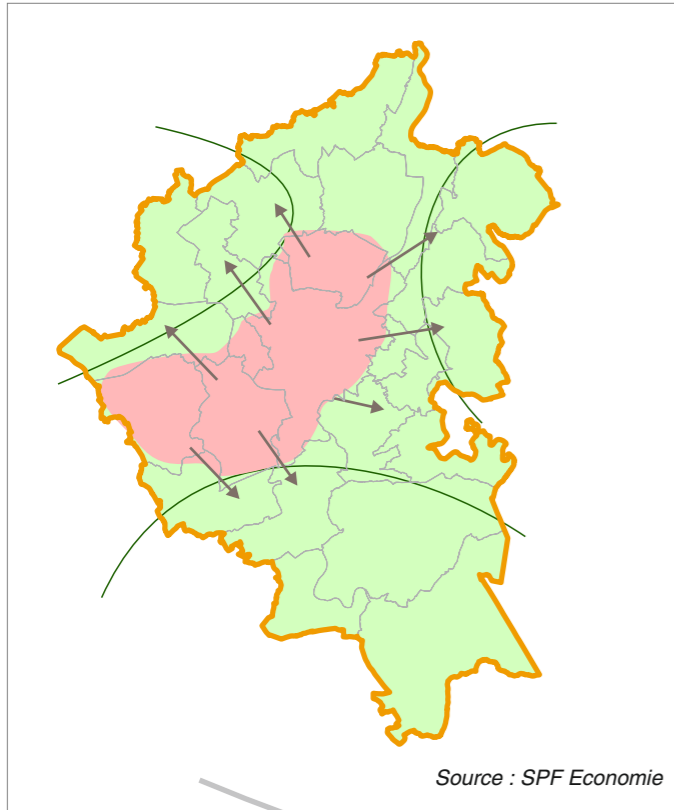
## Des dynamiques résultant essentiellement de mouvements migratoires

- La Ville de Liège connaît la plus importante migration internationale. Elle affiche dès lors le plus fort solde naturel compte tenu du profil des arrivants. Par contre le bilan migratoire interne est négatif pour Liège et positif pour les deux couronnes, particulièrement au sein de la seconde.
- Autrement dit, la croissance démographique n'est pas de la même nature au sein de Liège et de sa périphérie. C'est au sein de la deuxième couronne que la croissance démographique reste la plus forte.

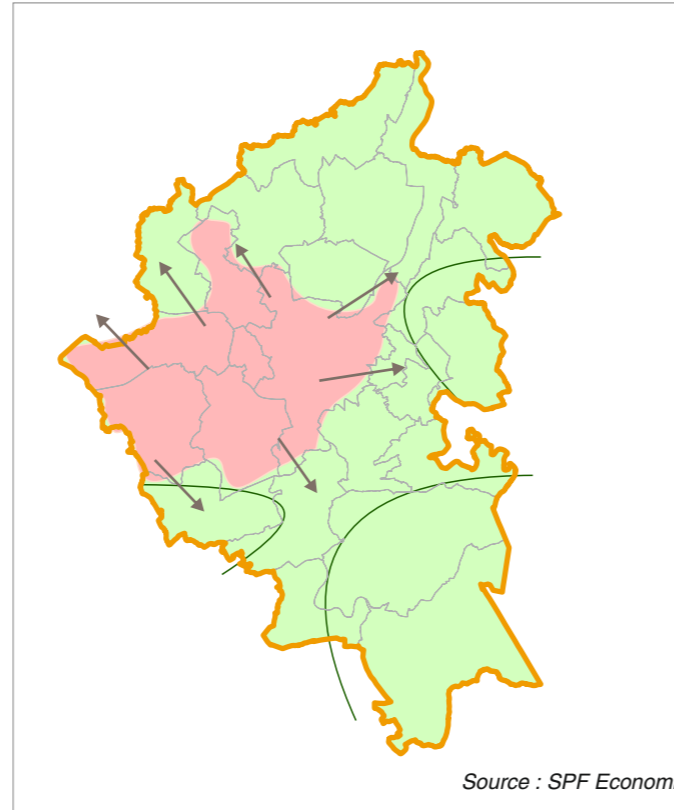
## Une modification de la structure familiale et un vieillissement de la population

- De manière générale, on observe en Wallonie une diminution de la taille de ménages (divorces, séparations, diminution du nombre d'enfants,...). Ainsi, sur la même période 1991-2013, l'arrondissement a proportionnellement gagné plus de ménages que d'habitants.
- On note également un vieillissement de la population, qui va s'accroître dans les années à venir. En effet, le coefficient de vieillissement était de 99,9 en 2004 et est de 107,2 en 2013 sur l'arrondissement. La part des plus de 60 ans a donc dépassé celle des moins de 20 ans.
- Ces deux dynamiques conduisent à une augmentation de la demande en « petits » logements.

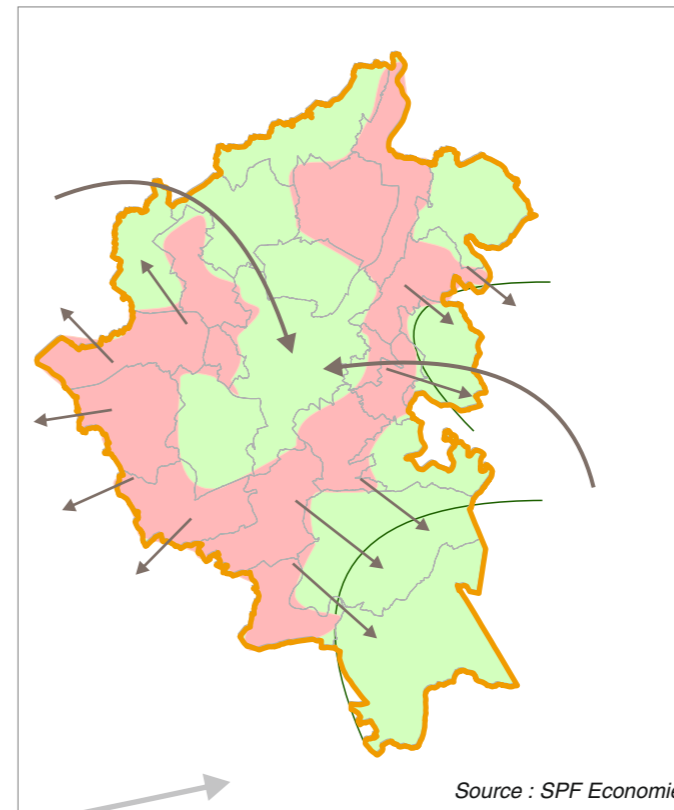
Evolution de la part relative 1980 - 1995



Evolution de la part relative 1995 - 2005

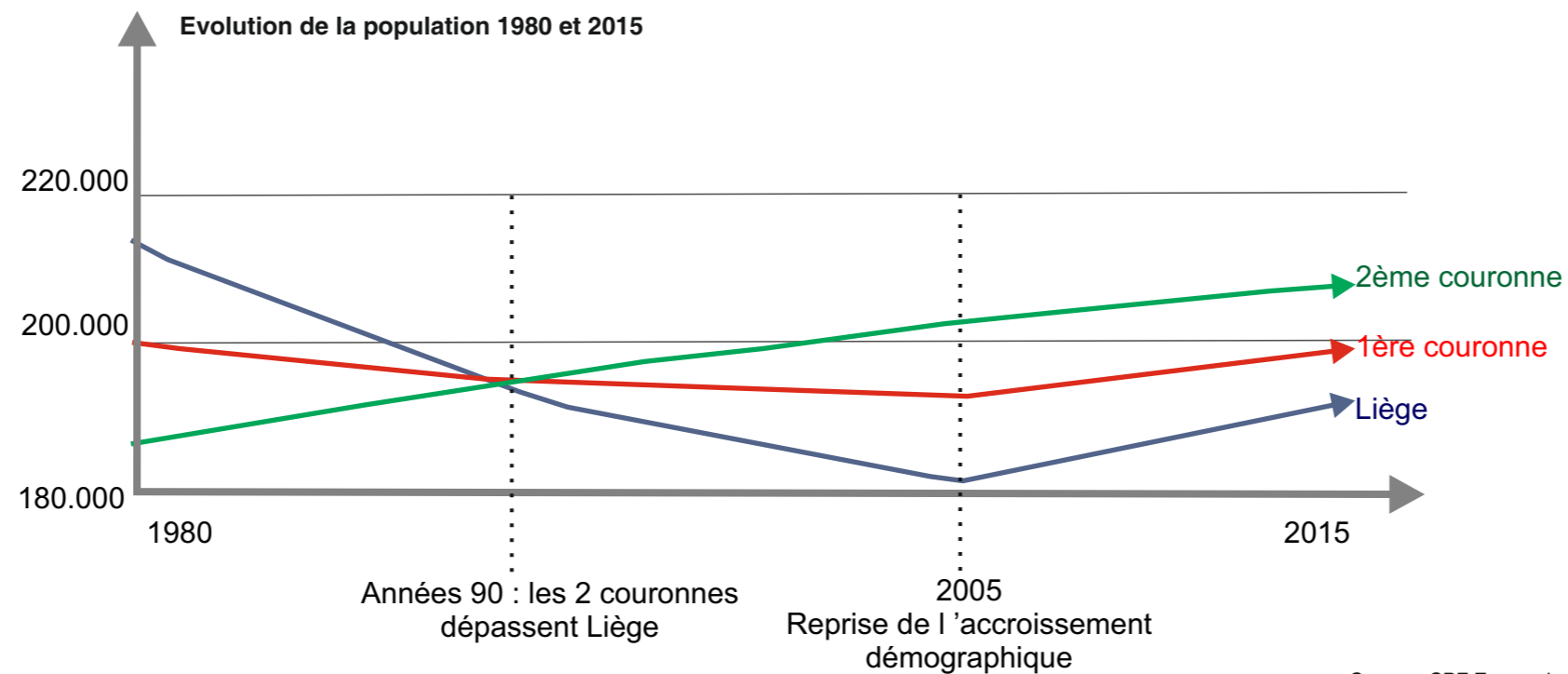


Evolution de la part relative 2005 - 2015



La part relative représente le pourcentage de population par rapport à l'arrondissement. Les zones en rouges signifient que ces territoires ont une diminution de leur poids démographique au sein de l'arrondissement sur la période analysée. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles subissent une diminution de leur population.

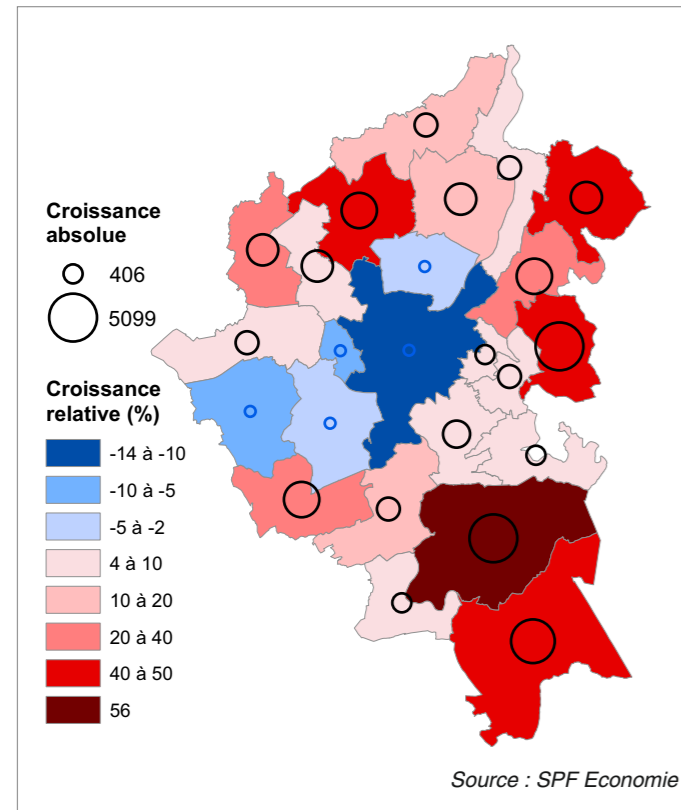
Inversion de la tendance d'évolution pour le centre de l'agglomération



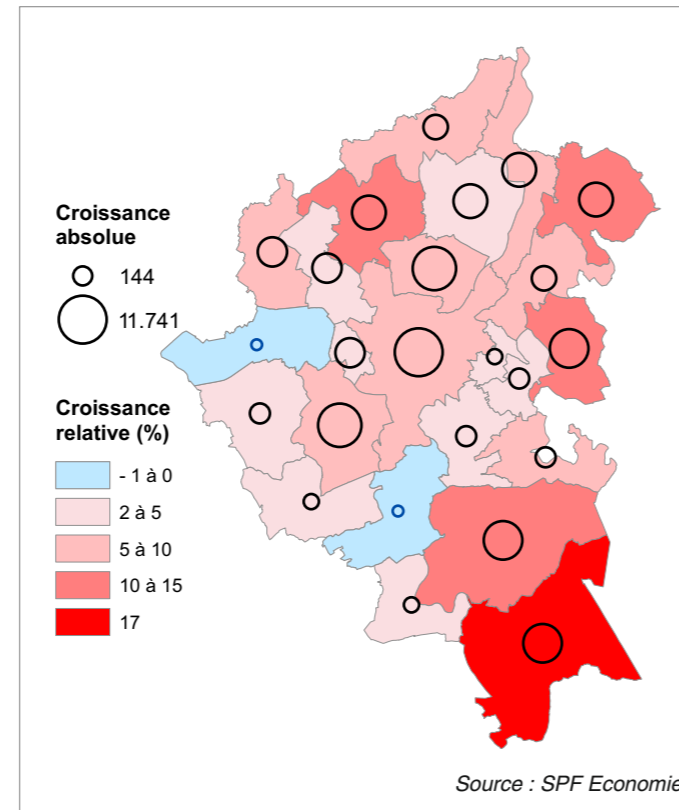
Source : SPF Economie



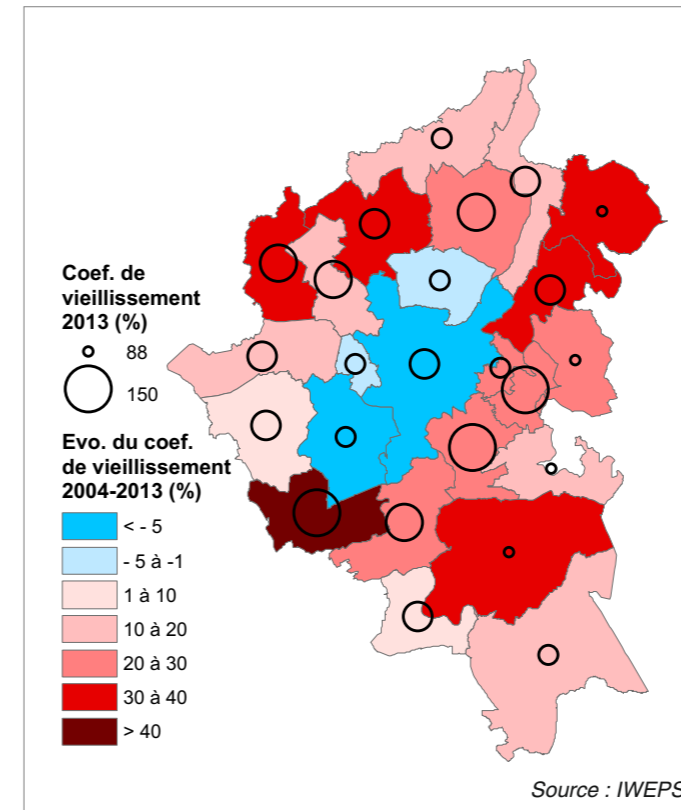
Evolution de la population 1978-2014



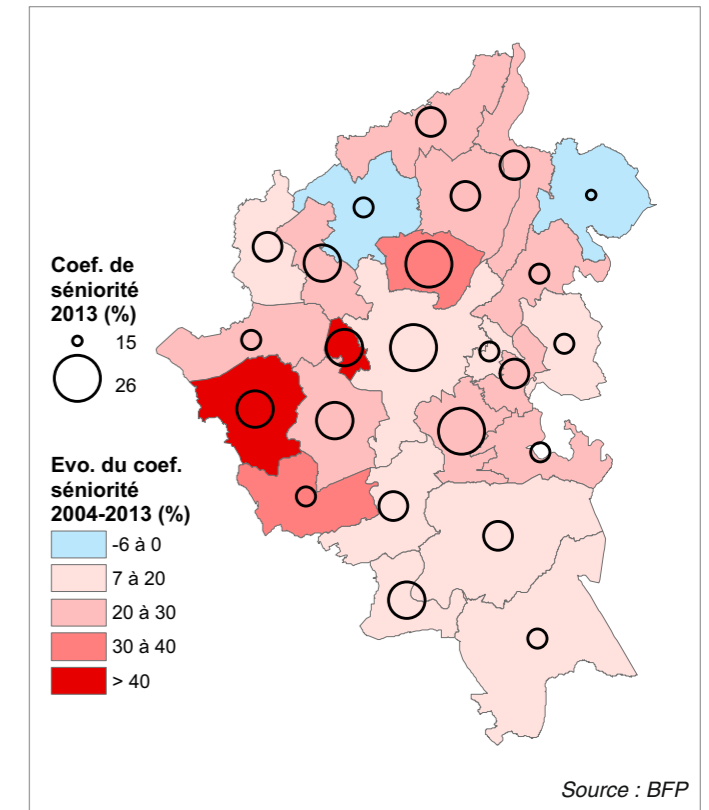
Evolution de la population 2001-2014



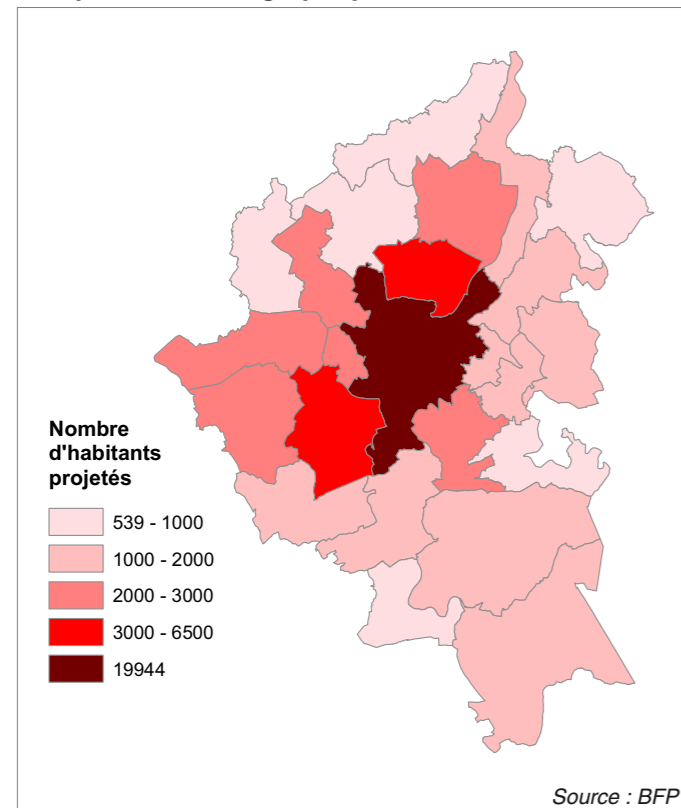
Coefficient de vieillissement et évolution 2004-2013



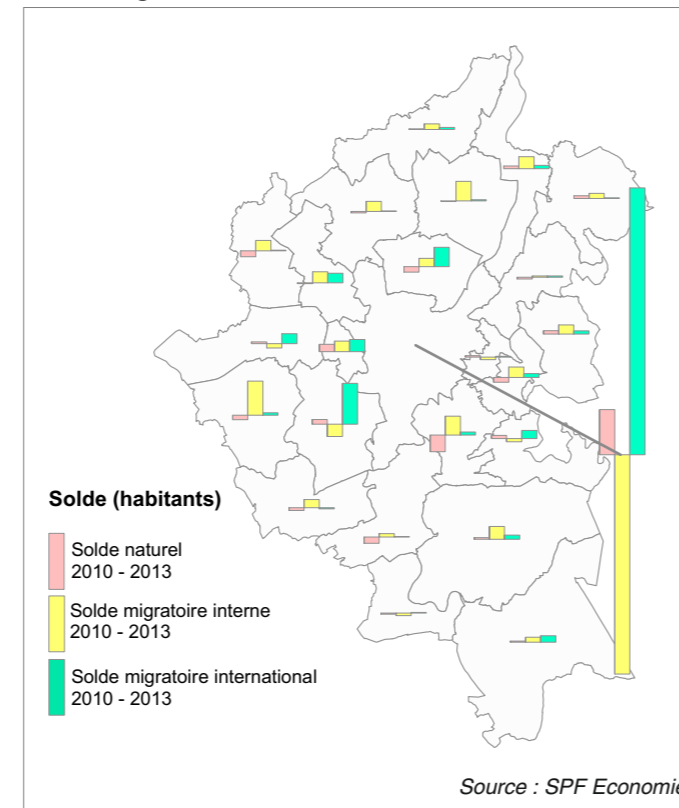
Coefficient de séniorité et évolution 2004-2013



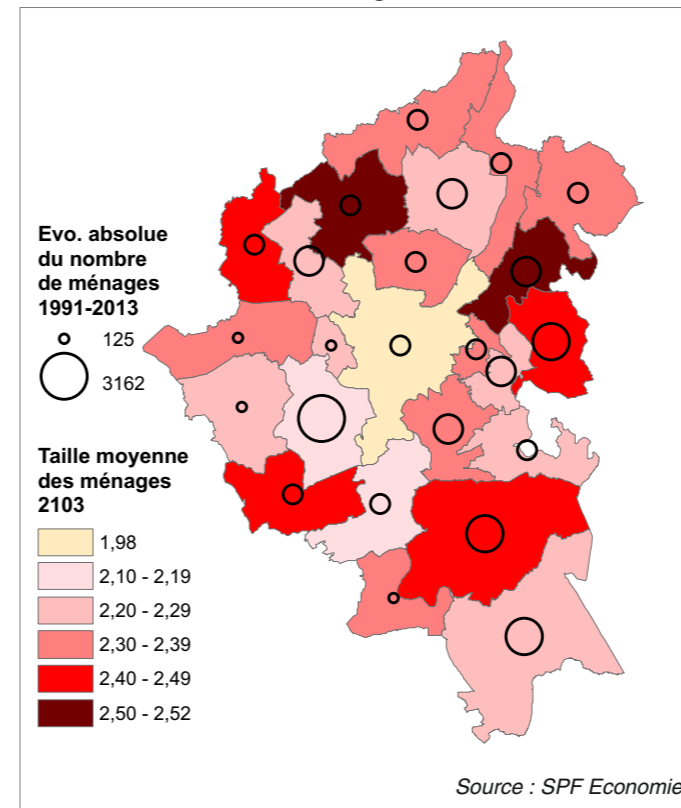
Perspectives démographiques 2014-2040 du BFP



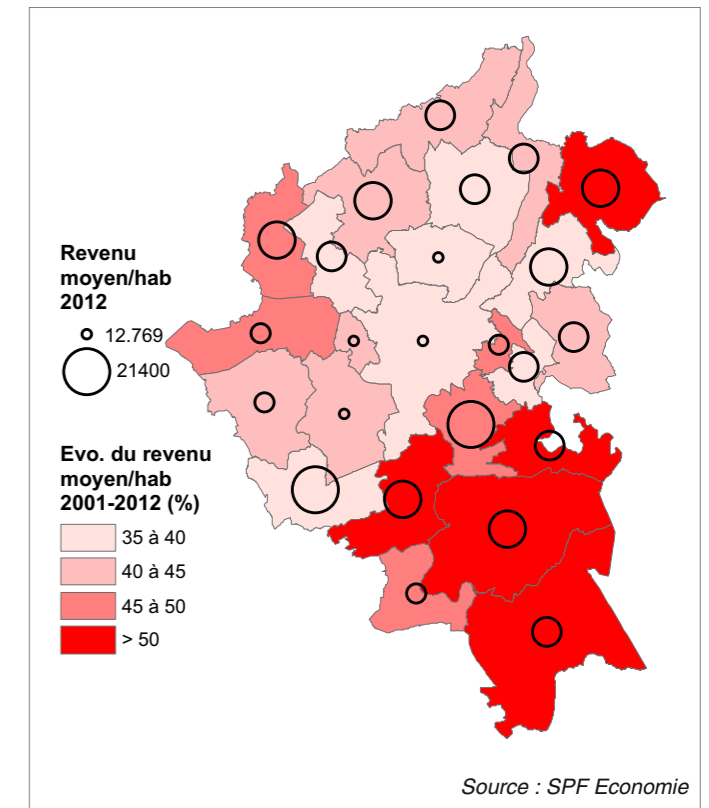
Solde migratoire, interne et international



Evolution et taille des ménages en 2013



Revenus des habitants et évolution en 2012



### Bilan démographique 2010-2013

	Solde naturel 2010 - 2013	Solde migratoire interne 2010 - 2013	Solde migratoire internat. 2010 - 2013	Ajustement statistique	Bilan démographique 2010 - 2013	
Liège	1.510	-7.355	8.946	326	3.427	3.101
1 ère couronne	-469	1.486	3.007	-489	3.535	4.024
2d couronne	-237	4.233	1.475	-1.314	4.157	5.471

Source : SPF Economie

### Population au 01/01/2014

	Nombre d'habitants au 01/01/2014
Ans*	28.285
Awans	9.065
Aywaille	11.914
Bassenge	8.919
Beyne-Heusay*	11.966
Blegny	13.159
Chaufontaine*	21.047
Comblain-au-Pont	5.303
Dalhem	7.083
Esneux	13.120
Flémalle	26.098
Fléron*	16.435
Grâce-Hollogne	22.084
Herstal*	39.003
Juprelle	9.114
Liège	196.291
Neupré	9.899
Oupeye	24.552
Saint-Nicolas*	23.797
Seraing*	63.813
Soumagne	16.548
Sprimont	14.241
Trooz	8.188
Visé	17.627
<b>Liège</b>	<b>196.291</b>
<b>1ère couronne</b>	<b>204.346</b>
<b>2ème couronne</b>	<b>216.914</b>
<b>Arr. de Liège</b>	<b>617.551</b>

Source : SPF Economie

\*Communes de première couronne

### Ménages

	Nbre de ménages 2013	Nbre de ménages Evo 1991 - 2013	Population Evo 1991 - 2013	Taille moyenne ménages 2013	Taille moyenne ménages Evo 1991 - 2013 en %
Liège	98.342	555	1.216	1,99	0,12
1 ère couronne	89.932	8.067	2.275	2,27	-5,48
2d couronne	90.868	12.316	5.789	2,37	-5,86
Ar. de Liège	279.142	20.938	26.476	2,18	-4,25
Pr. de Liège	476.796	58.533	88.083	2,26	-5,47
Wallonie	1.522.775	215.261	307.349	2,32	-7,02

Source : SPF Economie

### Âge de la population en 2013

	% de moins de 18 ans	% de 18 à 65 ans	% de 65 ans et plus	% de 65 ans et plus en 2040	Coefficient de vieillesse (%)	Coefficient de séniorité (%)
Liège	18,83	64,16	17,01	-	107,71	24,76
1 ère couronne	20,64	60,50	18,86	-	109,17	23,54
2d couronne	20,59	61,93	17,48	-	104,90	20,93
Ar. de Liège	20,04	62,17	17,79	21,97	107,20	22,99
Pr. de Liège	20,66	62,06	17,28	22,62	101,42	22,36
Wallonie	21,21	61,84	16,95	22,87	97,69	22,49

Source : SPF Economie

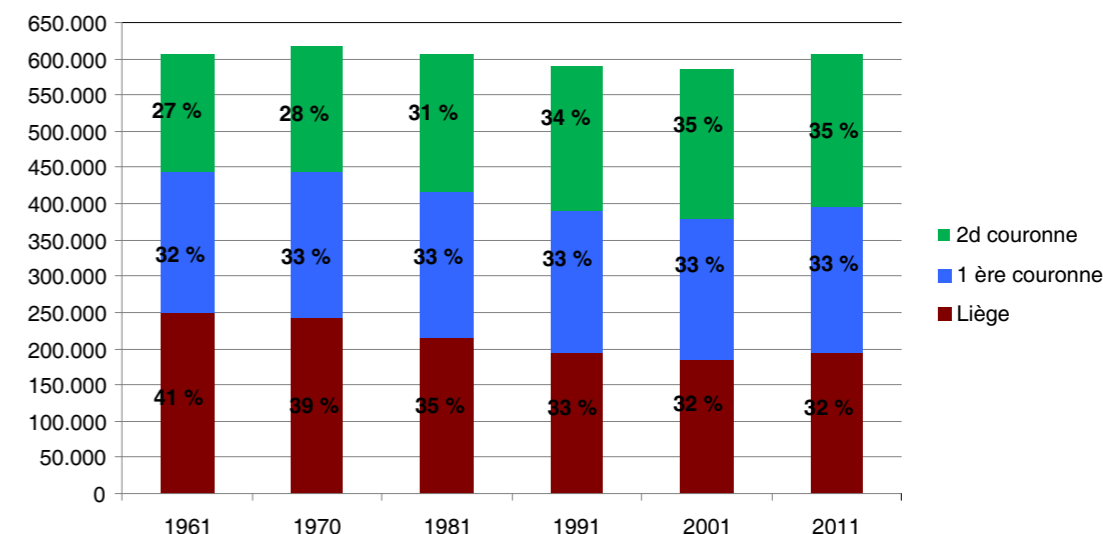
Coefficient de vieillissement : nombre de plus de 60 ans divisé par le nombre de moins de 20 ans en %  
Coefficients de séniorité : nombre de plus de 80 ans divisé par le nombre de plus de 60 ans en %

### Revenu par habitant et indice de richesse

	Revenu médian par déclaration 2012	Revenu moyen par habitant 2012	Indice de richesse 2012	Rev Moyen/hab Evo 2001 - 2012 en %
Liège	18.049	13.921	84	39,34
1 ère couronne	20.183	14.696	88	40,69
2d couronne	22.646	16.646	100	45,59
Ar. de Liège	20.232	15.132	91	42,12
Pr. de Liège	21.022	15.546	93	45,71
Wallonie	21.214	15.736	95	45,93

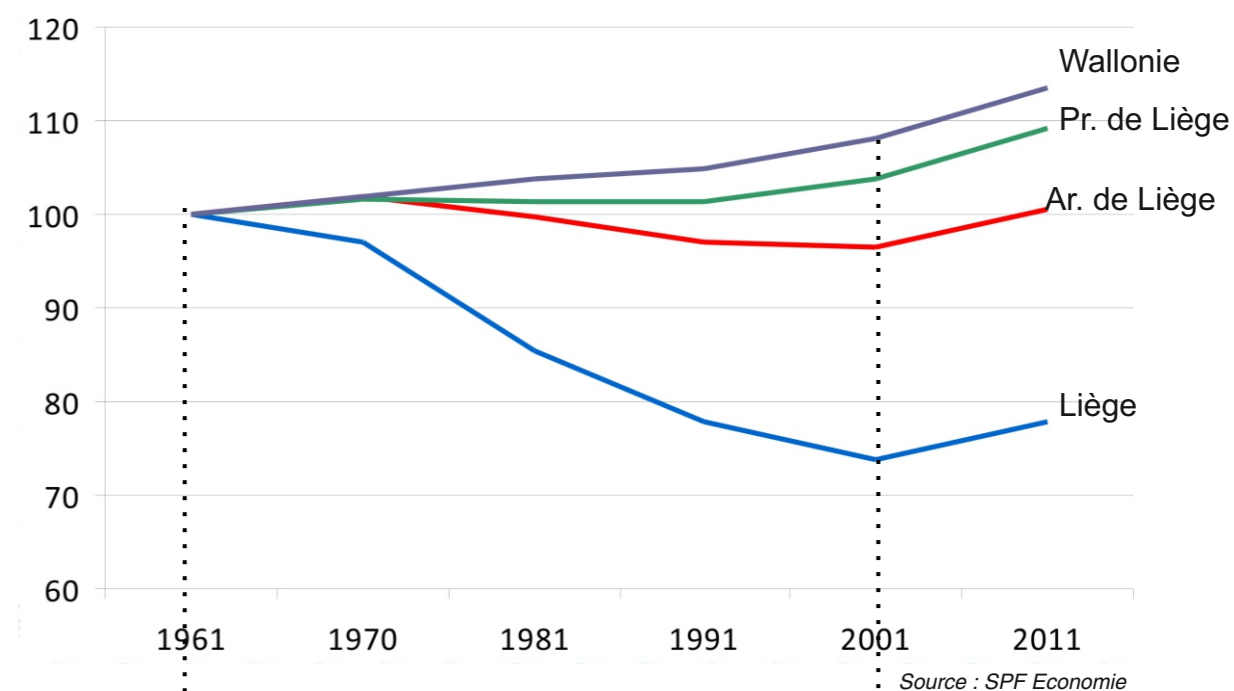
Source : SPF Economie

### Répartition de la population



Source : SPF Economie

### Evolution de la population 1961-2011



Source : SPF Economie

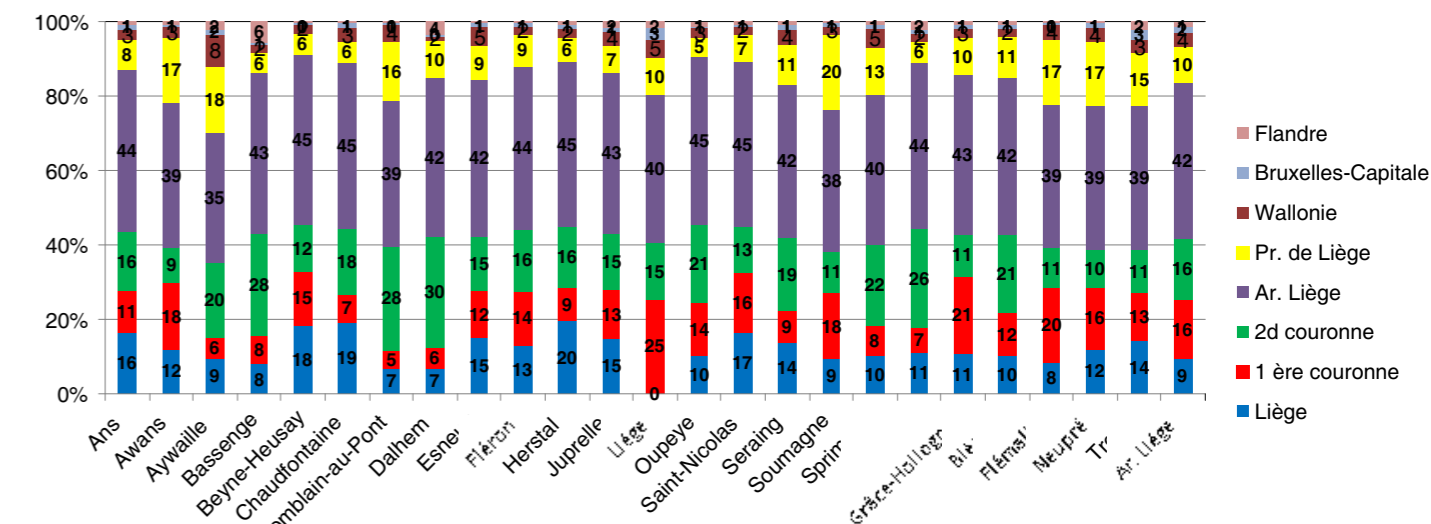


## Mouvements de population 2010-2012 : départs (nombre d'habitants)

Départs	Liège	1 <sup>ère</sup> couronne	2d couronne	Ar. Liège	Pr. de Liège	Wallonie	Bruxelles-Capitale	Flandre	Total
Ans	1.630	1.111	1.560	4.301	806	273	107	92	9.880
Awans	302	461	242	1.005	443	73	20	18	2.564
Aywaille	334	205	717	1.256	635	289	59	74	3.569
Bassenge	190	183	671	1.044	135	53	13	136	2.425
Beyne-Heusay	847	683	576	2.106	275	93	28	22	4.630
Chaufontaine	1.162	453	1.085	2.700	346	202	85	31	6.064
Comblain-au-Pont	113	85	477	675	274	76	11	5	1.716
Dalhem	147	127	656	930	214	33	9	77	2.193
Esneux	640	521	614	1.775	388	210	37	26	4.211
Fléron	698	767	878	2.343	461	130	34	27	5.338
Herstal	2.580	1.142	2.138	5.860	812	319	113	145	13.109
Juprelle	432	392	447	1.271	201	123	29	46	2.941
Liège	0	15.209	9.075	24.284	5.753	3.081	1.804	1.096	60.302
Oupeye	691	934	1.381	3.006	341	181	34	78	6.646
Saint-Nicolas	1.418	1.345	1.071	3.834	597	172	64	66	8.567
Seraing	2.581	1.591	3.570	7.742	1.962	765	205	195	18.611
Soumagne	416	808	511	1.735	914	114	23	28	4.549
Sprimont	413	345	893	1.651	525	215	37	35	4.114
Visé	580	370	1.396	2.346	296	130	46	115	5.279
Grâce-Hollogne	822	1.600	879	3.301	753	203	62	81	7.701
Blégny	404	457	808	1.669	433	85	36	40	3.932
Flémalle	587	1.422	750	2.759	1.224	274	39	25	7.080
Neupré	314	429	268	1.011	454	96	28	16	2.616
Trooz	446	407	356	1.209	455	109	84	68	3.134
Ar. Liège	17.747	31.047	31.019	79.813	18.697	7.299	3.007	2.542	191.171

Source : SPF Economie

## Mouvements de population 2010-2012 : départs (%)



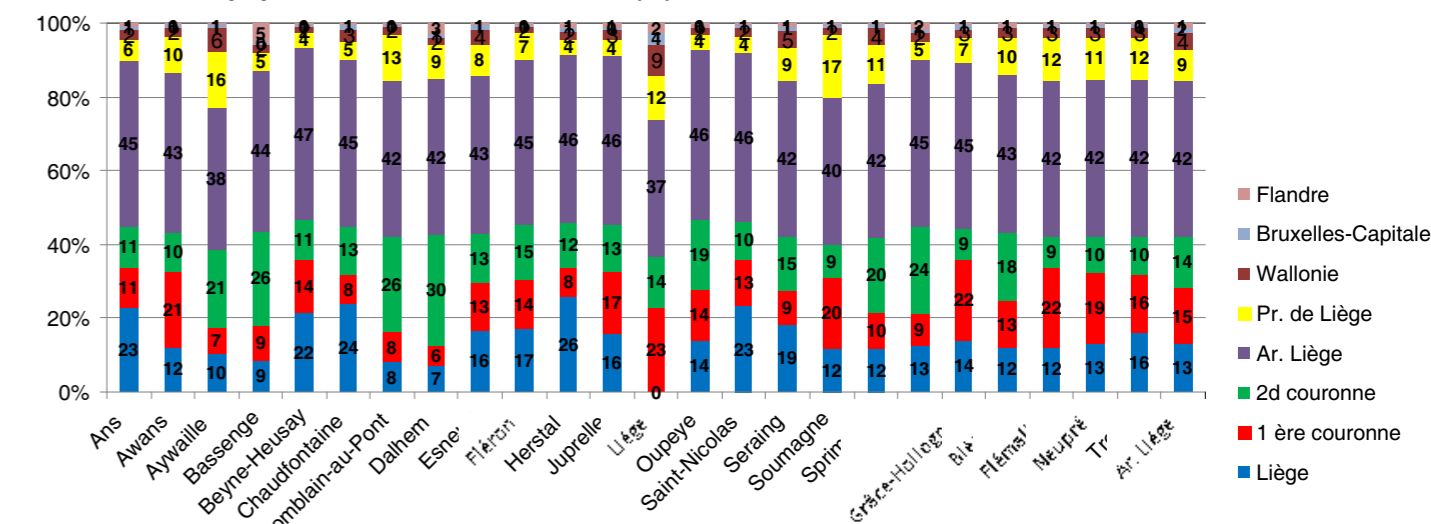
Source : SPF Economie

## Mouvements de population 2010-2012 : Arrivées (nombre d'habitants)

Arrivées	Liège	1 <sup>ère</sup> couronne	2d couronne	Ar. Liège	Pr. de Liège	Wallonie	Bruxelles-Capitale	Flandre	Total
Ans	2.385	1.160	1.158	4.703	621	246	122	82	10.477
Awans	394	671	340	1.405	330	69	28	16	3.253
Aywaille	417	282	832	1.531	621	245	32	20	3.980
Bassenge	229	249	675	1.153	124	63	9	143	2.645
Beyne-Heusay	1.007	660	497	2.164	195	76	30	21	4.650
Chaufontaine	1.665	571	937	3.173	360	207	90	40	7.043
Comblain-au-Pont	132	128	417	677	204	37	10	5	1.610
Dalhem	177	140	751	1.068	235	39	22	84	2.516
Esneux	751	597	610	1.958	384	186	49	30	4.565
Fléron	1.001	801	866	2.668	432	95	40	15	5.918
Herstal	3.583	1.079	1.657	6.319	591	327	123	166	13.845
Juprelle	554	593	452	1.599	151	104	16	45	3.514
Liège	0	10.916	6.831	17.747	5.586	4.087	1.690	1.200	48.057
Oupeye	1.071	1.084	1.465	3.620	315	146	26	62	7.789
Saint-Nicolas	2.161	1.157	928	4.246	402	201	89	49	9.233
Seraing	3.407	1.664	2.703	7.774	1.617	832	233	169	18.399
Soumagne	584	983	440	2.007	852	108	30	27	5.031
Sprimont	562	469	952	1.983	513	207	39	26	4.751
Visé	716	488	1.346	2.550	303	123	44	102	5.672
Grâce-Hollogne	1.065	1.706	686	3.457	518	202	83	44	7.761
Blégny	470	487	709	1.666	387	98	24	33	3.874
Flémalle	1.059	1.914	757	3.730	1.040	245	54	48	8.847
Neupré	383	573	305	1.261	335	88	17	17	2.979
Trooz	511	514	329	1.354	372	86	29	8	3.203
Ar. Liège	24.284	28.886	26.643	79.813	16.488	8.117	2.929	2.452	189.612

Source : SPF Economie

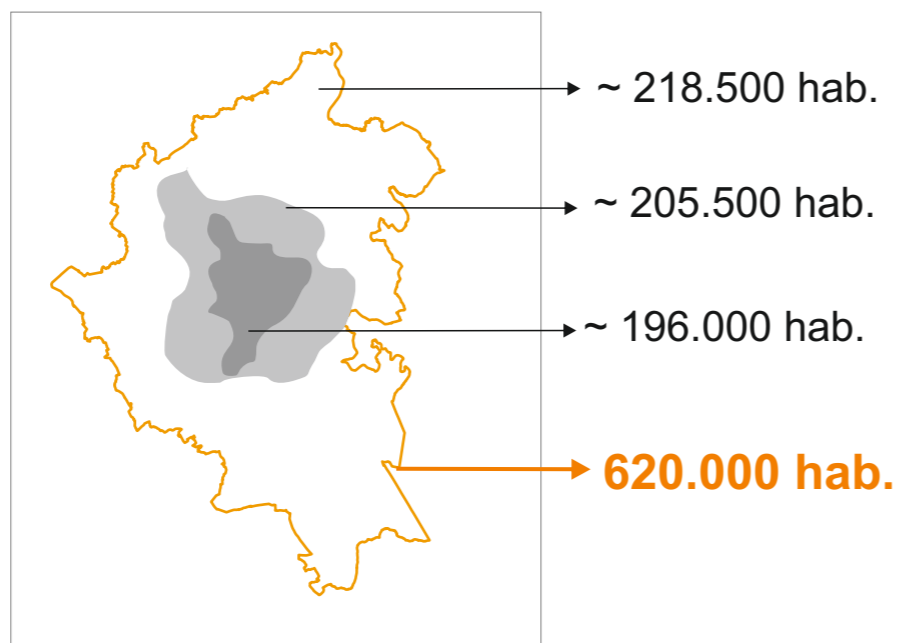
## Mouvements de population 2010-2012 : arrivées (%)



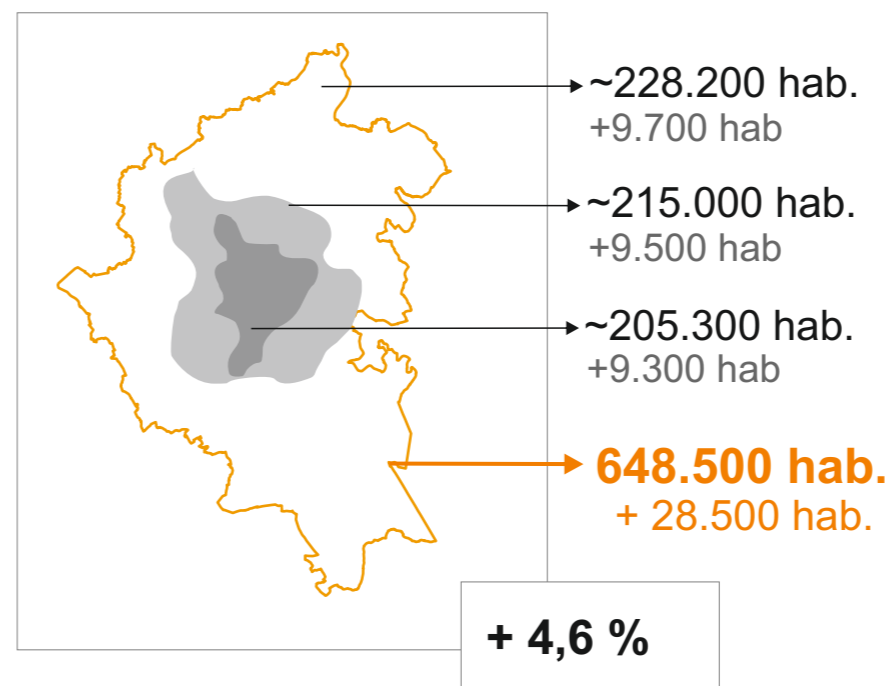
Source : SPF Economie

## Perspectives démographiques

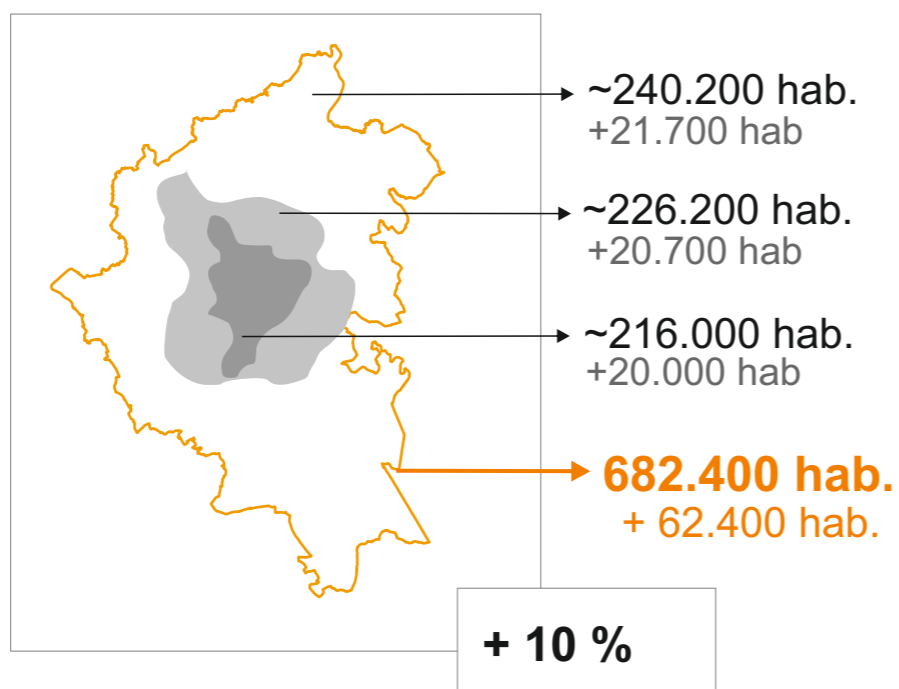
Situation actuelle (2015)



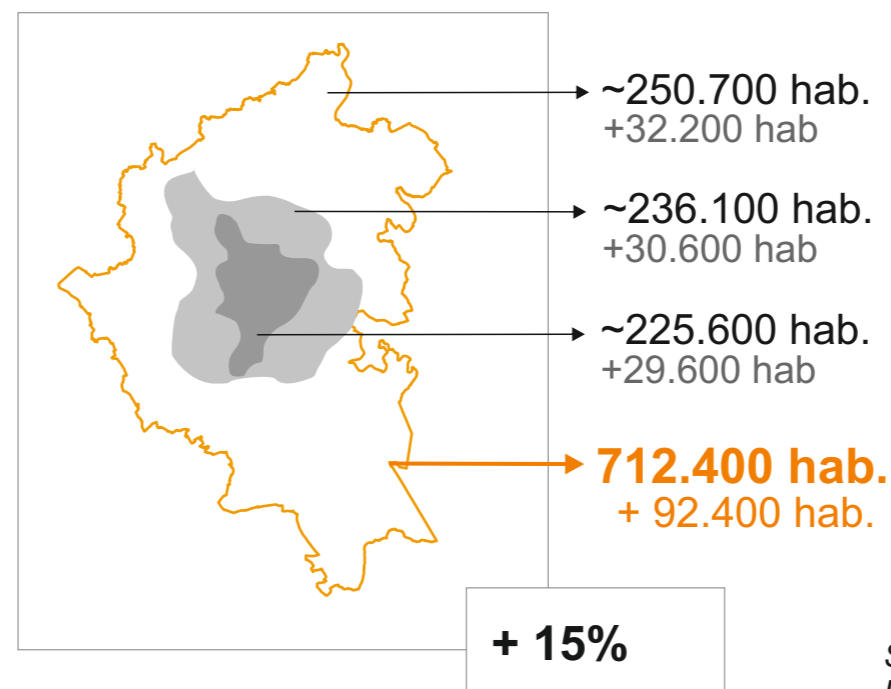
Situation projetée (2025)



Situation projetée (2035)

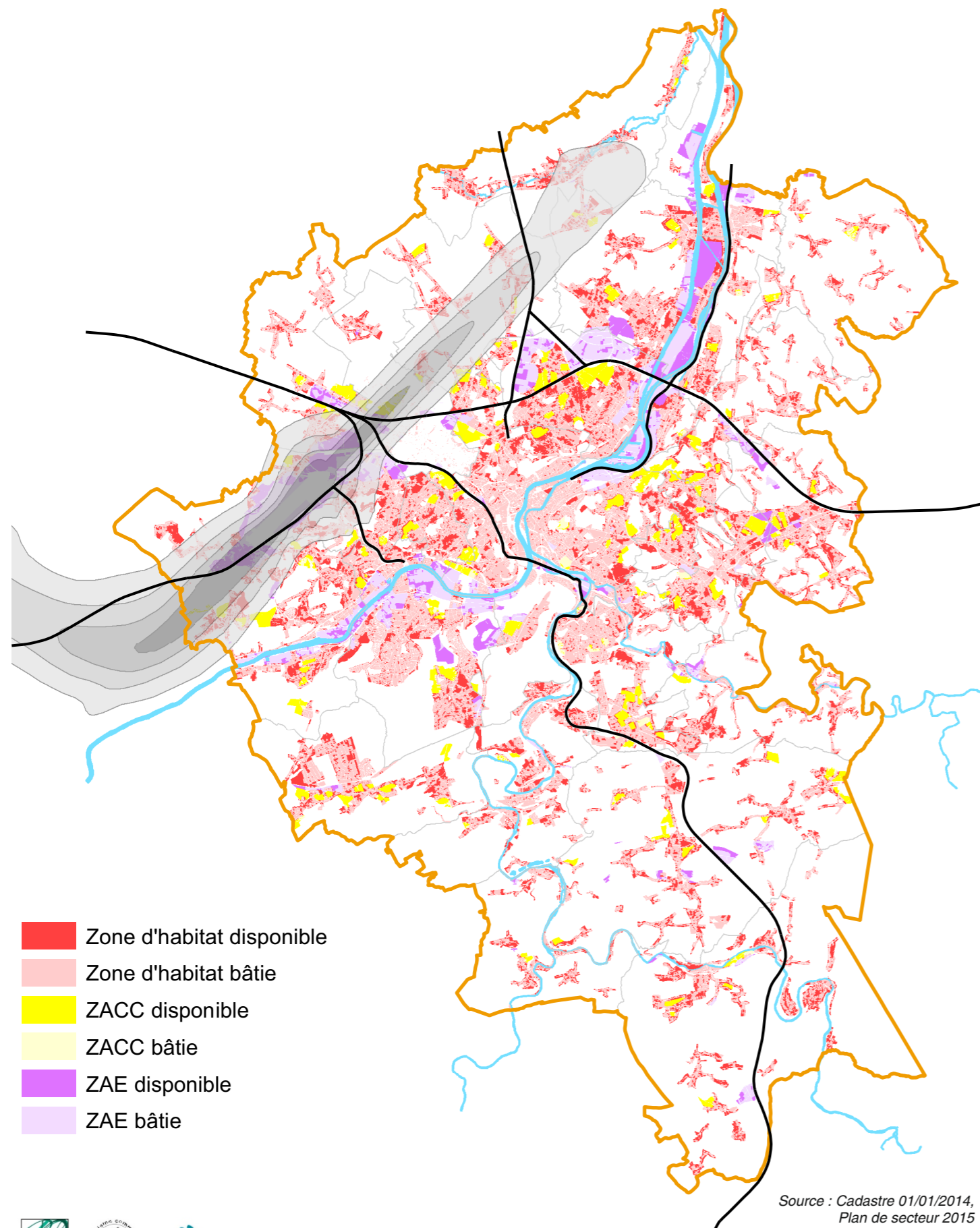


Situation projetée (2045)



Environ + 62.000 habitants sur l'arrondissement d'ici 20 ans

Source : Bureau Fédéral du Plan  
Projection par couronnes : PLURIS



- Zone d'habitat disponible
- Zone d'habitat bâtie
- ZACC disponible
- ZACC bâtie
- ZAE disponible
- ZAE bâtie

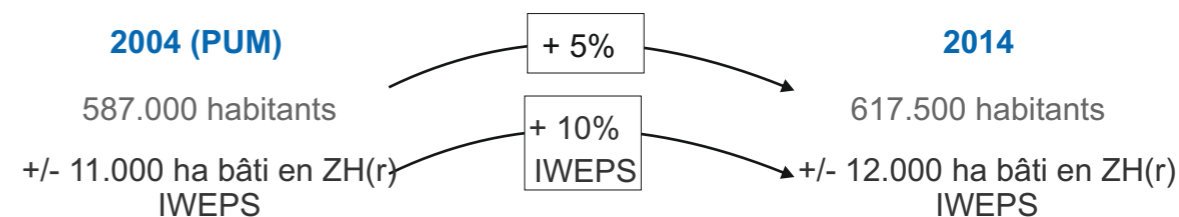
Source : Cadastre 01/01/2014, Plan de secteur 2015

## Un grand potentiel de développement foncier

(surfaces calculées hors voiries sur base du cadastre au 01/01/2014)

- Superficie totale de l'agglomération : 79.687 ha
- **Zones d'habitat et d'habitat rural au plan de secteur (ZH et ZHr) : 18.895 ha**
  - Surfaces bâties en 2014 : 13.188 ha (70 %)
  - Surfaces bâties en 2005 : 11.026 ha (59 %)
  - Surfaces non bâties en 2014 : 5.708 ha (30 %) ou 7% du territoire de l'agglomération
  - Surfaces non bâties en 2005 : 7.718 ha (41 %) ou 10 % du territoire de l'agglomération
- **Zones d'aménagement communal concertée (ZACC) : 2.163 ha**
  - Surfaces bâties en 2014 : 330 ha
  - Surfaces non bâties en 2014 : 1.833 ha
- **Zones d'activité économique mixte et industrielle au plan de secteur (ZAE<sub>m</sub> et ZAE<sub>i</sub>) : 3.908 ha**
  - Surfaces bâties en 2014 : 2.347 ha (485 ha mixte - 1.862 ha ind.)
  - Surfaces bâties en 2005 : 2.089 (431 ha mixte - 1.658 ha ind.)
  - Surfaces non bâties en 2014 : 1.560 ha (503 ha mixte - 1.057 ha ind.)
  - Surfaces non bâties en 2005 : 1.775 ha (532 ha mixte - 1.243 ha ind.)

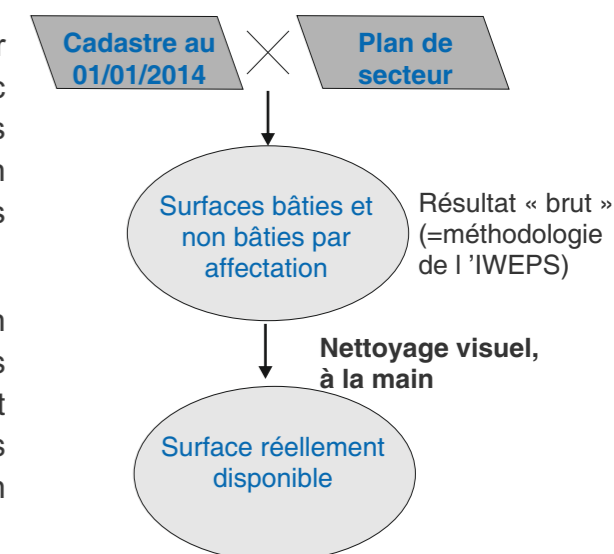
## Un contraste entre l'augmentation du bâti et de la population



13.188 ha non disponibles si on effectue un nettoyage plus minutieux à la main  
**= 30 % des ZH et ZHr encore disponibles = 5.708 ha**

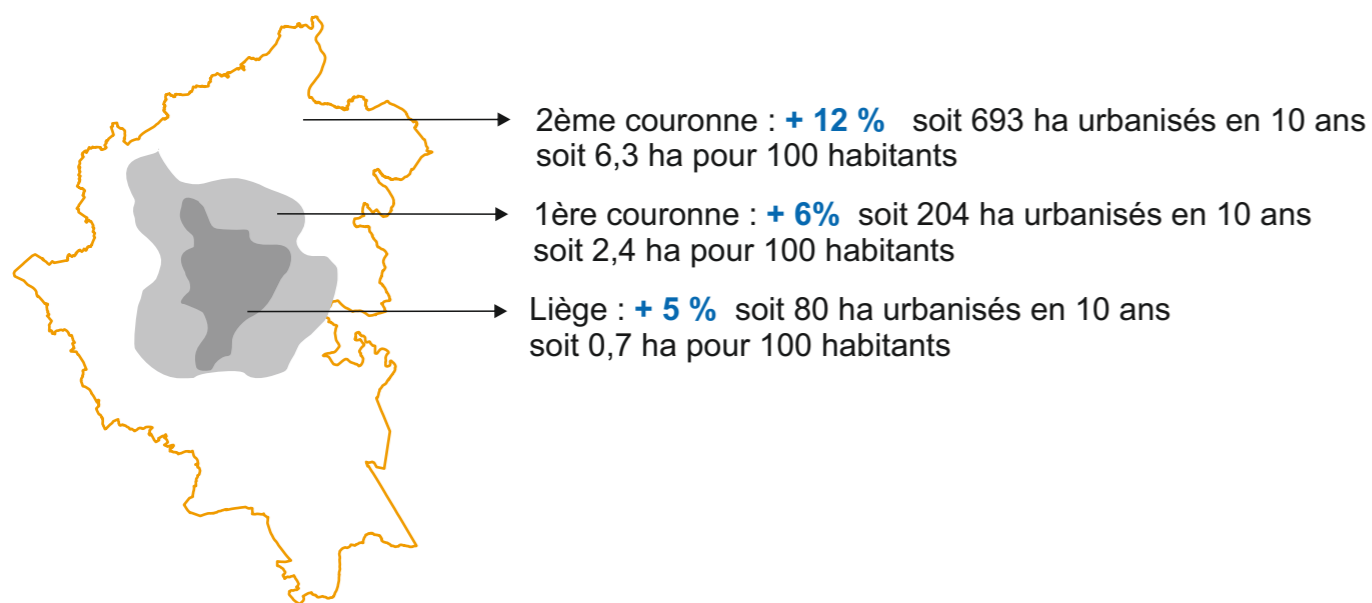
## Note méthodologique

- Le calcul du potentiel foncier se base sur le cadastre au 1er janvier 2014. Les parcelles cadastrées sont croisées avec les affectations du plan de secteur. On obtient ainsi les surfaces bâties et non bâties brutes par affectations du plan de secteur. Les zones non cadastrées, appelées « zones blanches » (routes, cours d'eau,...) ne sont pas totalisées.
- Afin d'obtenir les surfaces réellement disponibles, un nettoyage visuel, à la main est réalisé. Ainsi, certaines parcelles reprises comme non bâties par l'ordinateur sont en réalité utilisées comme jardins, parkings, intérieurs d'îlots inaccessibles... Elles sont donc en réalité non disponibles.



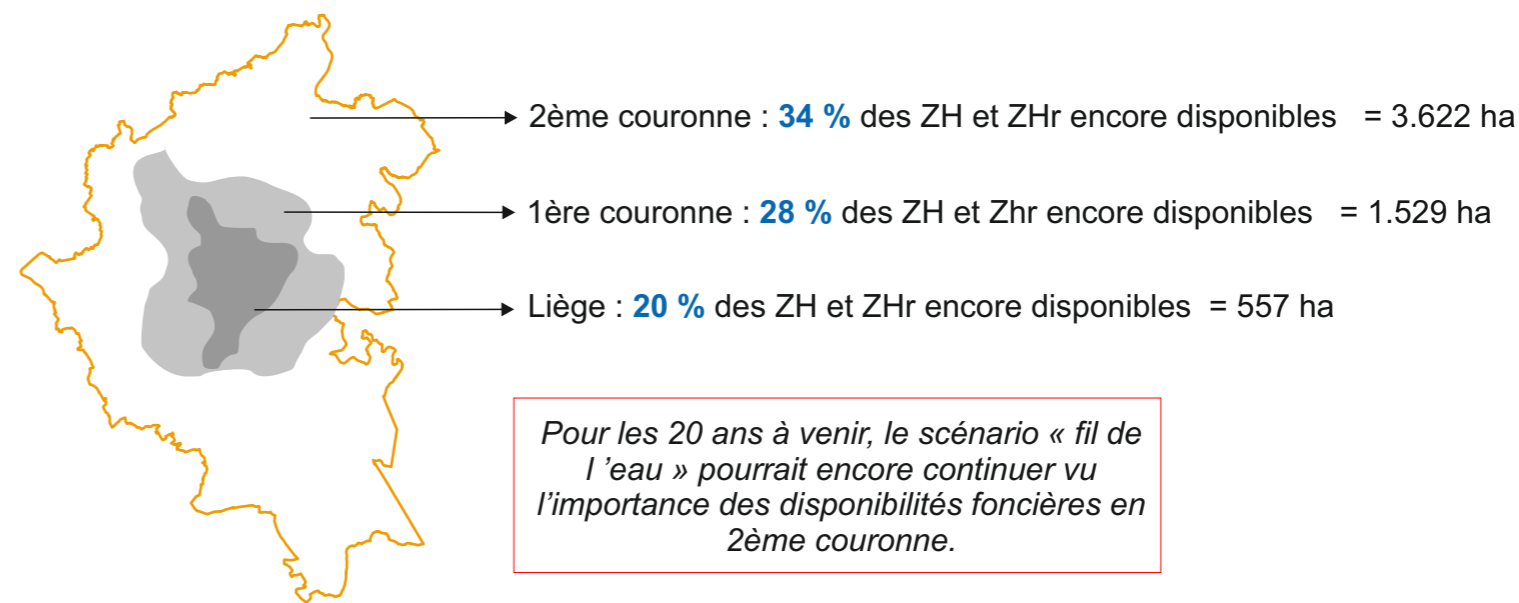


## Evolution de l'urbanisation résidentielle 2004 - 2014 (IWEPS)



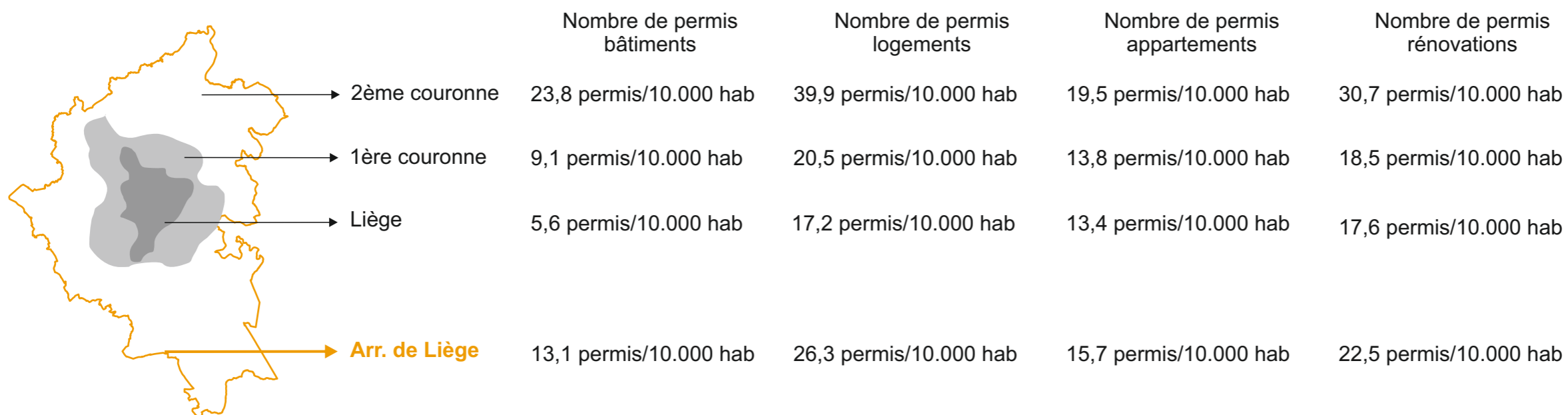
Source : IWEPS

## Disponibilité actuelle (cadastre au 01/01/2014)



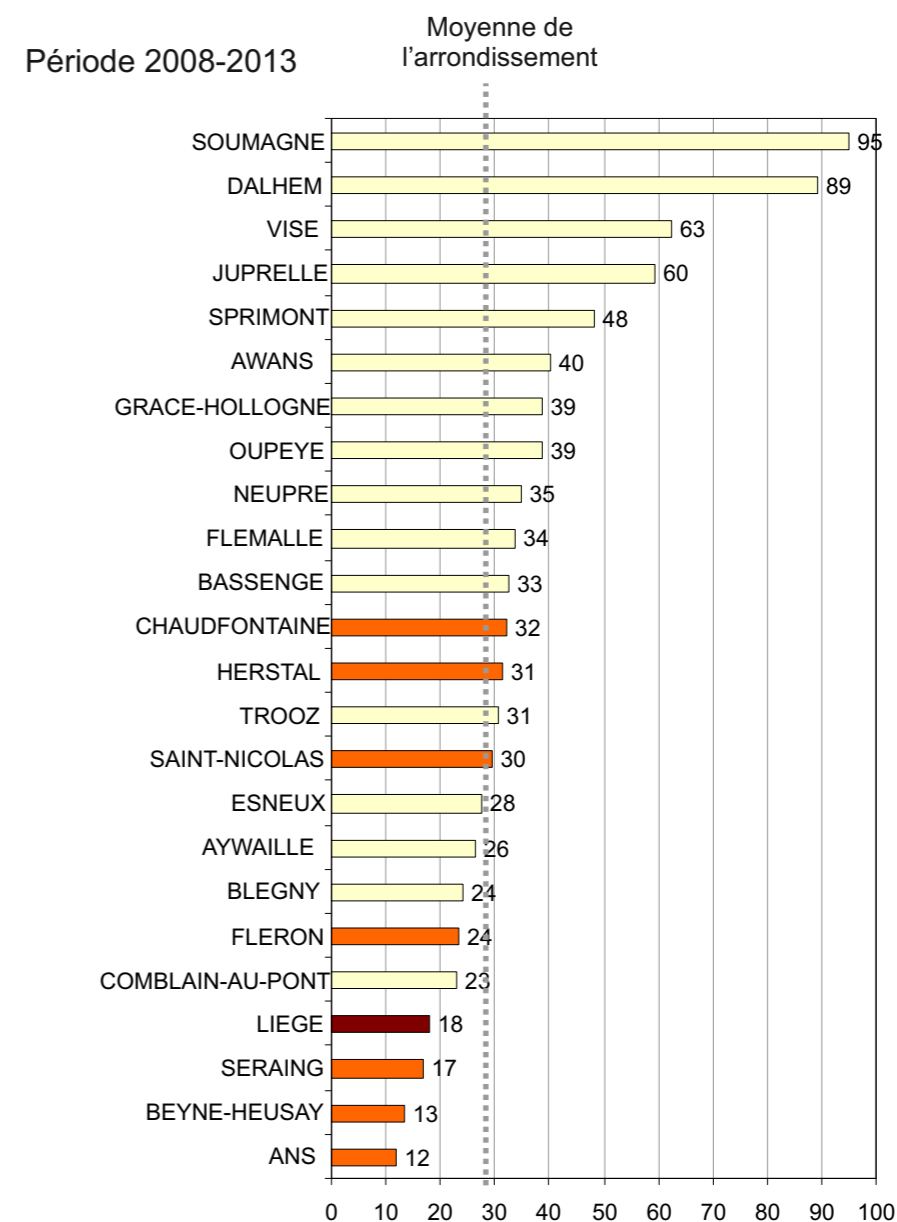
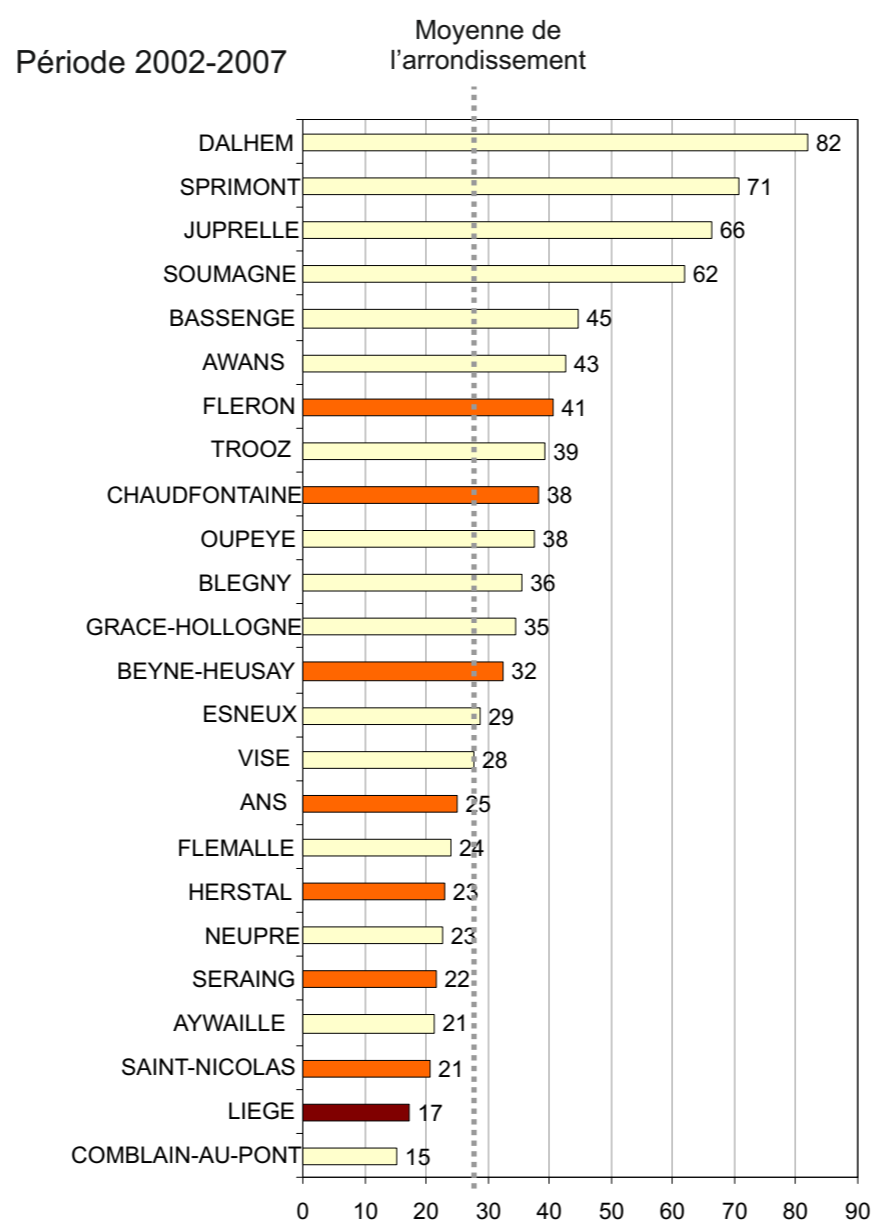
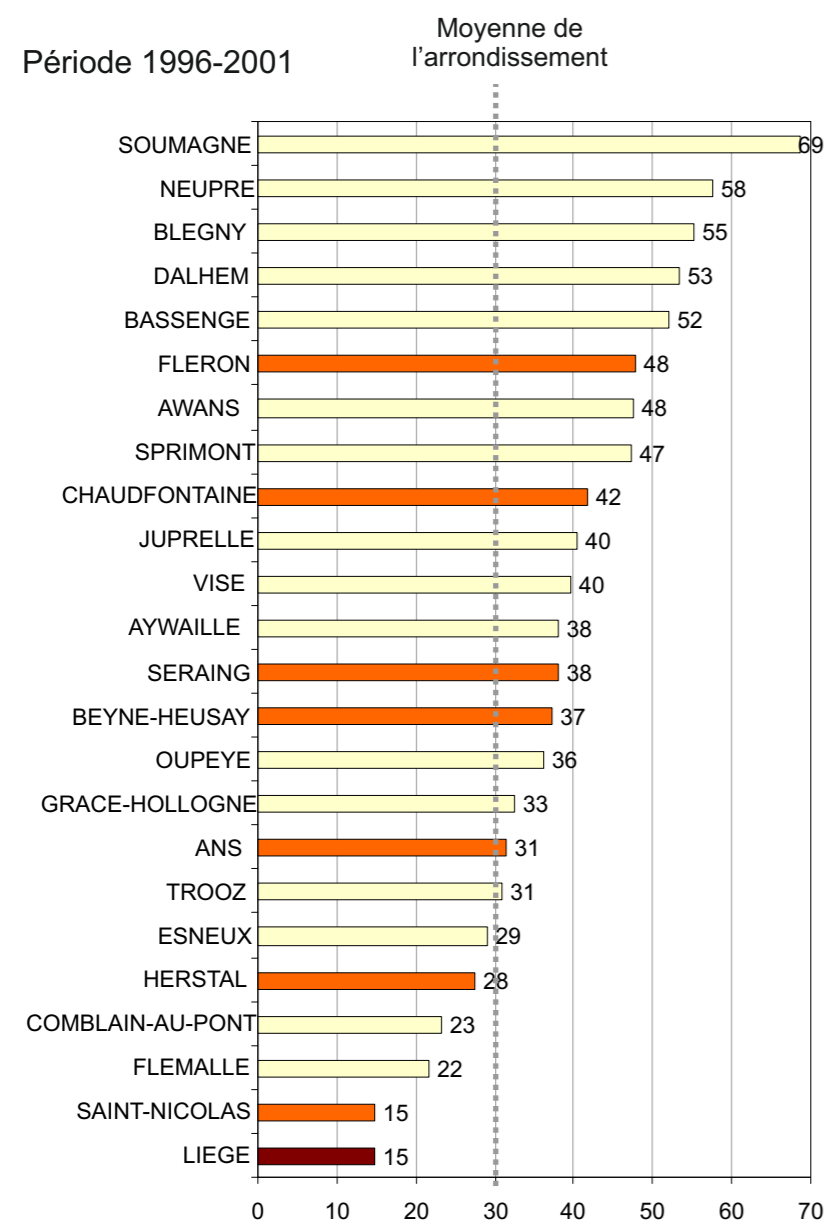
Source : PLURIS, Cadastre au 01/01/2014

## Nombre de permis délivrés (moyenne 2010-2014) rapporté à 10.000 habitants



Source : Statbel

Nombre moyen de nouveaux logements / an / 10.000 hab

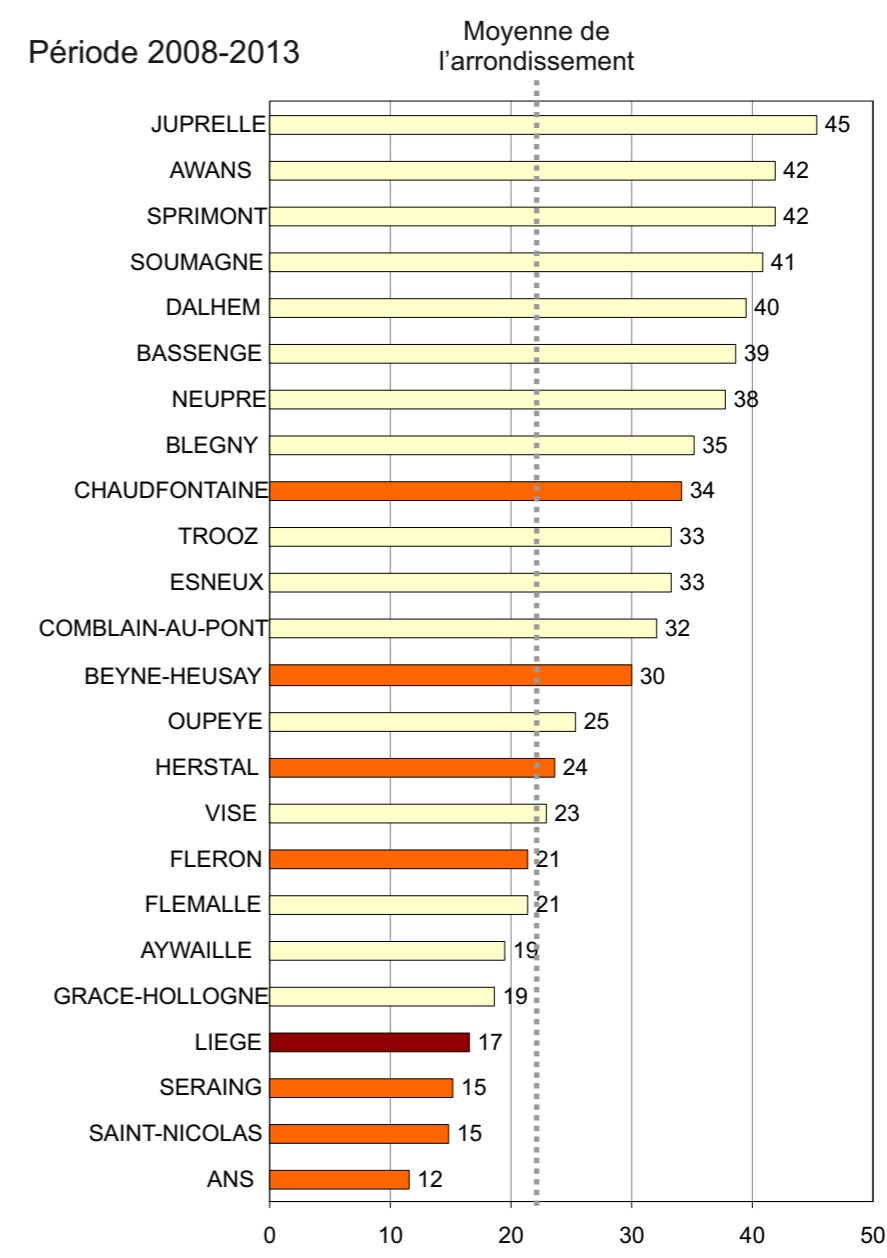
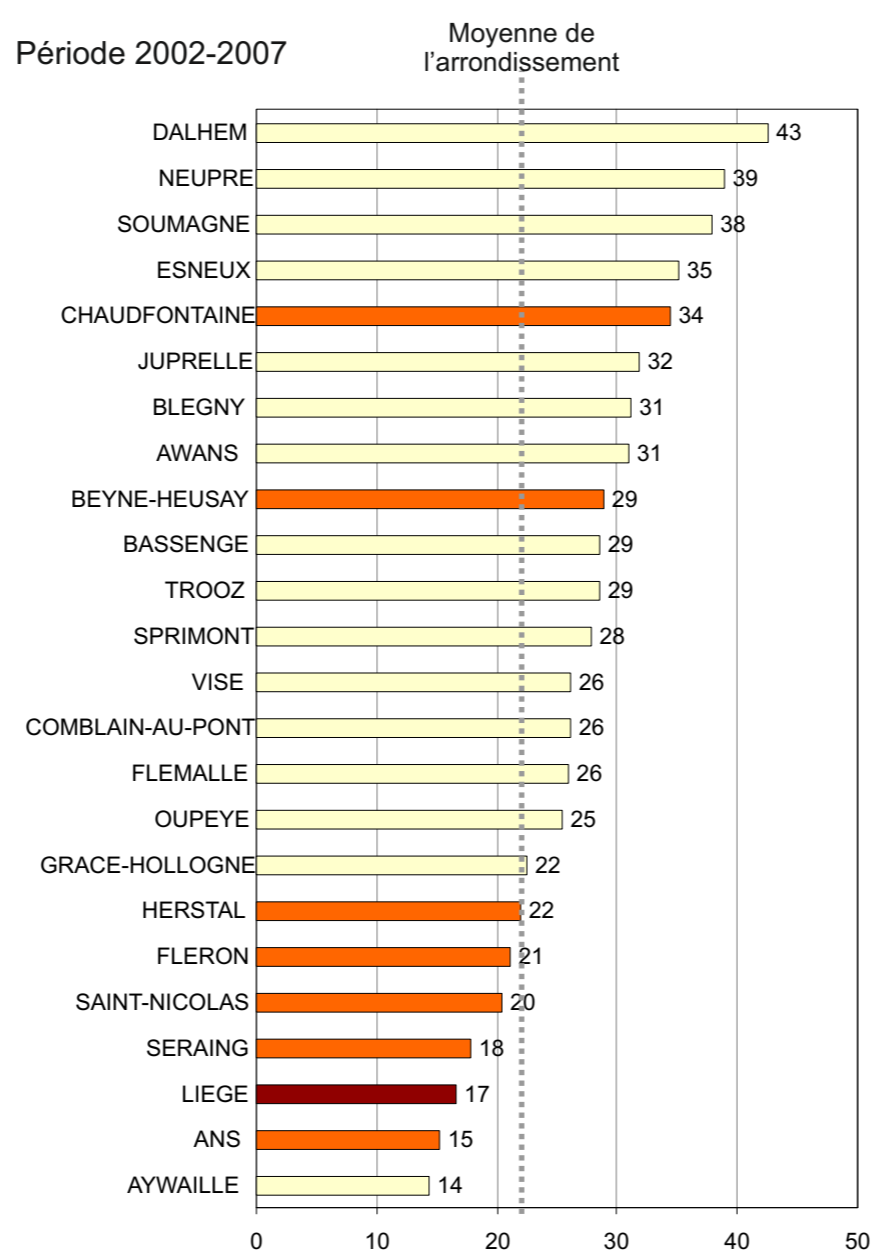
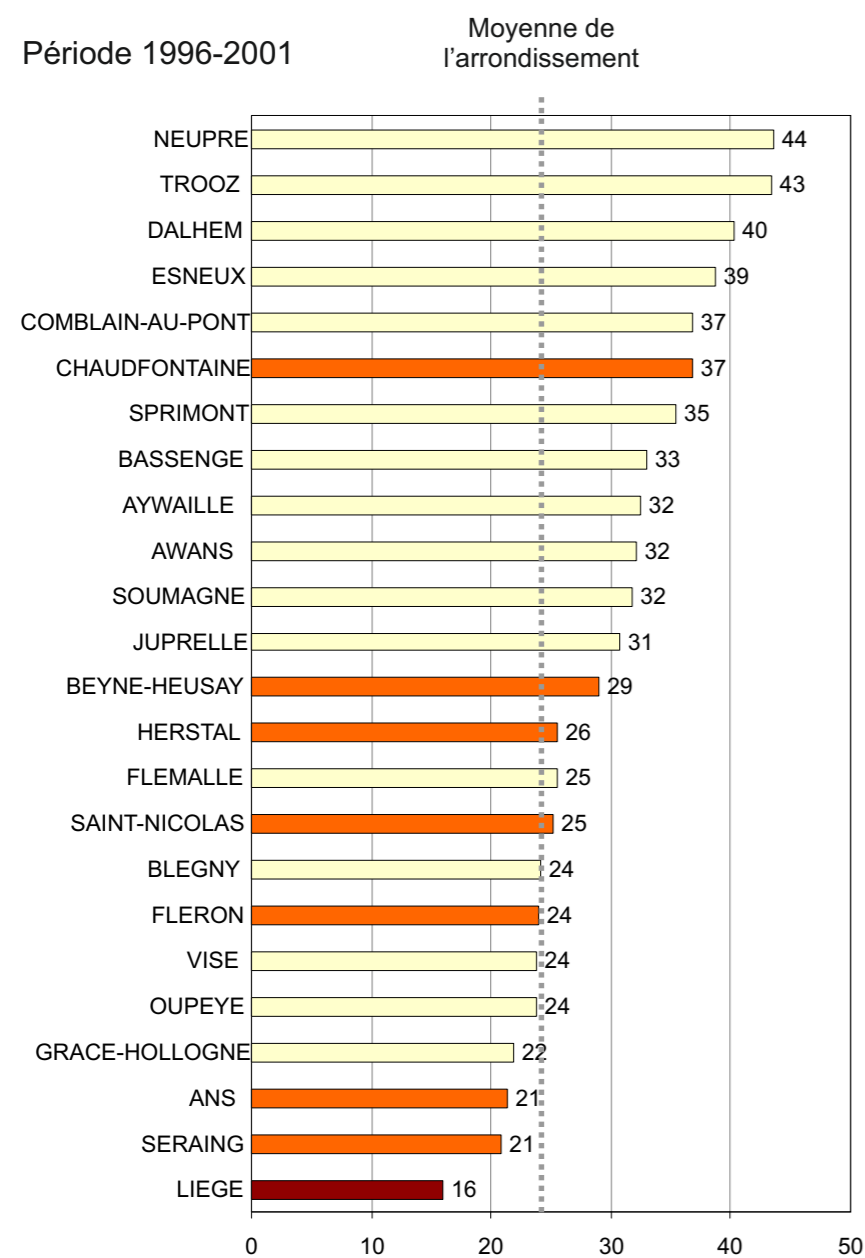


■ Liège  
■ 1ère couronne  
■ 2ème couronne

Source : Permis logements, Statbel

Actuellement, le développement de l'offre en logements tend à renforcer la périurbanisation

Nombre moyen de rénovations / an / 10.000 hab



■ Liège  
■ 1ère couronne  
■ 2ème couronne

Source : Permis rénovations, Statbel

## Potentiel foncier, évolution, et densité réelle par commune

	Nombre d'habitants au 01/01/2014	Superficie totale de l'entité (ha)	Evolution résidentielle 2004-2014 (IWEPS)	Total (ha)		Total disponible (en ha)				Densités réelles	
				Zone d'habitat (habitat et habitat rural)	ZACC	Zone d'habitat (habitat et habitat rural)	part de la zone d'habitat disponible sur la superficie totale de la commune	part de la zone d'habitat disponible sur la totalité des zones d'habitat	ZACC	Densité réelle log/ha	Densité réelle hab/ha
Ans	28.285	2.335	6,0%	773	57	256	11,0%	33,2%	30	23,91	54,78
Awans	9.065	2.716	9,1%	432	91	105	3,9%	24,2%	80	11,11	27,70
Aywaille	11.914	7.997	21,9%	824	55	373	4,7%	45,3%	47	11,53	26,45
Bassenge	8.919	3.817	11,4%	504	12	161	4,2%	32,0%	9	11,85	28,47
Beyne-Heusay	11.966	732	10,2%	390	62	138	18,9%	35,4%	54	20,41	47,50
Blegny	13.159	2.607	10,9%	627	100	202	7,7%	32,2%	95	12,38	30,98
Chaufontaine	21.047	2.552	6,8%	1.028	139	220	8,6%	21,4%	92	11,17	26,06
Comblain-au-Pont	5.303	2.268	11,6%	250	10	99	4,3%	39,3%	9	14,87	34,91
Dalhem	7.083	3.606	17,5%	393	38	145	4,0%	36,8%	25	11,59	28,51
Esneux	13.120	3.405	10,1%	762	22	254	7,5%	33,4%	16	11,84	25,84
Flémalle	26.098	3.668	4,8%	963	166	348	9,5%	36,2%	142	18,38	42,43
Fléron	16.435	1.372	8,1%	596	98	183	13,3%	30,7%	83	17,28	39,77
Grâce-Hollogne	22.084	3.424	1,4%	745	40	242	7,1%	32,5%	33	18,57	43,92
Herstal	39.003	2.354	5,6%	968	196	292	12,4%	30,2%	185	24,38	57,72
Juprelle	9.114	3.536	14,0%	477	62	146	4,1%	30,5%	57	10,77	27,53
Liège	196.291	6.939	4,8%	2.807	401	557	8,0%	19,8%	326	43,71	87,24
Neupré	9.899	3.169	9,9%	718	123	218	6,9%	30,3%	110	8,05	19,79
Oupeye	24.552	3.611	8,5%	1.030	67	364	10,1%	35,4%	61	15,80	36,90
Saint-Nicolas	23.797	684	3,0%	469	63	136	19,8%	28,9%	59	30,60	71,44
Seraing	63.813	3.534	5,0%	1.319	102	304	8,6%	23,1%	89	29,17	62,86
Soumagne	16.548	2.714	16,2%	750	56	241	8,9%	32,2%	49	13,02	32,54
Sprimont	14.241	7.428	20,9%	1.000	138	318	4,3%	31,8%	125	8,65	21,69
Trooz	8.188	2.420	14,2%	456	16	166	6,9%	36,5%	16	12,11	28,30
Visé	17.627	2.799	11,3%	617	50	185	6,6%	30,1%	41	17,07	40,85
<b>Liège</b>	<b>196.291</b>	<b>6.939</b>	<b>4,8%</b>	<b>2.807</b>	<b>401</b>	<b>557</b>	<b>8,0%</b>	<b>19,8%</b>	<b>326</b>	<b>43,71</b>	<b>87,24</b>
<b>1ère couronne</b>	<b>204.346</b>	<b>13.563</b>	<b>6,1%</b>	<b>5.543</b>	<b>717</b>	<b>1.529</b>	<b>11,3%</b>	<b>27,6%</b>	<b>593</b>	<b>22,41</b>	<b>50,92</b>
<b>2ème couronne</b>	<b>216.914</b>	<b>59.184</b>	<b>11,6%</b>	<b>10.546</b>	<b>1.045</b>	<b>3.566</b>	<b>6,0%</b>	<b>33,8%</b>	<b>914</b>	<b>13,12</b>	<b>31,33</b>
<b>Arr. de Liège</b>	<b>617.551</b>	<b>79.687</b>	<b>9,0%</b>	<b>18.895</b>	<b>2.163</b>	<b>5.653</b>	<b>7,1%</b>	<b>29,9%</b>	<b>1.833</b>	<b>21,17</b>	<b>46,83</b>

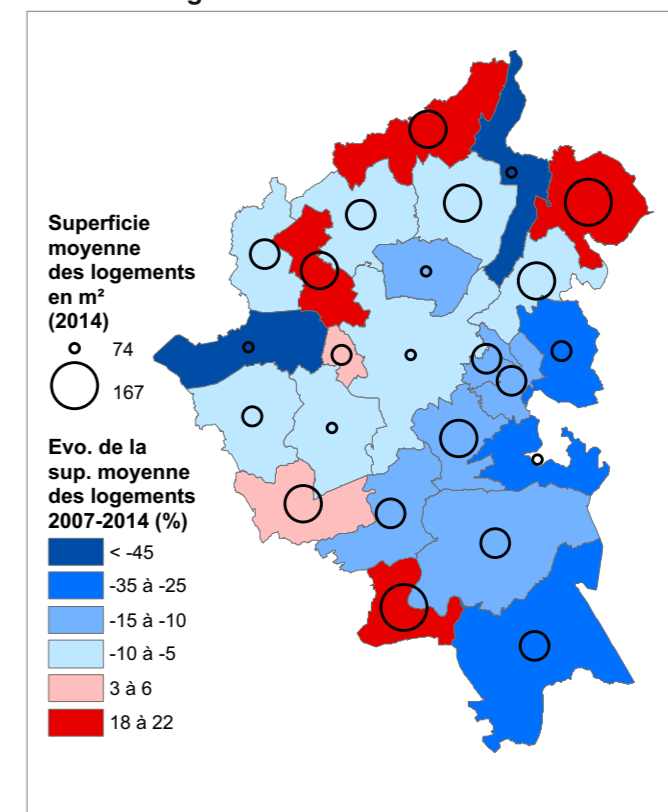
Source : Cadastre au 01/01/2014

Permis (moyenne 2010-2014)

Entités administratives	Permis - Nbre bâtiments (Moyenne 2010-2014)	Permis - Nbre bâtiments pour 10.000 hab	Permis - Nbre logements (Moyenne 2010-2014)	Permis - Nbre logements pour 10.000 hab	Permis - Nbre appartements (Moyenne 2010-2014)	Permis - Nbre appartements pour 10.000 hab	Permis - Nbre rénovations (Moyenne 2010-2014)	Permis - Nbre rénovations pour 10.000 hab
Ans	17,0	6,0	24,4	8,6	9,8	3,5	31,8	11,2
Awans	21,4	23,6	31,0	34,2	11,8	13,0	35,4	39,1
Aywaille	26,8	22,5	36,2	30,4	11,8	9,9	25,6	21,5
Bassenge	18,6	20,9	21,4	24,0	3,6	4,0	35,6	39,9
Beyne-Heusay	9,0	7,5	12,6	10,5	5,2	4,3	33,6	28,1
Chaufontaine	27,8	13,2	45,8	21,8	22,8	10,8	59,0	28,0
Comblain-au-Pont	7,2	13,6	9,2	17,3	3,0	5,7	16,2	30,5
Dalhem	28,0	39,5	66,2	93,5	42,4	59,9	29,8	42,1
Esneux	14,4	11,0	34,2	26,1	22,2	16,9	45,6	34,8
Fléron	14,0	8,5	35,2	21,4	24,8	15,1	32,6	19,8
Herstal	52,6	13,5	137,4	35,2	100,4	25,7	94,8	24,3
Juprelle	35,0	38,4	59,4	65,2	31,4	34,5	50,0	54,9
Liège	110,2	5,6	337,0	17,2	262,8	13,4	345,8	17,6
Oupeye	53,2	21,7	71,8	29,2	24,4	9,9	62,4	25,4
Saint-Nicolas	19,2	8,1	62,8	26,4	51,8	21,8	35,0	14,7
Seraing	46,1	7,2	101,0	15,8	67,2	10,5	91,1	14,3
Soumagne	57,4	34,7	127,2	76,9	79,2	47,9	70,8	42,8
Sprimont	50,0	35,1	65,0	45,6	18,8	13,2	60,4	42,4
Visé	59,2	33,6	102,2	58,0	52,2	29,6	38,0	21,6
Grâce-Hollogne	43,4	19,7	77,8	35,2	41,8	18,9	41,4	18,7
Blégny	23,8	18,1	31,2	23,7	10,4	7,9	47,6	36,2
Flémalle	43,2	16,6	83,8	32,1	50,8	19,5	59,8	22,9
Neupré	23,8	24,0	38,0	38,4	17,4	17,6	37,0	37,4
Trooz	17,0	20,8	25,2	30,8	10,8	13,2	26,8	32,7
Ar. de Liège	811,4	13,1	1.621,6	26,3	967,8	15,7	1.389,4	22,5
Pr. de Liège	1.937,8	17,7	3.311,0	30,3	1.652,6	15,1	2.816,0	25,8
Wallonie	7.123,0	19,9	11.740,0	32,8	5.358,6	15,0	9.072,2	25,4
<b>Liège</b>	<b>110,2</b>	<b>5,6</b>	<b>337,0</b>	<b>17,2</b>	<b>262,8</b>	<b>13,4</b>	<b>345,8</b>	<b>17,6</b>
<b>1ère couronne</b>	<b>185,7</b>	<b>9,1</b>	<b>419,2</b>	<b>20,5</b>	<b>282,0</b>	<b>13,8</b>	<b>377,9</b>	<b>18,5</b>
<b>2ème couronne</b>	<b>515,5</b>	<b>23,8</b>	<b>865,4</b>	<b>39,9</b>	<b>423,0</b>	<b>19,5</b>	<b>665,7</b>	<b>30,7</b>

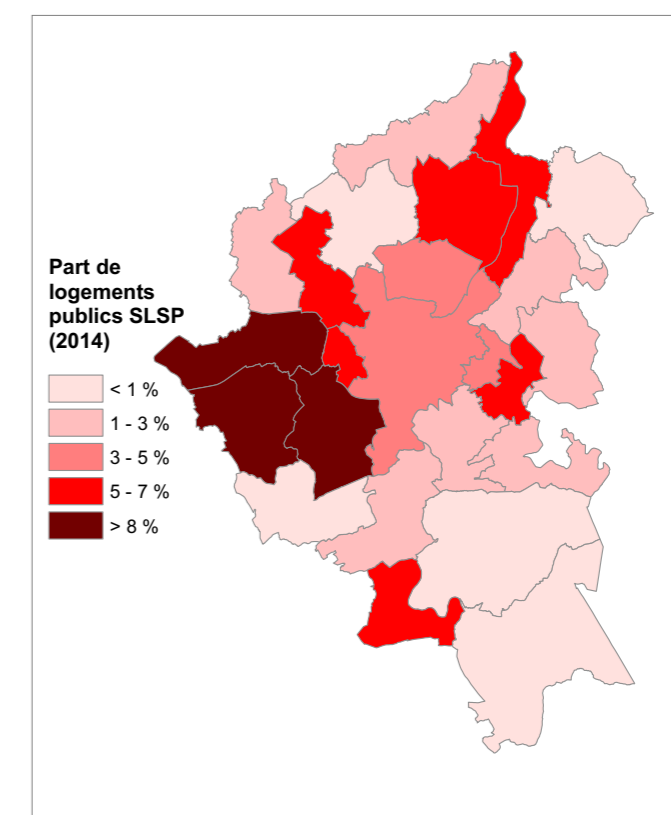
Source : SPF Economie

Taille des logements et évolution 2007-2014



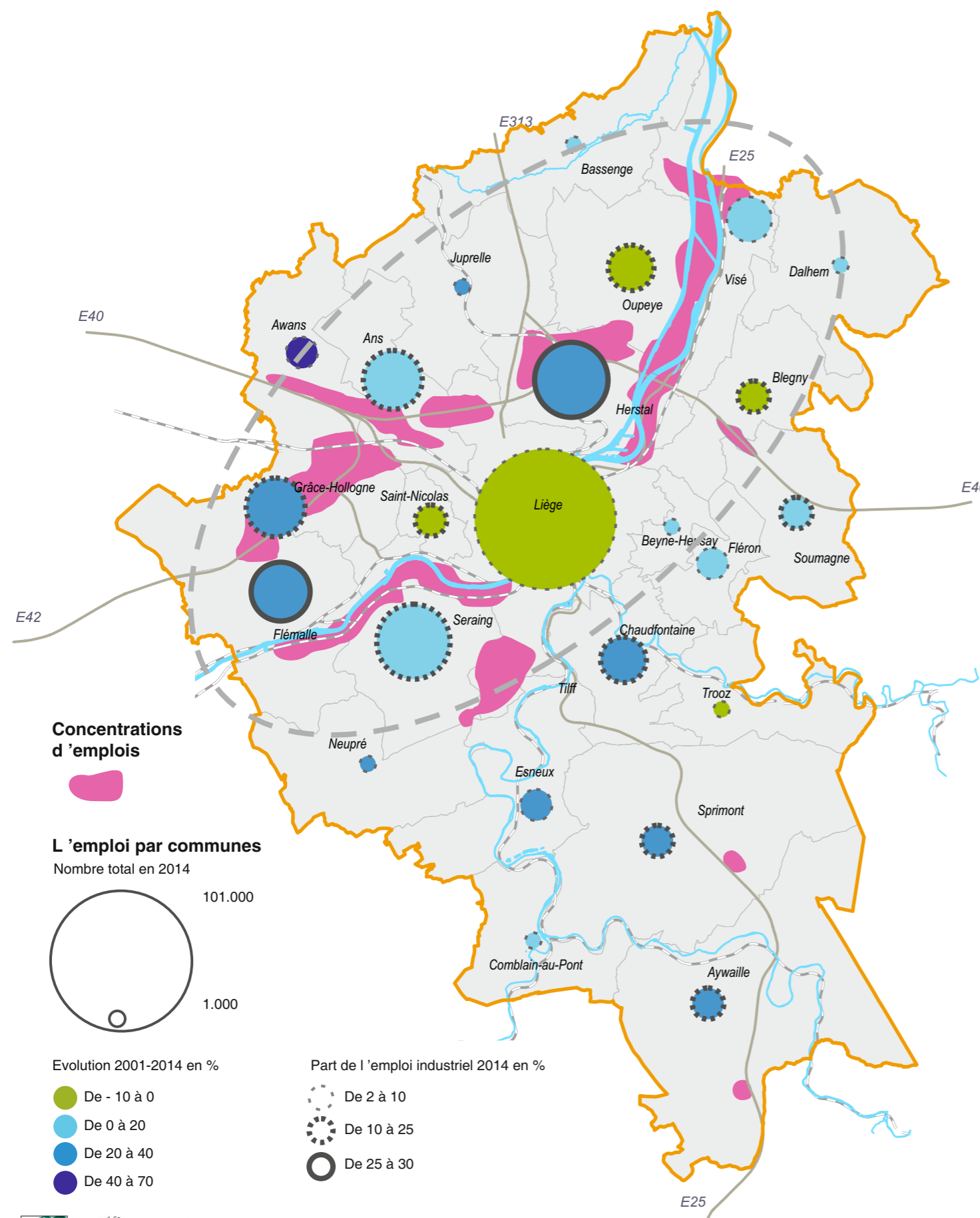
Source : SPF Economie

Part de logements publics sur la population totale communale en 2014



Source : IWEPS





## Une stagnation voire une régression du taux de chômage

- Sur la période 2003-2013, le taux de chômage a légèrement diminué. Toutefois, la population active inoccupée (chômeurs et assimilés) a augmenté.
- La croissance de la population active inoccupée de la dernière décennie est particulièrement due à l'évolution de ces deux dernières années qui ont connu un regain de sous-emploi.

**Chiffres clés sur l'arr. !**

Un taux de chômage de **20,4 %**

**223.560 emplois**

-20 % d'emploi dans l'industrie sur l'arr. entre 2001 et 2014

Un ratio de **36 emplois/100 hab**

## D'une manière générale, l'emploi reste fortement concentré

- 1° Hypercentre : + de 40.000 emplois
  - 2° Grands pôles d'activités :
    - Les parcs d'activités : +/- 25.000 emplois
    - les polarités commerciales : + de 11.000 emplois
    - les hôpitaux : + de 13.000 emplois
    - l'Ulg : + de 3.500 emplois
- D'un point de vue spatial :
- 1 Ans - Loncin
  - 2 Basse Meuse
  - 3 Bierset
  - 4 Basse Campagne
  - 5 Hauts-Sarts
  - 6 Haute-Meuse

- 7 Liège-centre
- 8 Rocourt - Alleur
- 9 Sart Tilman - Boncelles
- 10 Zoning de Damré et d'Harzé au sud de l'arr.

## 45 % de l'emploi est sur Liège, mais son augmentation s'observe au sein de la seconde couronne, et de manière générale l'arrondissement est confronté à un déficit de croissance de l'emploi

- L'arrondissement de Liège représente 18,7 % de l'emploi wallon en 2013, alors qu'il représentait 19,6 % en 2001. La croissance de l'emploi durant cette dernière décennie est inférieure à celle affichée par la Wallonie.
- Al'échelle communale, Liège totalise 45 % de l'emploi pour 32 % de la population. La Ville a toutefois connu une perte d'emplois sur la période 2001-2014. On y observe également un déclin des services marchands pourtant caractéristiques de la métropolisation.
- La croissance la plus importante de l'emploi s'observe au sein de la deuxième couronne. Le développement de Bierset cette dernière décennie explique certainement en partie ce constat.

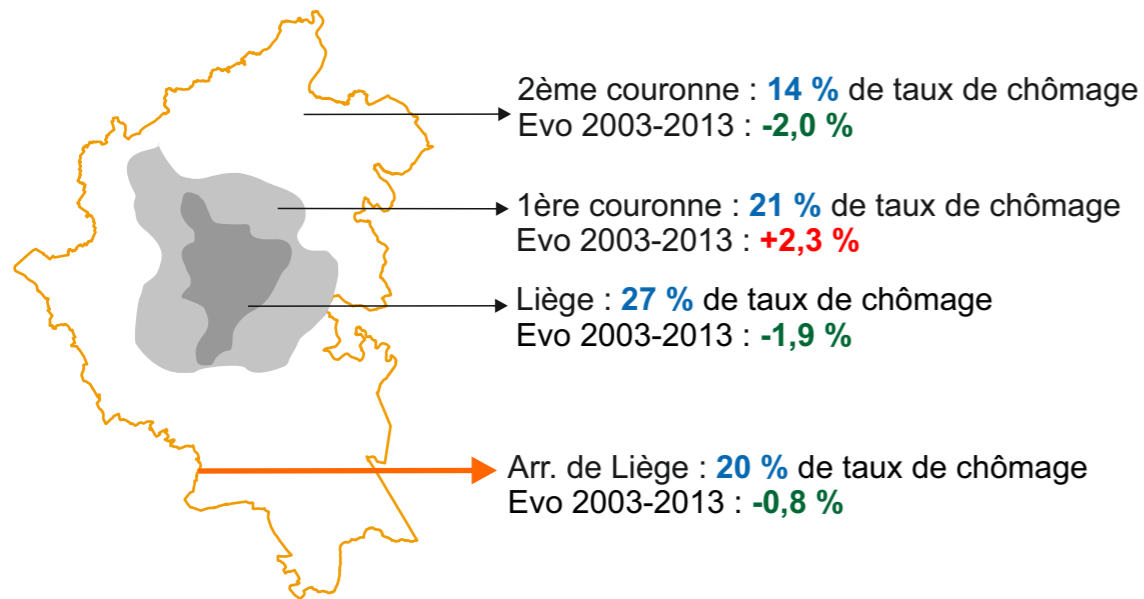
## Petit à petit, un développement d'emplois au sud de l'arrondissement

- Lors de l'élaboration du PUM, l'un des constats du point de vue territorial était la forte dichotomie entre la rive gauche et la rive droite de l'agglomération, pratiquement dépourvue de pôle d'emploi. Avec, de plus, une concentration de l'emploi sur l'axe économique de la Vallée et sur l'axe économique de l'arc autoroutier nord.
- Cette dichotomie nord-sud est encore présente aujourd'hui mais on observe une évolution positive de l'emploi sur la période 2001-2014 pour les communes de l'Ourthe-Amblève. La dynamique majeure sur ces communes consiste au développement des parcs d'activités de Damré et Harzé. Les entreprises de Eloy et Sprimoglass ont en effet plus triplé leur personnel sur 10 ans.

## Une désindustrialisation encore plus marquée sur l'arrondissement qu'en Wallonie

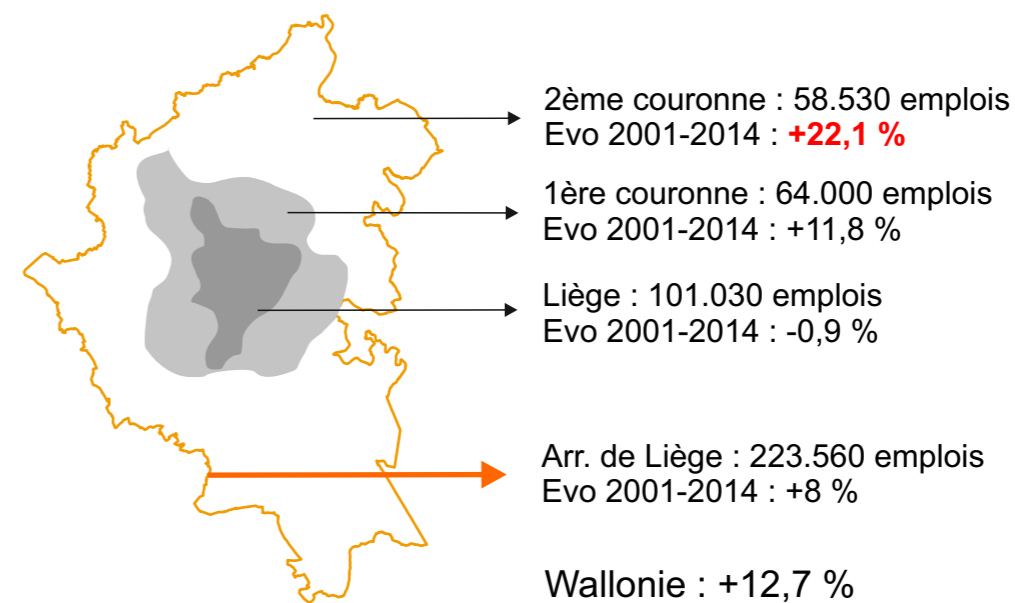
- L'arrondissement enregistre une diminution de 20 % de l'emploi industriel entre 2001 et 2014, contre 9 % pour la Wallonie.

## Chômage et évolution 2003-2013



Source : SPF Economie

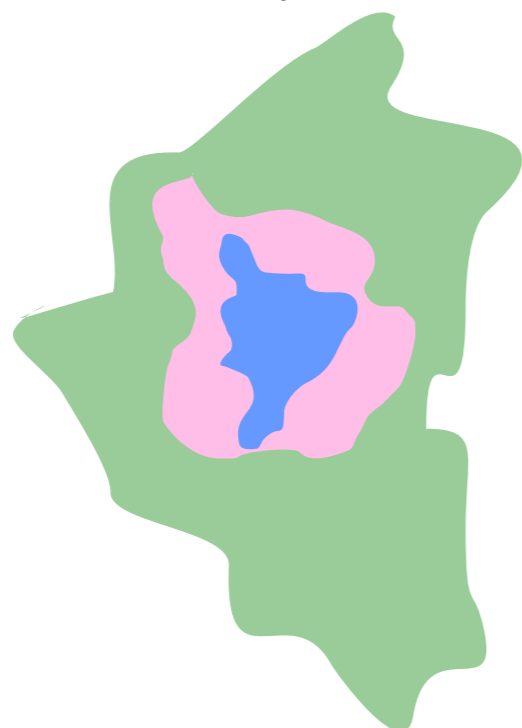
## Emplois et évolution 2001-2014



Source : ONSS et INASTI, 2014

*Toutefois, la population active inoccupée continue à augmenter*

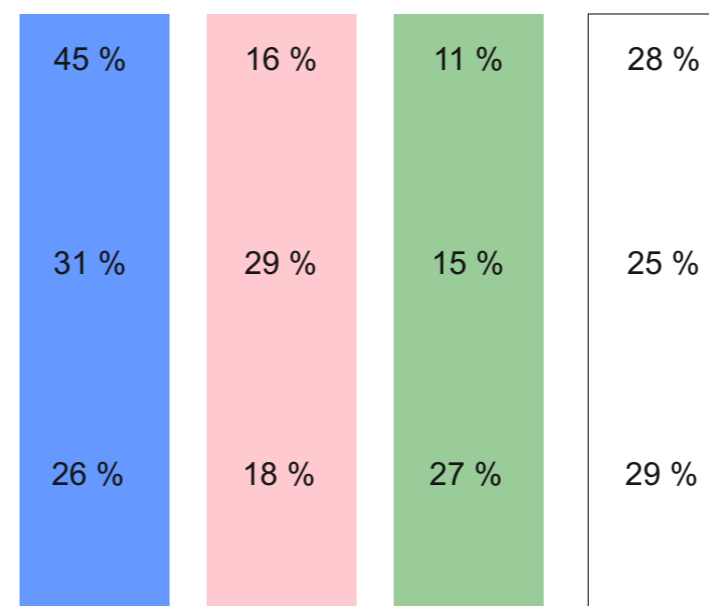
## Mouvements pendulaires



- 93.291 Liège
- 56.681 Première couronne
- 47.000 Deuxième couronne

196.972 emplois salariés

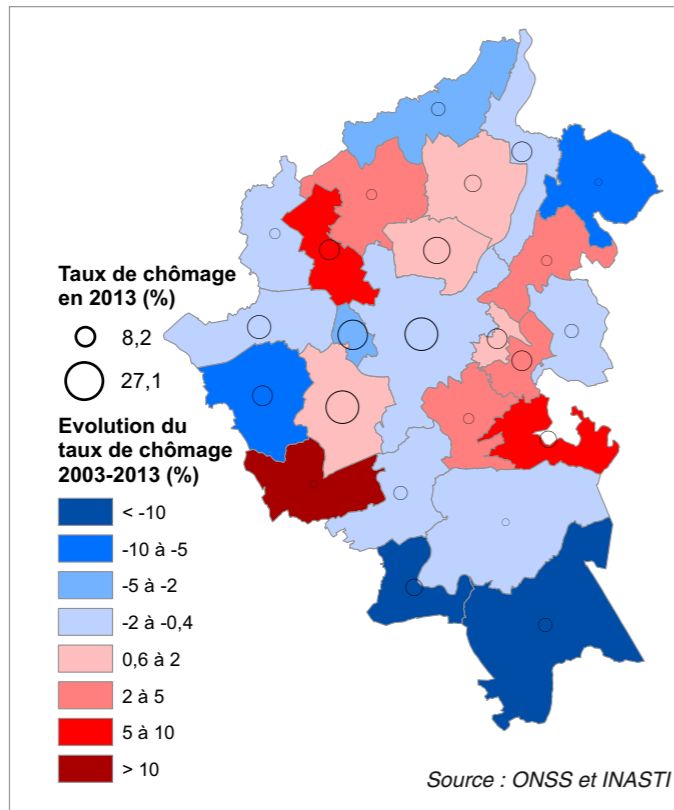
## Commune de résidence



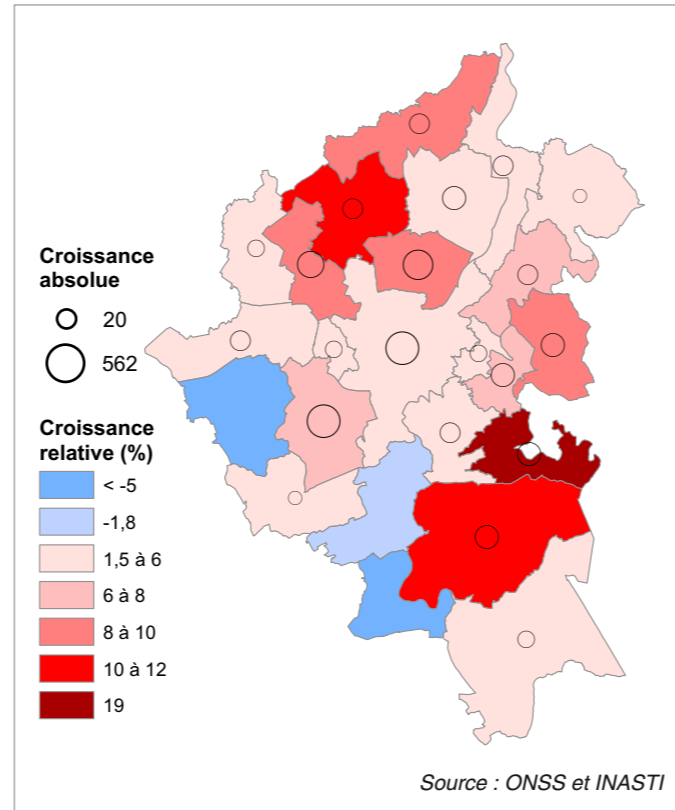
+/- 75 % des flux au sein de l'arrondissement

Source : ONSS, 2012

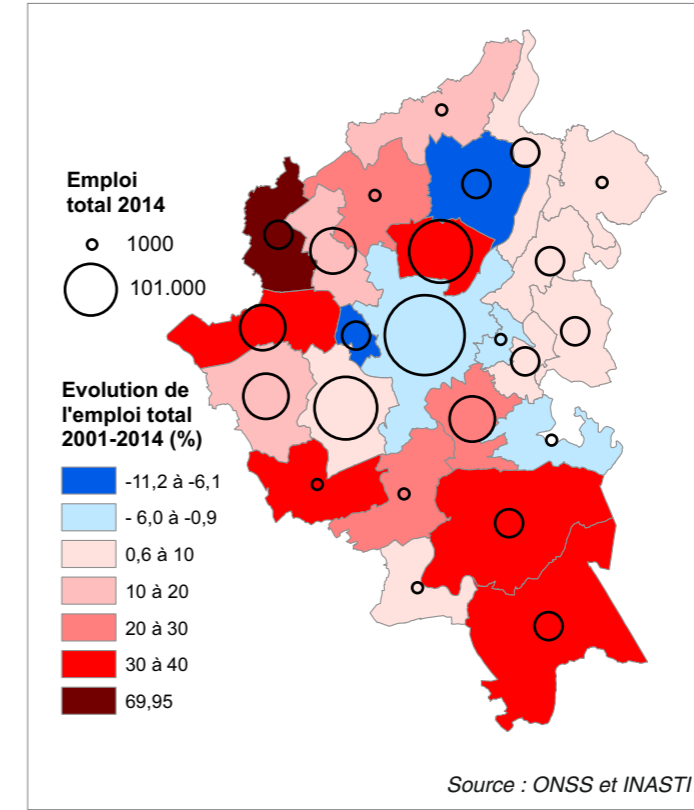
Taux de chômage en 2013 et évolution 2003-2013



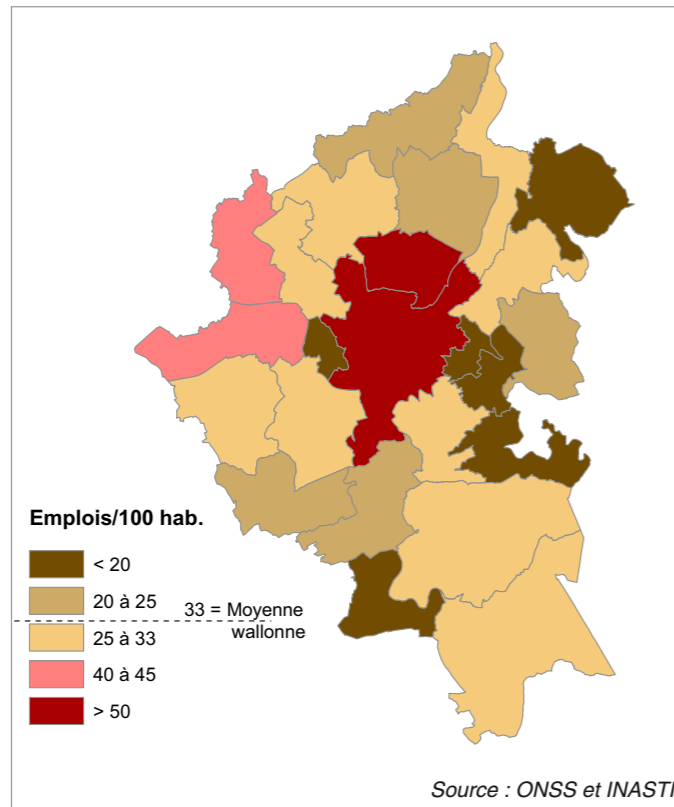
Evolution de la population active inoccupée 2003-2013



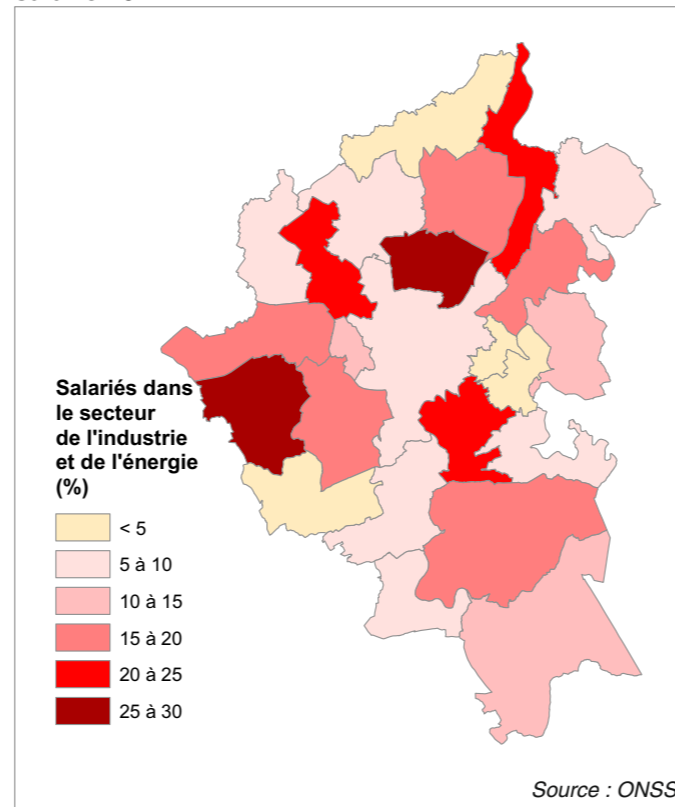
Emploi total en 2014 et évolution 2001-2014



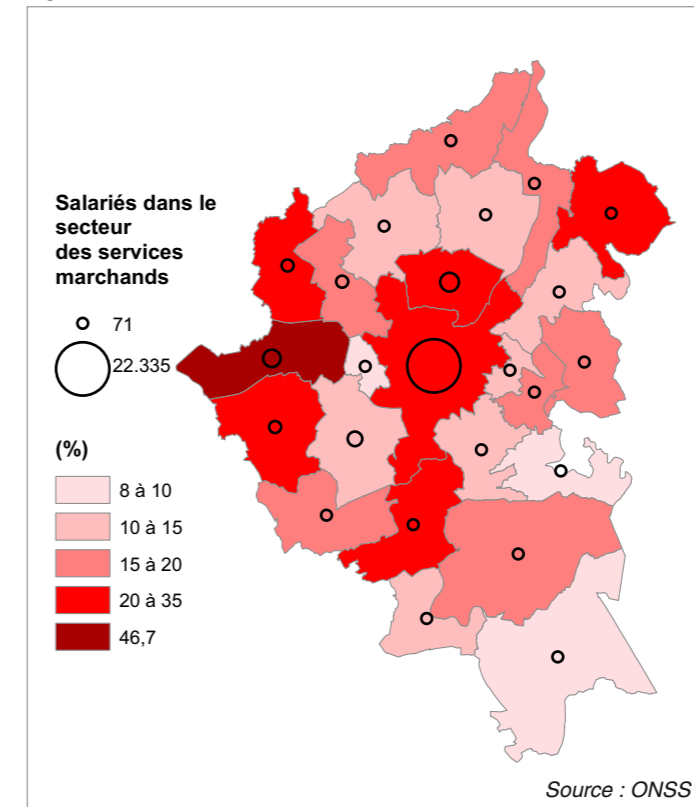
Emploi par 100 habitants en 2014



Part de l'industrie et de l'énergie dans l'emploi salarié 2014



Part des services marchands dans l'emploi salarié 2014



## Population active et chômage en 2013

	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux de chômage Evo 03 - 13 en %	Pop. Active inoccupée Evo 03 - 13 en %	Pop. Active inoccupée Evo 03 - 13 en nbre	Pop. Active inoccupée Evo 11 - 13 en %	Pop. Active inoccupée Evo 11 - 13 en nbre
Liège	64,13	46,75	27,10	-1,87	2,53	562,33	2,52	561
1 ère couronne	65,50	51,89	20,79	2,28	6,68	1.109,92	4,85	820
2d couronne	69,53	59,61	14,27	-2,03	4,62	618,58	7,44	970
Ar. de Liège	66,50	52,90	20,40	-0,80	4,38	2.290,83	4,50	2.351
Pr. de Liège	67,80	56,10	17,30	-0,10	6,41	5.035,67	5,04	4.011
Wallonie	67,50	56,60	16,10	-3,80	3,00	7.439,00	3,00	7.975

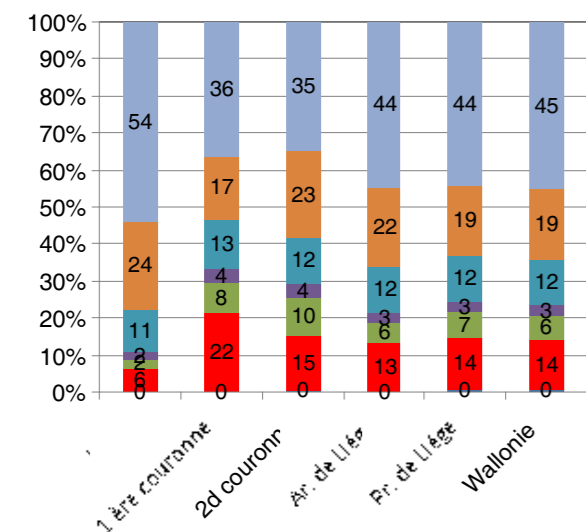
Source : ONSS et INASTI

## Emplois en 2014

	Emploi salarié	Emploi indépendant titre principal	Emploi total	Ratio emplois / 100 hab.	Evo salariés 2001 -2013 en %	Evo indépendants 2001 -2013 en %	Evo Emploi total 2001 - 2013 en %	Evo Emploi total 2010 - 2013 en %	Evo Emploi salarié services marchands 2001 - 2013
Liège	93.291	7.744	101.035	51,00	-1,38	6,01	-0,85	-2,73	-3,77
1 ère couronne	56.681	7.318	63.999	31,00	12,84	4,07	11,75	0,52	38,58
2d couronne	47.000	11.532	58.532	28,00	24,22	13,94	22,13	-1,98	87,02
Ar. de Liège	196.972	26.594	223.566	36,00	7,26	8,73	8,06	-1,62	19,23
Pr. de Liège	316.553	53.028	369.581	34,00	8,08	10,73	8,69	-0,82	16,49
Wallonie	1.010.173	183.727	1.193.900	33,00	12,30	14,79	12,36	-0,49	27,47

Source : ONSS et INASTI

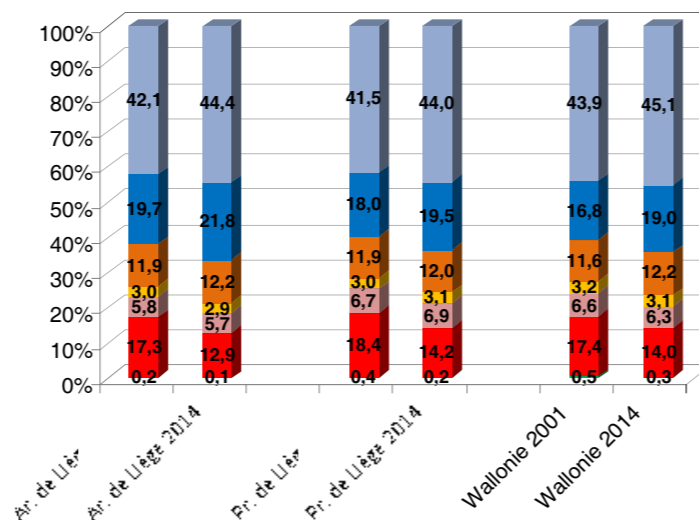
## Emplois salariés en 2014



■ Services aux personnes ou non marchands  
 ■ Commerce (y compris véhicules) et horeca en %  
 ■ Construction  
 ■ Industrie & énergie

Source : ONSS

## Evolution de la structure de l'emploi salarié



■ Services aux personnes ou non marchands  
 ■ Commerce (y compris véhicules) et horeca  
 ■ Construction  
 ■ Industrie & énergie  
 ■ Agriculture

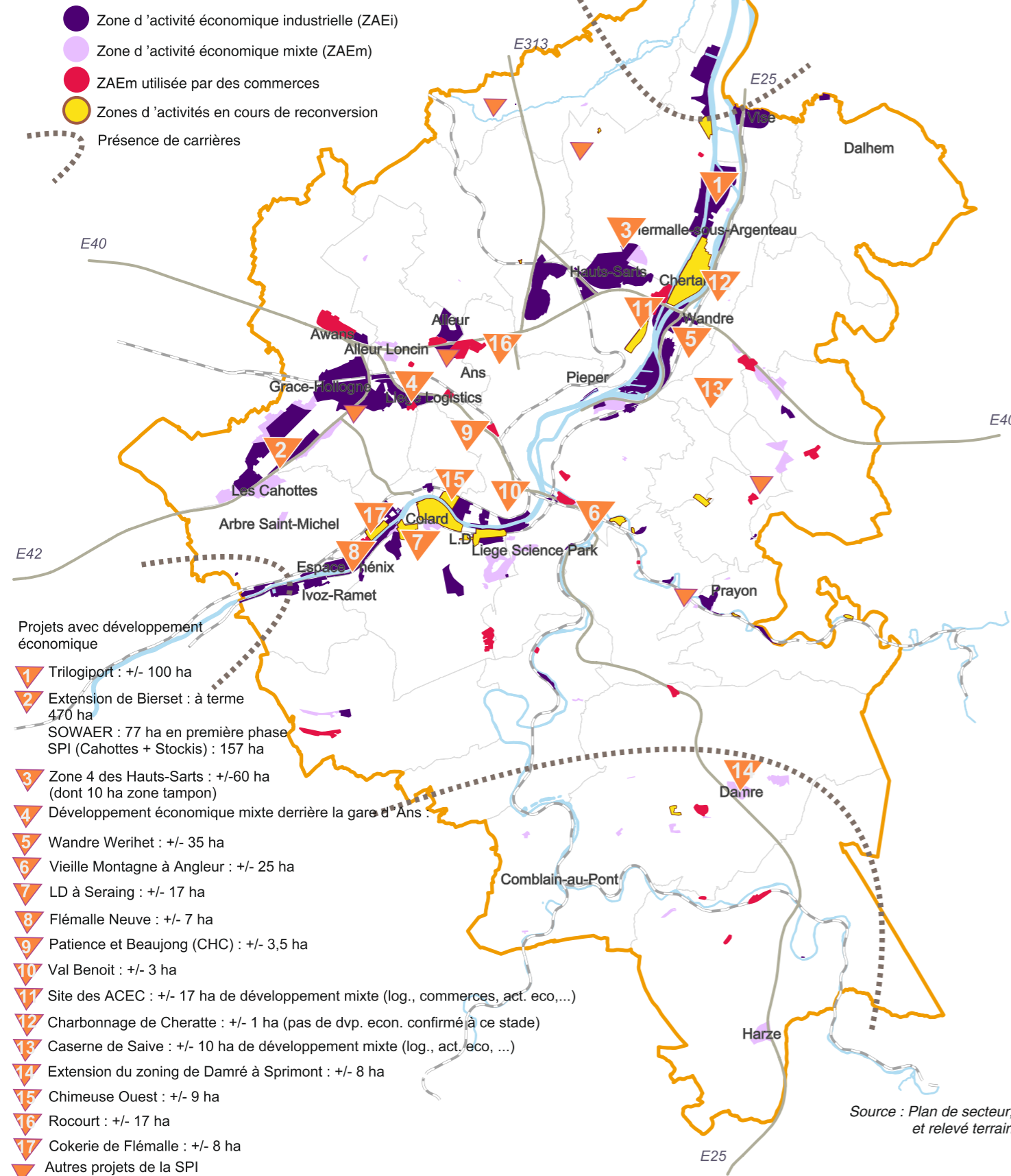
Source : ONSS

## Secteurs de l'emploi salarié en 2013

Secteur où l'arrondissement est spécialisé par rapport à la Wallonie			Secteur où l'arrondissement n'est pas spécialisé par rapport à la Wallonie		
Secteur	Emploi	Indice de spécialisation	Secteur	Emploi	Indice de spécialisation
Transports aériens	492	5,09	Pêche et aquaculture	0	0,00
Transports par eau	53	3,86	Fabrication de produits à base de tabac	0	0,00
Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	1.554	3,00	Industrie du cuir et de la chaussure	0	0,00
Services d'information	610	2,95	Cokéfaction et raffinage	0	0,00
Fabrication d'autres matériels de transport	1.501	2,14	Industrie du papier et du carton	9	0,01
Métallurgie	4.187	2,03	Sylviculture et exploitation forestière	5	0,05
Collecte et traitement des eaux usées	305	1,95	Industrie pharmaceutique	437	0,17
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	6.045	1,89	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	15	0,22
Activités créatives, artistiques et de spectacle	1.154	1,78	Fabrication de textiles	104	0,25
Fabrication de boissons	766	1,78	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	27	0,31
Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	221	1,73	Culture et production animale, chasse et services annexes	186	0,35
Entreposage et services auxiliaires des transports	3.551	1,61	Autres industries extractives	171	0,36
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	869	1,57	Industrie chimique	636	0,36
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	1.024	1,52	Services de soutien aux industries extractives	5	0,49
Enquêtes et sécurité	976	1,49	Industries alimentaires	1.984	0,54
Télécommunications	1.137	1,36	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	48	0,55
Publicité et études de marché	391	1,32	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	443	0,57
Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	1.386	1,26	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	337	0,59
Activités pour la santé humaine	18.082	1,26	Fabrication d'équipements électriques	550	0,62
Activités immobilières	1.307	1,22	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	359	0,62

Source : ONSS





## Un arrondissement idéalement situé et un taux d'occupation élevé des PAE

- Plus de 95% de taux d'occupation pour les parcs d'activités économiques (PAE) de la SPI.
- Un manque de grands terrains disponibles en ZAE (> 5ha).

### Superficies au plan de secteur

ZAEI : 3.320 ha  
ZAEm : 1.120 ha

- 305 ha utilisés par des commerces (27% ZAEm)
- 610 ha en cours de reconversion
- 100 ha non utilisés

## De nombreux projets en cours

- Le Trilogiport (97 ha) a accueilli ses premières activités en 2016.
- L'extension de Bierset concerne à la fois la SOWAER et la SPI. Une première phase de 77 ha est engagée par la SOWAER. A terme, 470 ha devraient être dédiés à l'accueil d'activités économiques. Les entreprises sont localisées selon leur nécessité de proximité à l'aéroport. Les activités de bureau et de soutien sont situées plus à l'extérieur. La SPI est chargée de développer « les Cahottes » et « Campagne de Stockis » qui couvrent 157 ha.
- L'extension des Hauts-Sarts de la zone 4 concerne environ 67 ha. Les Hauts-Sarts affichent actuellement un taux d'occupation de plus de 97 %.
- Le développement d'activités économiques mixtes derrière la gare de Ans, dans la lignée de la transurbaine.
- Le développement du Val Benoit et des Guillemins.
- L'extension du Liège Science Park concerne environ 37ha, et est finalisée.

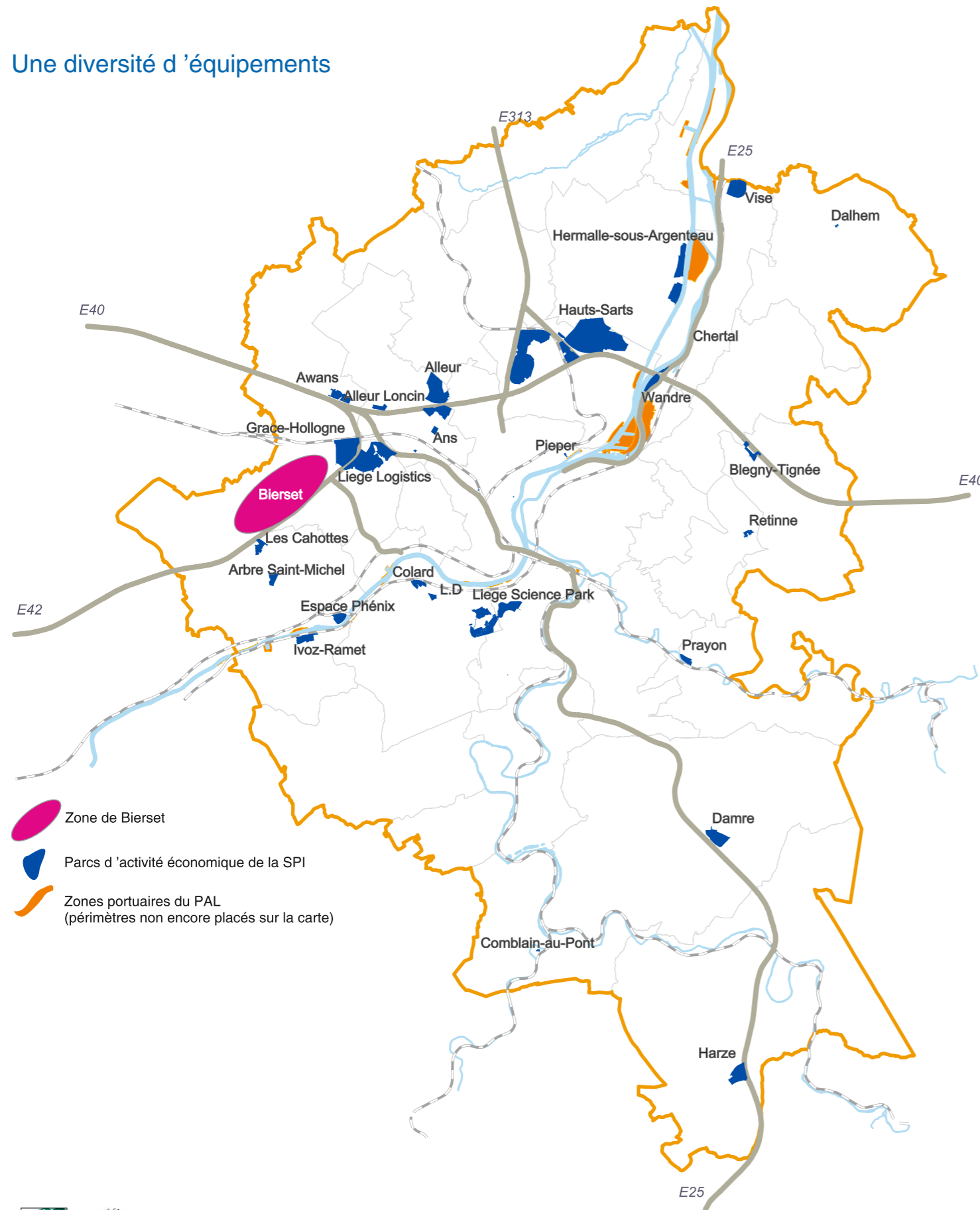
## 27% de ZAEm utilisées par des commerces




- De nombreuses ZAEm (presque 1 sur 3) sont actuellement occupées par des commerces. Ces ZAEm sont majoritairement situées en périphérie.
- Alors que ces zones commerciales situées en ZAEm accueillent à la base des commerces dit alimentaires, type grande surface, on remarque également de plus en plus un développement des commerces type habillement, décoration, ... au détriment des centres des villes et petites villes.

## Un potentiel de reconversion des anciens sites industriels

- Presque 15 % de la surface totale des ZAE au plan de secteur sont des sites en cours de reconversion, à des stades d'avancement divers, et qui seront dévolus à diverses activités (pas nécessairement de l'économique !). Ce sont des sites « en changement ».
- Etude Foncière Liégeoise « Réaffectation économique des sites sidérurgiques désaffectés du bassin liégeois » : 8 sites Arcelor pour un total de 322 ha

## Une diversité d'équipements



-  Zone de Bierset
-  Parcs d'activité économique de la SPI
-  Zones portuaires du PAL (périmètres non encore placés sur la carte)

### SPI

- 24 parcs d'activités économiques sur l'arrondissement de Liège. 23.179 emplois pour 1.155 entreprises.
- 2 Bâtiments Relais : Ans et Burenville. 32 emplois pour 7 entreprises.
- 4 Espaces Entreprises : Giga, Nagelmakers, Vertbois et Vivegnis. 87 emplois pour 35 entreprises.

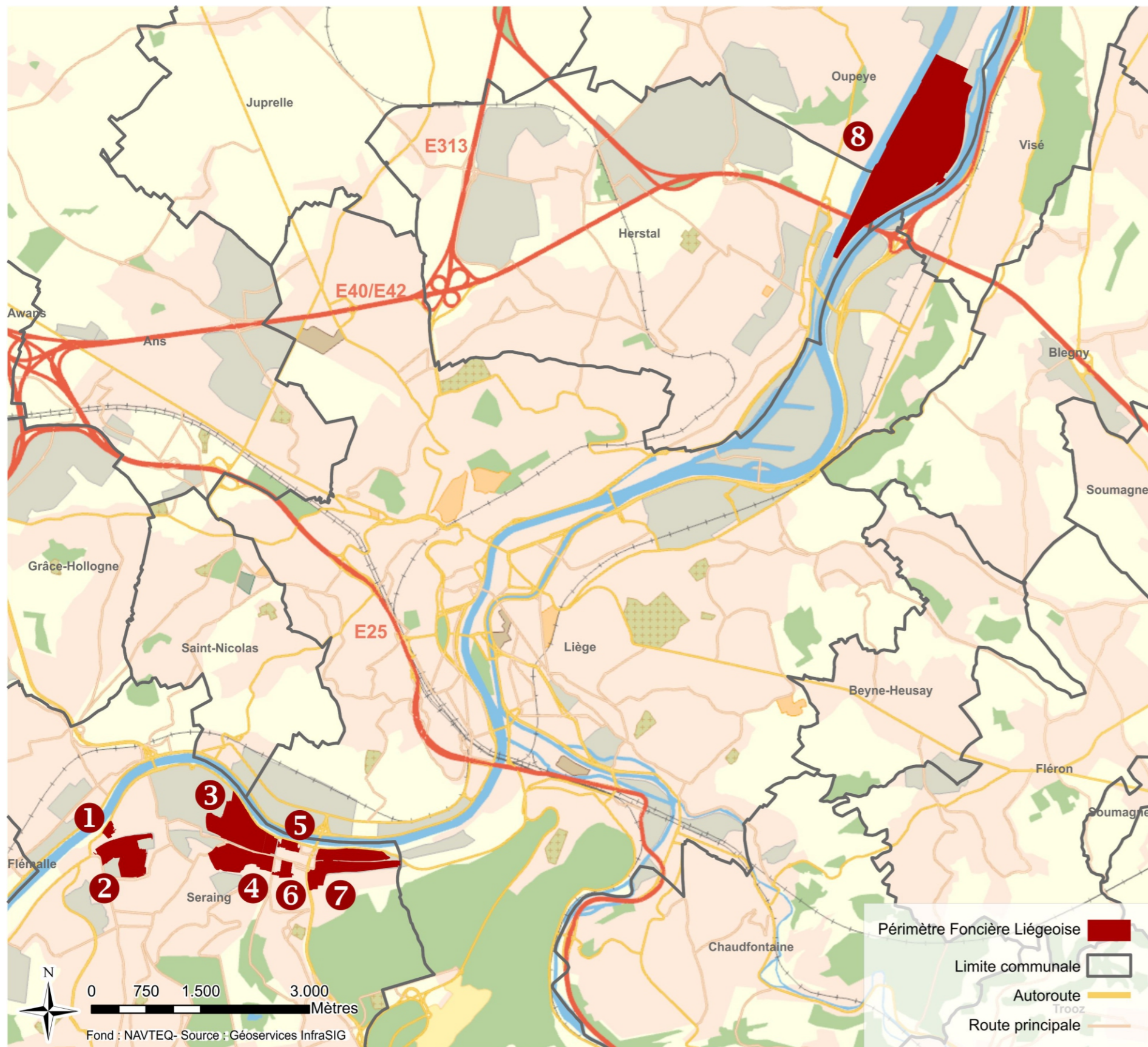
### Port autonome de Liège (PAL)

- 31 zones portuaires existantes pour un total de 292 ha. Sur l'arrondissement de Liège, 24 zones portuaires existantes pour un total de 270 ha.
- La zone portuaire de Lanaye (22ha) est actuellement inexploitable.
- Développement du Trilogiport en cours, 97 ha.
- 3 zones portuaires à vocation touristique : Yachts, Croisiers-Cheravoie, Van Beneden.

### Liège Airport

- 54 TPE - 20 PME - 2 grandes entreprises.
- Environ 2.800 emplois directs et 6.700 emplois indirects.
- SOWAER : 470 ha de développement économique à terme.





## Foncière Liégeoise : Réaffectation économique des sites sidérurgiques désaffectés du bassin liégeois

Sur Seraing :

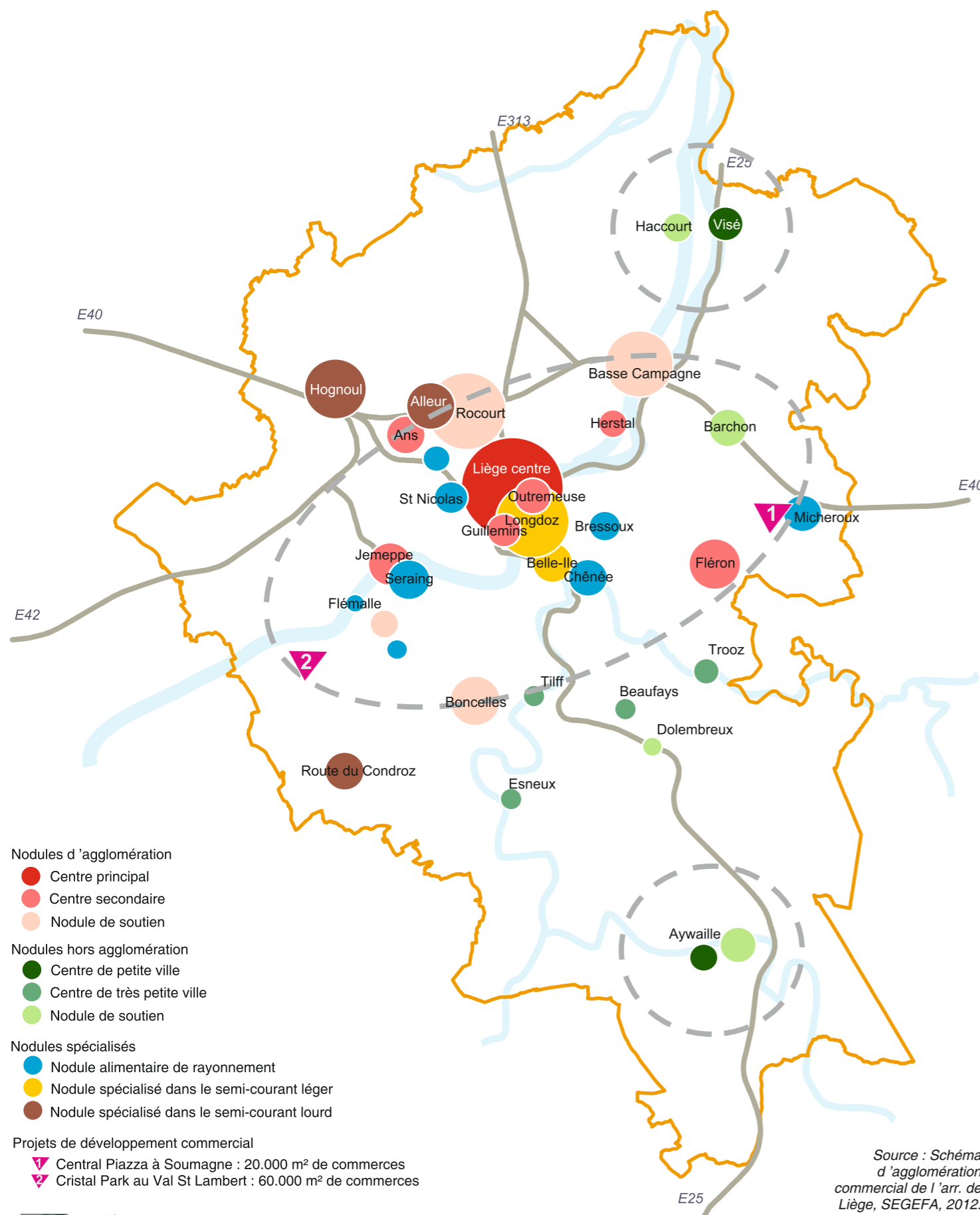
1. Paire Ramoux = 2,4 ha
2. HF 6 (dont Energie) = 27,5 ha
3. Cokerie (dont Formation) = 38,6 ha
4. Aciérie LD = 22,9 ha
5. Trasenster = 3,3 ha
6. Ateliers Centraux = 4,1 ha
7. HF B = 35,3 ha

Sur Herstal-Oupeye :

8. Chertal = 187,9 ha

Total = 322 ha





Source : Schéma d'agglomération commercial de l'arr. de Liège, SEGEFA, 2012.

## Un atout majeur pour l'arrondissement : une offre commerciale extrêmement diversifiée

- L'arrondissement de Liège présente une trame de polarités commerciales extrêmement dense et diversifiée. On retrouve le centre ville de Liège, le centre de plus petites villes, des centres commerciaux, des parcs commerciaux spécialisés,...

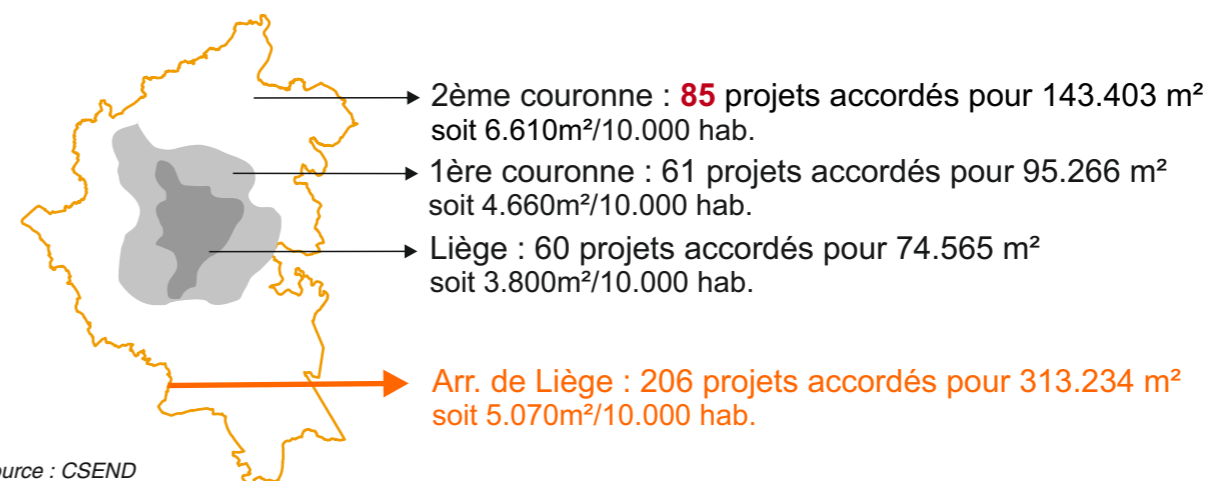
## Un maillage central et deux polarités urbaines de soutien

- L'arrondissement de Liège dispose d'un maillage central, autour de l'hyper-centre liégeois, qui s'étend de Herstal à Boncelles et de Fléron à Ans, dans lequel on retrouve les pôles de Liège, Herstal, Ans, Fléron et Jemeppe, et les nodules de soutien de Basse-Campagne, Rocourt ou encore Boncelles. Y sont également présents des nodules spécialisés dans l'alimentaire, ou encore ceux spécialisés dans le semi-courant lourd tel que Alleur et Hognoul.
- Aux extrémités de l'arrondissement se situent deux polarités urbaines : Visé et Aywaille, chacune disposant de son nodule de soutien.
- En dehors de ces polarités, on retrouve une diversité de noyaux, tant traditionnels que récents : Tilff, Trooz, Embourg ou encore Esneux.

## Un constat récurrent : le développement de commerces périphériques affaiblit les centres

- Lors des rencontres en face à face avec les élus, nous avons remarqué la prise de conscience qui s'établit face l'impact du développement périphérique sur les centres villes, et autres pôles traditionnels qu'il s'agisse de Liège ou de plus petites villes, ou même de noyaux ruraux.
- Les centres qui se vident de leurs commerces, au profit de la périphérie, déstructurent le territoire, et l'affaiblissent non seulement économiquement mais également socialement.

### Développement commercial 2005-2015 (sur 10.000 habitants)



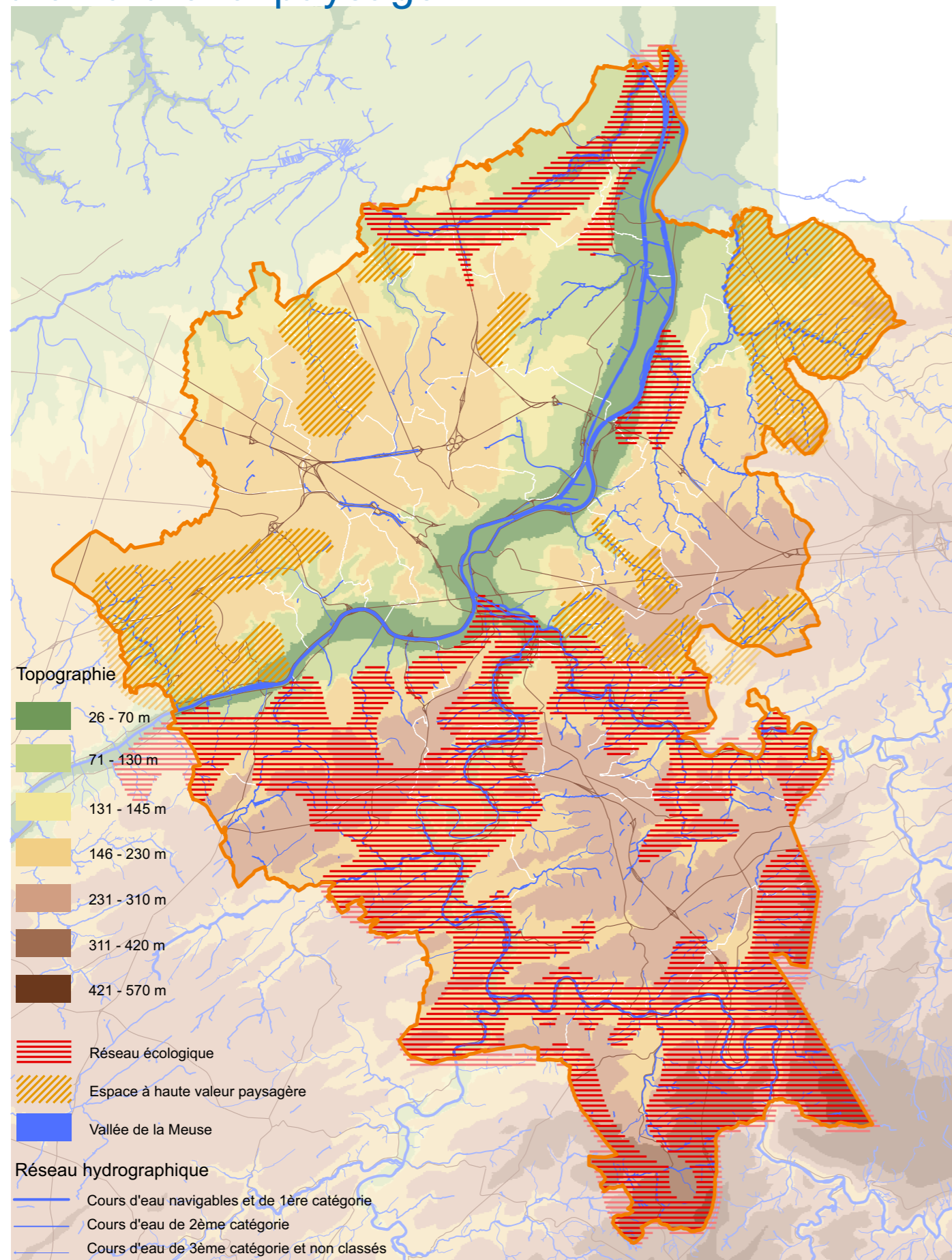
## 2 grands projets de développement commercial

Les permis socio-économiques ont été délivrés pour deux grands projets de commerces sur l'arrondissement :

- Le Central Piazza à Soumagne qui prévoit 20.000 m<sup>2</sup> de commerces
- Le Cristal Park à Seraing qui prévoit 60.000 m<sup>2</sup> de commerces dédiés à l'ameublement et à la maison



# Cadre naturel et paysage



## Le milieu naturel : une richesse majeure

- La diversité des paysages et des milieux naturels et la complexité du relief de la zone reflètent la richesse du milieu naturel régional.
- La présence de grandes vallées encaissées (Meuse, Ourthe, Vesdre, Geer, Berwinne) caractérise la zone. Avec leurs versants et affluents, ces vallées constituent le squelette du réseau écologique principal, lequel occupe essentiellement la moitié Sud de l'arrondissement. Ces reliefs accusés et verdoyants génèrent des espaces à haute valeur paysagère. Le Vrai Pays de Herve (partie centrale), le Sud du Pays de Herve (compartiment de la Vesdre), les espaces agricoles hesbignons typiques, l'amorce du plateau condurien, les contreforts ardennais et la vallée et les versants du ruisseau des Awirs constituent d'autres espaces à haute valeur paysagère.
- La biodiversité et le paysage sont de plus en plus menacés par l'urbanisation, l'étalement urbain, l'agriculture intensive, la construction sur lignes de crêtes, le grignotage des « bonnes terres »,...



### Un hinterland agricole de qualité et offrant des productions variées

Coexistence de 4 grandes régions agricoles délimitées *grosso modo* par les cours d'eaux principaux (Meuse, Ourthe, Vesdre et Amblève) :

- Région limoneuse à dominance de cultures (céréales, betteraves, ...).
- Région herbagère caractérisée par des élevages bovins à spécialisation lait.
- Ardenne condrusienne marqué par une combinaison équilibrée des productions végétales et animales.
- Condroz oriental caractérisé par des élevages bovins à dominante laitière.

Spécificités locales : vergers et production de fruits, cultures de légumes, élevage de porcs, ...

### Un secteur cependant fragile...

- Entre 2001 et 2013, on compte 417 exploitations en moins, et une SAU diminuée de 6 %. L'agriculture ne représente plus que 0,10 % de l'emploi salarié total (0,17 % lors du PUM).
- Impacts de l'urbanisation - grignotage des bonnes terres.

### ...mais qui connaît un important phénomène de (re)dynamisation !

Développement de la « **Ceinture Aliment-Terre** » (CATL) = projet émanant d'une coalition de partenaires actifs en matière de circuit court alimentaire, d'économie sociale, de développement territorial et d'éducation permanente, dont l'objectif est de valoriser l'agriculture liégeoise et d'augmenter la part locale de biens alimentaires consommés.

En parallèle :

- Développement des filières courtes entre producteurs et consommateurs :
  - Nombreuses initiatives : Vente à la ferme, GAC, Coopératives (Point Ferme, Coopérative Ardente, Compagnons de la Terre, ...), Entreprises de Formation par le Travail (La Bourrache, Cynorhodon), projet Gastronomica à Seraing.
  - Jouant sur la proximité d'un large panel de consommateurs.
- Développement de l'agriculture biologique.
- Mise en place de projets renforçant l'agriculture existante : Vins de Liège, Fungi Up, projet Verdir, Pisciculture, ...
- Perspectives de diversification de plus en plus présentes : chambres et tables d'hôtes, fermes pédagogiques, filières de transformation des produits alimentaires (fromageries, production de jus, etc.), ... mais qui pourraient encore se développer !

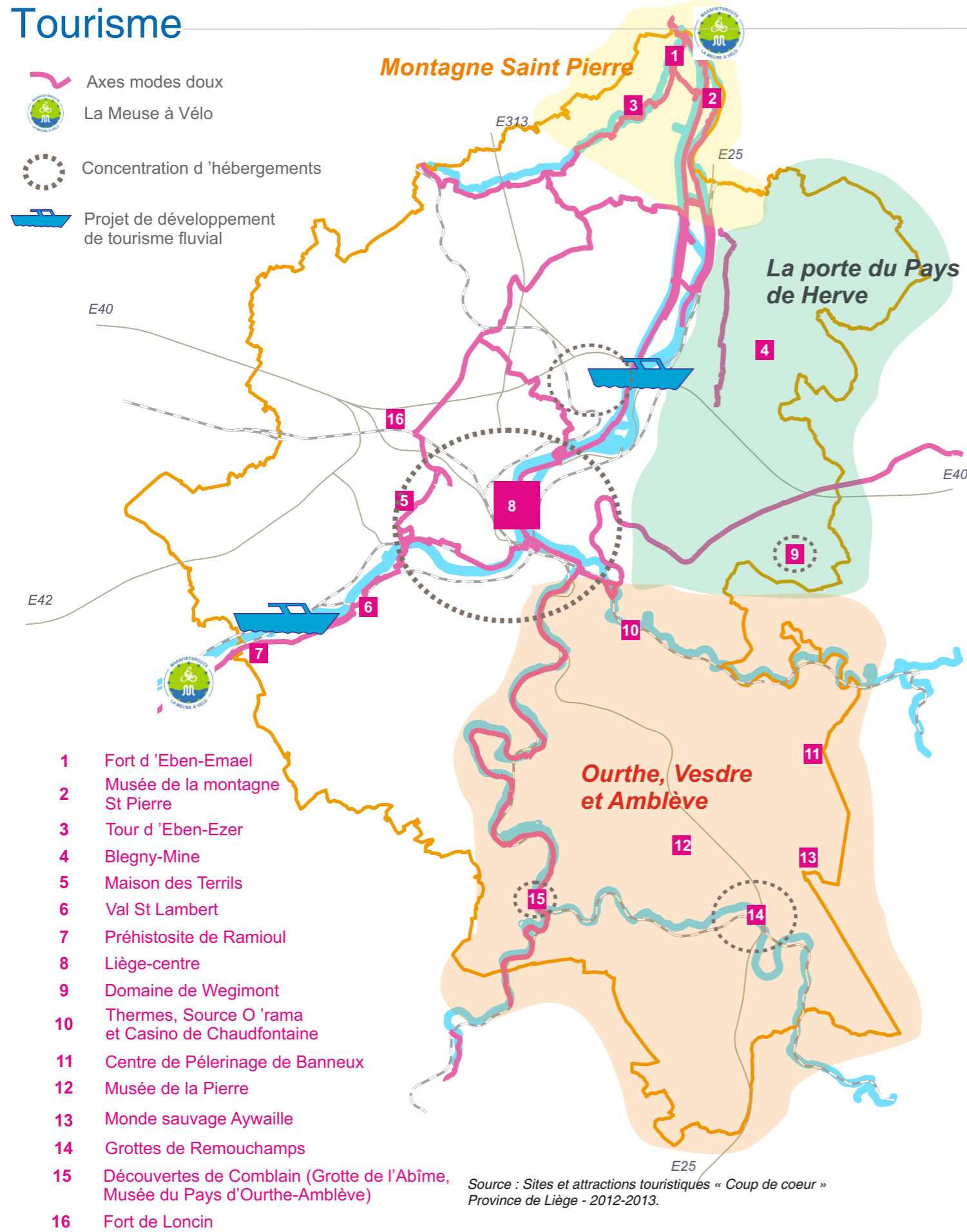
### Un secteur riche en perspectives pour l'avenir

- Perspectives d'emplois : objectifs de 5.000 emplois pour la CATL.
- Réduction de la pollution de l'air (diminution des transports).
- Sécurité alimentaire : capacité à nourrir entre 10 et 20% de la population pour les légumes, la totalité en lait et plus de 50% en viande et céréales.
- Nécessité d'une coordination entre les différentes initiatives et d'une mutualisation des outils !



# Tourisme

- Axes modes doux
- La Meuse à Vélo
- Concentration d'hébergements
- Projet de développement de tourisme fluvial



- 1 Fort d'Eben-Emael
- 2 Musée de la montagne St Pierre
- 3 Tour d'Eben-Ezer
- 4 Blegny-Mine
- 5 Maison des Terrils
- 6 Val St Lambert
- 7 Préhistosite de Ramioul
- 8 Liège-centre
- 9 Domaine de Wegimont
- 10 Thermes, Source O'rama et Casino de Chaudfontaine
- 11 Centre de Pèlerinage de Banneux
- 12 Musée de la Pierre
- 13 Monde sauvage Aywaille
- 14 Grottes de Remouchamps
- 15 Découvertes de Comblain (Grotte de l'Abîme, Musée du Pays d'Ourthe-Amblève)
- 16 Fort de Loncin

Source : Sites et attractions touristiques « Coup de coeur » Province de Liège - 2012-2013.

## Une offre touristique diversifiée et spécifique

- L'observatoire du tourisme wallon (2013) a montré que, en Province de Liège, les clientèles belges et néerlandaises restent les plus importantes, et que le tourisme de loisirs prime sur le tourisme d'affaires.
- La Province de Liège, en termes de nuitées, représente environ 25 % de l'offre wallonne, soit un peu plus de 2 millions de nuitées. L'arrondissement de Liège représente environ 30 % des nuitées de la Province, soit 551.00 nuitées.
- L'arrondissement de Liège offre des attractions touristiques diverses et variées : centres historiques, musées, parcs de loisirs, sites naturels,... Notons également des attractions touristiques spécifiques : Fort d'Eben-Emael, Maison des Terrils, Val Saint-Lambert.
- Au sein de l'arrondissement, Liège est la commune qui totalise le plus de nuitées, suivie par Herstal et Aywaille.
- Certains élus nous ont mentionné le manque d'offre hôtelière sur leur commune. Notons notamment Visé, polarité urbaine qui dispose de très peu de capacité en hébergement, alors qu'elle est idéalement située entre Liège et Maastricht.
- La concurrence la plus importante pour le tourisme sur l'arrondissement reste la Province du Luxembourg et Maastricht.

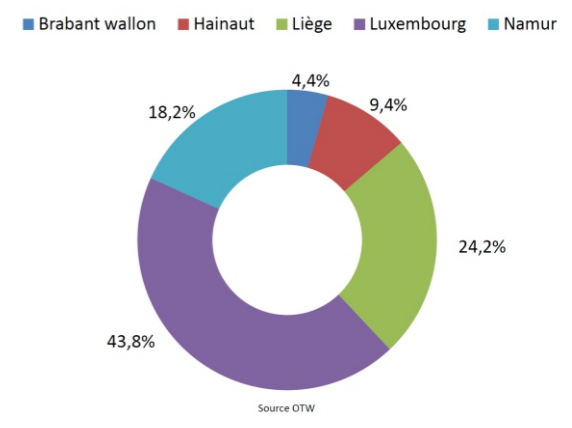
## La présence de vallées encaissées

- Un projet est en cours au niveau de la Province pour valoriser le tourisme fluvial de la Meuse
- Les bords de Meuse sont également concernés par l'action « La Meuse à Vélo ».
- Les bords de l'Ourthe sont valorisés via une liaison mode doux. Les bords de l'Amblève et de la Vesdre n'offrent pas encore de liaisons modes doux structurantes.

## Le tourisme : l'identité des communes dites plus « rurales »

- Lors des rencontres avec les élus/bourgmestres, plusieurs communes ont mentionné le tourisme comme un axe majeur de développement de leur territoire, via principalement les liaisons modes doux.

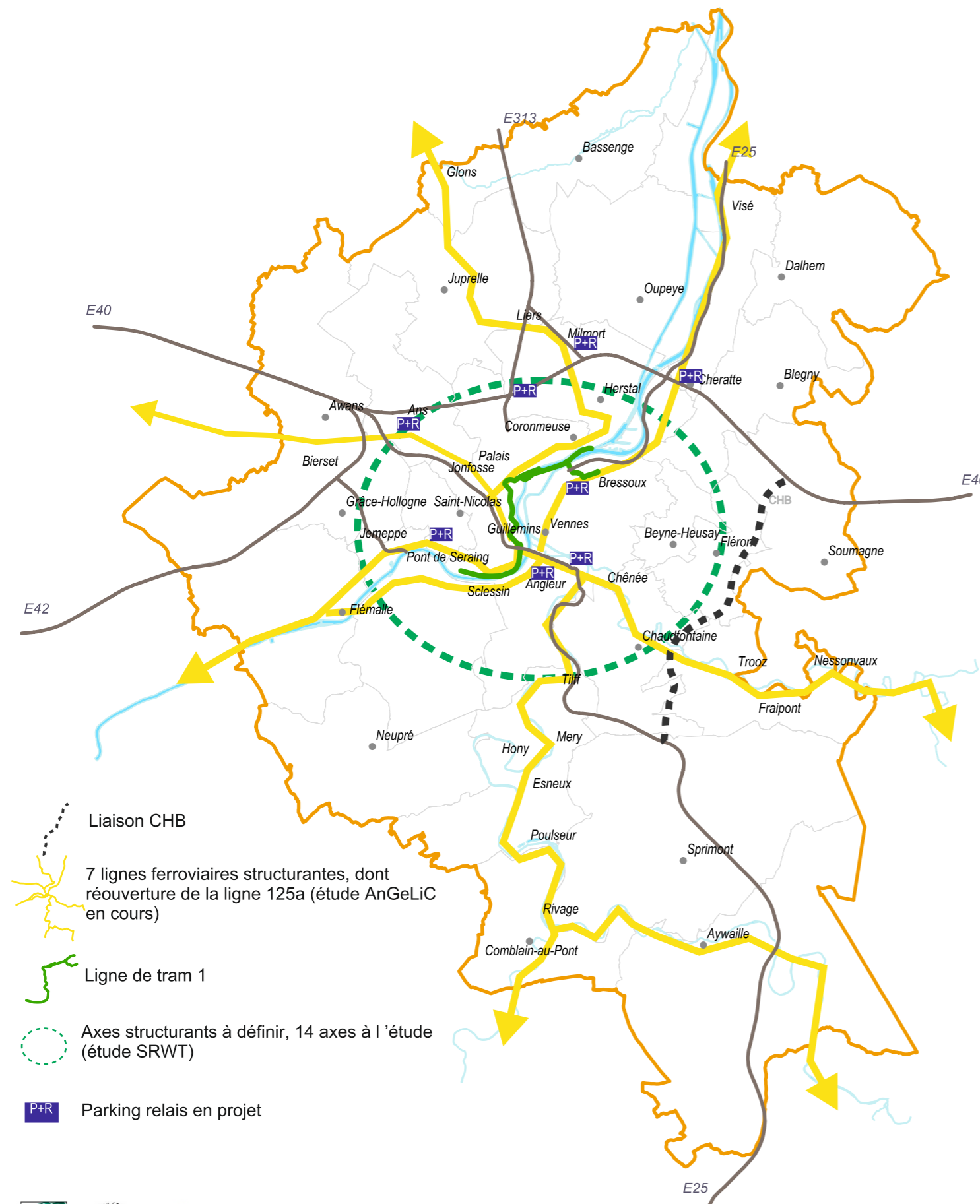
## L'offre en hébergements touristiques en Wallonie (répartition par provinces)



## Nombre de nuitées et arrivées en 2013

	Total Arrivées	Total Nuitées
Liège	247.227	392.131
Herstal	36.932	53.356
Aywaille	9.862	33.304
Comblain-au-Pont	5.138	22.682
Soumagne	ND	21.728
Sprimont	7.083	14.245
Esneux	5.182	13.453
Chaudfontaine	6.259	9.464
Trooz	2.955	7.210
Blegny	2.299	4.760
Visé	222	360

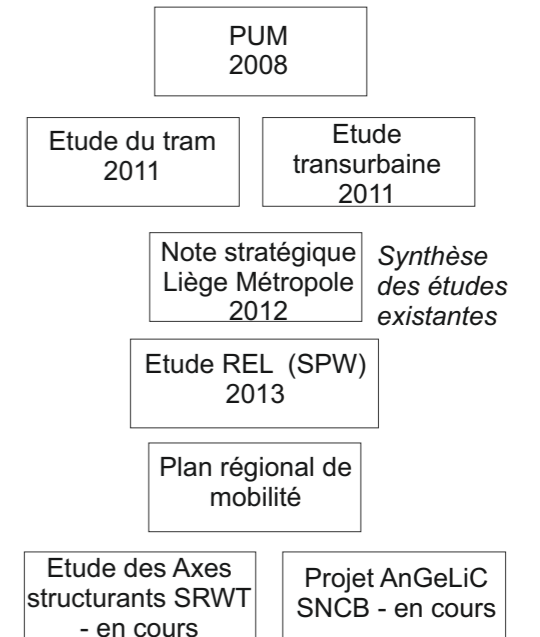
Source : SPF Economie, 2013



- Liaison CHB
- 7 lignes ferroviaires structurantes, dont réouverture de la ligne 125a (étude AnGeLiC en cours)
- Ligne de tram 1
- Axes structurants à définir, 14 axes à l'étude (étude SRWT)
- Parking relais en projet

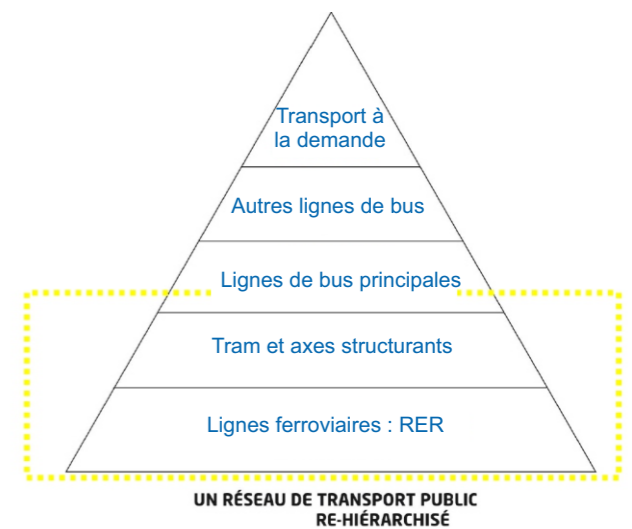
## Une analyse basée sur les études existantes

- Le Plan Urbain de Mobilité en 2008 a lancé les premières bases de réflexion concernant la mobilité au sein de l'arrondissement.
- Par la suite, diverses études ont été menées, telle que l'étude transurbaine, REL,...
- Actuellement, deux études importantes sont en cours :
  1. L'étude des axes structurants de la SRWT qui a pour but d'analyser 14 axes et d'en sélectionner environ 5.
  2. Le projet AnGeLiC de la SNCB, qui a pour but de définir un réseau express ferroviaire performant sur les villes de Anvers, Gand, Liège et Charleroi.



## Une alternative à la voiture à développer via une hiérarchisation des transports publics

- L'ensemble des études sont en accord sur le constat que seule une hiérarchisation efficace des transports publics pourra concurrencer la voiture.
- Cette hiérarchisation doit se baser tout d'abord sur un réseau ferroviaire structurant (projet AnGeLiC en cours), couplé au tram et à des axes de bus structurants dont la transurbaine (étude des axes structurants de la SRWT en cours).
- Des parkings relais sont en projet. Ans, Angleur, Milmort, Cheratte et Ougrée sont en étude par la SNCB. En lien avec le tram, Bressoux et Sclessin sont prévus par la SRWT. Celui de Vottem est un aménagement à la sortie de l'autoroute.



## En conclusion, les études existantes convergent sur les points suivants :

Nécessité au niveau auto. :

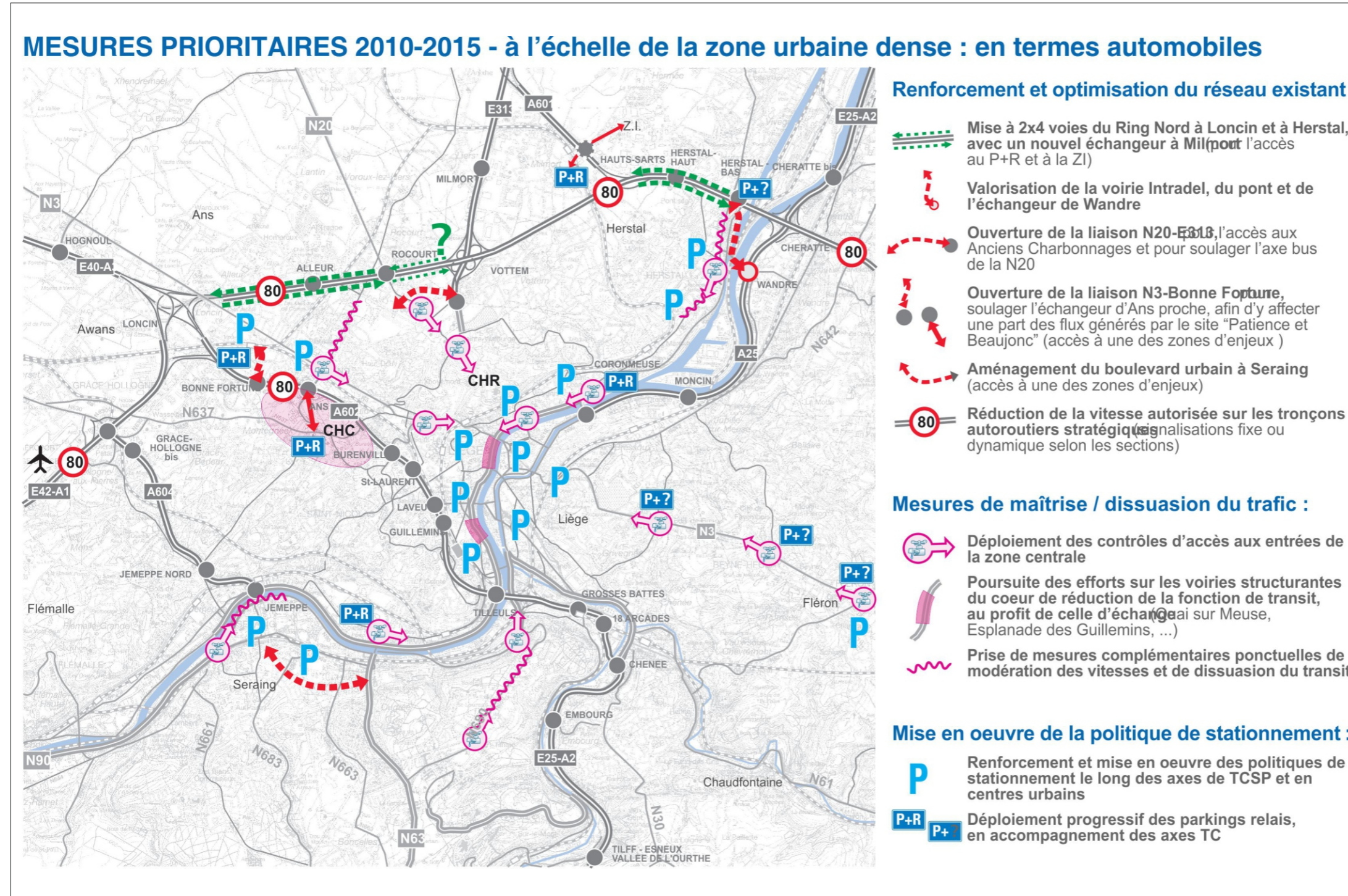
- Assainir le ring nord
- Assainir le ring de Cheratte
- Réaliser la liaison CHB
- Et offrir une alternative à la voiture via un réseau TC performant

Réseau TC hiérarchisé :

- Tram et axes structurants dont la transurbaine
- RER avec 7 lignes dont réouverture ligne 125a
- Parkings relais performants



Conclusions de l'étude PUM en termes automobile :



En 2015, ce qui est réalisé :

- Cheratte en cours
- Accès CHC en cours
- Aménagement des quais (Liège)
- Boulevard urbain en cours (Seraing)

En 2015, on sait que :

- L'agglomération est toujours saturée
- 30% de saturation supplémentaire d'ici 2030 annoncé par le Bureau Fédéral du Plan

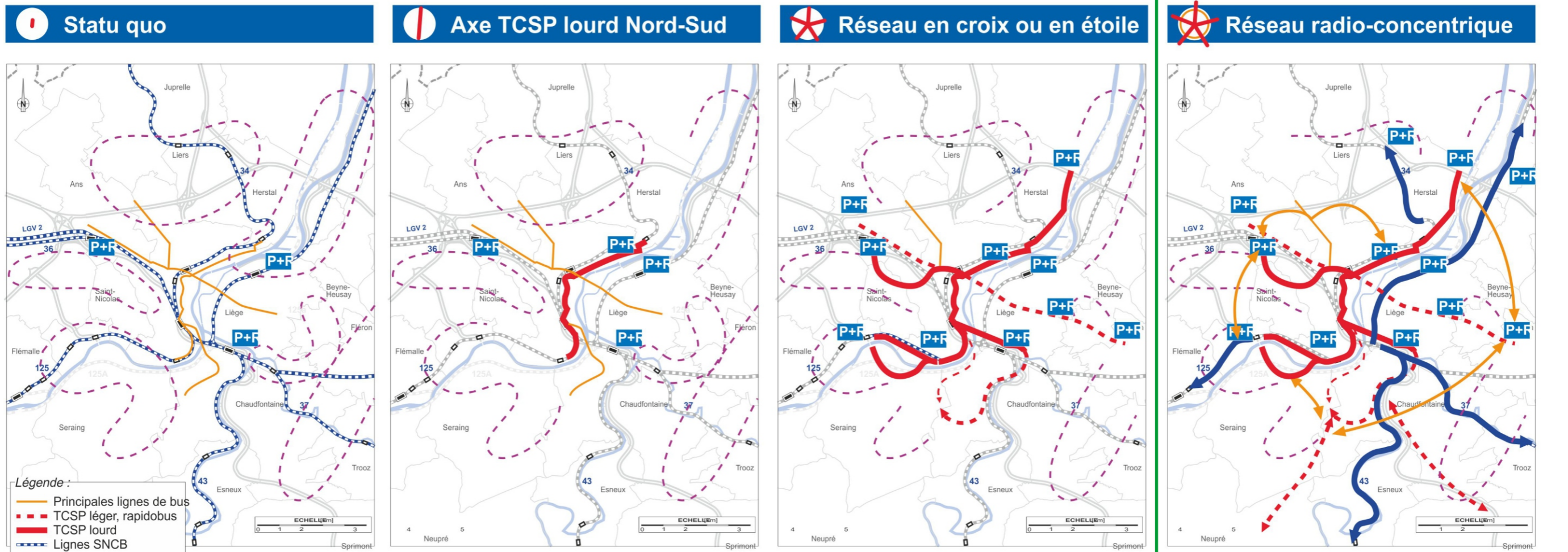
Nécessité de :

- Assainir le ring nord
- Assainir le ring de Cheratte
- Réaliser la liaison CHB dans sa version « boulevard urbain » et non autoroutière
- Et offrir une alternative à la voiture via un réseau TC performant, le tram et le chemin de fer en rive droite



Recommandation sur la structure TC dans le PUM :

## STRUCTURE DU RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN à l'échelle de l'agglomération



- Pas de solution aux problèmes actuels de congestion sur l'axe Leman - Déportés
- Pas de réduction de l'impact sur le réseau automobile des développements potentiels dans les zones d'enjeu (principalement au Nord de l'agglomération)
- Pas de réseau suffisamment attractif pour permettre la mise en œuvre d'une couronne de P+R autour de l'agglomération

**A EXCLURE**

- + Solutionne les problèmes de congestion sur l'axe Leman - Déportés
- Permet l'aménagement des premiers P+R en amont et en aval de l'agglomération. Toutefois, la plupart des axes de pénétration ne disposeront pas de P+R
- Ne permet pas de réduire l'impact sur le réseau automobile des développements potentiels dans les zones d'enjeu (principalement au Nord de l'agglomération)
- Pas d'amélioration de l'offre en transports en commun pour les communes de la deuxième couronne (Comblain, Visé, Soumagne, ...)

**NON RECOMMANDÉE**

- + Permet l'aménagement d'une couronne de P+R autour de l'agglomération (à l'échelle de la zone urbaine dense)
- Permet de réduire une partie de la génération de trafic automobile des développements urbanistiques pressentis en périphérie
- Pas d'amélioration pour les communes de la deuxième couronne (Comblain, Visé, Soumagne, ...)

**ENVISAGEABLE À COURT TERME**

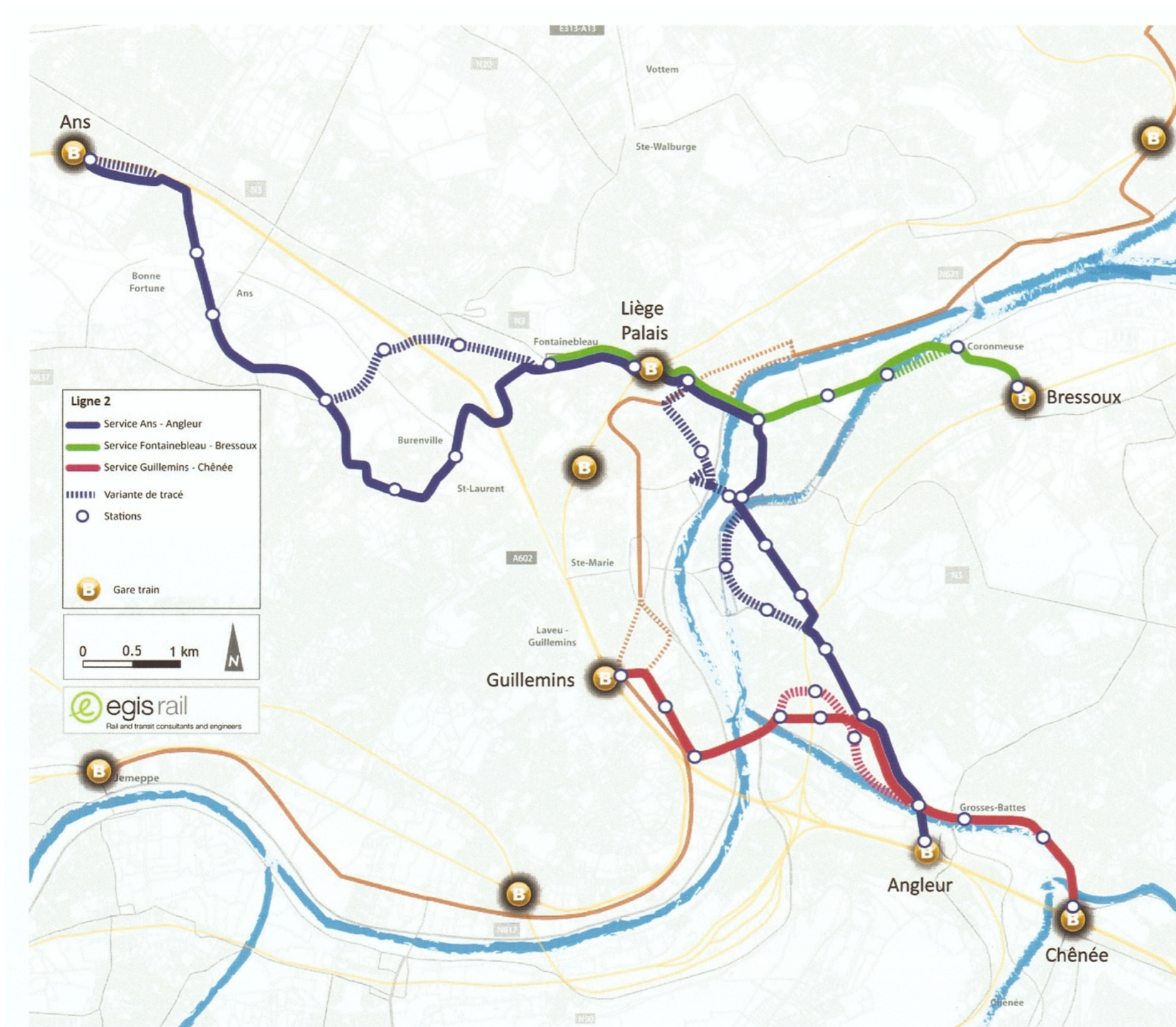
- + Permet l'aménagement d'une véritable couronne de P+R autour de l'agglomération
- + Inclut les communes périphériques dans un réseau couvrant tout l'arrondissement
- Permet d'atténuer l'impact sur le réseau routier des développements urbanistiques en périphérie, sans toutefois y apporter une solution radicale

**Nécessité d'offrir un réseau TC performant !**

**RECOMMANDÉE**



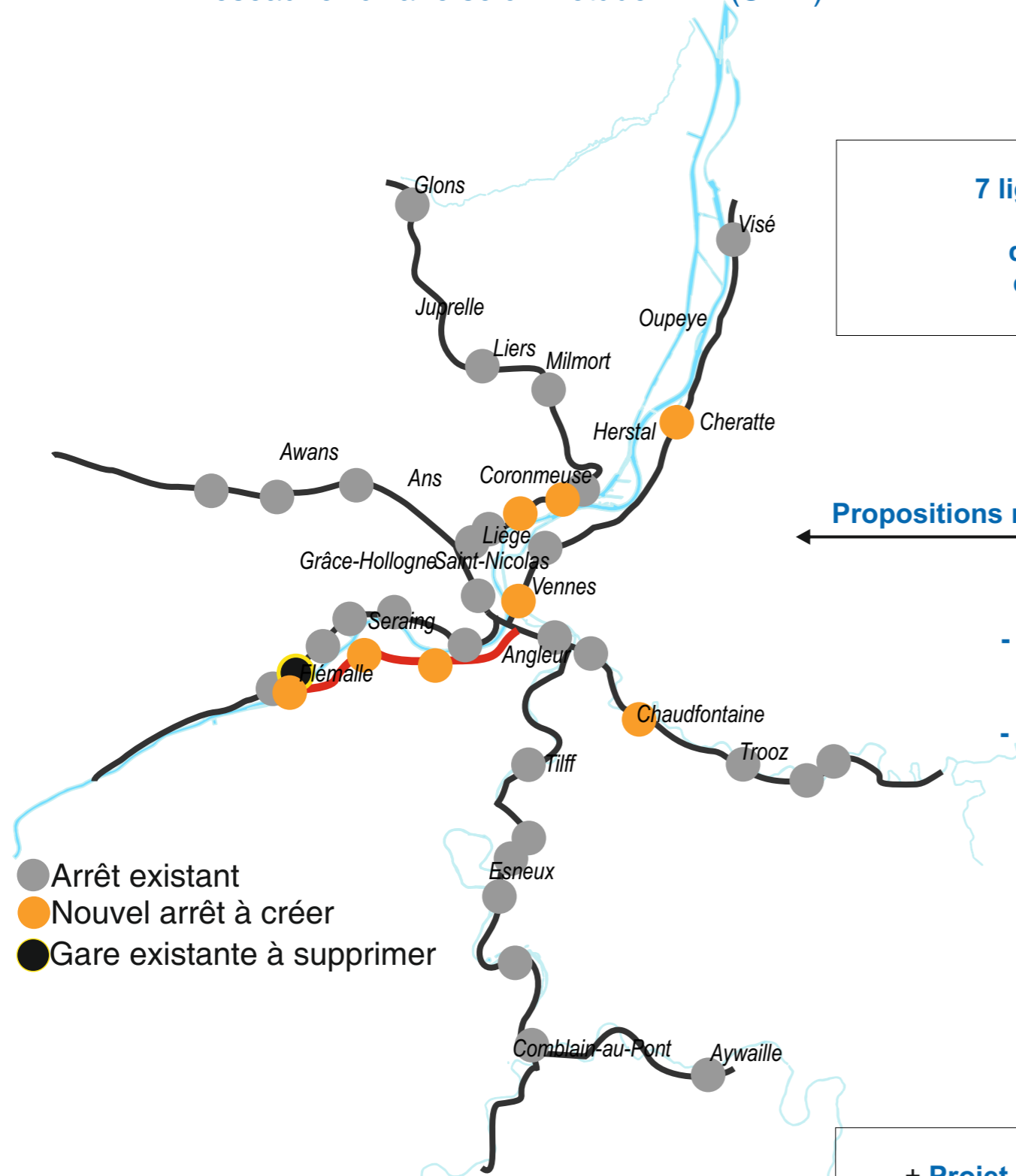
## Réseau de la Transurbaine



Source : La transurbaine Liège, Consortium Creat

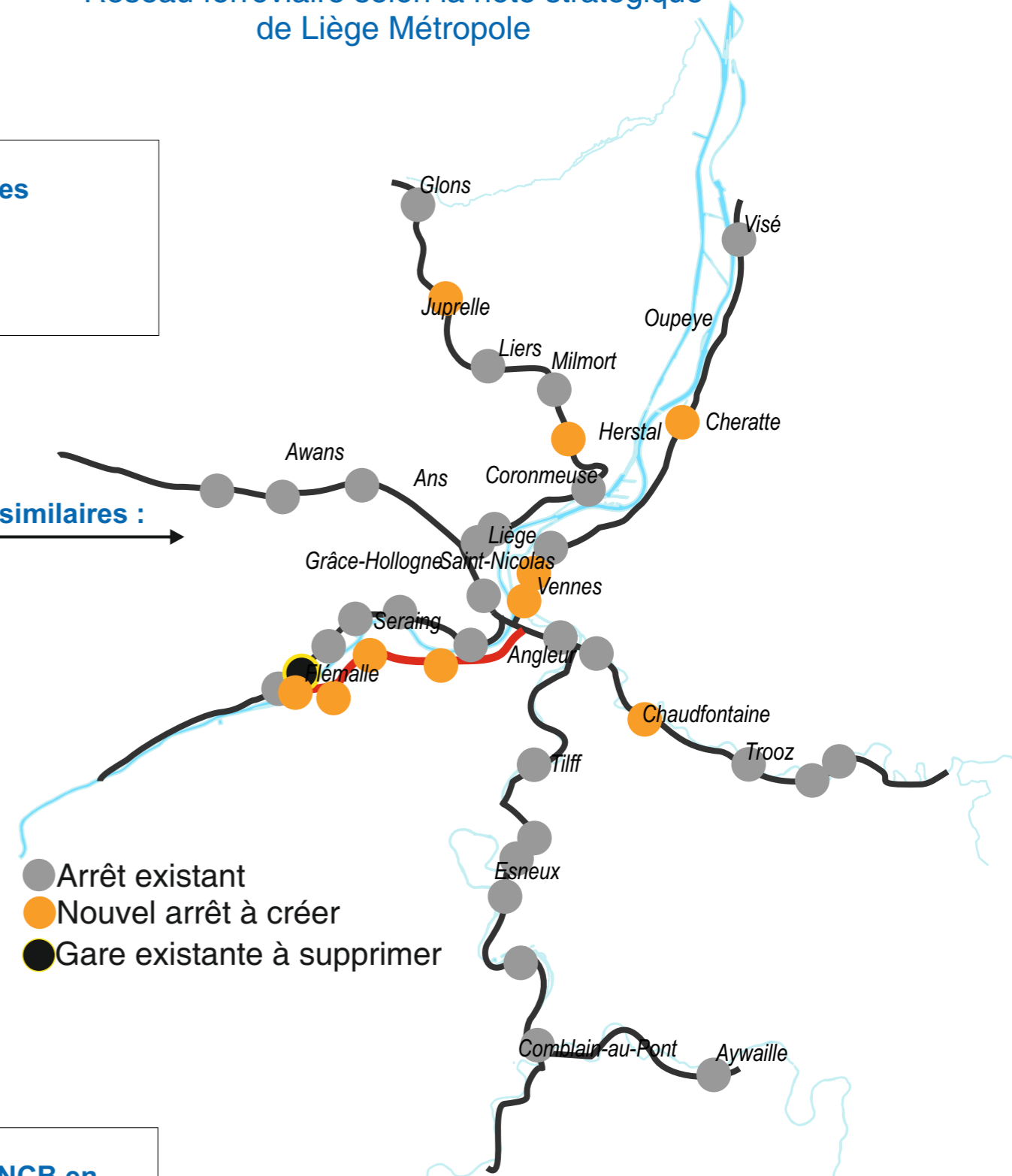


Réseau ferroviaire selon l'étude REL (SPW)



- Arrêt existant
- Nouvel arrêt à créer
- Gare existante à supprimer

Réseau ferroviaire selon la note stratégique de Liège Métropole



- Arrêt existant
- Nouvel arrêt à créer
- Gare existante à supprimer

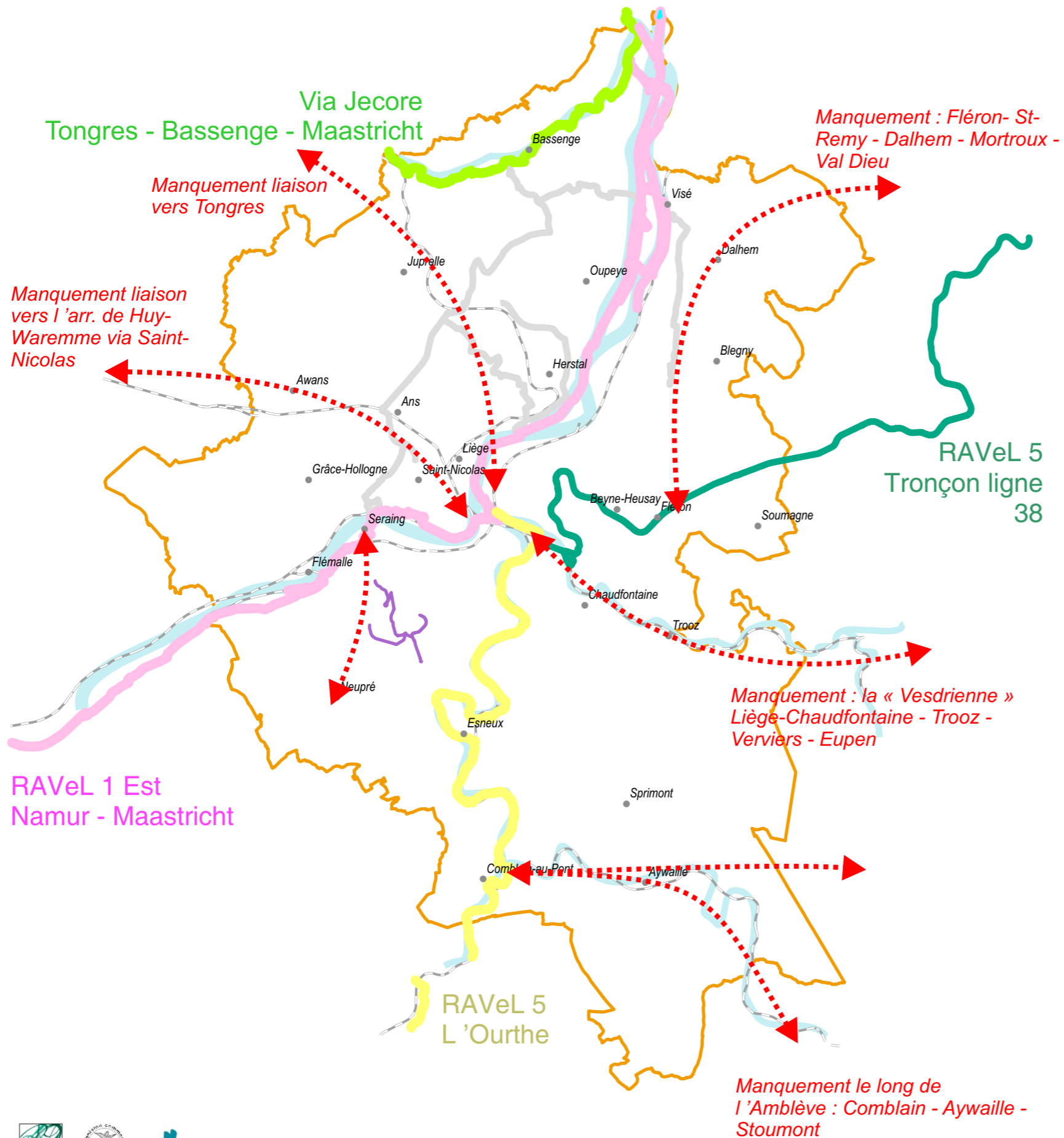
**7 lignes structurantes**  
dont réouverture de la ligne 125 a

Propositions nouveaux arrêts similaires :

- Cheratte
- Vennes
- Chaudfontaine
- Ougrée
- Seraing
- Flémalle Haute

+ **Projet AnGeLiC de la SNCB en cours**, qui devrait s'inspirer de ces deux schémas existants





### Des axes structurants qui doivent se mettre en place

L'analyse des modes doux dans le PUM avait déjà montré la nécessité de travailler via des axes structurants :

- Les axes de fond de vallée : Le RAVeL n°1 longe la Meuse et offre ainsi une continuité dans la vallée. La vallée de l'Ourthe dispose d'un RAVeL, cependant la signalétique y est parfois confuse et ne permet pas à un utilisateur occasionnel de s'y orienter de manière efficace. Enfin, les vallées de la Vesdre et de l'Amblève ne disposent toujours pas de réseaux modes doux structurants.
- Les liaisons plateau-vallée dans le sillon des principales voies de pénétration historiques. Les liaisons vers l'arrondissement de Huy-Waremme et vers Tongres sont manquantes.
- La « ceinture des plateaux » qui permettrait de desservir les plateaux de part et d'autre de la Meuse. Il permettrait d'assurer un maillage aux communes périphériques. Le RAVeL n°5 sur la ligne 38 est très bien utilisé, toutefois un axe Fléron - Blegny - Dalhem - Val Dieu est manquant.
- La transversale Nord qui offre une continuité entre le Limbourg flamand et le Pays de Herve. Il est actuellement bien développé entre le Limbourg flamand et Visé. Cependant la liaison entre Visé et le Pays de Herve reste encore manquante.

### Une opportunité de valorisation touristique

- L'importance de la valorisation touristique comme enjeu majeur des communes plus « rurales » passe par la création d'un réseau modes doux efficace, sécurisant et agréable.
- La proximité avec la Flandre et les Pays-Bas nécessite des connexions et des continuités efficaces. La clientèle néerlandaise est importante en termes de fréquentation touristique. Un développement efficient des modes doux permettrait ainsi un captage plus important.
- Notons déjà l'existence de « La Meuse à Velo », qui s'inscrit dans un projet transfrontalier qui vise, à terme, avec des partenaires hollandais et français, à promouvoir un itinéraire vélotouristique le long de La Meuse, de sa source (au sud de la Haute-Marne) à son embouchure (au sud de Rotterdam)

### Une utilisation pour les loisirs... mais pas seulement !

- Bien que le loisir reste l'utilisation principale des voies lentes, leur usage pour les déplacements scolaires ou liés au travail est de plus en plus courant.
- Le développement des vélos électriques est une opportunité de densifier encore davantage le réseau.



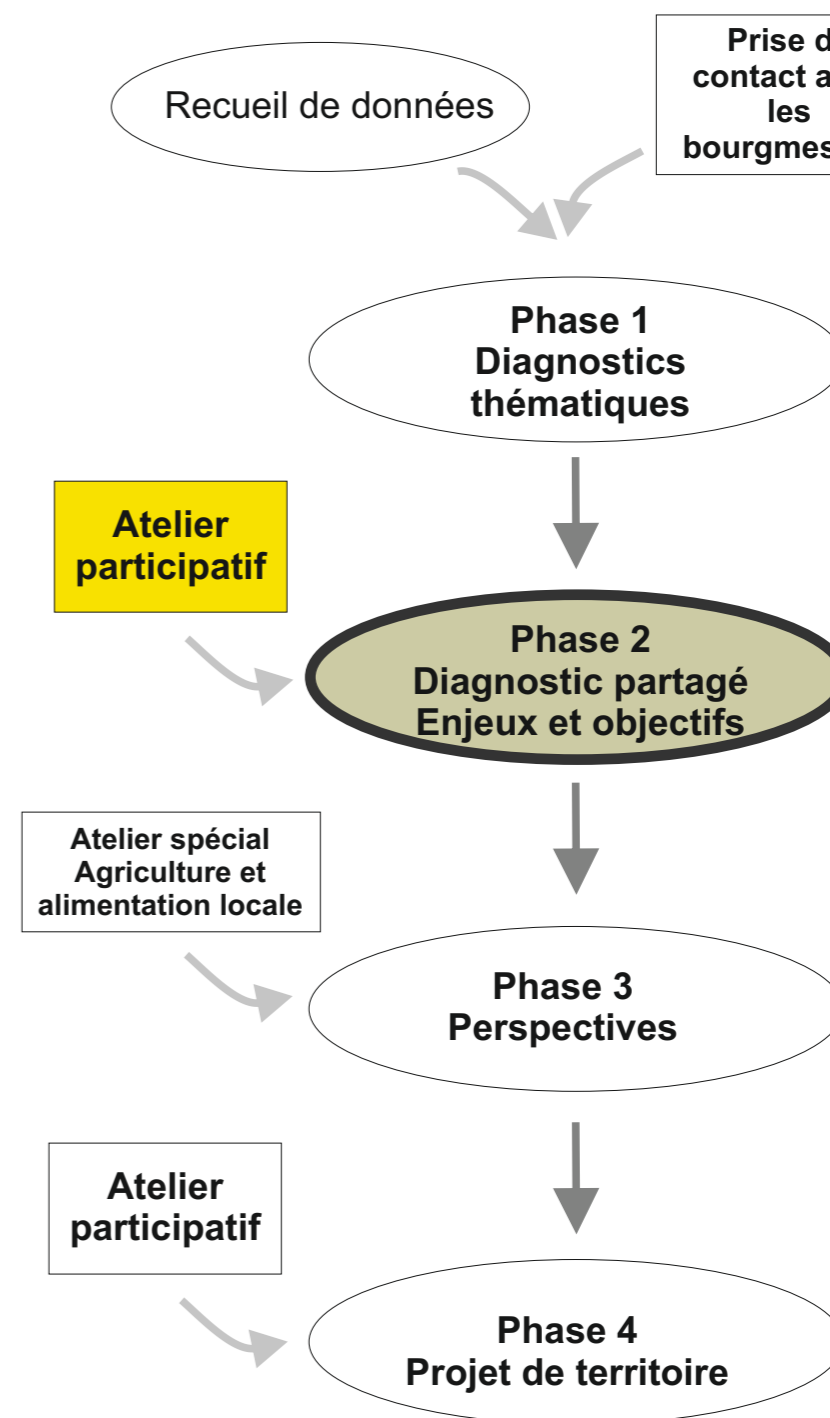
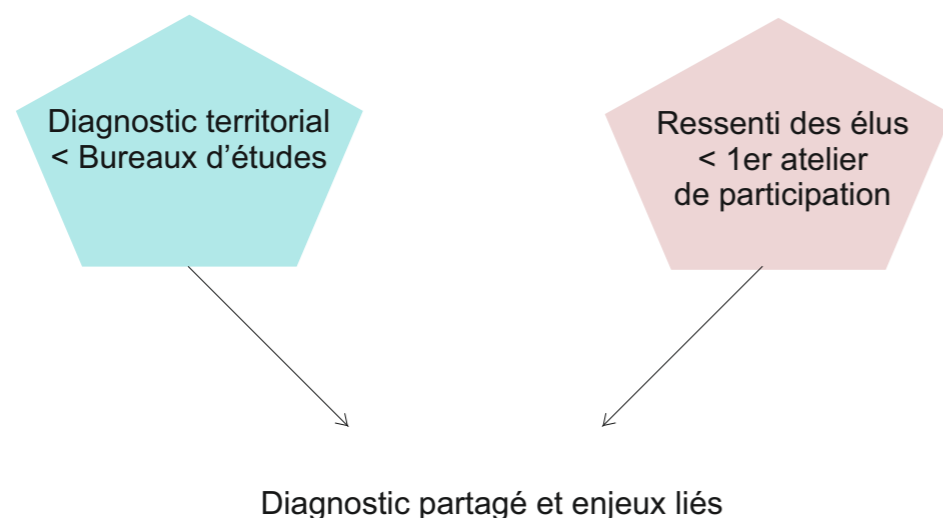
## Phase 2 : Enjeux et objectifs

## Une co-production avec les élus de Liège Métropole

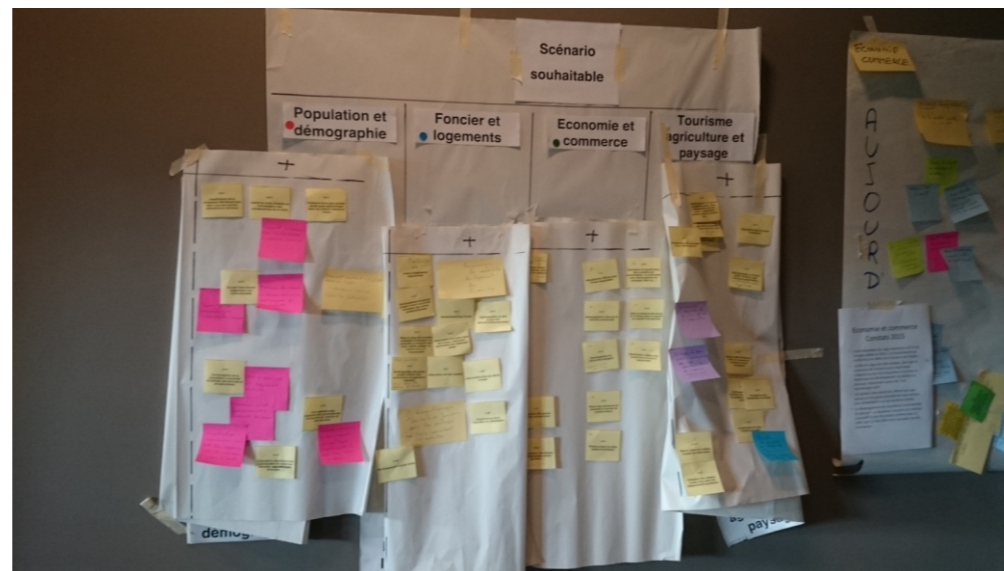
- La deuxième phase de cette étude consiste à aboutir à un diagnostic partagé avec les élus, ainsi qu'à la définition de grands enjeux pour le territoire.
- Un atelier de co-construction du projet territorial a été réalisé le 18 septembre 2015, où 16 des 26 élus étaient présents (ou représentés par un membre de leur collège).
- Cet atelier fut très enrichissant, non seulement pour les élus, mais également pour les auteurs de projets. Des enjeux ont pu être dégagés.

## Ce chapitre s'organise comme suit ...

- Présentation de l'atelier du 18 septembre 2015
- Diagnostic partagé retenu pour le territoire
- Définition des grands enjeux retenus pour le territoire







Photos du premier atelier de participation, 18/09/2015

## Rappel des principaux éléments du diagnostic via un bilan entre le PUM et les constats d'aujourd'hui

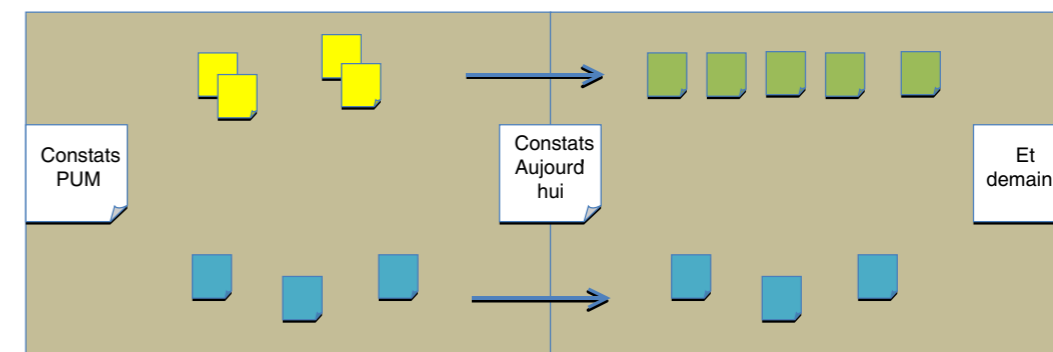
- Le bureau PLURIS a présenté les principales évolutions sur les thématiques :
  - Population et démographie
  - Foncier et logement
  - Economie et commerces
  - Tourisme, agriculture et paysage
  - Mobilité





### Co-construction - Phase 1 : Appropriation du diagnostic et identification des leviers

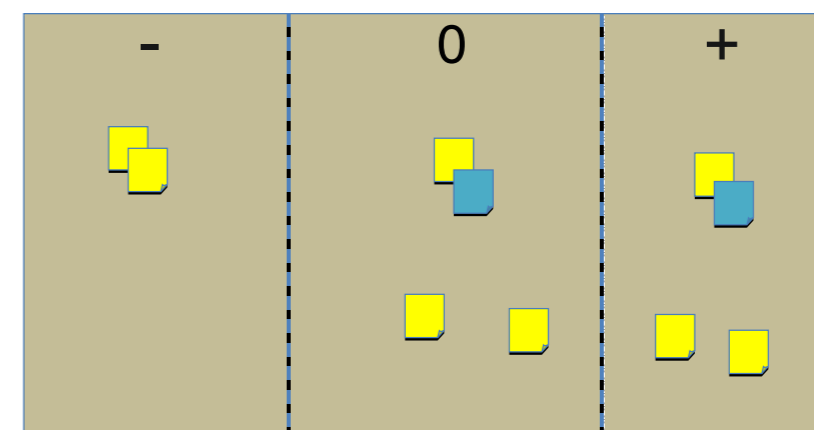
- L'objectif de ce premier exercice était de faire le point entre les constats du PUM (2008) et la situation actuelle (2015), afin d'interpeller les élus sur les questions suivantes :
  - Quelles sont les grandes tendances, évolutions constatées ?
  - Quels sont les leviers que nous avons activés (ou pas), et qui ont eu ou auront un impact à terme sur les évolutions identifiées ?
  - Et demain ? Quels sont les enjeux ? (Ce qui est à gagner ou à perdre)
  - Y a-t-il d'autres tendances, évolutions à prendre en compte ?
  - Quels sont les leviers que nous pourrions activer, renforcer ?
- Les élus étaient répartis en 4 tables de travail, de manière aléatoire, selon les thématiques : Population et démographie - Foncier et logement - Economie et commerces - Tourisme, agriculture et paysage.



### Co-construction - Phase 2 : Identification d'un scénario souhaitable

- 4 scénarios volontairement caricaturaux et contrastés ont été présentés :
  - Scénario 1 : Fil de l'eau - concurrence
  - Scénario 2 : Coopération
  - Scénario 3 : Métropolisation
  - Scénario 4 : Décroissance
- Sur base de ces scénarios, l'objectif de ce deuxième exercice était que les élus identifient les options souhaitables, non souhaitables, ou neutres, pour le développement du territoire, ainsi que les conditions préalables ou les mesures d'accompagnement nécessaires.
- Les élus étaient de nouveau répartis en 4 tables de travail, de manière aléatoire, selon les mêmes thématiques.

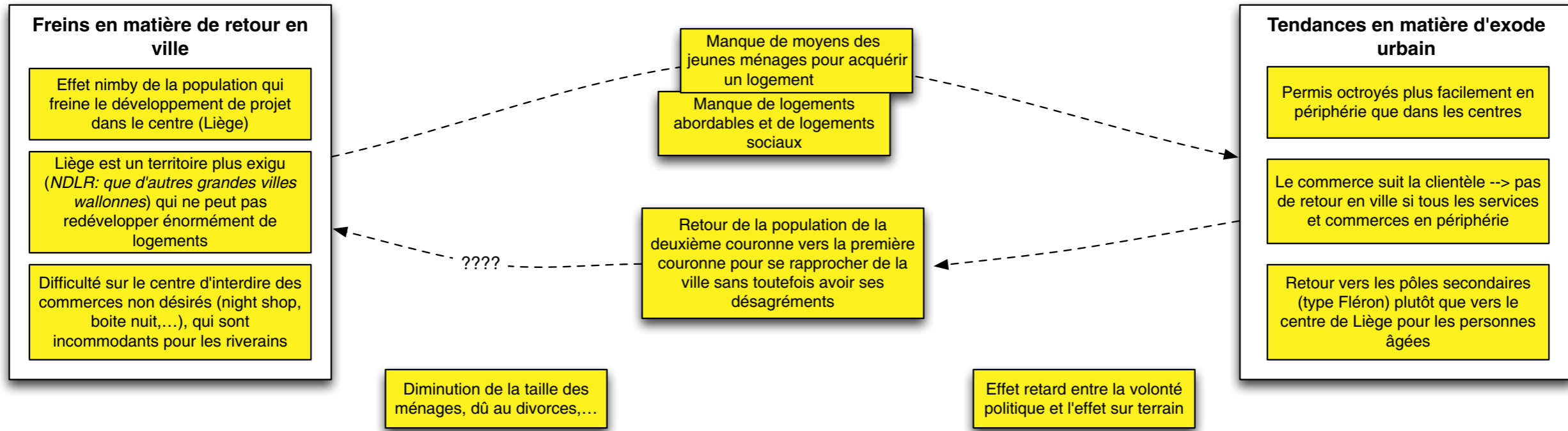


-  Grandes tendances/évolutions constatées
-  Leviers activés ou pas
-  Enjeux
-  Leviers à activer, renforcer



-  Options
-  Conditions préalable, mesures d'accompagnement souhaitables





**Favoriser le retour en ville**

- Densifier + verduriser le centre de Liège
- Empêcher la fuite de la population en dehors du territoire de l'arrondissement

**Enjeux sociaux**

- Garder les familles dans les villes
- Elargir l'offre en logement pour les 30-50ans avec enfants
- Offrir la possibilité aux jeunes ménages d'avoir un accès facile à un parking

**Enjeux en matière de planification**

- Mettre en place un projet commun où chaque territoire doit trouver son intérêt
- Mettre en place un réseau structurant de TC sur l'arrondissement

**Leviers sur le Centre**

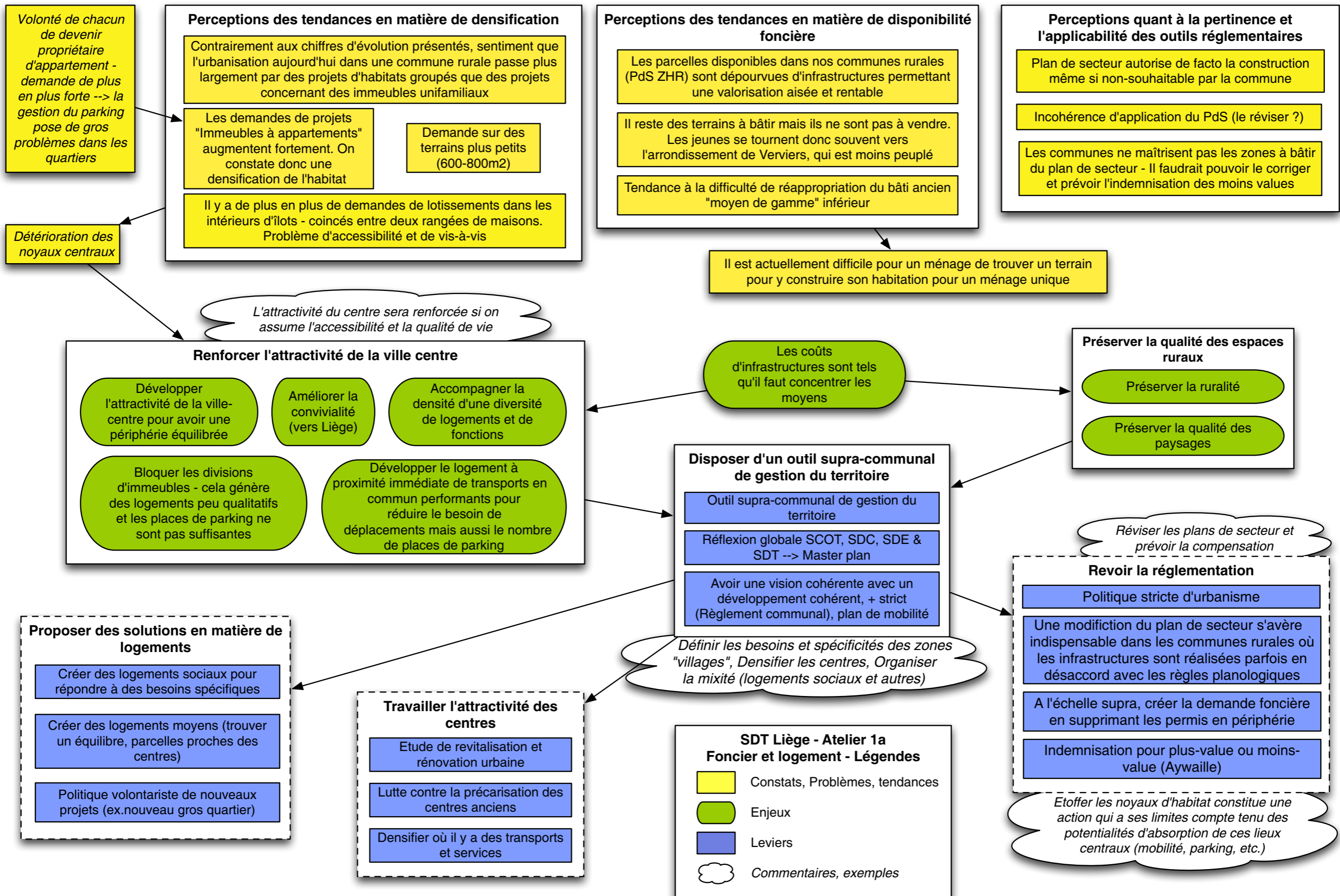
- Augmenter les crèches sur les centres (surtout sur Liège) avec une réglementation "de proximité" (périmètre de autant de km pour favoriser la population résidente)
- Proposer une qualité de vie dans les centres
- Disposer d'une législation plus claire en Wallonie pour développer les logements dans les centres

**Leviers économiques**

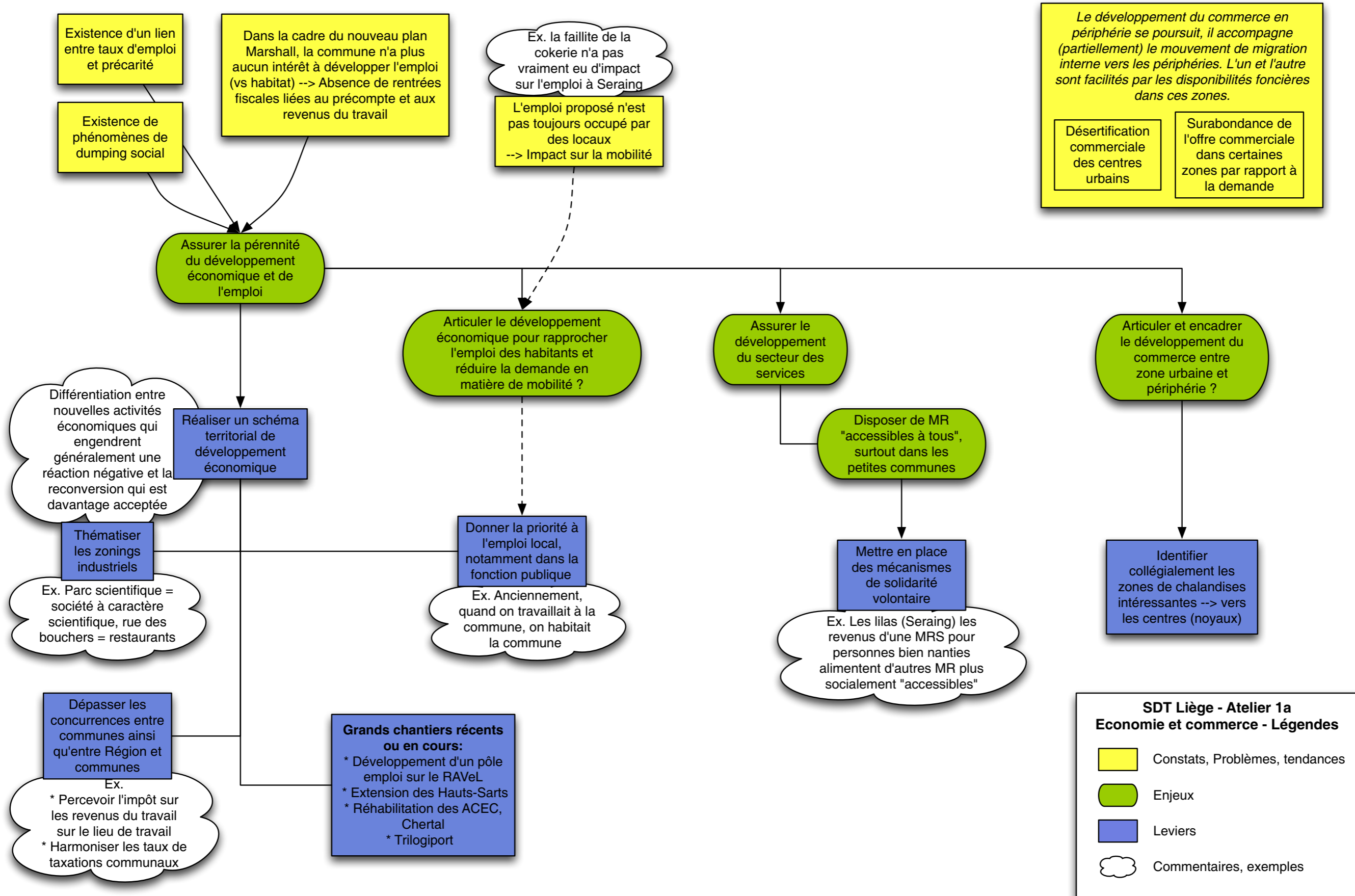
- Autoriser l'emploi seulement sur les noyaux d'habitat
- Mettre en place une charte commerciale pour le développement du commerce sur Liège

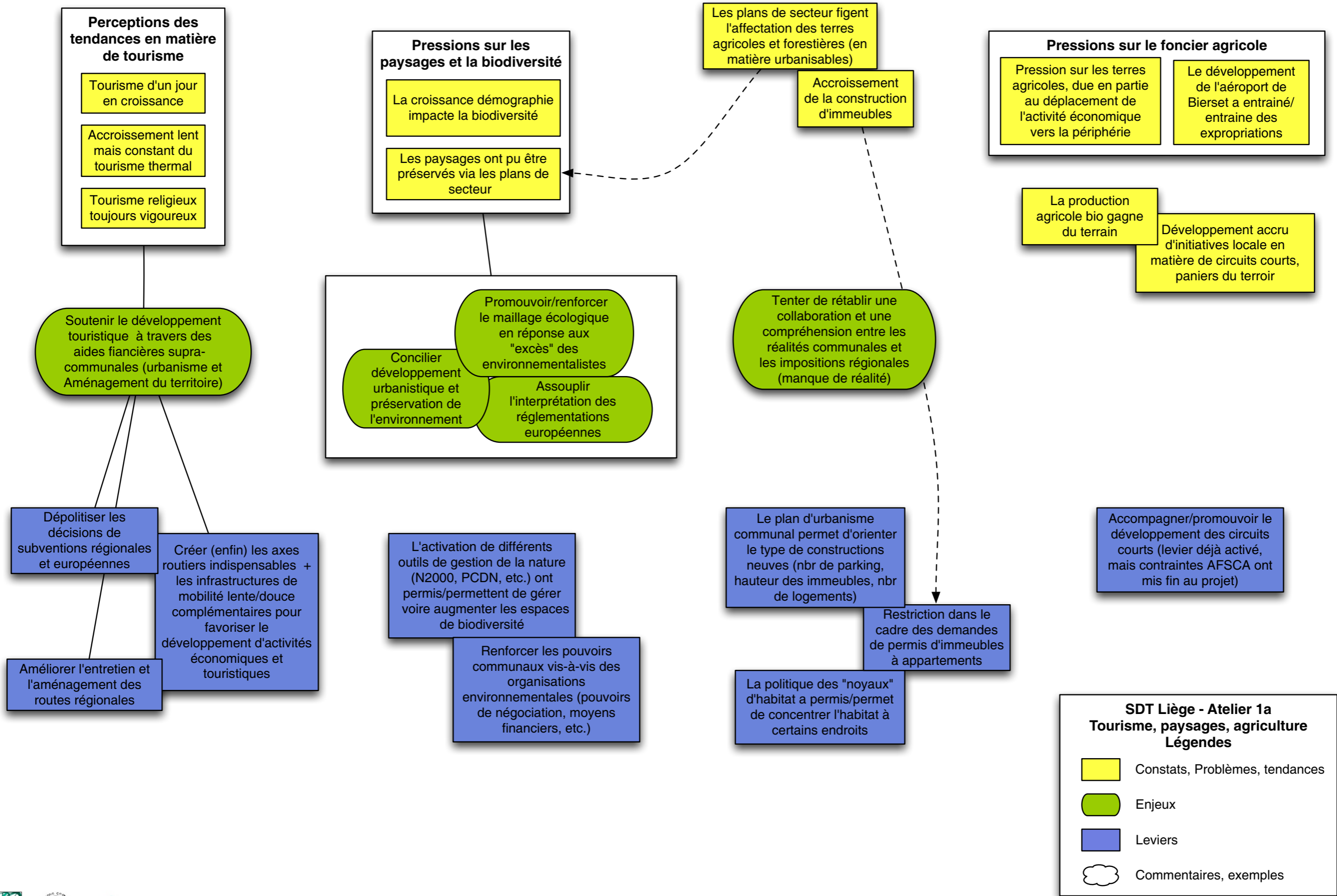
**SDT Liège - Atelier 1a**  
**Population, Démographie - Légendes**

- Constats, Problèmes, tendances
- Enjeux
- Leviers
- Commentaires, exemples



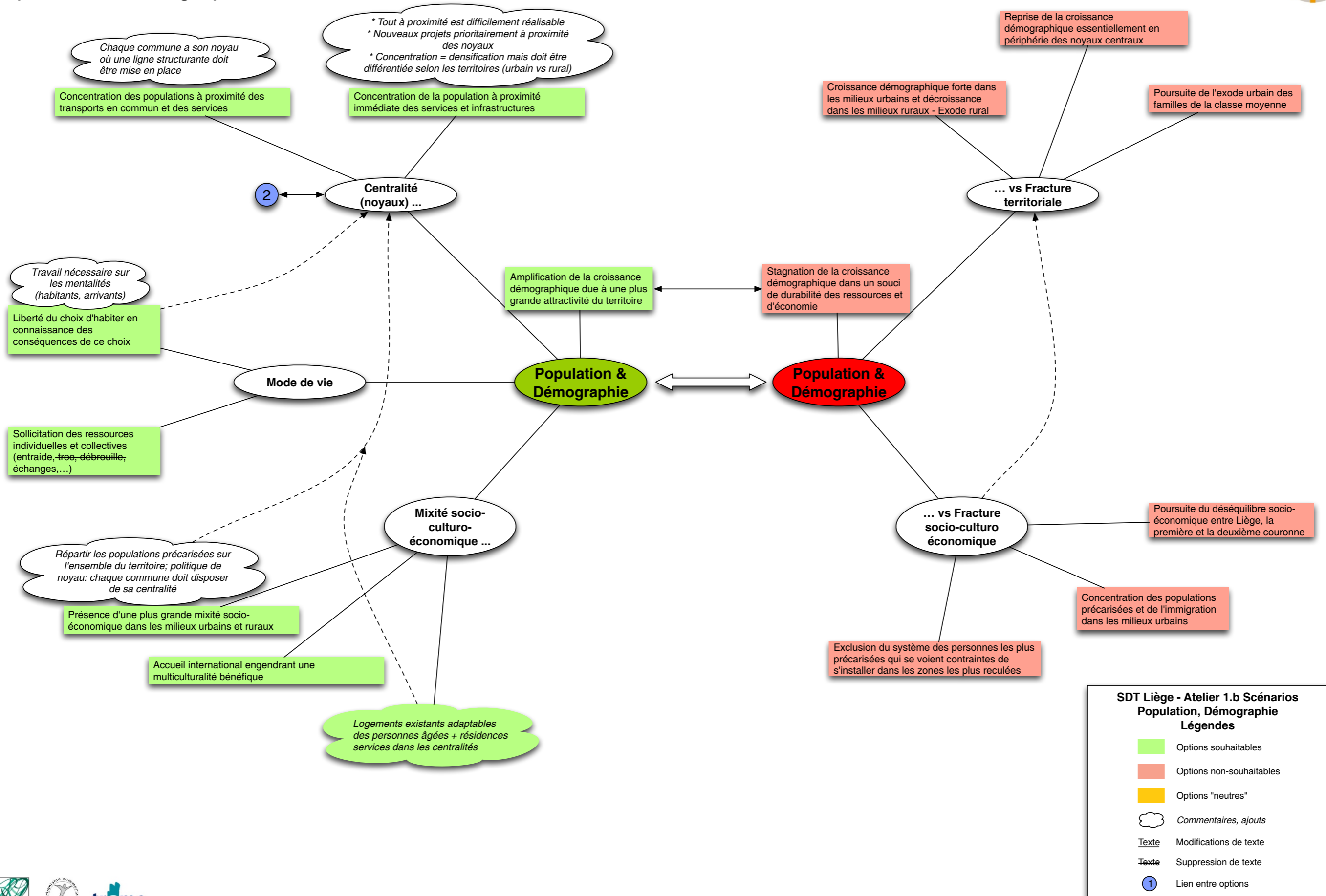


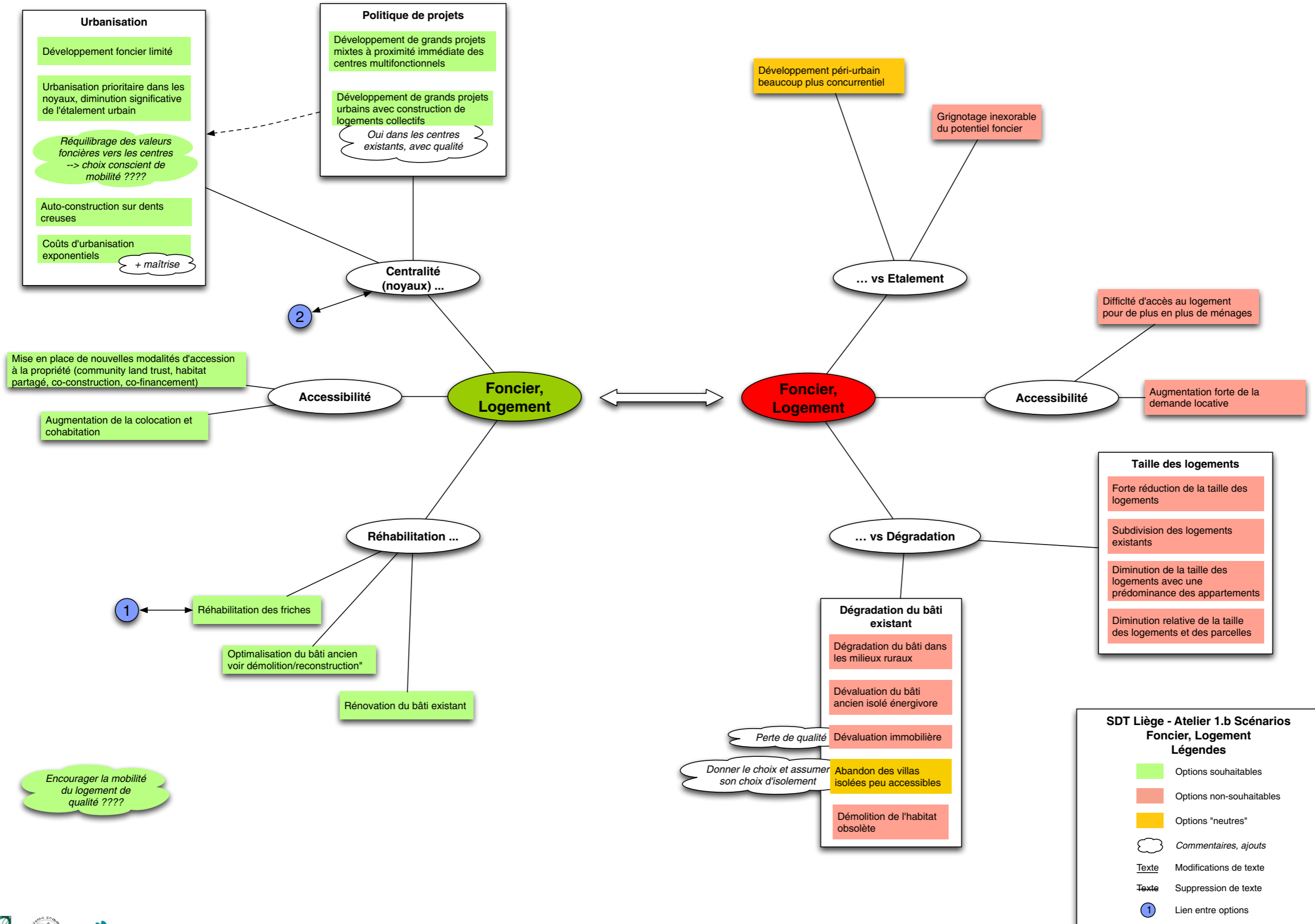


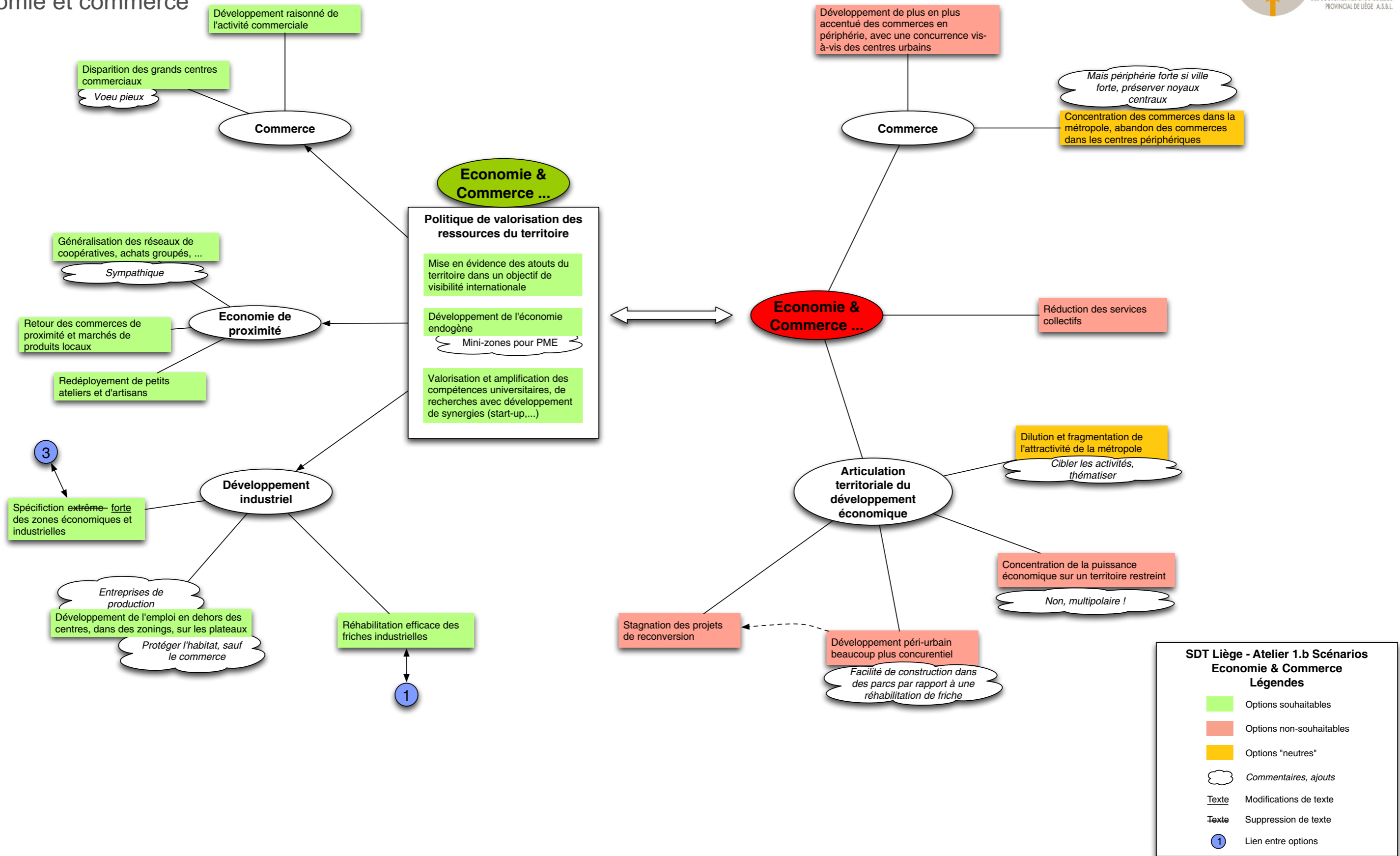


	<b>Population et démographie</b>	<b>Foncier et logements</b>	<b>Economie et commerce</b>	<b>Tourisme agriculture et paysage</b>
<b>Scénario 1~: Au fil de l'eau - concurrence</b>	Reprise de la croissance démographique essentiellement en périphérie des noyaux centraux Poursuite du déséquilibre socio-économique entre Liège, la première et la deuxième couronne Concentration des populations précarisées et de l'immigration dans les milieux urbains Poursuite de l'exode urbain des familles de la classe moyenne	Grignotage inexorable du potentiel foncier Développement péri-urbain beaucoup plus concurrentiel Diminution relative de la taille des logements et des parcelles Coûts d'urbanisation exponentiels Difficulté d'accès au logement pour de plus en plus de ménages Augmentation forte de la demande locative Dévaluation du bâti ancien isolé énergivore	Développement de plus en plus accentué des commerces en périphérie, avec une concurrence vis-à-vis des centres urbains Développement de l'emploi en dehors des centres, dans des zonings, sur les plateaux Stagnation des projets de reconversion Développement péri-urbain beaucoup plus concurrentiel (facilité de construction dans des parcs par rapport à une réhabilitation de friche) Dilution et fragmentation de l'attractivité de la métropole	Dégradation des paysages Perte des terrains agricoles Industrialisation du milieu agricole Progression de la fréquentation touristique
<b>Scénario 2~: Coopération</b>	Amplification de la croissance démographique dûe à une plus grande attractivité du territoire Liberté du choix d'habiter en connaissance des conséquences de ce choix Présence d'une plus grande mixité socio-économique dans les milieux urbains et ruraux Accueil international engendrant une multiculturalité	Développement de grands projets mixtes à proximité immédiate des centres multifonctionnels Réhabilitation des friches Mise en place de nouvelles modalités d'accession à la propriété (community land trust, habitat partagé, co-construction, co-financement) Urbanisation prioritaire dans les noyaux, diminution significative de l'étalement urbain Optimisation du bâti ancien voire démolition/reconstruction	Réhabilitation efficace des friches industrielles Développement raisonné de l'activité commerciale Développement de l'économie endogène Valorisation et amplification des compétences universitaires, de recherches avec développement de synergies (start-up,...) Mise en évidence des atouts du territoire dans un objectif de visibilité internationale	Préservation des paysages et du milieu agricole Amplification du principe de la ceinture Aliment-Terre, coopérations, circuits courts, coopératives d'achats, achats à la ferme, bio,... Valorisation du tourisme thématique Mise en place d'un réseau complet de voies lentes Amplification de l'offre hôtelière de qualité Communication efficace de l'offre de l'ensemble du territoire au niveau international Développement d'un tourisme convivial basé sur les qualités endogènes du territoire
<b>Scénario 3~: Métropolisation</b>	Croissance démographique forte dans les milieux urbains et décroissance dans les milieux ruraux Exode rural Concentration de la population à proximité immédiate des services et infrastructures Exclusion du système des personnes les plus précarisées qui se voient contraintes de s'installer dans les zones les plus reculées	Dégradation du bâti dans les milieux ruraux Abandon des villas isolées peu accessibles Développement de grands projets urbains avec construction de logements collectifs Démolition de l'habitat obsolète Diminution de la taille des logements avec une prédominance des appartements Forte augmentation des prix en milieu urbain et dévaluation en périphérie et milieu rural	Concentration de la puissance économique sur un territoire restreint Concentration des commerces dans la métropole, abandon des commerces dans les centres périphériques Spécification extrême des zones économiques et industrielles	Hyper industrialisation de l'agriculture Attribution de la fonction uniquement "nourricière" au monde rural Uniformisation du paysage et dégradation de la biodiversité Présence d'un tourisme principalement urbain
<b>Scénario 4~: Décroissance</b>	Stagnation de la croissance démographique dans un souci de durabilité des ressources et d'économie Sollicitation des ressources individuelles et collectives (entraide, troc, débrouille, échanges,...) Concentration des populations à proximité des transports en commun et des services	Rénovation du bâti existant Auto-construction sur dents creuses Subdivision des logements existants Forte réduction de la taille des logements Augmentation de la colocation et cohabitation Développement foncier limité Dévaluation immobilière	Disparition des grands centres commerciaux Généralisation des réseaux de coopératives, achats groupés,... Retour des commerces de proximité et marchés de produits locaux Réduction des services collectifs Redéploiement de petits ateliers et d'artisans	Développement d'une agriculture de proximité (circuits courts, bio, trocs) Utilisation des réseaux modes doux dans les déplacements quotidiens Optimisation du foncier public et privé à des fonctions nourricières Développement d'une agriculture urbaine Présence d'un tourisme presque exclusivement local

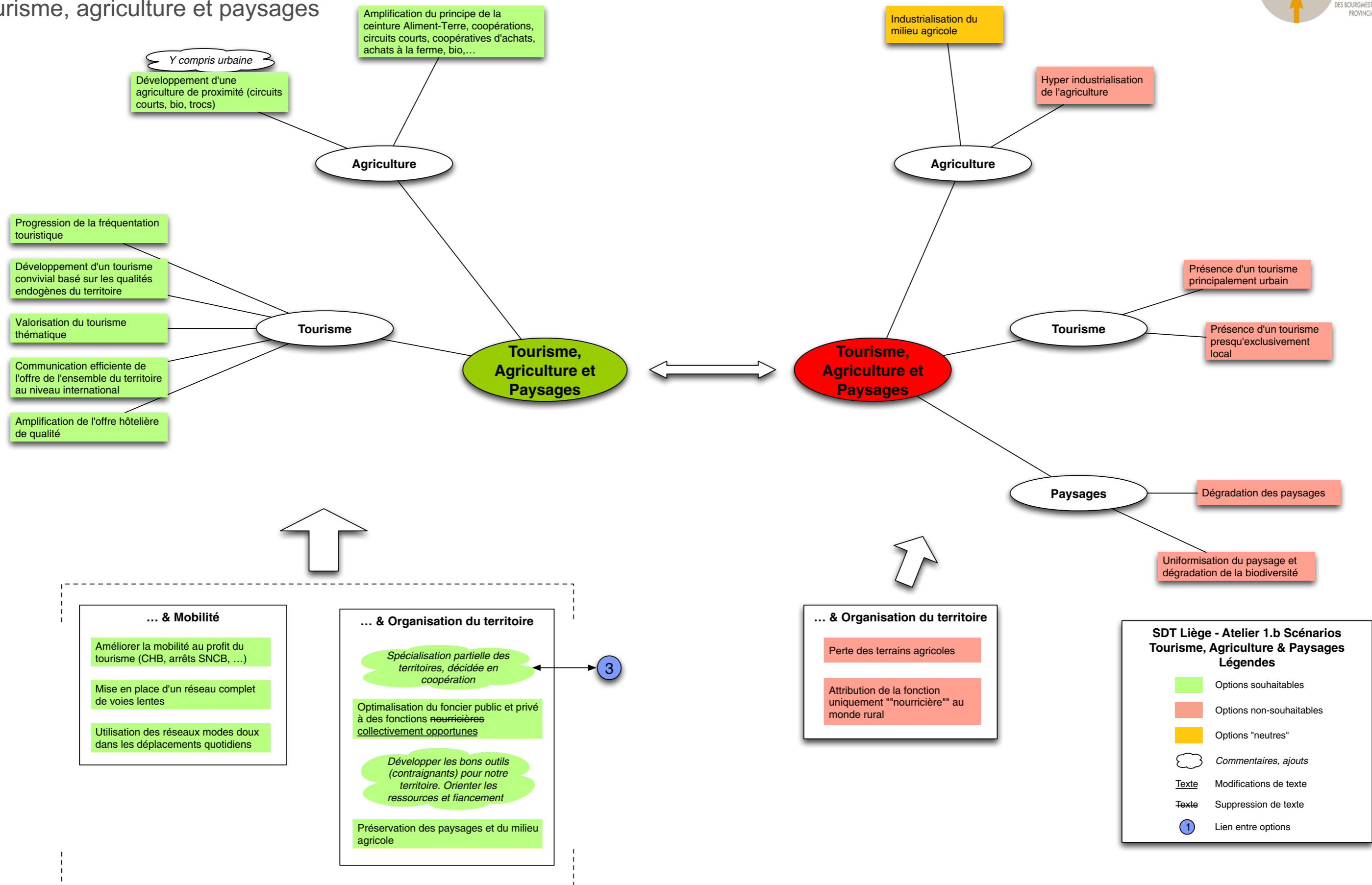












## Diagnostic partagé

### Quels grands constats retenir ?

#### Population-démographie

- L'arrondissement de Liège connaît une reprise de l'accroissement démographique depuis le début des années 2000, avec également une hausse de population sur Liège et sa première couronne ;
- Le phénomène de périurbanisation de Liège vers sa première et surtout deuxième couronne, voire au-delà, perdure. L'augmentation de population sur la ville centrale s'explique essentiellement par une migration internationale, alors que la deuxième couronne connaît une augmentation constante de sa population suite à la périurbanisation ;
- La diminution de la taille des ménages et le vieillissement de la population conjugués à l'accroissement démographique sont des défis majeurs, qui engendrent une demande importante de petits logements et de nouveaux services ;
- Les logements sociaux et les logements abordables pour les bas revenus sont manquants sur l'arrondissement ;
- La politique de densification et de retour dans les noyaux n'est pas toujours comprise et souhaitée par la population. L'effet nimby face au développement de grands projets dans les centres, au manque de parking et la cohabitation parfois difficile entre habitants et activités économiques témoigne de ce phénomène.

#### Foncier-logement

- Le territoire s'est urbanisé de manière importante ces dix dernières années, principalement en deuxième couronne. Le phénomène de périurbanisation continue, avec les conséquences liées tels que les problèmes de congestion des principaux axes routiers ;
- La disponibilité foncière encore importante signifie que les tendances actuelles pourraient encore perdurer, alors que l'étalement urbain engendre une série de « coûts » (financiers ou environnementaux) pour la collectivité ;
- La difficulté d'accession à un logement pour les jeunes ménages est bien réelle. La demande se situe de plus en plus vers des terrains à bâtir plus petits ;
- Les demandes de division de logements sont de plus en plus nombreuses y compris en dehors des centres.
- Les familles se localisent préférentiellement en dehors des centres, l'offre en logements adaptée à ce type de ménage y est déficitaire et le cadre de vie y est peu valorisé (manque de verdurisation, de parkings aisés,...) ;
- La politique « d'intensification » des noyaux se heurte à de nombreuses difficultés : reconversion du bâti ancien, terrains à bâtir non disponibles sur le marché, problème d'accessibilité de terrains en intérieur d'îlots, effet nimby de la « proximité », gestion des parkings,...

#### Ressenti des élus lors de l'atelier

- ← *Réelle prise de conscience de la part des élus de la nécessité de disposer d'une réflexion territoriale stratégique et d'appliquer une politique de retour et développement des noyaux habités.*
- ← *Les mesures qui seront nécessaires à l'avenir face au vieillissement de la population sont au coeur des préoccupations des élus.*
- ← *Non abordé dans le diagnostic territorial, les élus ont mis l'accent sur l'effet nimby et le manque d'information à la population.*
- ← *Réelle prise de conscience de la part des élus du grignotage et du morcellement important des terres ces dernières années et de la nécessité de préserver les ressources naturelles du territoire.*
- ← *La problématique des logements adaptés aux besoins de chacun (jeunes ménages, personnes âgées, familles) est revenue régulièrement dans les discussions avec les élus.*
- ← *Réelle problématique de la part des autorités quant à la demande de division des logements --> manque de réglementations claires*
- ← *Non abordé dans le diagnostic territorial, les élus ont mis l'accent sur les problématiques « pratiques » de l'intensification des centres, et de la nécessité de disposer d'outils pour y faire face.*

## Quels grands constats retenir ?

### Economie-commerces

- De manière générale, l'arrondissement est confronté à un déficit de croissance de l'emploi. La ville de Liège connaît notamment une perte d'emplois ces dix dernières années ;
- L'emploi se développe principalement en périphérie, autour de l'axe autoroutier nord et, dans une moindre mesure, au sud de l'arrondissement ;
- L'arrondissement est confronté à une désindustrialisation encore plus importante que celle observée à l'échelle wallonne
- De même, le développement commercial s'intensifie essentiellement dans la seconde couronne ;
- De nombreuses friches sont à reconvertir sur le territoire ;
- La gestion du territoire doit être un des leviers qui doit favoriser la reconversion et le développement d'une nouvelle base économique productive ;
- La croissance de la population, l'évolution de la structure économique mais aussi le potentiel touristique constituent des nouvelles opportunités pour le développement de l'"économie présente" ;
- L'emploi est rarement occupé par des « locaux », ce qui engendre d'importants phénomènes de transit quotidien au niveau de la mobilité (croissance des emplois au nord et des habitants à l'est et au sud) ;

### Agriculture, tourisme et paysage

- L'arrondissement dispose d'une diversité de paysages et de milieux naturels, de plus en plus menacée par l'urbanisation, l'étalement urbain, l'agriculture intensive, ... ;
- Le territoire offre un potentiel de productions agricoles variées, qui commence à être valorisé via des circuits-courts, Ceinture Aliment-Terre Liégeoise, productions bio,.... ;
- L'offre touristique est diversifiée sur l'arrondissement, avec de nombreux centres d'intérêt et lieux de culture (tourisme thermal, religieux, urbain, route du feu,...) ;
- Le développement des réseaux modes doux est étroitement lié avec la valorisation touristique du territoire.

### Ressenti des élus lors de l'atelier

← *Le développement d'emplois dans les centres ne semble pas être une priorité pour les élus car on se heurte à de nombreuses difficultés de cohabitation.*

← *A l'inverse, le retour des commerces dans les noyaux centraux, le développement prioritaire de commerces de proximité et la nécessité de cadenciser le développement de commerces en périphérie est une priorité pour les élus.*

← *Les élus sont conscients de la nécessité de préserver les paysages, la biodiversité et le caractère rural du territoire.*

← *Les élus encouragent ces initiatives de valorisation de l'agriculture locale.*

← *La valorisation touristique du territoire semble également être une préoccupation des élus. Pour se faire, ils proposent notamment de s'appuyer sur le développement d'un réseau mode doux performant.*



# Enjeux et objectifs

Sur base du diagnostic partagé et des ateliers, 11 enjeux ont pu être définis

Enjeu 1. Renforcement de l'attractivité métropolitaine tant au niveau régional qu'Eurégional

Enjeu 2. Structuration de la métropole via une politique des pôles et noyaux existants

Enjeu 3. Création et adaptation cohérente des logements en fonction des besoins

Enjeu 4. Soutien à l'emploi productif et à l'économie marchande

Enjeu 5. Développement raisonné de l'activité commerciale

Enjeu 6. Mise en place d'une politique de mobilité hiérarchisée et pacifiée valorisant la complémentarité des modes

Enjeu 7. Préservation des diversités paysagères et de la biodiversité

Enjeu 8. Amplification de l'agriculture tant rurale qu'urbaine

Enjeu 9. Valorisation touristique et culturelle

Enjeu 10. Conciliation du développement urbanistique et des défis environnementaux

Enjeu 11. Promotion d'une gouvernance supra-locale

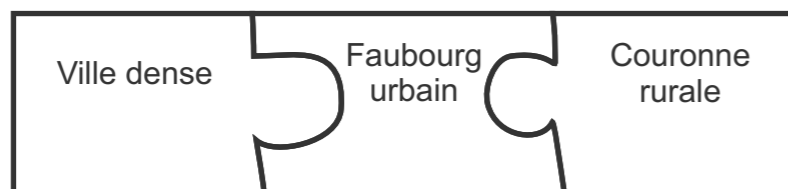
Chaque enjeu est décliné en objectifs, et des produits sont proposés.

- Les produits sont des outils concrets, opérationnels qui vont créer une véritable « boîte à outils » à destination des acteurs du territoire.
- Les produits peuvent être aussi bien des notes méthodologiques, des cartes, des chartes, des études existantes ou en cours, ou des réflexions à mener au sein de Liège Métropole.

## Terminologie

Alors que les terminologies de ville centrale, 1ère couronne et 2ème couronne étaient importantes dans la phase de diagnostic pour mettre en évidence les grands constats du territoire, il apparaît que celle-ci devrait être revue pour éviter d'opposer trop fortement ville-campagne.

Pour ce faire, nous utilisons l'analogie du puzzle : toutes les pièces sont complémentaires et indispensables à la réalisation du projet. Les termes utilisés pour représenter ces trois pièces du puzzle sont ceux de la ville dense, du faubourg urbain et de la couronne rurale.



Enjeu

Objectifs

Produits proposés

**Enjeu x**

- Objectif
- Objectif
- ...

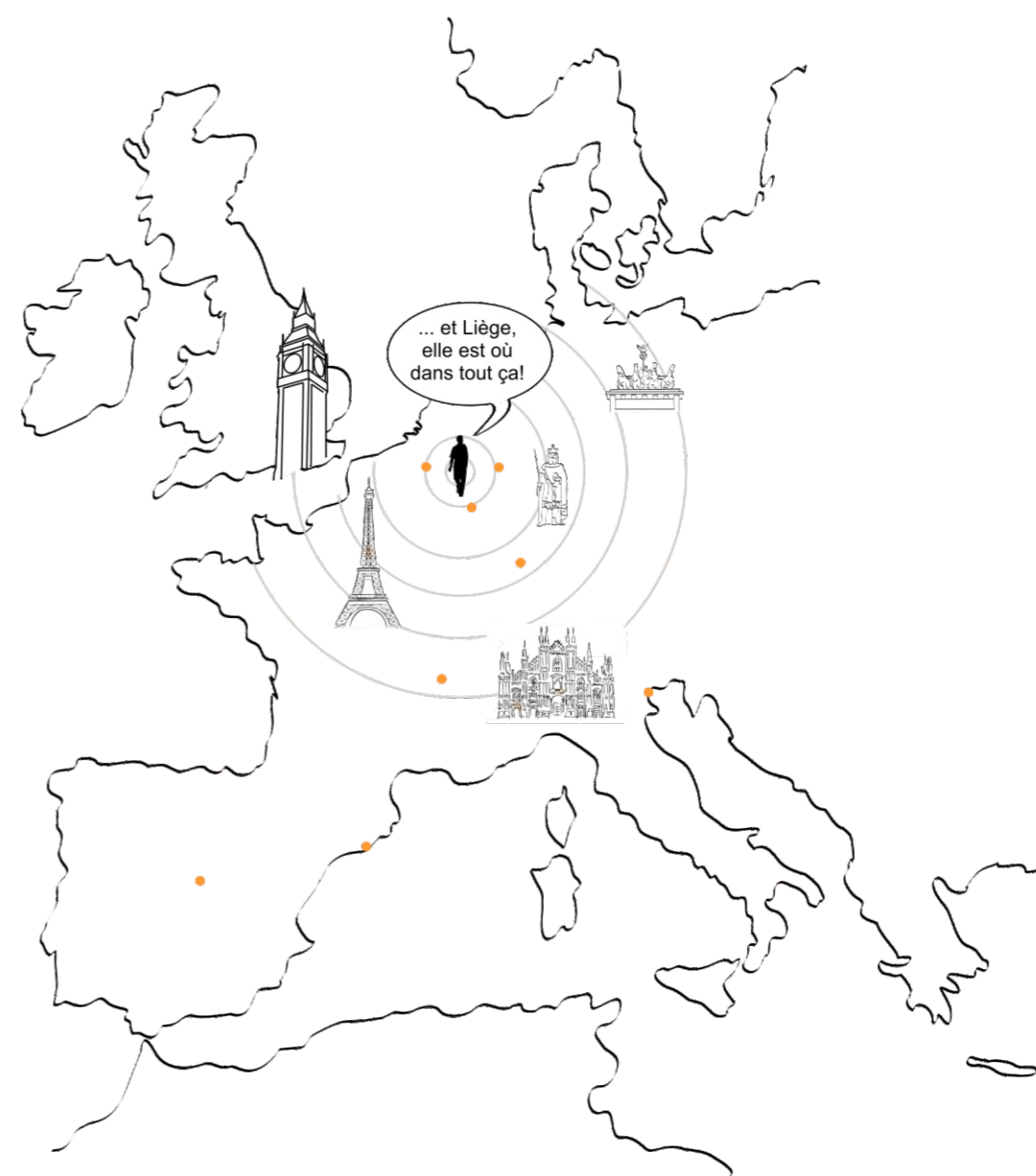
- ➔ Produit
- ➔ Produit
- ➔ ...

## Enjeu 1. Renforcement de l'attractivité métropolitaine tant au niveau régional qu'Européen

- Définir une vision cohérente de la structure multipolaire de l'agglomération liégeoise qui valorise les complémentarités et synergies
- Accroître l'attractivité résidentielle de la ville dense
- Favoriser le développement économique du pôle aéroportuaire de Bierset, du pôle scientifique du Sart-Tilman et du pôle multimodal Trilogiport
- Renforcer la vocation tertiaire de la ville dense à travers les fonctions structurants (enseignement supérieur et universitaire, santé, commerces, etc.)
- Veiller à des développements territoriaux équilibrés, non concurrents
- Soutenir le recyclage foncier et immobilier, tant économique que résidentiel
- Promouvoir le secteur de la culture en tant que vecteur d'attractivité et de rayonnement

- ➔ Carte des zones d'enjeux (actualiser celles du PUM)
- ➔ Etude sur la reconversion des sites sidérurgiques ARCELOR
- ➔ Politique foncière volontariste et partagée
- ➔ Agence de développement territorial à l'échelle de l'arrondissement à développer (notamment pour les concertations dans le cadre des portefeuilles de projet FEDER)

- Vu la reconnaissance grandissante de la contribution des villes au développement économique et à la compétitivité territoriale au niveau européen (Charte de Leipzig - 2007, la stratégie « Europe 2020 » - 2010, ...)
- Vu la stagnation du poids relatif de l'arrondissement de Liège dans l'économie wallonne
- Vu la richesse et la diversité en équipements et compétences



# Enjeux et objectifs

Enjeux

## Enjeu 2. Structuration de la métropole via une politique des pôles et noyaux existants

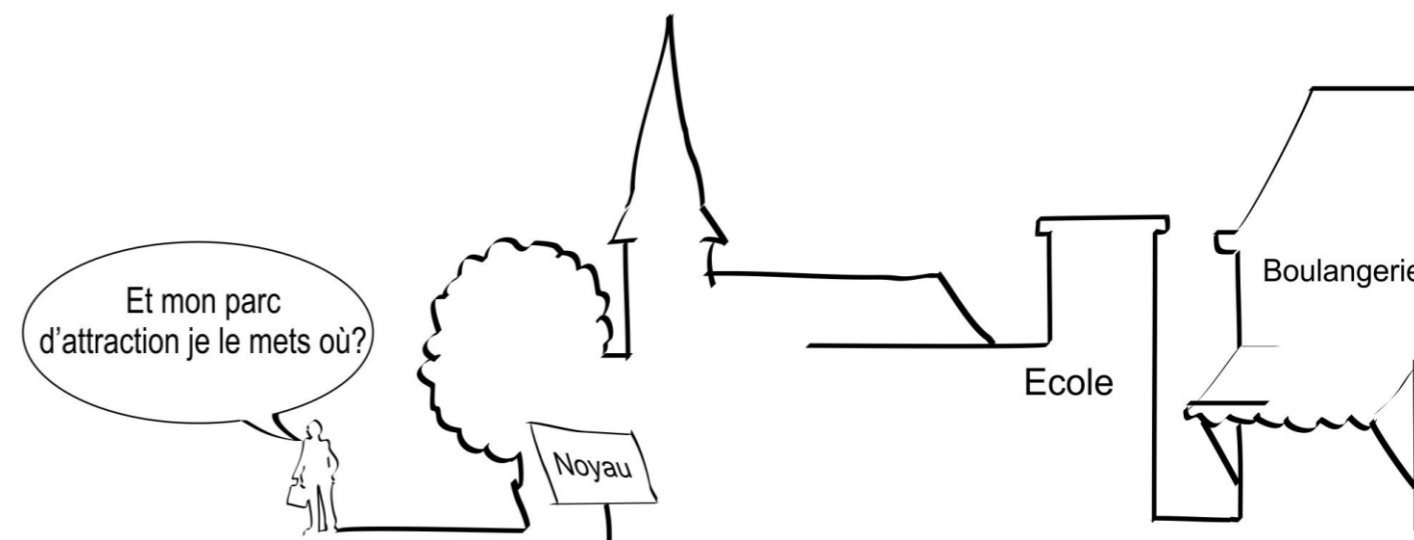
- Vu la poursuite de la péri-urbanisation et de la dilution urbaine
- Vu les perspectives de croissance démographique
- Vu la nécessité économique et sociale de réhabiliter les pôles urbains existants

Objectifs

- Diminuer l'étalement urbain (restreindre fortement l'emprise des nouveaux projets sur les terres agricoles)
- Amorcer une prise de conscience du « choix d'habiter » au niveau de la population
- Intensifier le territoire (urbanisation et diversification fonctionnelle) à proximité des services et transports en commun en y encourageant les projets (par ex. politiques d'incitation aux investissements privés)
- Optimaliser le foncier dans les zones centrales
- Réhabiliter les friches avec la mise en place d'outils efficaces adaptés
- Réhabiliter le bâti ancien à travers une réflexion sur les outils et les incitants existants ou à créer
- Renforcer l'attractivité des centres urbains en améliorant le cadre de vie

Produits proposés

- ➔ Carte des vocations territoriales (identification des noyaux et zones d'enjeux) et note méthodologique sur l'intensification
- ➔ Note méthodologique sur les outils d'optimalisation de la reconversion des friches (par ex. rationalisation des démarches administratives et des contacts politiques)
- ➔ Outils de communication et d'information spécifiques à chaque public (grand public, élus ou investisseurs)
- ➔ Outils mutualisés sur l'arrondissement à destination des investisseurs
- ➔ Mise en cohérence des documents stratégiques communaux



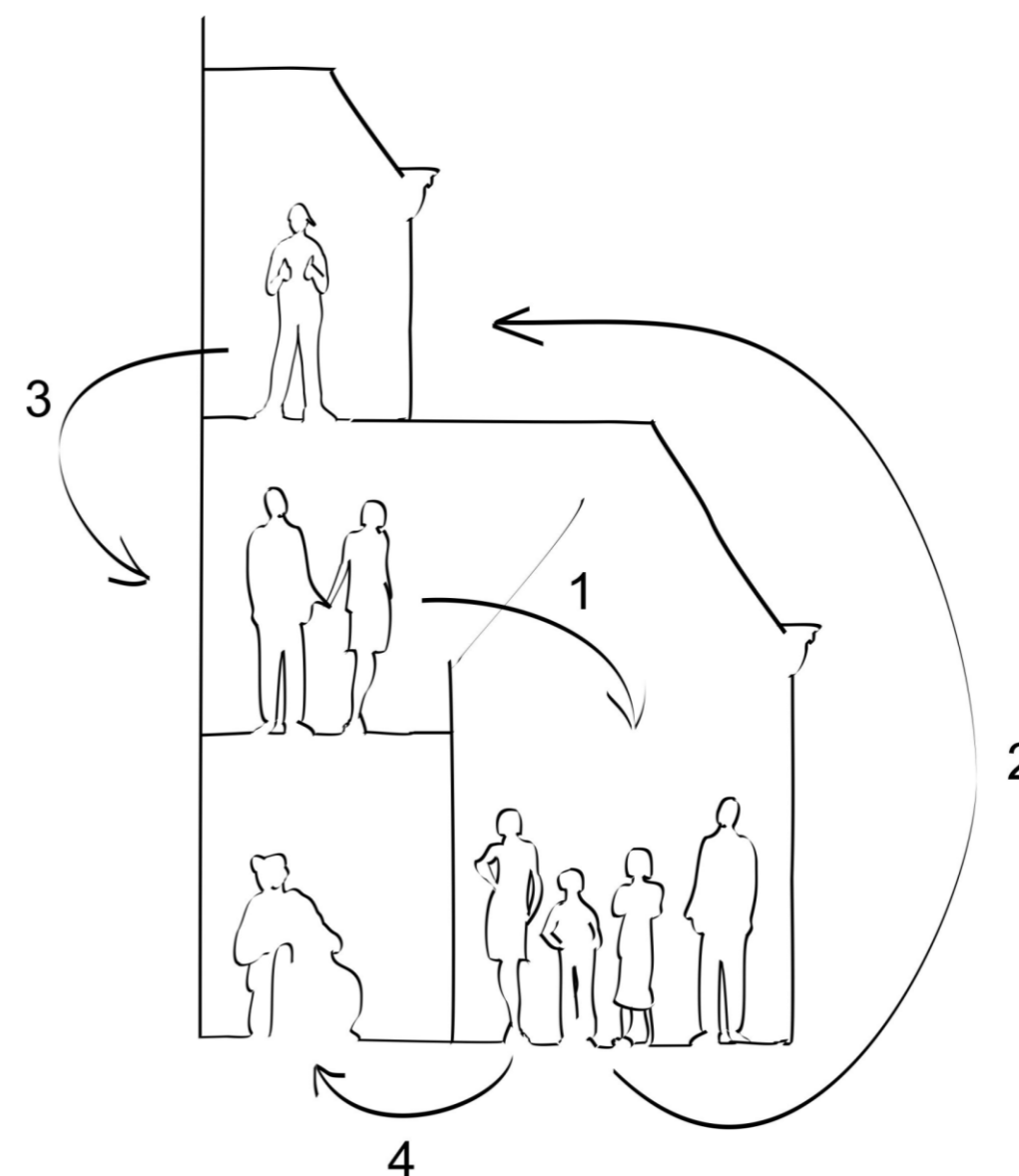


### Enjeu 3. Création et adaptation cohérentes des logements en fonction des besoins

- Vu l'accroissement de la demande en logements
- Vu l'évolution des besoins et attentes en logement
- Vu la nécessité d'adapter les logements aux enjeux environnementaux et sociaux

- Favoriser une mixité sociale dans les noyaux (soit via des charges d'urbanisme, soit via des processus de partenariat public-privé optimisant les fonciers publics)
- Faciliter l'accessibilité des logements aux jeunes ménages
- Proposer des logements adaptés aux seniors et adaptables aux PMR
- Développer, de façon équilibrée, les logements publics dans les noyaux (via une rationalisation du foncier des SLSP)
- Disposer de réglementations claires sur la division des logements à l'échelle de l'agglomération
- Proposer des formes nouvelles d'habiter (CLT, Bimby, habitat partagé,...) avec des espaces collectifs de qualité, notamment pour les familles
- Communiquer sur la qualité de vie en ville et dans les noyaux centraux, et briser les caricatures (possibilité de disposer de jardins, espaces verts, garages, quiétude des îlots,...)
- Proposer une solution alternative à la problématique de l'habitat permanent

- ➔ Réglementation commune sur la division des logements (sur base de la carte des vocations territoriales) et l'inoccupation des logements
- ➔ Etude déterminant les typologies de logement à promouvoir en fonction des lieux et de leur implantation
- ➔ Réflexion originale à mener avec les investisseurs privés pour la mise en place de processus efficaces de développements de l'habitat sur base de projets concrets (groupe de travail, atelier,...)
- ➔ Etude sur la promotion des aménités urbaines et des espaces publics de qualité (études existantes)

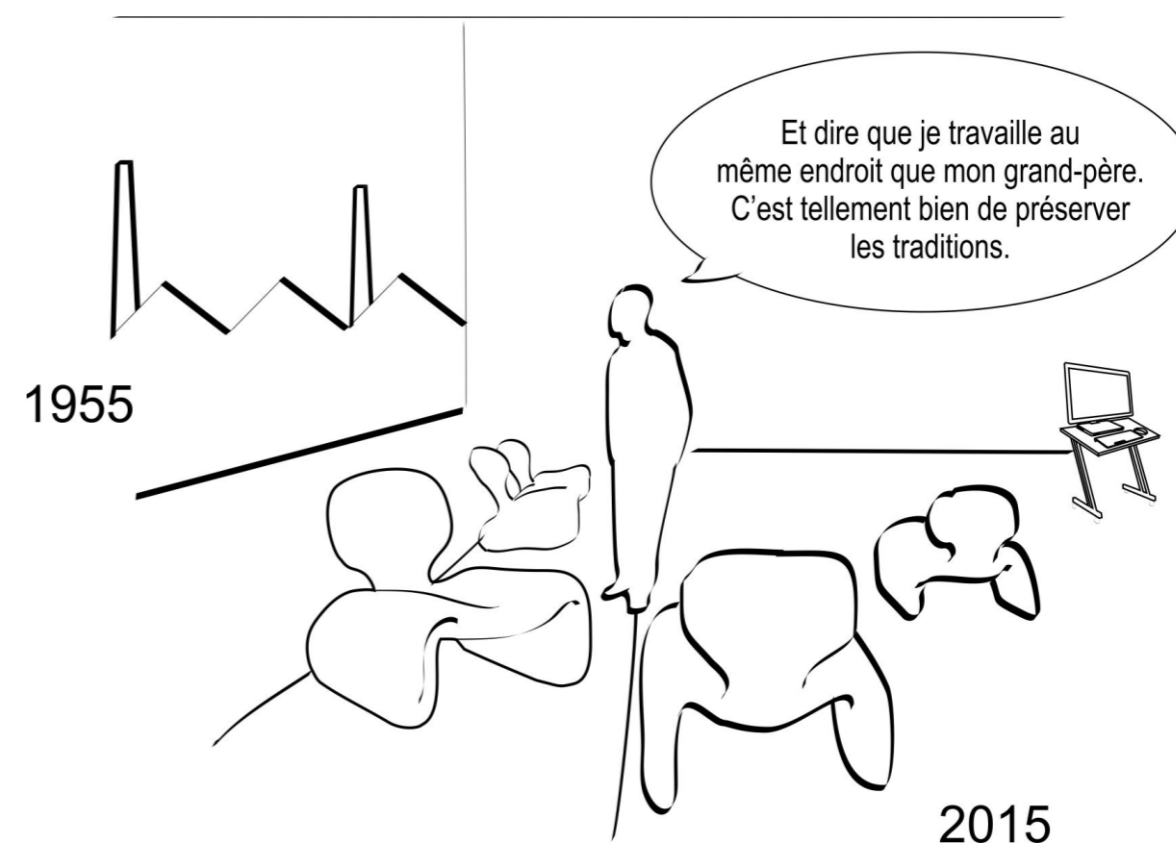


### Enjeu 4. Soutien à l'emploi productif et à l'économie marchande

- Vu le déficit de croissance de l'emploi au niveau du bassin liégeois
- Vu le déclin des secteurs industriels traditionnels
- Vu la démultiplication des concurrences et l'amplification de la mondialisation de l'économie

- Favoriser la reconversion et créer une nouvelle base économique productive grâce à une gestion du territoire efficiente
- Développer l'économie présentielle vu la croissance de population, l'évolution de la structure économique ou encore le potentiel touristique
- Favoriser la mise en oeuvre du schéma industriel intégré du GRE-Liège
- Valoriser les potentialités foncières libérées par la sidérurgie et les autres SAR dans une réelle perspective de réaffectation
- Favoriser l'implémentation de nouveaux modèles économiques (économie circulaire, économie créative, Smart Cities...)

- ➔ Schéma territorial de développement économique (avec la SPI) intégrant le schéma du GRE
- ➔ Etude à réaliser sur le développement d'espaces économiques de proximité
- ➔ Etude à réaliser sur la question du renouvellement et de la diversification de la production d'énergies
- ➔ Réflexion à mener sur le développement de l'activité de bureaux et de services



Enjeux

## Enjeu 5. Développement raisonné de l'activité commerciale

- Vu la forte croissance de l'offre commerciale singulièrement en-dehors de pôles urbains
- Vu la stagnation de la demande
- Vu la croissance des cellules vides et des concurrences internes

Objectifs

- Ne plus autoriser le développement de grands centres commerciaux en-dehors des polarités existantes
- Soutenir le développement de commerces et services de proximité dans les noyaux
- Maîtriser le développement commercial le long des axes
- Rénover de manière intelligente l'offre commerciale existante

Produits proposés

- ➔ Charte du développement commercial basée sur la mise en oeuvre des schémas de développement commerciaux, tant régional que d'arrondissement
- ➔ Commission de concertation relative au développement commercial à mettre en place
- ➔ Note méthodologique sur la régénération de l'immobilier commercial dans les noyaux centraux traditionnels
- ➔ Elaboration d'un plan d'actions concertées pour aider au maintien des commerces de proximité



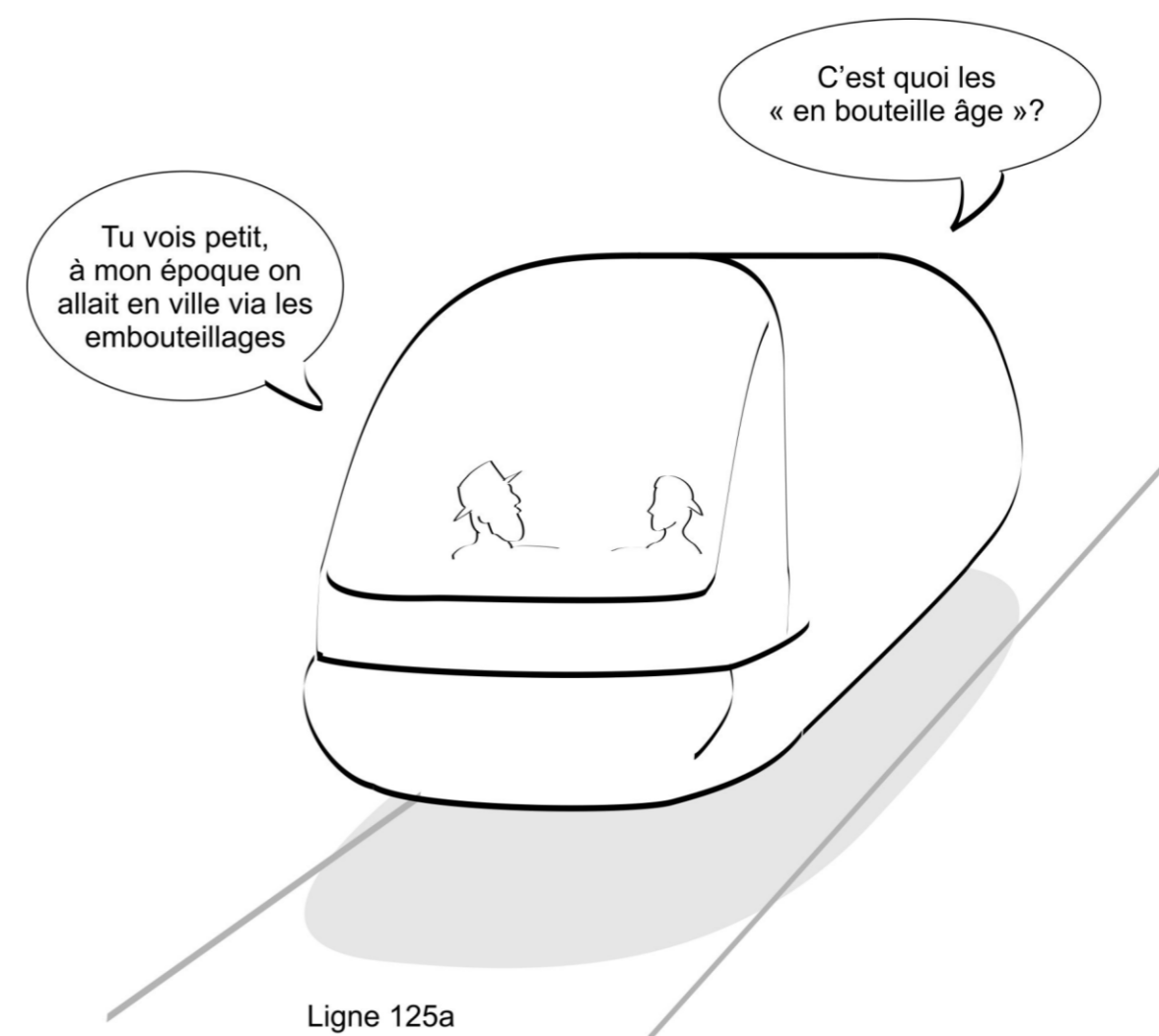


### Enjeu 6. Mise en place d'une politique de mobilité hiérarchisée et pacifiée valorisant la complémentarité des modes

- Vu la croissance constante des déplacements automobiles et de la saturation concomitante, progressive, du réseau (PUM 2008)
- Vu les perspectives d'un développement de réseaux en transport en commun structurant plurimodal
- Vu le rôle structurant que sont amenés à jouer les modes doux

- Mettre en oeuvre le PUM
- Réaliser la liaison routière CHB
- Développer le tram dans son tracé complet
- Mettre un place un réseau ferroviaire type REL performant à l'échelle de l'agglomération
- Favoriser la réouverture des gares qui viendraient compléter le réseau REL
- Négocier avec le TEC la réorganisation du réseau bus en fonction des projets structurants (tram et REL)
- Réaliser des parkings relais intermodaux
- Promouvoir les modes doux comme éléments structurants
- Limiter les besoins en déplacement en favorisant la proximité habitat - travail - commerces - loisirs

- ➔ Note d'orientation stratégique de l'offre ferroviaire à destination de la SNCB
- ➔ Carte de l'offre ferroviaire à l'horizon 2030 à destination de la SNCB
- ➔ Etude des « Axes structurants » (en cours de réalisation)
- ➔ Outil d'évaluation des capacités d'intensification autour des zones de gare (zones d'enjeux)
- ➔ Intégration tarifaire à développer



# Enjeux et objectifs

Enjeux

## Enjeu 7. Préservation des diversités paysagères et de la biodiversité

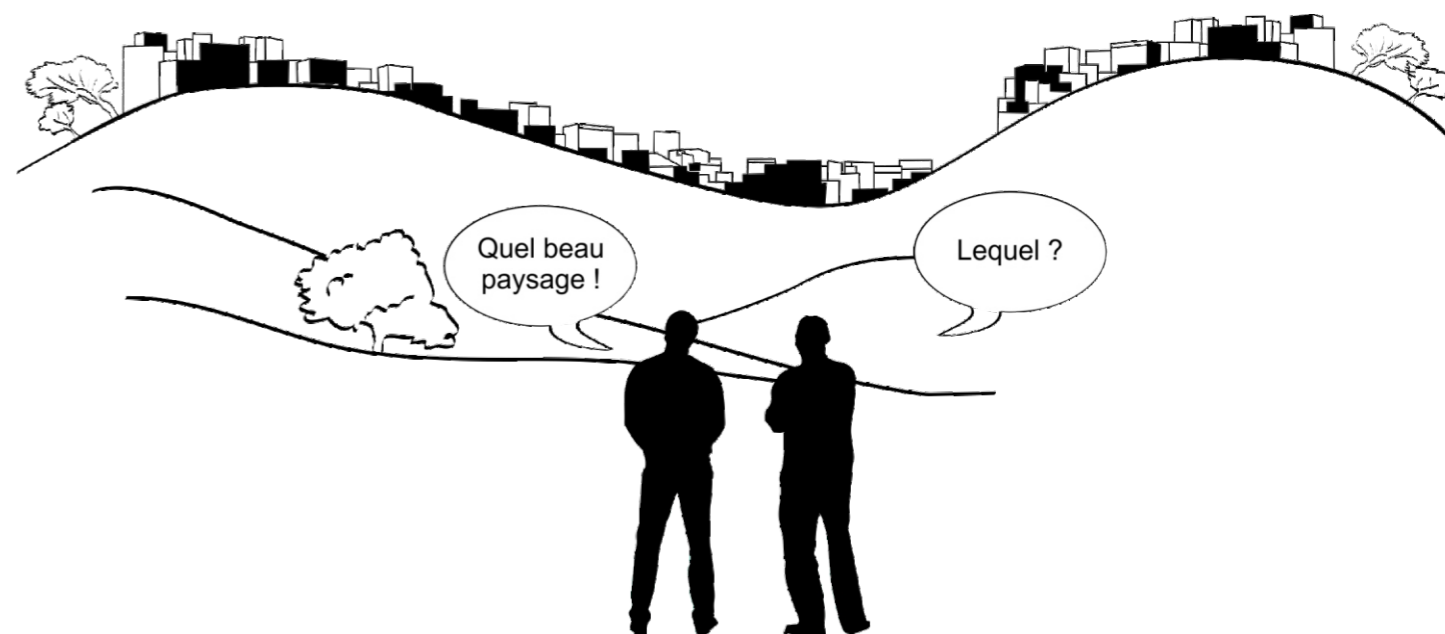
- Vu la poursuite de l'étalement urbain
- Vu les menaces qui pèsent sur les paysages et la biodiversité
- Vu l'intérêt touristique des ressources naturelles et patrimoniales

Objectifs

- Diminuer l'étalement urbain
- Poursuivre la politique de préservation et valorisation de la biodiversité
- Renforcer les liens villes - nature (nature en ville, liaisons modes doux,...)
- Améliorer l'environnement urbain - qualité des espaces publics, accessibilité des espaces verts, etc...
- Préserver et valoriser le patrimoine tant bâti que naturel

Produits proposés

- ➔ Carte des vocations territoriales (identification des zones à préserver/valoriser)
- ➔ Définition des trames vertes et bleues
- ➔ Mise en cohérence des différents PCDN



### Enjeu 8. Amplification de l'agriculture tant rurale qu'urbaine

- Vu la poursuite de l'étalement urbain au détriment des espaces naturels et agraires
- Vu le déclin de l'activité agricole ces dernières années
- Vu les perspectives économiques et environnementales des nouveaux modèles d'agriculture

- Appréhender le secteur agricole en tant que réelle perspective économique (création d'emplois et de valeur ajoutée)
- Préserver les potentialités foncières agricoles
- Favoriser la diversification agricole et communiquer de l'existence de cette diversité agricole de l'arrondissement au plus grand nombre
- Promouvoir le développement des circuits-courts à travers la redynamisation des marchés, la communication et le décloisonnement socio-économique des initiatives existantes (coopératives, vente à la ferme, CDLT, ...)

- ➔ Carte des vocations territoriales (identification des zones à préserver/valoriser)
- ➔ Outils de communication et d'information à destination du grand public (dont les jeunes via les écoles)
- ➔ Outil d'amplification de la trame verte incluant les quartiers et noyaux existants et leur développement, et les perspectives d'agriculture locale
- ➔ Localisation des potentialités de développement pour les micro-fermes et autres alternatives agricoles (1ère transformation de produits, etc.)





## Enjeu 9. Valorisation touristique et culturelle

- Promouvoir le tourisme thématique en valorisant les ressources endogènes (tourisme industriel, tourisme fluvial, tourisme thermal, religieux, culturel, gastronomique...)
- Développer le réseau de voies lentes et établir une plus grande lisibilité et compréhension du système
- Encourager la diversification des initiatives culturelles dans tous les territoires et communiquer de façon concertée sur les événements
- Développer des partenariats supracommunaux afin notamment de disposer d'aides financières
- Renforcer les synergies entre les Maisons du Tourisme

- Vu le potentiel et la diversité patrimoniale, culturelle, et paysagère de l'arrondissement de Liège
- Vu l'importance des structures et réseaux d'acteurs existants
- Vu l'évolution et la diversification de la demande, notamment au profit d'un tourisme de proximité axé sur la nature et la culture, y compris l'évènementiel

- ➔ En lien avec le SDT Provincial :
- Proposer une priorisation des liaisons manquantes du réseau modes doux
  - Communiquer sur le réseau points noeuds
  - Proposer une valorisation touristique globale du territoire (ticketing intégré, monnaie « Le Valeureux », formule « tout-compris », etc.)
  - Sensibiliser les résidents locaux à l'offre culturelle (journées portes-ouvertes, tarifs spéciaux,...)
  - Sensibiliser les acteurs locaux à l'accueil touristique

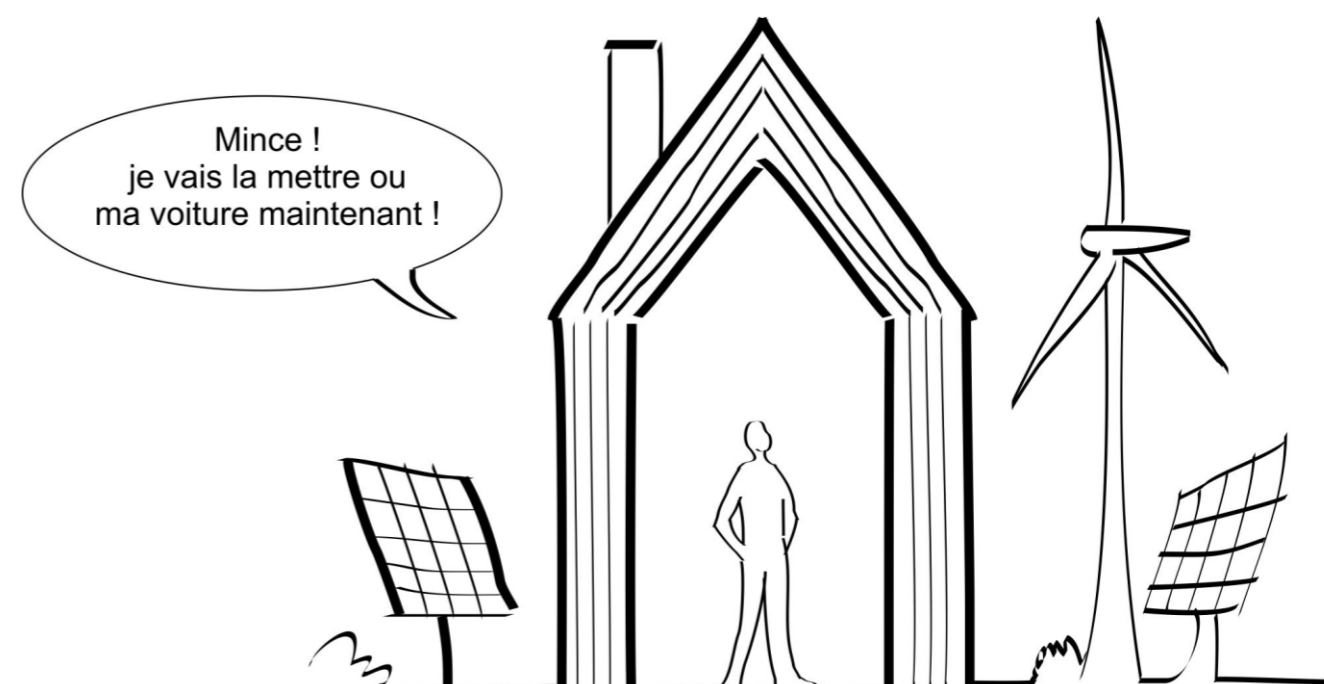


### Enjeu 10. Conciliation du développement urbanistique et des défis environnementaux

- Favoriser la réflexion sur les choix pertinents en matière de rénovation ou démolition/reconstruction dans un souci d'économie financière et énergétique
- Inciter les acteurs publics et privés à l'utilisation de matériaux durables, à la mise en place de bâtiments « basse énergie » et à la diminution de la consommation énergétique
- Valoriser les filières locales
- Soutenir les bouclages énergétiques (écologie industrielle) et la production locale d'énergie
- Inciter à la mitoyenneté ou semi-mitoyenneté dans les tissus urbains
- Initier des processus d'encouragements via des associations, des groupements d'achat, des incitants communs à toute l'agglomération
- Uniformiser certaines politiques de primes locales comme le ravalement de façade, ...

- Vu la nécessité d'un développement territorial plus respectueux et les engagements pris dans ce sens (Paquet climat – énergie 2030, Commission européenne 2014, engagements de la COP 21, ONU 2015 ; ...)
- Vu le rôle environnemental et économique des écosystèmes
- Vu les perspectives des nouveaux modèles économiques locaux

- ➔ Services communs à l'arrondissement à développer sur les aides/primes et bilan énergétique
- ➔ Intégrer les réflexions initiées dans ce SDT sur la question énergétique dans le SDT Provincial
- ➔ Développer une POLitique Locale Energie Climat (POLLEC) à l'échelle de l'arrondissement



Enjeux

## Enjeu 11. Promotion d'une gouvernance supra-locale

- Vu l'existence d'une supra-communalité effective et structurée au niveau de l'arrondissement de Liège
- Vu la nécessité d'une ambition commune et partagée au niveau de l'arrondissement de Liège en regard d'une concurrence territoriale croissante
- Vu l'intérêt d'une mutualisation de certaines compétences et de portages de projet

Objectifs

- Promouvoir la collaboration entre communes et mutualiser certaines compétences au niveau de Liège Métropole
- Renforcer le positionnement de Liège Métropole par rapport à d'autres instances
- Améliorer la visibilité et le rôle de Liège Métropole
- Valoriser le montage de projets communs en vue de l'obtention de financement (FEDER européen notamment)

Produits proposés

- ➔ Gouvernance territoriale commune (charges d'urbanisme, gestion des TC, etc.)
- ➔ Monitoring territorial (suivi qualitatif et quantitatif de mise en oeuvre du SDT)
- ➔ Validation du SDT par chacun des Collèges et Conseils communaux
- ➔ Agence de développement territorial à développer au niveau de l'arrondissement, via Liège Métropole, où les communes accepteraient une mise en commun de certaines compétences (liste à établir) et une mutualisation des moyens



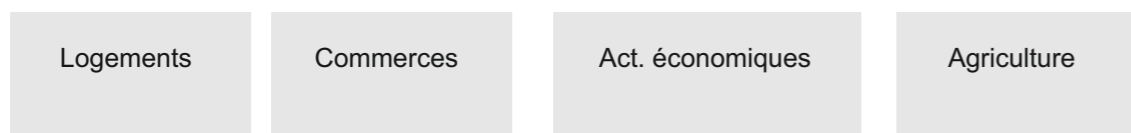




## Phase 3 : Perspectives

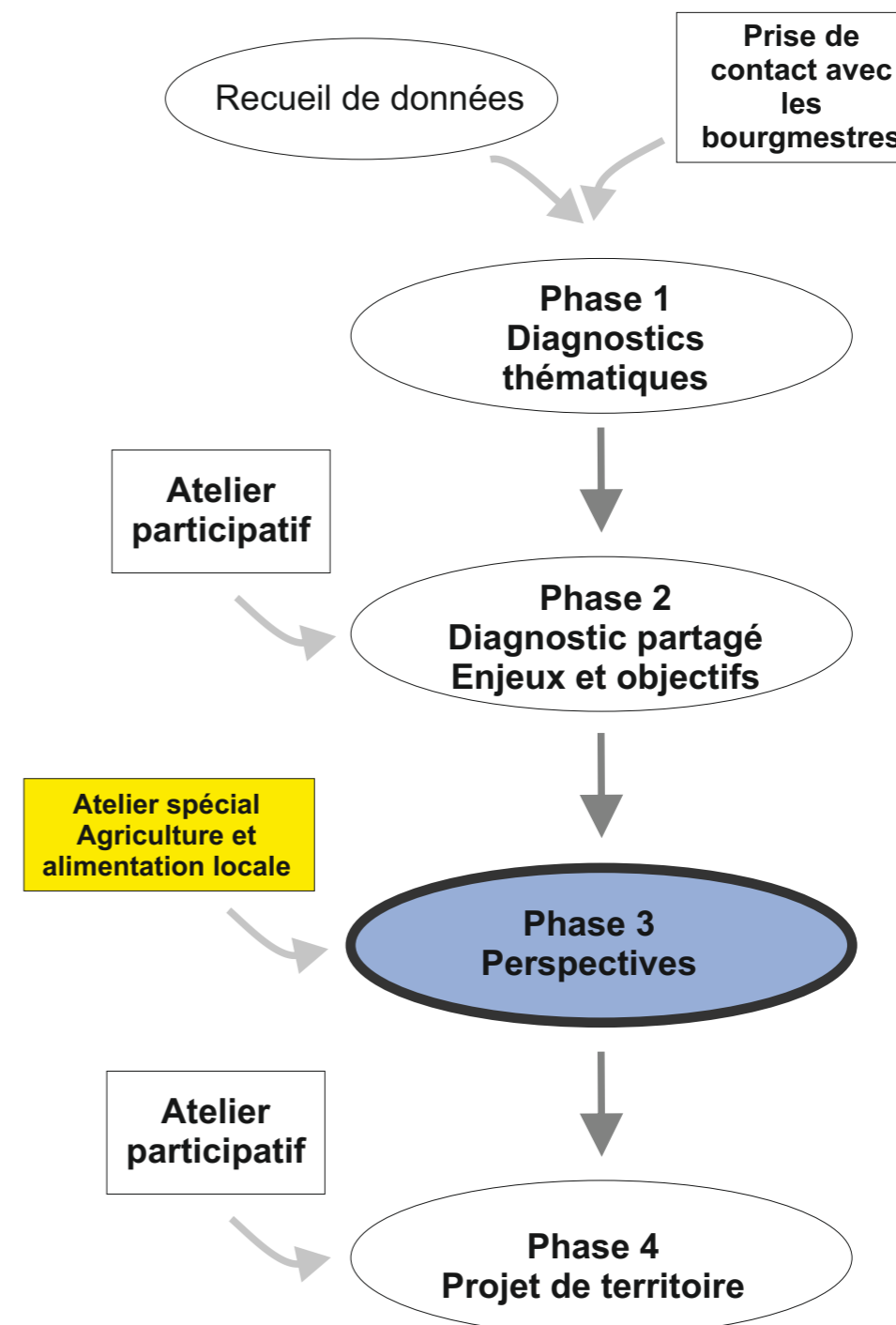
## Quels scénarios possibles pour demain ?

La phase 3 analyse les perspectives de développement du territoire, selon plusieurs scénarios sur les thématiques :



## Un atelier spécial agriculture et alimentation locale

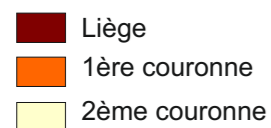
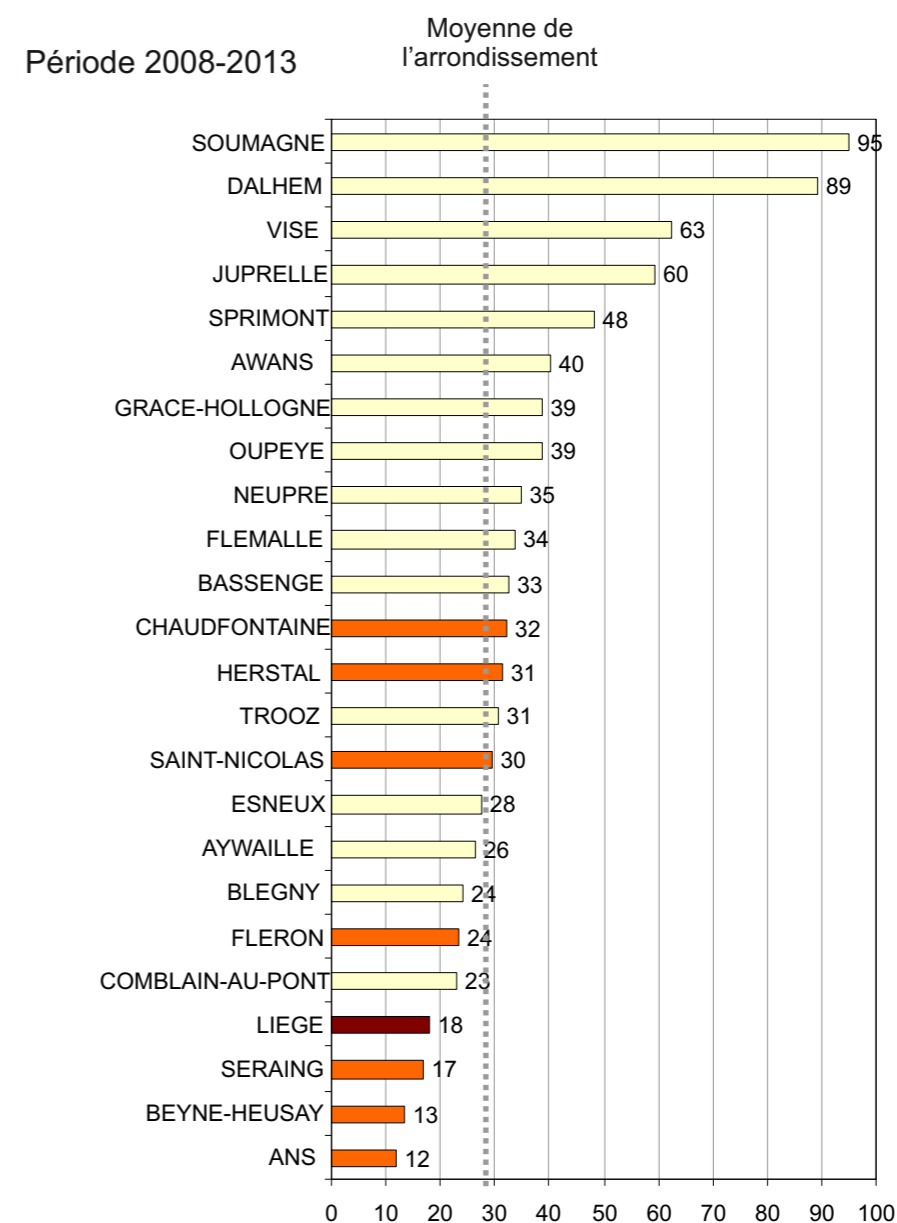
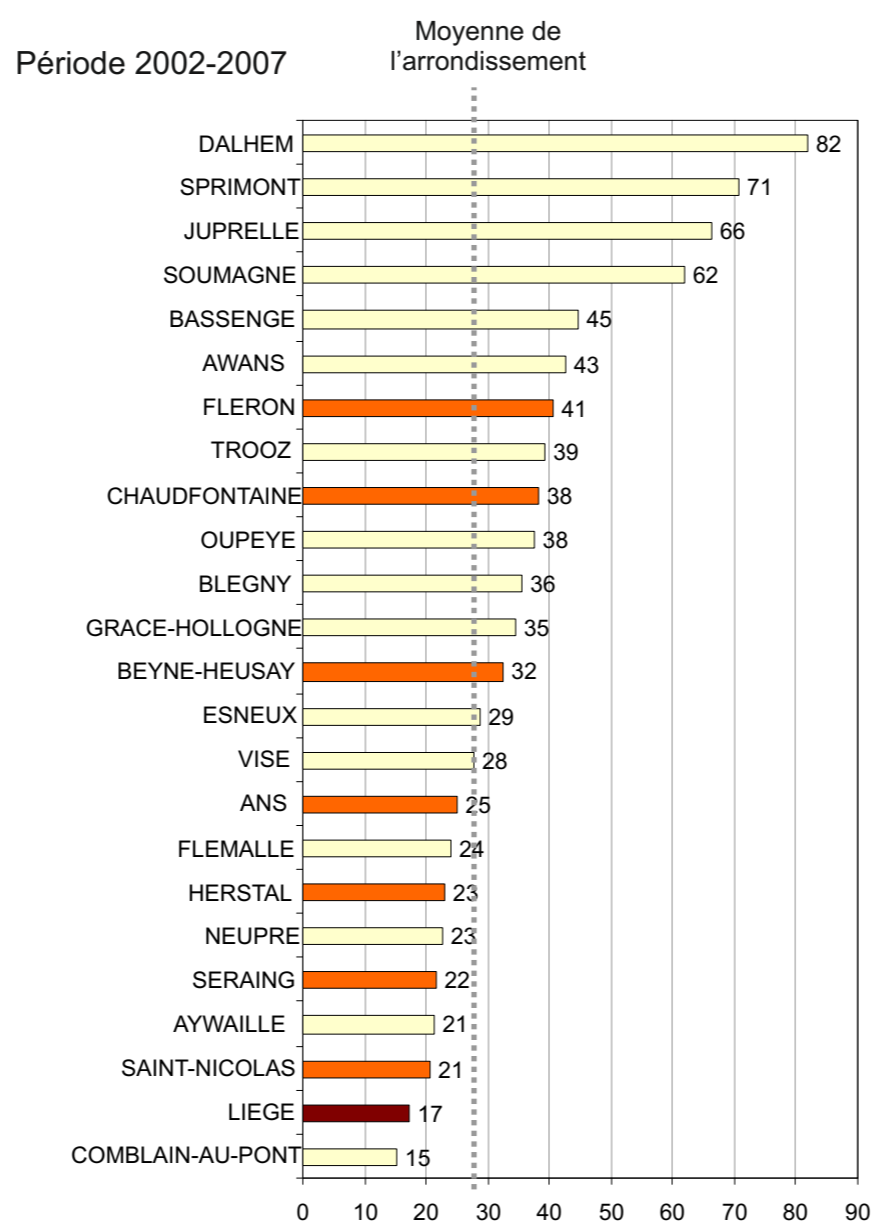
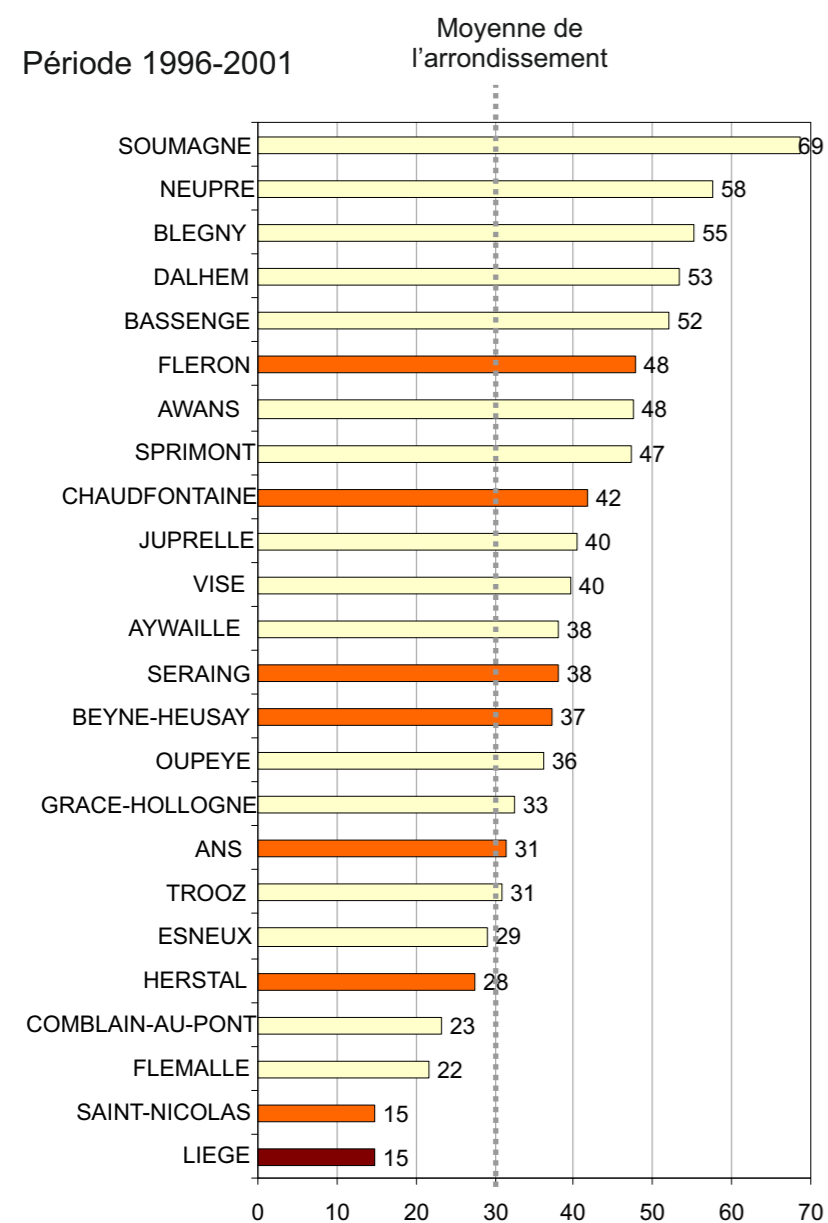
- Concernant la thématique agriculture, en collaboration avec la Ceinture Aliment-terre Liégeoise, un atelier spécial a été organisé à Mortier le 23 mars 2016.
- Bien que non programmée initialement dans la démarche, la tenue de cet atelier spécifique s'est avéré évidente afin d'encourager les initiatives naissantes et d'informer et rassembler les personnes ressources.





## Rappel : un marché du logements qui accentue la différenciation spatiale

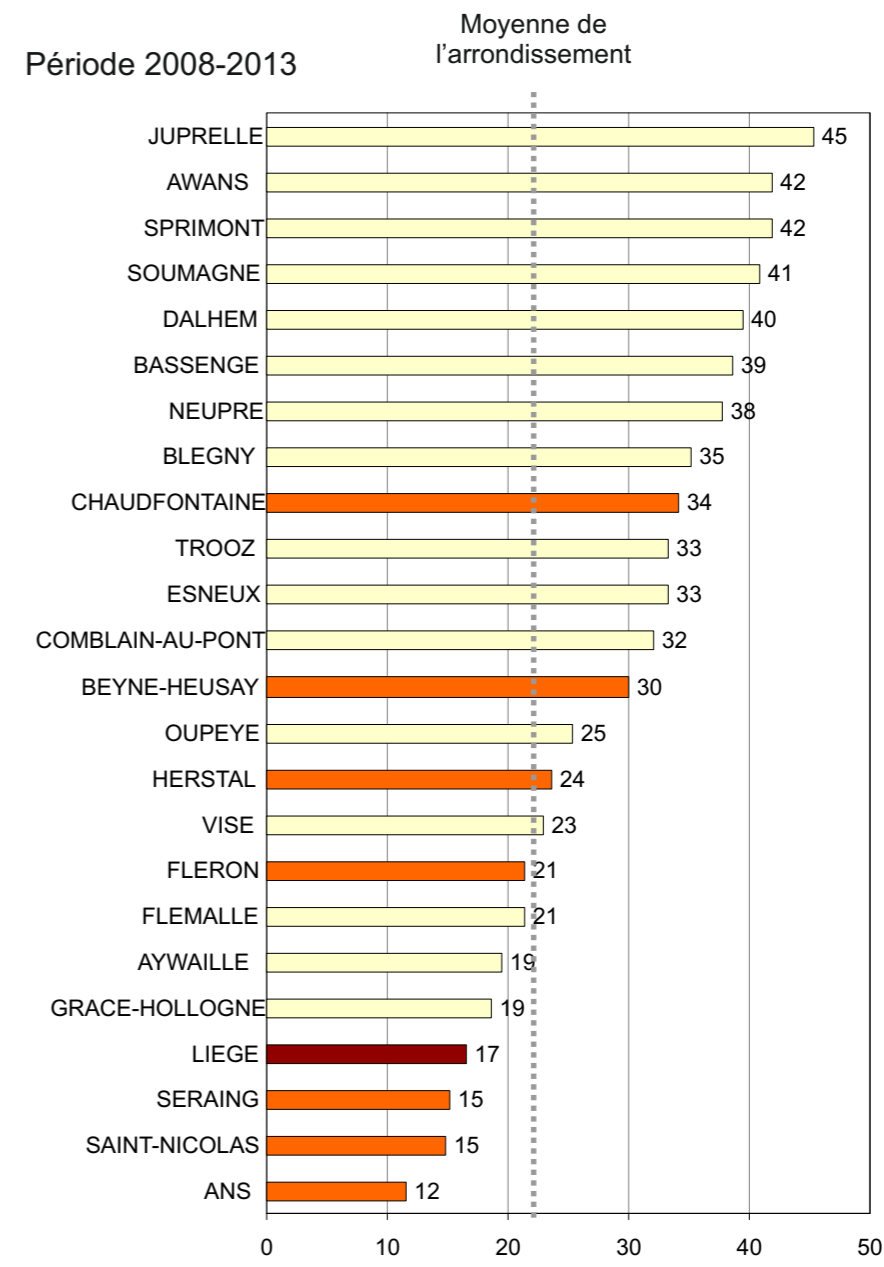
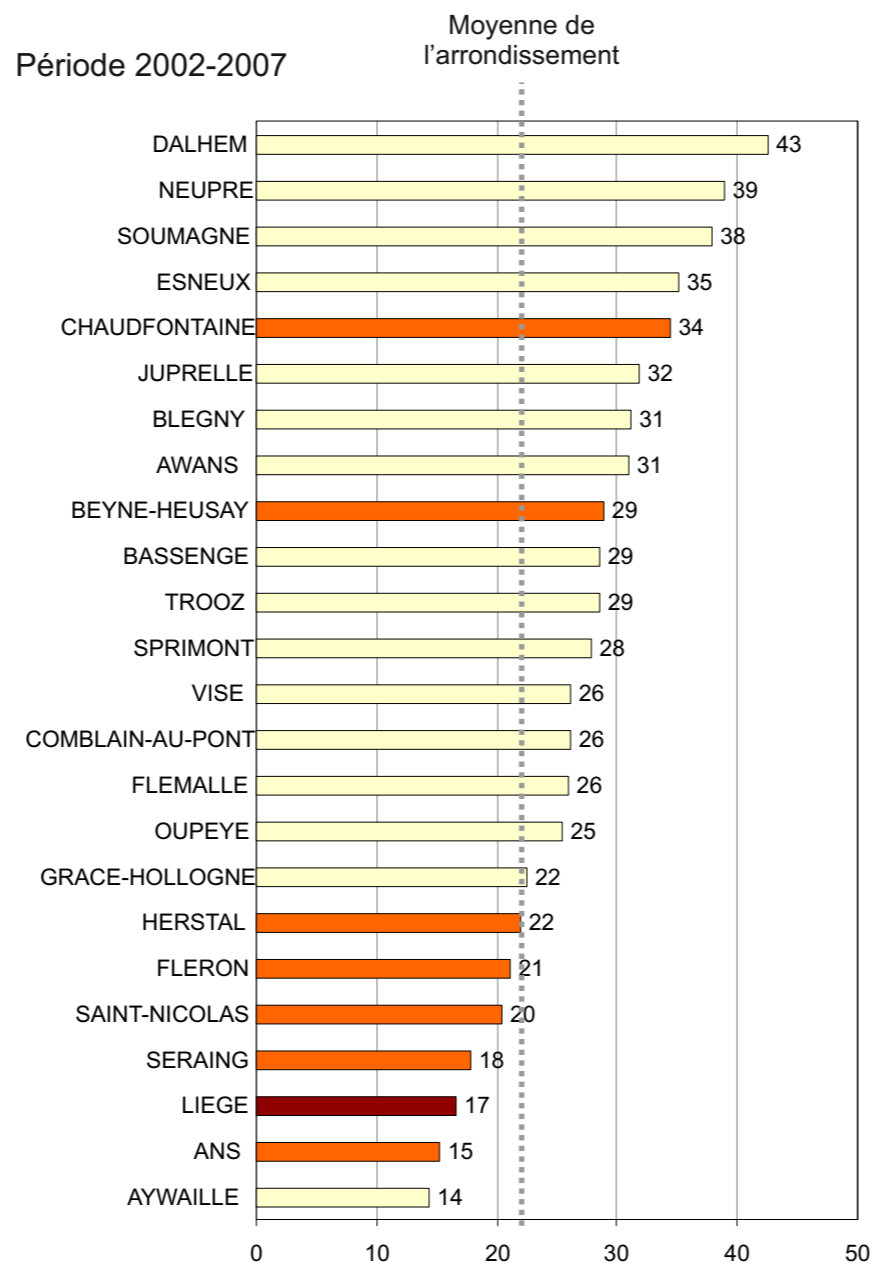
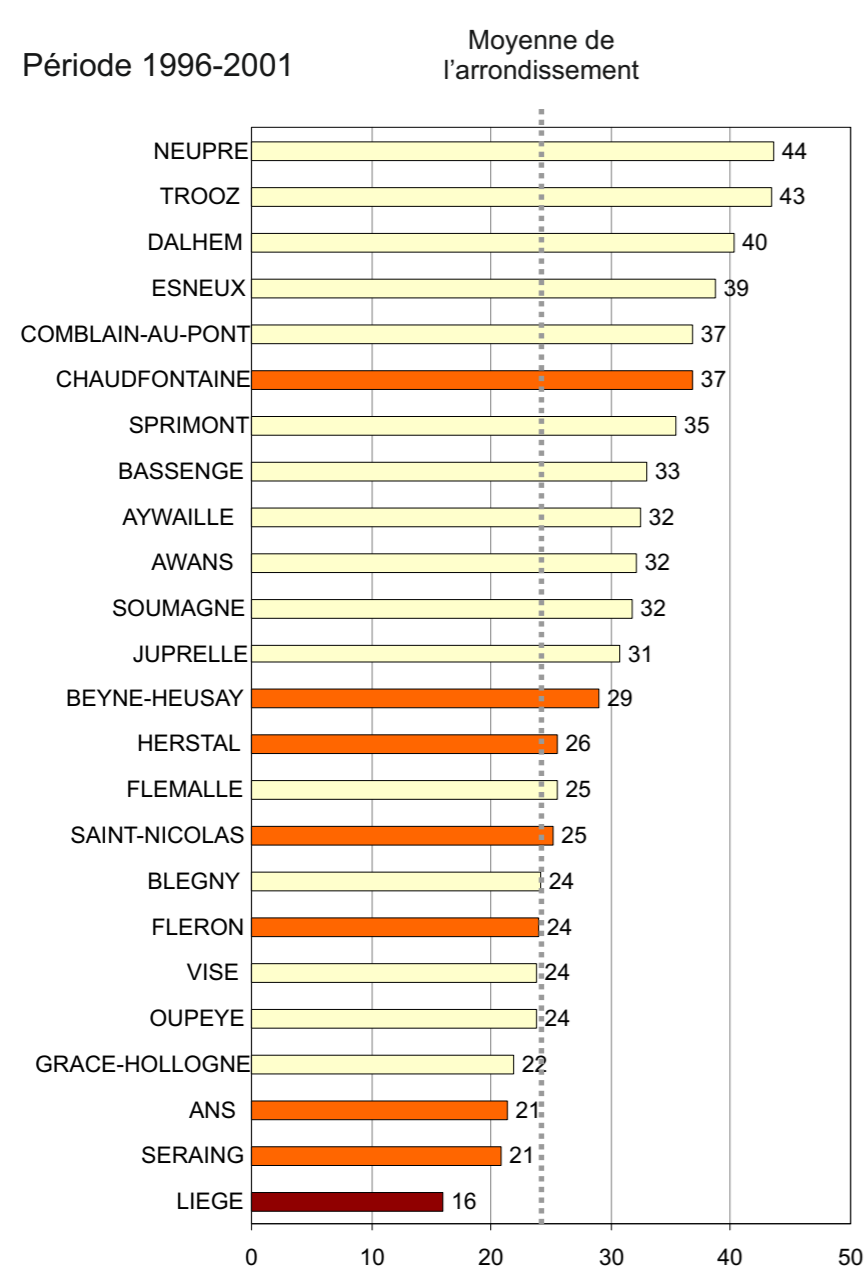
Nombre moyen de nouveaux logements / an / 10.000 hab



Source : Permis logements, Statbel

## Rappel : un marché du logements qui accentue la différenciation spatiale

Nombre moyen de rénovations / an / 10.000 hab



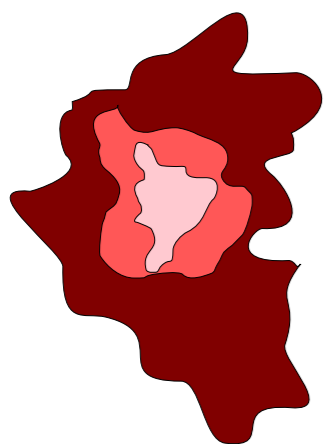
■ Liège  
■ 1ère couronne  
■ 2ème couronne

Source : Permis rénovations, Statbel

## Vision « fil de l'eau »

## Sur base des perspectives du BFP : 2 scénarios envisageables

### Scénario « fil de l'eau »

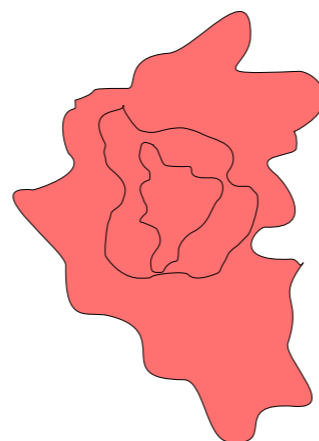


La répartition des nouveaux logements se poursuit de la même manière que ces dernières années : principalement en deuxième couronne.

**+ 39.500 log.**

Source : PLURIS

### Scénario « ré-équilibrage »

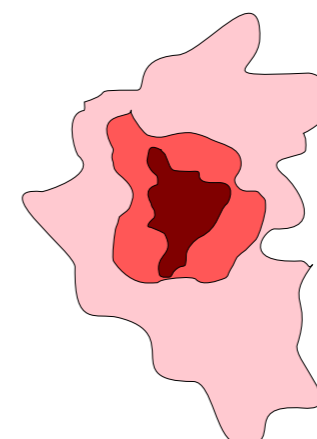


Les nouveaux logements sont répartis de manière égale (1/3) entre Liège, la première et la deuxième couronne.

**+ 44.500 log.**

Source : PLURIS

### Scénario « volontariste »



Les nouveaux logements estimés sont répartis sur base de la proportion de logements observée lors de la fusion des communes (+/- 1980).

**+ 44.500 log.**

Source : PLURIS

#### Note méthodologique

**Le besoin en nouveau logements est calculé sur base de 2 paramètres.**

1/Le besoin en petits logements et en logements familiaux calculés sur base des **perspectives démographiques par classes d'âge** annoncée par le Bureau Fédéral du Plan (données publiées en mars 2015).

2/Le besoin en petits logements engendré par la **diminution de la taille des ménages**.

**Il est faux d'estimer la taille des logements sur base d'un simple ratio habitant/logements.**

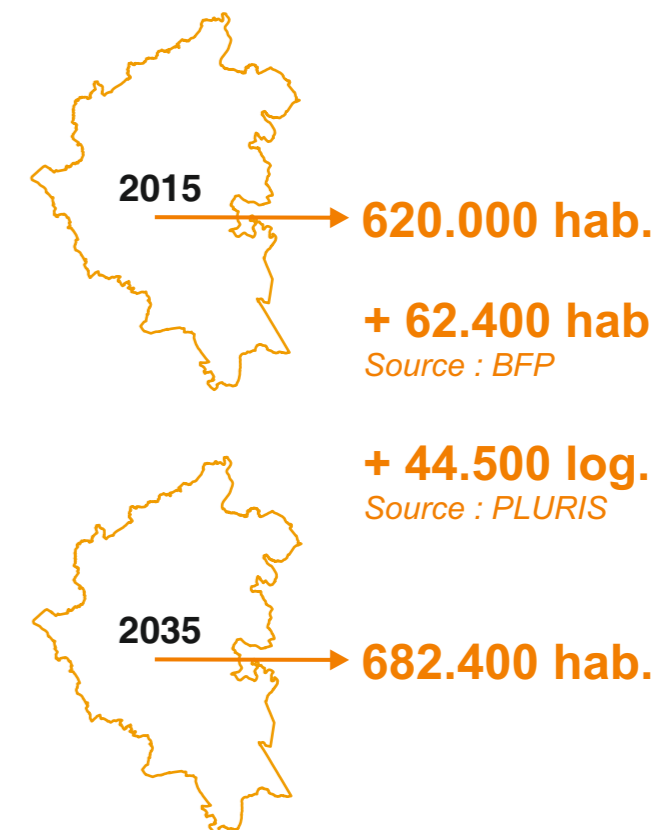
En effet, il ne s'agit pas de produire une seule et unique typologie de logement, mais bien de différencier le besoin en logements familiaux et le besoin en petits logements (nécessaires suite à la modification de la structure familiale et au vieillissement de la population notamment).

### Quels besoins en logements demain sur l'arrondissement ?

On sait que le Bureau Fédéral du plan annonce + 62.400 habitants d'ici 20 ans sur l'arrondissement.

Selon nos estimations (voir note méthodologique ci-contre), le besoin de nouveaux logements supplémentaires pour 2035 serait de l'ordre 44.500 logements.

Il s'agit là d'une estimation, sur la totalité de l'arrondissement. Quelle répartition entre Liège, la première et la deuxième couronne doit être mise en place ? Plusieurs scénarios sont envisageables.

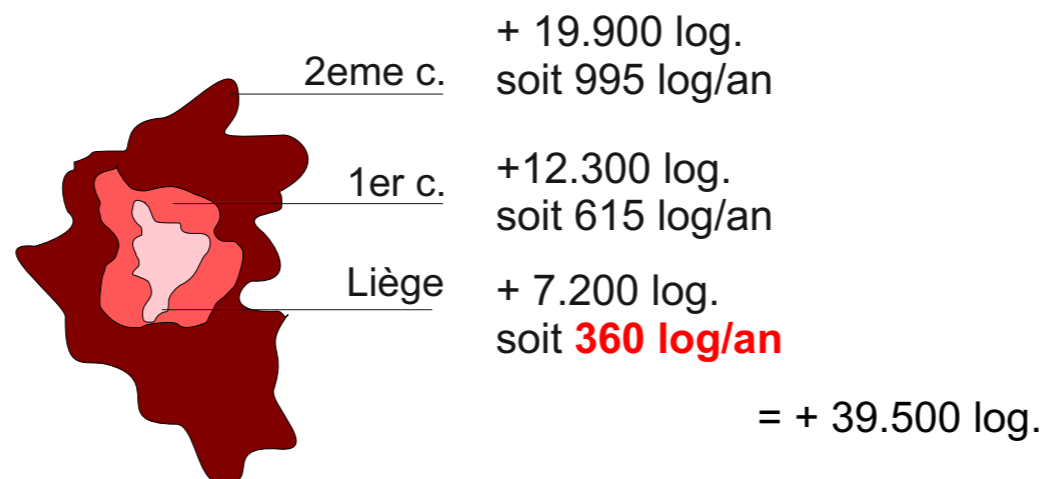




## Entre 2015 et 2035

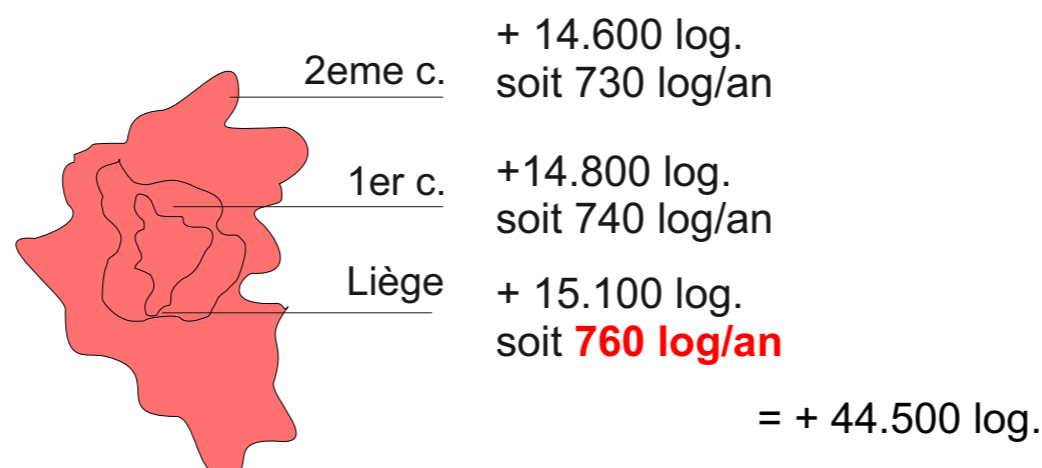
### Scénario « au fil de l'eau »

La répartition des nouveaux logements se poursuit de la même manière que ces dernières années : principalement en deuxième couronne.



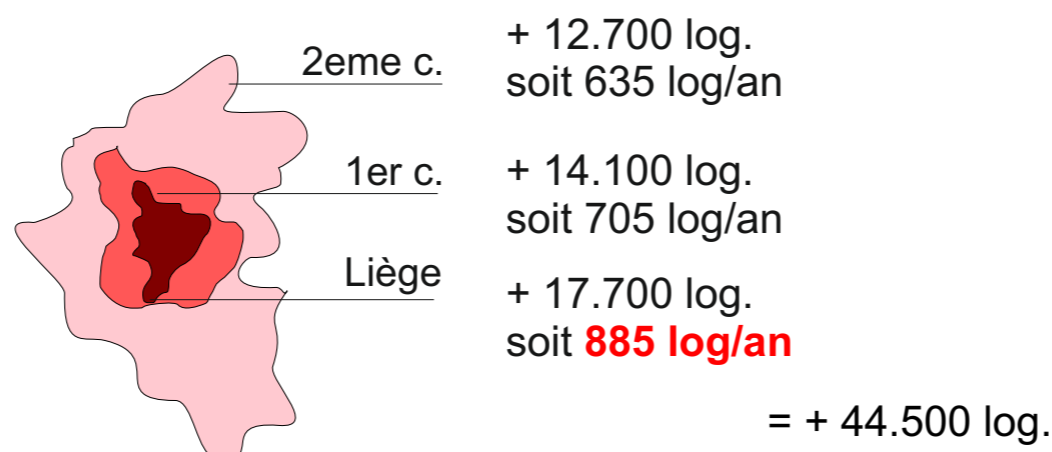
### Scénario « ré-équilibrage »

Les nouveaux logements estimés sont répartis de manière égale (1/3) entre Liège, la première et la deuxième couronne.



### Scénario « volontariste »

Les nouveaux logements estimés sont répartis sur base de la proportion de logements observée lors de la fusion des communes (+/- 1980).



## Disponibilité foncière et projets

En deuxième couronne, la disponibilité foncière est encore de + de 3.600 ha, soit une capacité d'accueil d'environ 51.000 habitants avec les densités actuelles, **soit une capacité de 23.000 logements.**

**Le scénario « fil de l'eau » peut continuer naturellement vu la disponibilité foncière encore importante en deuxième couronne.**

**Le phénomène s'accroîtra d'autant plus que la disponibilité foncière en 1ère couronne et sur Liège est réduite.**

**La ville de Liège doit doubler son nombre de nouveaux logements par an, soit 760 pour arriver à un scénario de « ré-équilibrage ».**

La disponibilité foncière étant plus que suffisante en deuxième couronne, la nécessité réside dans la capacité de Liège et de la première couronne de mener une politique de « projets ».

**La ville de Liège doit plus que doubler son nombre de nouveaux logements par an, soit 885 pour arriver à un scénario « volontariste ».**

La disponibilité foncière étant plus que suffisante en deuxième couronne, la nécessité réside dans la capacité de Liège et de la première couronne de mener une politique de « projets ».

## Scénario « au fil de l'eau »

La répartition des nouveaux logements se poursuit de la même manière que ces dernières années : principalement en deuxième couronne.

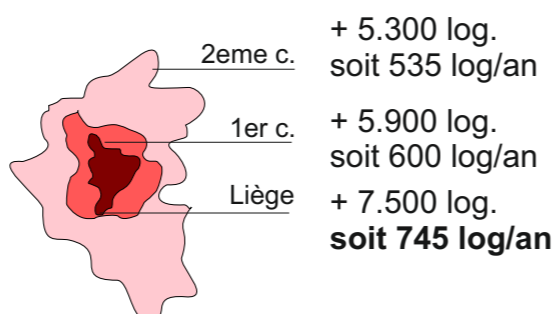
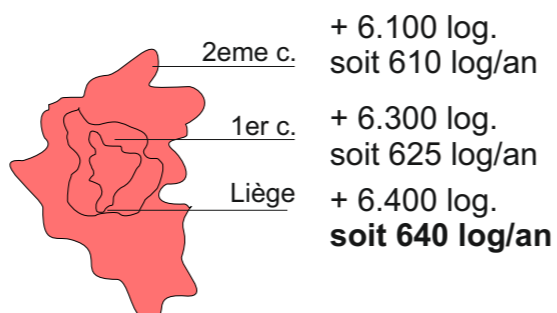
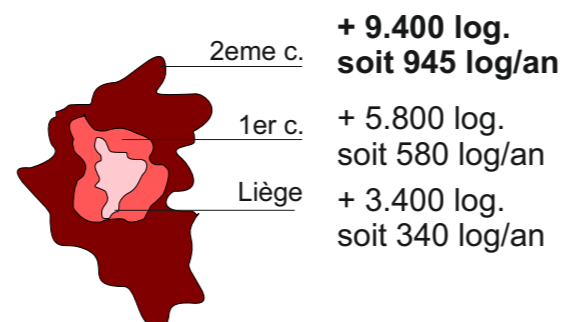
## Scénario « ré-équilibrage »

Les nouveaux logements estimés sont répartis de manière égale (1/3) entre Liège, la première et la deuxième couronne.

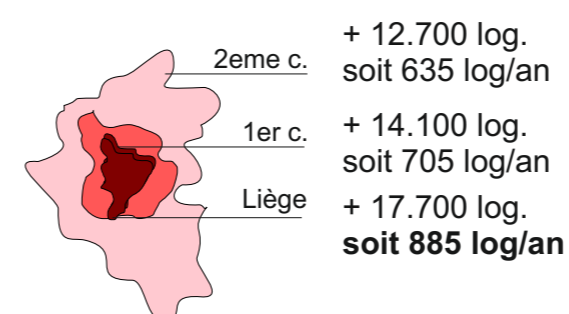
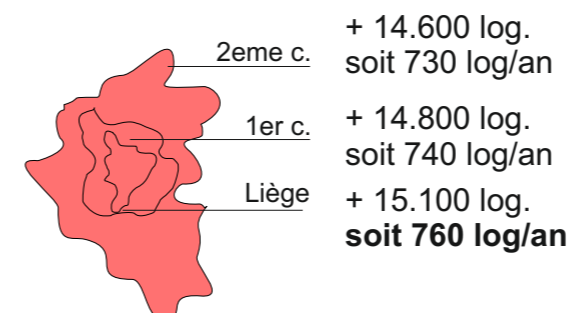
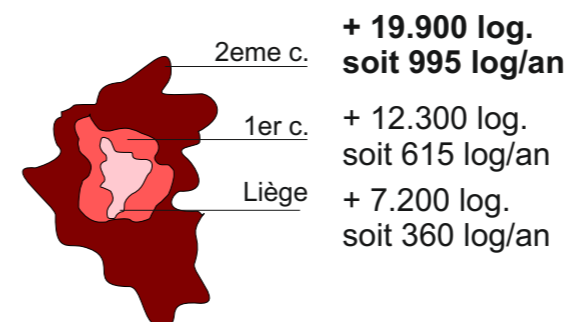
## Scénario « volontariste »

Les nouveaux logements estimés sont répartis sur base de la proportion de logements observée lors de la fusion des communes (+/- 1980).

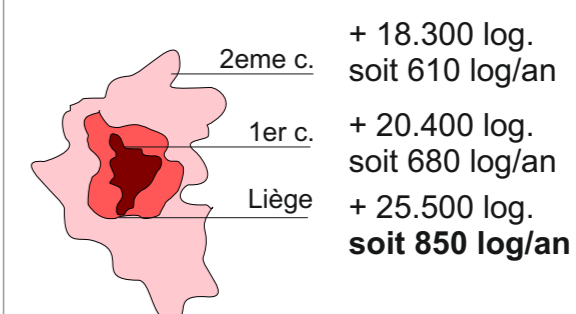
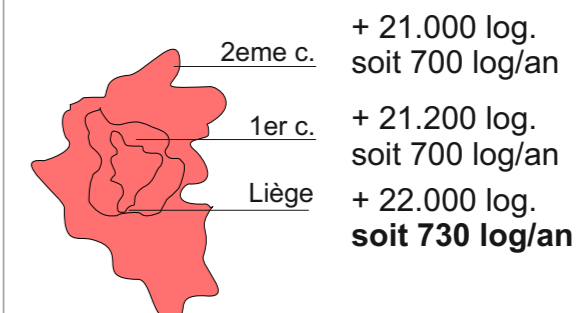
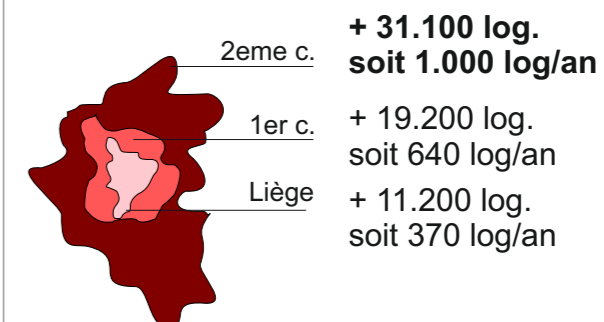
### Entre 2015 et 2025



### Entre 2015 et 2035



### Entre 2015 et 2045

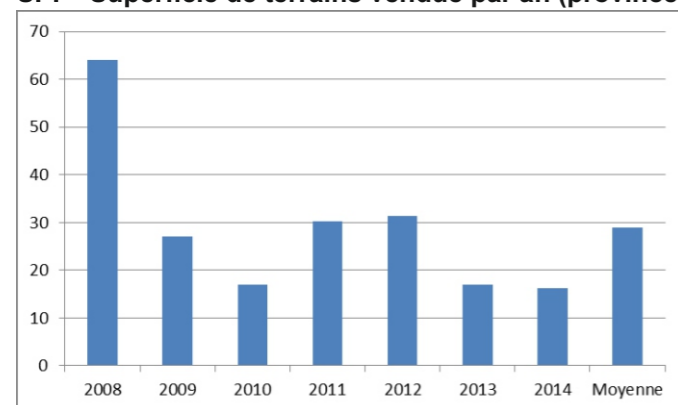


## Scénario « fil de l'eau »

### Constats

Ces dernières années, la moyenne annuelle de surfaces à vocation économique vendue par la SPI est, pour la province de Liège, inférieure à 30 ha.

#### SPI – Superficie de terrains vendue par an (province de Liège)



Source : SPI, 2015

### En 2035

D'ici 20 ans, si une moyenne de 20/ha par an est appliquée pour l'arrondissement, il y aura un développement de **400ha** d'activités économiques sur l'arrondissement.

#### Hauts-Sarts x1

Hauts-Sarts

~ 400 ha

#### Hauts-Sarts x2

Hauts-Sarts

~ 400 ha

Hauts-Sarts

~ 400 ha

## Projets déjà annoncés

### Constats

Pour 2016, à l'échelle de l'arrondissement de Liège, les opérateurs économiques devraient disposer d'environ 179 ha dédiés à l'accueil d'entreprises et, endéans les prochaines années (2020-2025), de 374 ha supplémentaires, soit un total de 553 ha.

A moyen terme, ce sont 166 ha supplémentaires qui sont annoncés. Remarquons que de nombreux projets concernent du recyclage de sites existants.

Notons le décalage important entre l'offre à moyen terme et l'offre actuelle. Il reste peu de disponibilité immédiate dans les parcs généralistes alors qu'il existe une demande réelle, d'où la nécessité de la mise en oeuvre de projets à court terme (Hauts-Sarts, LD,...).

Notons également qu'il est peu probable que l'ensemble des projets ci-contre se concrétisent. Des retards, problèmes divers peuvent survenir et ralentir considérablement la mise en oeuvre de la zone, voire la stopper.

### En 2035

**719 ha** déjà prévus à moyen terme !

A cela, il faut ajouter :

- la réoccupation des bâtiments vides,
- la réhabilitation des friches industrielles dont les sites de la Foncière liégeoise (Chertal : 194 ha, Cokerie 38 ha et HFB : 35 ha)
- Beaucoup plus important que le scénario fil de l'eau ...

#### Arrondissement de Liège - Parcs d'activité économique : principaux projets

	Recyclage	Année mise en œuvre	Surface disponible	Type
LIEGE AIRPORT FLEXPOR ET AIRPORT CITY	Non	Disponibilité actuelle	34 ha	Aéroportuaire
LIEGE SCIENCE PARK	Non	Disponibilité actuelle	37 ha	Scientifique
SOUMAGNE	Non	2016	11 ha	Généraliste
TRILOGIPORT	Non	2016	97 ha	Logistique
<b>TOTAL DISPONIBILITE ACTUELLE</b>			<b>179 ha</b>	
VAL BENOIT	Oui	2017	5 ha	Ilot d'entreprises 34.000 m²
BIERSET EXTENSION phase	Non	2017-2025	273 ha	Aéroportuaire
SPRIMONT	Non	2017	8 ha	Industriel
SARTEL OUPEYE	Oui	2017-2020	2 ha	Ilot d'entreprises
HAUTS-SARTS (extension zone 4)	Non	2017-2020	50 ha (60 ha dont 10 ha de zone tampon)	Généraliste
ACEC HERSTAL	Oui	2020-2025	3,6ha	Ilot d'entreprises
SERAING LD	Oui	2020-2025	17 ha	Généraliste
ANS- MERCIER	Oui	2020-2025	3,6 ha	Ilot d'entreprises
LA ROCHETTE CHAUDFONTAINE	Oui	2020-2025	4,5 ha	Généraliste
FLEMALLE NEUVE	Oui	2020-2025	5 ha	Généraliste
GARE DE HERSTAL	Oui	2020-2025	1,6 ha	Ilot d'entreprises
CASERNE DE SAIVE	Oui	2020-2025	1 ha	Ilot d'entreprises
<b>En + à court terme</b>			<b>374 ha</b>	
<b>TOTAL DISPONIBILITE A COURT TERME</b>			<b>553 ha</b>	
BIERSET EXTENSION phase 2	Non	2025-2031	67 ha	Aéroportuaire
PATIENCE ET BEAUJONC	Oui	?	5 ha	Généraliste
WERIHET	Oui	?	30 ha	Généraliste
ROCOURT	Non	?	17 ha	Généraliste
CHIMEUSE OUEST	Oui	?	9 ha	Industriel
COKERIE FLEMALLE	Oui	?	8 ha	Logistique
LBP CHENEE	Oui	?	5 ha	Ilot d'entreprises
VIEILLE MONTAGNE	Oui	?	25 ha	Généraliste
<b>En + à moyen terme</b>			<b>166 ha</b>	
<b>TOTAL DISPONIBILITE A MOYEN TERME</b>			<b>719 ha</b>	

Source : SPI et autres



## Scénario « fil de l'eau »

## Scénario volontariste

## Recommandations Segefa (ULg)

### Constats

Sur les 10 dernières années, plus de 200 projets commerciaux ont été accordés pour une moyenne de 31.323 m<sup>2</sup>/an sur l'arrondissement.

### En 2035

D'ici 20 ans, si même moyenne appliquée, il y aura un développement de **plus de 600.000m<sup>2</sup>** de surfaces commerciales.

### Constats

La croissance démographique sur l'arrondissement sera d'environ 2.413 hab/an. Or, actuellement, la superficie de commerces supplémentaire par année est de 1.812 m<sup>2</sup>/hab.

### En 2035

Si on veut maintenir l'offre à son niveau actuel : 4.373 m<sup>2</sup> supplémentaires par an sur l'arrondissement sont suffisants. Soit, d'ici 20 ans, un développement de **87.000m<sup>2</sup>** de surfaces commerciales.

A moyen terme, l'agglomération de Liège n'a pas besoin de nouveaux nodules non-spécialisés.

### Équipement alimentaire et de proximité :

- Possibilité de renforcer l'ensemble des nodules dans ce type d'équipement
- Pas de développement de nouveaux nodules de type alimentaire

### Équipement semi-courant léger (Eq. de la personne, loisirs, sports) :

- Pas de nouveaux nodules de type « spécialisé dans l'équipement léger »
- Privilégier les implantations dans les nodules de type « centre d'agglomération »
- Permettre le renouvellement et la rénovation de ce type d'équipement au sein des nodules de type « soutien d'agglomération » et de type « spécialisé dans l'équipement léger »
- Proscrire les implantations commerciales d'équipements semi-courant léger au sein des nodules de types « spécialisé dans l'équipement lourd »

### Équipement semi-courant lourd (Eq. de la maison, électro., bricolage):

- Imposer l'implantation de ce type d'équipement au sein d'un nodule existant de l'agglomération de Liège
- Conserver voire renforcer la spécialisation des nodules de type « spécialisé dans l'équipement lourd »
- Proscrire les implantations commerciales d'équipements semi-courant léger au sein des nodules de types « spécialisé dans l'équipement lourd »

Source : Schéma de Développement commercial de l'Arrondissement de Liège, SEGEFA (ULg), 2013

### Pôle commercial Cora Rocourt x7

### Pôle commercial Cora Rocourt x1

Cora Rocourt

Cora Rocourt

Cora Rocourt

Cora Rocourt

85.000 m<sup>2</sup>

85.000 m<sup>2</sup>

85.000 m<sup>2</sup>

85.000 m<sup>2</sup>

Cora Rocourt

Cora Rocourt

Cora Rocourt

85.000 m<sup>2</sup>

85.000 m<sup>2</sup>

85.000 m<sup>2</sup>

Cora Rocourt

85.000 m<sup>2</sup>

## Scénario « fil de l'eau »

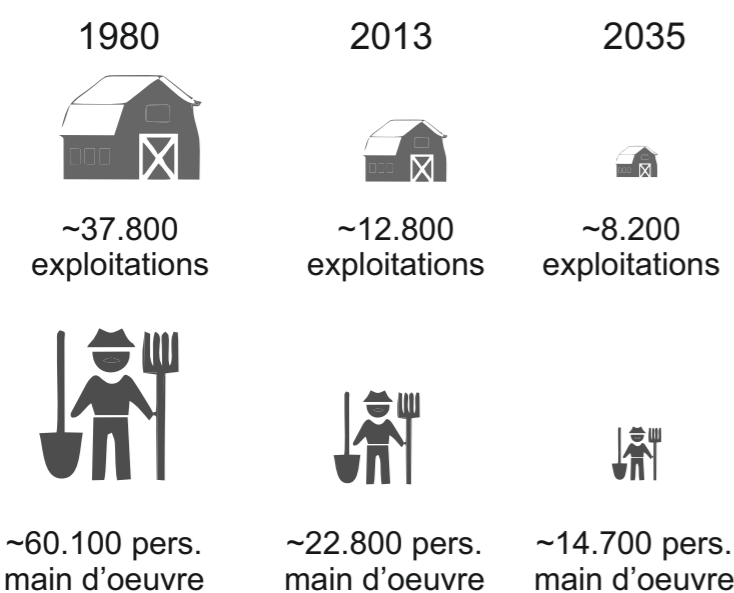
### Constats

Aujourd'hui, la Wallonie est caractérisée par une **agriculture intensive** sur des sols aux qualités pédoclimatiques exceptionnelles (mais 82 % de l'alimentation consommée en Wallonie est importée !).

Les conséquences de l'agriculture traditionnelle :

- Une **dégradation** des zones productives
- Une menace de faillite pour 80 % des agriculteurs si les primes venaient à disparaître !
- Un constat humain fort : 1 agriculteur sur 3 en **burn out**
- Une diminution constante de **2%** par an de l'emploi agricole et, à l'inverse, une superficie moyenne des exploitations qui augmente
- Des exploitations de plus en plus mécanisées, tournées vers l'exportation et **vulnérables** (dépendance des prix bas et fluctuants des marchés internationaux, et des primes de la PAC)

### En 2035 (Wallonie)



Menace d'une perte de + de 8.000 emplois en Wallonie d'ici 20 ans

Au siècle prochain ...

Situation aberrante, la tendance s'inverse déjà naturellement : Redéploiement d'une multitude de petits producteurs en agriculture agroécologique

## Scénario alternatif : Accompagner la mutation de l'agriculture et en faire une force structurante pour le territoire



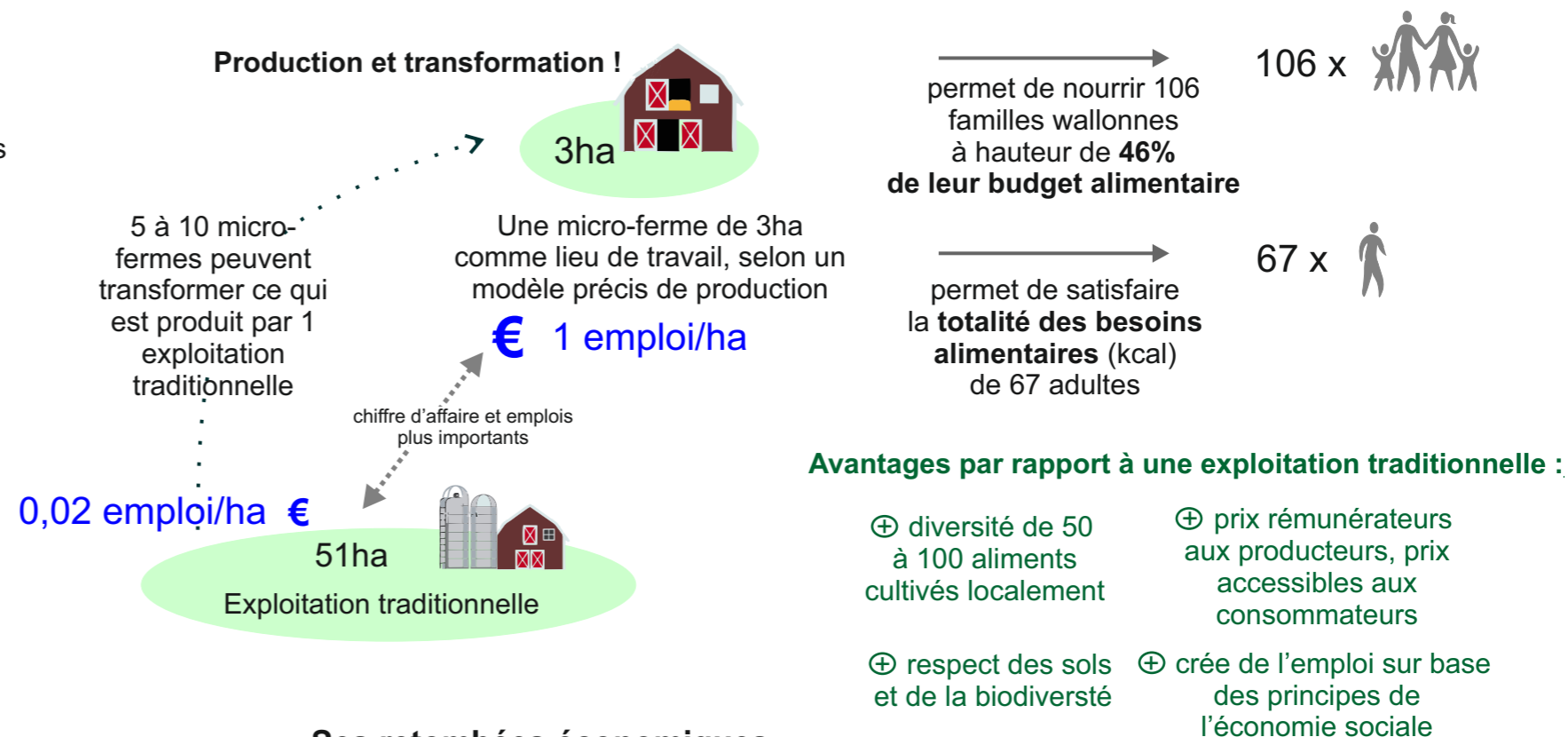
### La Ceinture Aliment-terre liégeoise

La Ceinture Aliment-terre liégeoise émane d'une coalition d'acteurs citoyens, économiques et culturels de la région liégeoise engagés dans le projet de **transformation en profondeur du système alimentaire régional**.

### Ses objectifs

Objectif à long terme : fournir aux ménages liégeois **50 % de leurs besoins alimentaires** en créant 5000 emplois ! Tout en ne concurrençant pas l'agriculture traditionnelle.

### Concept des Compagnons de la Terre



### Ses retombées économiques

Le budget moyen d'un wallon en denrées alimentaires est de 2.181 €/hab/an.

En Wallonie, 82 % de l'alimentation consommée est importée. Hors de ces 82 %, 19% n'est pas productible ou substituable.

**La part potentielle à prendre en Wallonie est donc de 63 % de l'alimentation consommée, soit 4,7 milliards d'euros, soit un potentiel de création de 46.600 emplois temps-plein.**

Source : Les Compagnons de la Terre, « Réinventer l'agriculture en Wallonie », Benoît Noël et Laurence Van Malder, 2014.

# Perspectives - Agriculture



La voie proposée par la Ceinture Aliment-terre liégeoise est celle d'une autonomisation de l'agriculture

1) **Relation de proximité** avec la population locale et déconnexion relative avec les marchés internationaux.

2) **Modèles économiques viables** à terme sans subventionnement via :

- Une utilisation de méthodes de **production agroécologiques** intenses en main d'œuvre mais néanmoins extrêmement productives ;
  - Un investissement massif dans les **activités de transformation** et une répartition de l'importante valeur ajoutée générée sur l'ensemble de la filière ;
  - **Une mutualisation** des outils et des infrastructures ;
  - Une mise en œuvre des principes de l'**économie circulaire** (produire ses propres intrants, recycler ses extrants, etc) ;
  - Une commercialisation en **filiale courte** et une récupération de la marge généralement abusive prélevée par les intermédiaires, en particulier les centrales d'achat de la grande distribution ;
  - Une structuration de la filière autour de **coopératives à finalité sociale**, qui d'une part favorisent l'hybridation des ressources (ventes de produits et de services, accès à des subventionnements spécifiques, aux dons et au volontariat) et qui d'autre part rémunèrent très raisonnablement le capital, ce qui permet de libérer d'importantes marges de manœuvre.
- ➔ C'est la combinaison de l'ensemble de ces éléments qui permet d'entrevoir la possibilité de **redéployer une agriculture locale porteuse de sens**, respectueuse de son environnement, pleinement intégrée dans la société qu'elle contribue à nourrir, et pourvoyeuse de très nombreux emplois de qualité.



Son but est d'accompagner la mutation de l'agriculture, sans pour autant concurrencer l'agriculture traditionnelle existante

Vu le rythme actuel de disparition des fermiers, et le temps pour développer ce genre de mutation, il s'agit simplement de **remplacer ceux qui arrêtent leur activités**, par des activités générant plus de valeur et d'emplois et ce sans pressions foncières.

**Le modèle proposé permet d'approvisionner 81 habitants par hectare de terre cultivée. Au niveau de l'arrondissement de Liège (~620.000 hab), il faudrait donc 7629 ha (=7629 emplois), soit 10 % du territoire ou 1/3 des zones agricoles au Plan de secteur.**



Quelques concepts théoriques sur lesquels se base la Ceinture Aliment-terre liégeoise

## Le concept de « Transition »

**La transition est un processus de transformation durant lequel un système change de manière fondamentale son fonctionnement ou son organisation.**

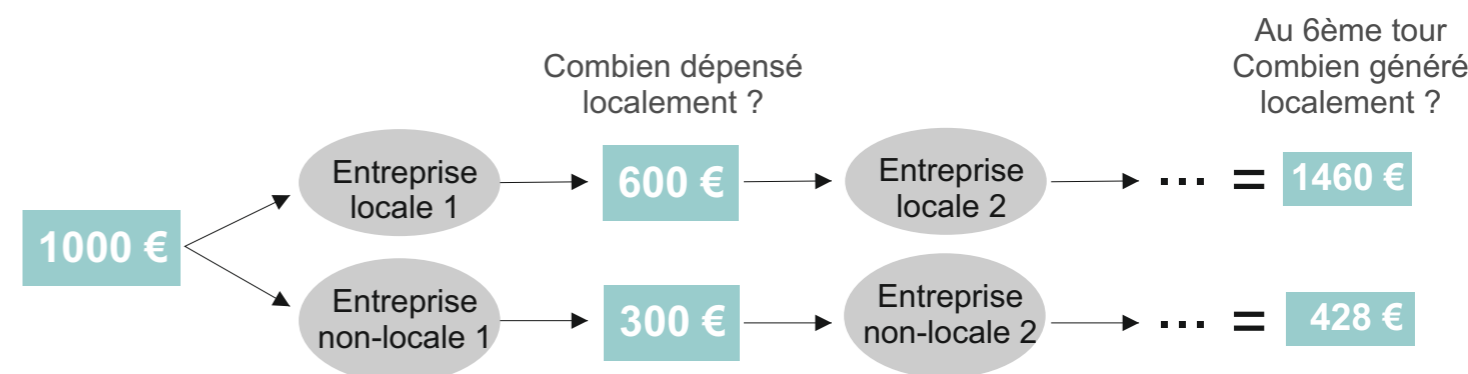
Les nombreuses études scientifiques publiées sur l'avenir des systèmes agro-alimentaires nous apprennent qu'ils vont inévitablement subir des **transitions ou transformations radicales au cours des trente prochaines années**, d'une part en raison des pressions insoutenables qu'ils exercent sur les écosystèmes, et d'autre part vu leur grande vulnérabilité. Ainsi, injecter, comme on le fait actuellement, **7,3 calories fossiles dans le système pour produire une seule calorie alimentaire n'est absolument pas durable**. Ce modèle est d'autant moins durable si on prend en considération le fait qu'au niveau mondial, 30 % environ des émissions de gaz à effets de serre sont générés par les systèmes agro-alimentaires, et que par ailleurs l'agriculture est une des toutes premières victimes des changements climatiques, via en particulier le bouleversement des cycles de l'eau.

La théorie de la transition des systèmes socio-techniques, issu de la science politique, s'intéresse aux **transformations à grande échelle susceptibles de s'opérer de la même manière que les mutations de fonctions sociales importantes** telles que le transport, la communication, le logement, l'alimentation, etc. C'est véritablement le cadre de référence de tous les scientifiques avec lesquels travaillent la Ceinture Aliment-terre liégeoise.

## L'effet multiplicateur local de l'emploi

Seul 1/3 des dépenses effectuées dans les entreprises qui dépendent de grands groupes mondialisés restent sur le territoire où la transaction s'est déroulée. En revanche, ce multiplicateur local est inversé lorsque l'on fait un achat chez un commerçant indépendant, une entreprise ou un producteur local.

En vertu de l'effet multiplicateur du local, **les entreprises locales dépensent DEUX à QUATRE fois plus d'argent dans l'économie locale que ne le font les entreprises non locales.**



Source : <http://christine-koehler.fr/2013/made-in-local/>



## ATELIER SPECIAL « AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE »

### Temps 1 - Intervention des personnes ressources

- Sophie Tilman et Bruno Bianchet,  
auteurs de projet du Schéma de développement pluricommunal sur l'Arrondissement de Liège
- Capsule vidéo - Olivier de Schutter  
ancien rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU et professeur à l'UCL
- Christian Jonet  
La Ceinture Aliment-terre Liégeoise
- Joseph Ponthier  
Fédération Wallonne de l'Agriculture
- Stéphane Mostenne  
Services agricoles de la Province de Liège
- Benoît Noel  
Les Compagnons de la Terre
- Fabrice Collignon  
Vin de Liège



## ATELIER SPECIAL « AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE »

### Temps 2 - Co-construction

#### 1) Caractérisation du territoire

- L'objectif est de caractériser le territoire en regard des thématiques traitées (agriculture, alimentation et territoire), d'identifier les enjeux et de relever les pistes d'actions. Pour ce faire, les participants doivent répondre aux questions suivantes :

##### Aujourd'hui...

Quelles sont les *forces* et *faiblesses* du territoire en matière d'agriculture et d'alimentation ?

Quelles sont les *menaces* (externes) et les *opportunités* (externes) auxquelles le territoire fait face en matière d'agriculture et d'alimentation ?

##### Et demain...

Quels sont les *enjeux* (ce qui est à gagner ou à perdre) si l'on souhaite relever les défis du renouvellement des générations agricoles, de l'alimentation des habitants du territoire, de l'augmentation de l'emploi, de l'amélioration de la rentabilité économique des exploitations, de l'organisation de circuits courts agricoles ?

Quels sont les leviers à activer, renforcer (dispositions légales, organisations, etc.), les ressources à mobiliser, les synergies et collaborations à initier, compléter, développer entre acteurs du territoire en matière de circuits de commercialisation des produits agricoles, de développement de fermes maraîchères de circuits courts, de marchés fermiers, de groupes d'achat collectifs, de vente directe aux consommateurs, d'opportunités à développer en matière de restauration collective ?

- Les participants étaient répartis en 4 groupes suivant leur répartition géographique au sein de l'arrondissement : Basse-Meuse, Plateau de Herve, Ourthe-Amblève et Haute-Meuse.

#### 2) Identification et localisation des acteurs/activités

- L'objectif est d'identifier et de localiser
  - des initiatives intéressantes à soutenir ou développer,
  - des sites potentiellement intéressants à exploiter ou avec lesquels créer des synergies(exemple : fermes maraîchères, organisations actives en matière de circuits courts, marchés fermiers, groupes d'achat collectifs, fermes en vente directe boucherie à la ferme, cuisines collective, ETM, etc.)
- Les participants étaient répartis en 4 groupes suivant leur origine au sein de l'arrondissement : Basse-Meuse, Plateau de Herve, Ourthe-Amblève et Haute-Meuse.

#### 3) Slogan mobilisateur

- L'objectif est de lancer un message clair à l'échelle de l'agglomération afin de promouvoir l'axe de développement « alimentation et territoire ».
- Cet exercice, individuel, n'était pas obligatoire.



## ATOUTS

### Traditionnellement, un territoire rural

- avec un foncier disponible important (aussi dans les centres plus urbains),
- une diversité de production (fruits, vignes, lait, poulets, porcs, etc.),
- un savoir-faire bien ancré et un potentiel de main-d'œuvre important

### Une diversité d'acteurs...

- parmi les exploitants eux-mêmes (exploitants traditionnels, maraîchers bio, ...)
- ainsi que dans le monde institutionnel (services agricoles de la Province, CreaJob, GREOA, GAL, ADL, commune, Jardin de la Fouarge, etc.)

### ... qui se connaissent, qui échangent et qui se soutiennent

- mise en réseau des exploitants (entraide et solidarité)
- grâce aux structures d'accompagnement et de soutien déjà en place

## FAIBLESSES

### Un territoire pourtant méconnu

- tant en termes de demande et potentiel productif
- qu'en termes de recensement des circuits-courts

### Un difficile renouvellement des générations

- des agriculteurs âgés peut-être moins réceptifs au changement et à la diversification,
- des jeunes agriculteurs qui manquent de confiance en l'avenir (tentation de se diriger vers d'autres filières et/ou de vendre à des promoteurs)

### Des investissements nécessaires

- tant dans les équipements, dont ceux de transformation (exemple : pressoir à jus)
- que dans la logistique et la formation (production bio ou agro-écologique)

### Une disparité de production

- entre les saisons

### Des contraintes légales fortes

- exemple : AFSCA

### Des sols pollués

### Un déficit d'image

- le bio est vu comme une "niche" pour les nantis



## OPPORTUNITES

### Le circuit-court dans l'ère du temps...

- mise en réseau des citoyens pour des systèmes d'écoulement de productions alternatives (paniers de légumes, etc.)
- nombre de consommateurs potentiels important
- et intérêt de la grande distribution (exemple : APLSIA)

### Des systèmes d'exploitation alternatifs

- développement d'une agriculture hors-sol,
- diversification des activités et transformation des produits,
- mise en réseau des outils de transformation existants (diminution des coûts d'investissements),
- transformation des ressources naturelles sauvages (exemple : ail des ours),
- valorisation du circuit extrêmement court (à l'échelle du jardin privé)

### Une image de qualité

- une production laitière importante, contrôlée et de qualité,
- des produits du terroir
- valorisation touristique

### Un rôle social

- rencontres et échanges entre les citoyens (cohésion sociale),
- des formations (école agricole, EFT Liège) et des mesures d'insertion sociale

## MENACES

### Une pression foncière de plus en plus en forte...

- suite au vieillissement des agriculteurs
- concurrence sur les ressources foncières (habitat, développement industriel, carrière, etc.)

### Des contraintes légales toujours plus fortes !

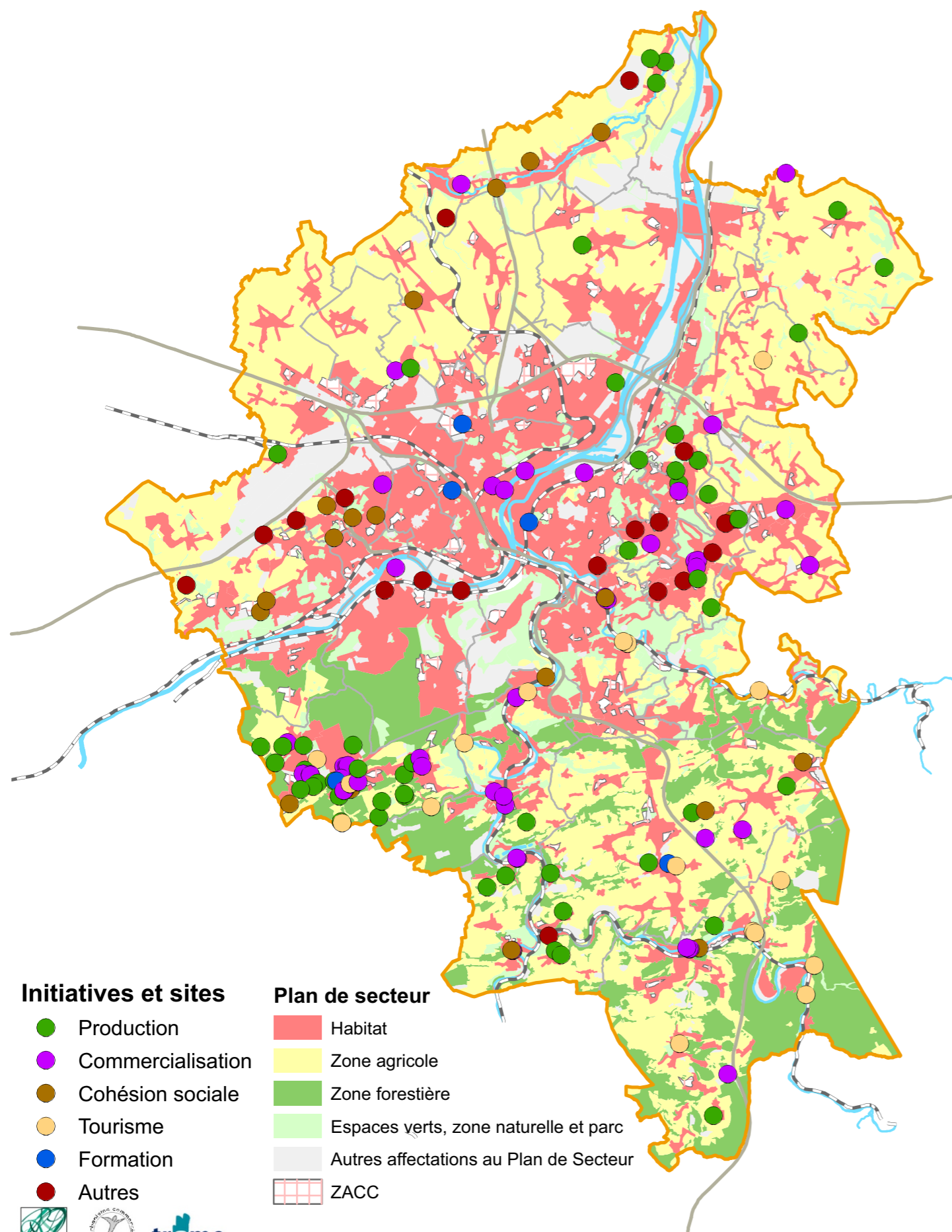
### Un manque d'aide et de soutien pour se lancer...

## ENJEUX

- Avoir confiance en l'avenir du secteur agricole et du métier d'agriculteur
- Développer une approche globale de l'agriculture (par opposition à une grille de lecture unique) - complémentarité et non concurrence des différents types d'agriculture
- Valoriser le principe de souveraineté alimentaire
- Préserver le lien terre-homme
- Préserver les paysages
- Réduire notre impact environnemental et écologique
- Retrouver l'autonomie des exploitations (sans dépendance aux primes, prix d'achat des intrants, etc.) - viabilité de l'exploitation
- Adopter une politique foncière commune - mettre en valeur le foncier agricole et de proximité
- Favoriser les mises en réseau et les synergies (entre les exploitants mais aussi vers le consommateur)
- Réduire la précarité et créer de l'emploi grâce au secteur alimentaire
- Développer une image marketing
- Multiplier les points de commercialisation des circuits-courts
- Informer, éduquer et sensibiliser le citoyen à une consommation plus locale

## LEVIERS

- Mettre en place une politique agricole intégrée permettant un repositionnement du secteur au cœur de l'activité économique - rétablir la confiance
- Créer une banque foncière agricole publique supracommunale - mettre en évidence le foncier agricole et de proximité
- Adopter notre PAC (Politique Alimentaire Commune)
- Nommer dans chaque commune/ville un élu de l'économie alimentaire
- Promouvoir les initiatives d'information, d'éducation et de sensibilisation à une consommation plus locale (exemples : visite à la ferme, repas bio dans les cantines, etc.)



### Initiatives et sites

- Production
- Commercialisation
- Cohésion sociale
- Tourisme
- Formation
- Autres

### Plan de secteur

- Habitat
- Zone agricole
- Zone forestière
- Espaces verts, zone naturelle et parc
- Autres affectations au Plan de Secteur
- ZACC

### Catégorie

- Production  
Site et/ou structure qui s'occupe (ou qui pourrait s'occuper) de la production agricole  
exemple : les Compagnons de la Terre au Château des Cortils
- Commercialisation  
Site et/ou structure qui s'occupe (ou qui pourrait s'occuper) de la commercialisation des produits locaux et/ou bio  
exemple : l'Épicerie du Nord à Liège, les GAC
- Cohésion sociale  
Site et/ou structure qui tisse du lien social entre les habitants et usagers des quartiers en plus de favoriser le lien à la terre  
exemple : les jardins-potagers communautaires
- Tourisme  
Certaines communes, surtout celles de l'Ourthe-Ambève, ont également fait ressortir une série de lieux touristiques dans l'optique d'une valorisation du terroir
- Formation  
Les établissements de formation déjà intégrés/qui pourraient s'intégrer à un mode de production alternatif  
exemple : la Bourrache asbl
- Autres  
Les autres sites et/ou structures potentiellement intéressantes et qui ne font pas partie des catégories ci-dessus  
exemple : site à réaffecter

A noter que la carte peut encore être complétée par les différentes communes.



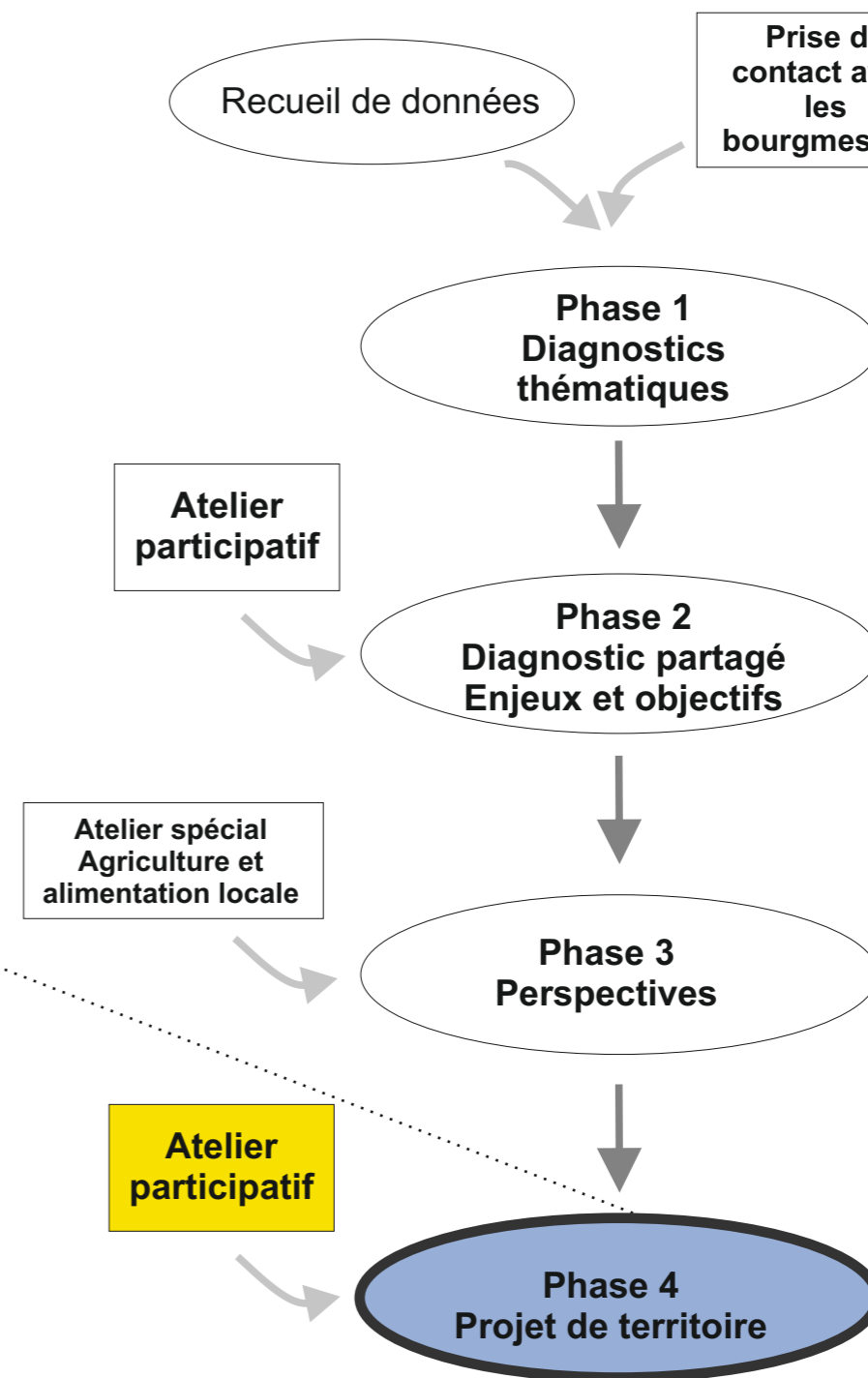
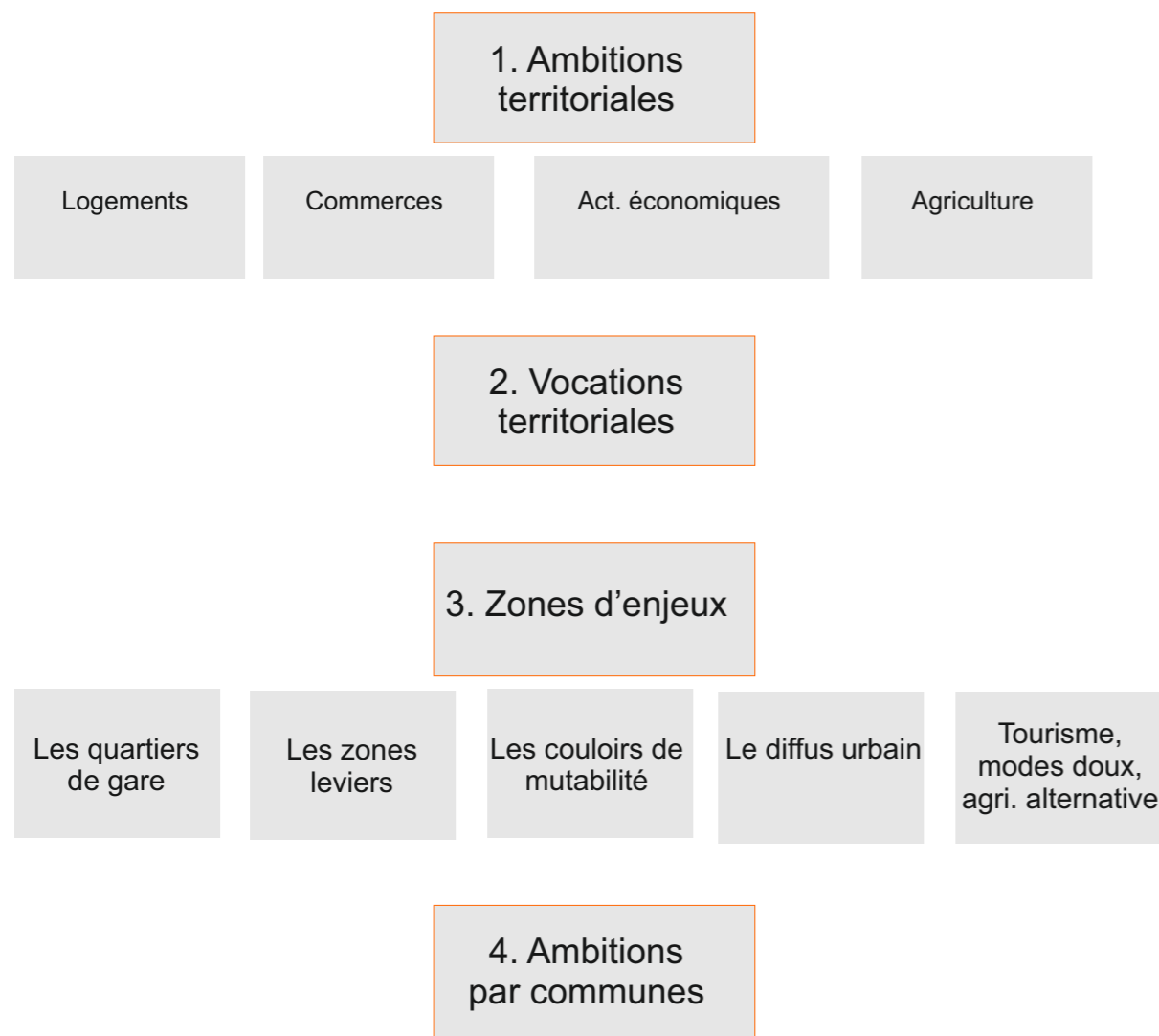


## Phase 4 : Projet de territoire

Le SDT est un outil au service de la Conférence des Elus et de tous les acteurs locaux :  
Son devenir dépendra de son appropriation

- Le schéma de développement territorial est l'**expression des volontés des élus** et vise à positionner le territoire vis-à-vis de l'extérieur, à trouver une cohérence face à des problématiques communes, à répondre à des défis globaux et à améliorer son attractivité.
- Il doit être **approprié par les acteurs** et utilisé au quotidien.
- Il doit permettre aux acteurs locaux de s'inscrire dans la stratégie "Europe 2020" qui promeut une croissance intelligente, durable et inclusive (smath and inclusive green groth).

Le projet de territoire est présenté sous forme de 4 chapitres





# 1. Ambitions territoriales

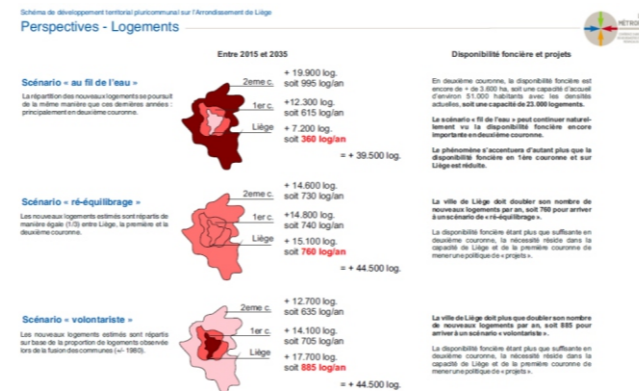
## Phase 3 Perspectives

Quels scénarios ont été retenus pour chacune des perspectives analysées?

Discussion en atelier et en Comité d'Accompagnement

Les scénarios et choix retenus ont permis de définir **les ambitions territoriales**

### Perspectives - Logements

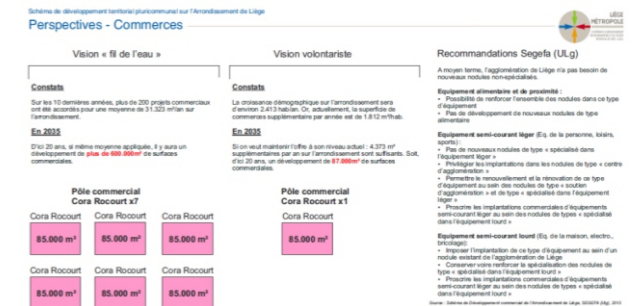


### Perspectives - Activités économiques

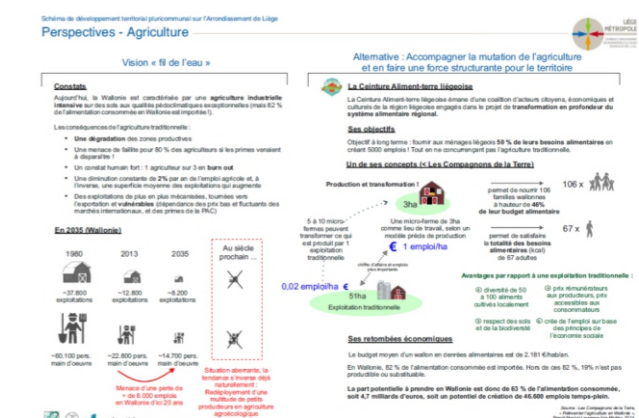


## Phase 4 Projet de territoire

### Perspectives - Commerces



### Perspectives - Agriculture



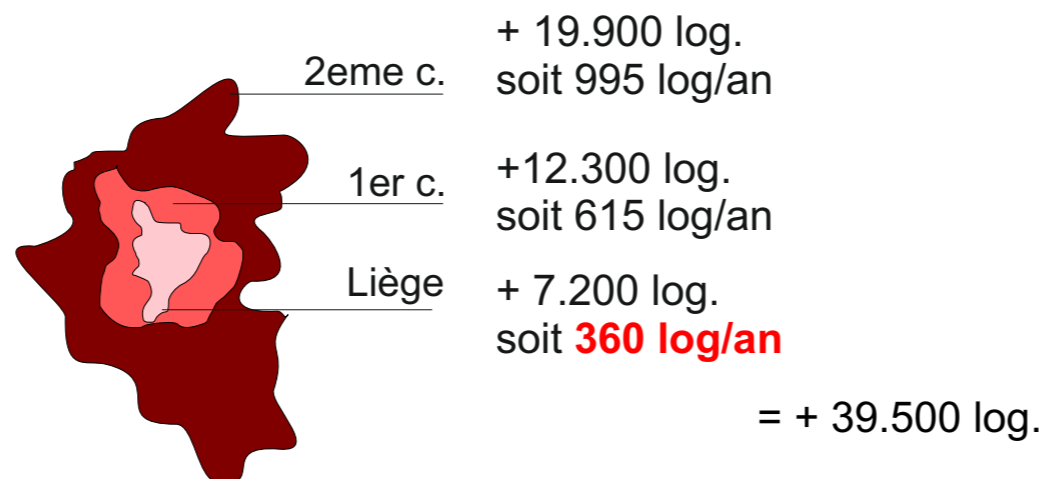
# 1. Ambitions territoriales

## Rappel des perspectives « logements »

Entre 2015 et 2035

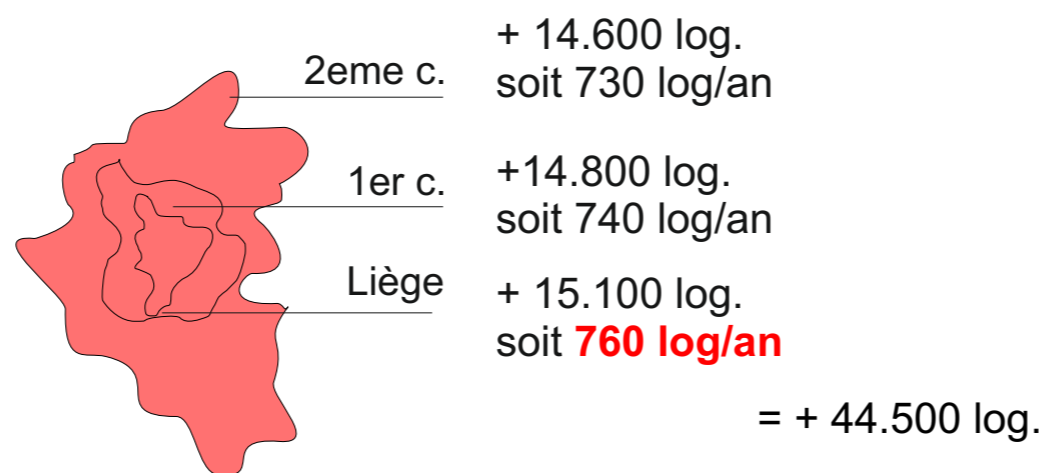
### Scénario « au fil de l'eau »

La répartition des nouveaux logements se poursuit de la même manière que ces dernières années : principalement en deuxième couronne.



### Scénario « ré-équilibrage »

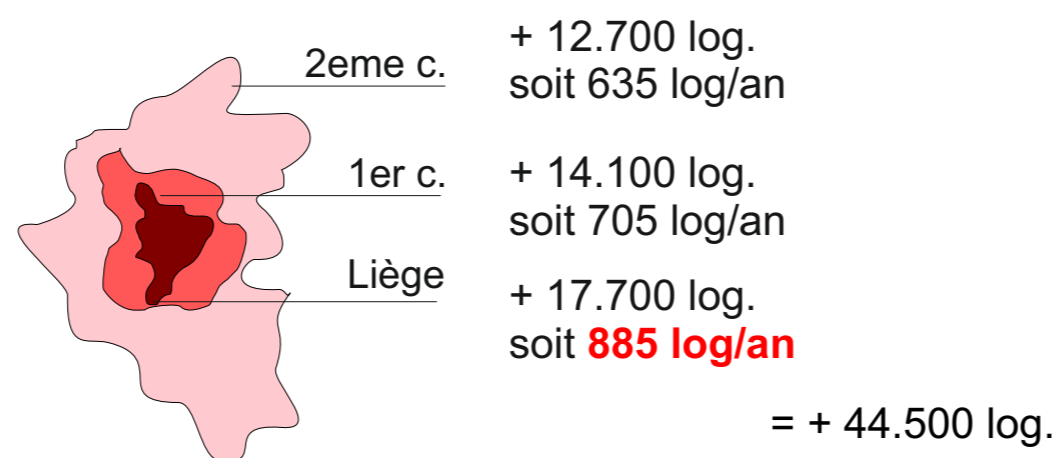
Les nouveaux logements estimés sont répartis de manière égale (1/3) entre Liège, la première et la deuxième couronne.



**Scénario retenu**

### Scénario « volontariste »

Les nouveaux logements estimés sont répartis sur base de la proportion de logements observée lors de la fusion des communes (+/- 1980).



# 1. Ambitions territoriales

## Rappel des perspectives « Activités économiques »

### Scénario « fil de l'eau »

### Projets déjà annoncés

#### En 2035

D'ici 20 ans, si une moyenne de 20/ha par an est appliquée, il y aura un développement de **400ha** d'activités économiques sur l'arrondissement.

#### En 2035

**719 ha** déjà prévus à moyen terme !

A cela, il faut ajouter :

- la réoccupation des bâtiments vides,
- la réhabilitation des friches industrielles dont les sites de la Foncière liégeoise (Chertal : 194 ha, Cockerie 38 ha et HFB : 35 ha)
- Beaucoup plus important que le scénario fil de l'eau ...

#### Hauts-Sarts x1

Hauts-Sarts

~ 400 ha

#### Hauts-Sarts x2

Hauts-Sarts

~ 400 ha

Hauts-Sarts

~ 400 ha

Etant donné le nombre de projets déjà annoncés, la volonté est **d'encourager le recyclage** des zones économiques désaffectées outre l'aboutissement des projets déjà engagés

# 1. Ambitions territoriales

## Rappel des perspectives « Commerces »

### Scénario « fil de l'eau »

**En 2035**

D'ici 20 ans, si même moyenne appliquée, il y aura un développement de **plus de 600.000m<sup>2</sup>** de surfaces commerciales.

**Pôle commercial Cora Rocourt x7**

Cora Rocourt 85.000 m <sup>2</sup>	Cora Rocourt 85.000 m <sup>2</sup>	Cora Rocourt 85.000 m <sup>2</sup>
Cora Rocourt 85.000 m <sup>2</sup>	Cora Rocourt 85.000 m <sup>2</sup>	Cora Rocourt 85.000 m <sup>2</sup>
Cora Rocourt 85.000 m <sup>2</sup>		

### Scénario volontariste

**En 2035**

Si on veut maintenir l'offre à son niveau actuel : 4.373 m<sup>2</sup> supplémentaires par an sur l'arrondissement sont suffisants. Soit, d'ici 20 ans, un développement de **87.000m<sup>2</sup>** de surfaces commerciales.

**Pôle commercial Cora Rocourt x1**

Cora Rocourt 85.000 m <sup>2</sup>
---------------------------------------

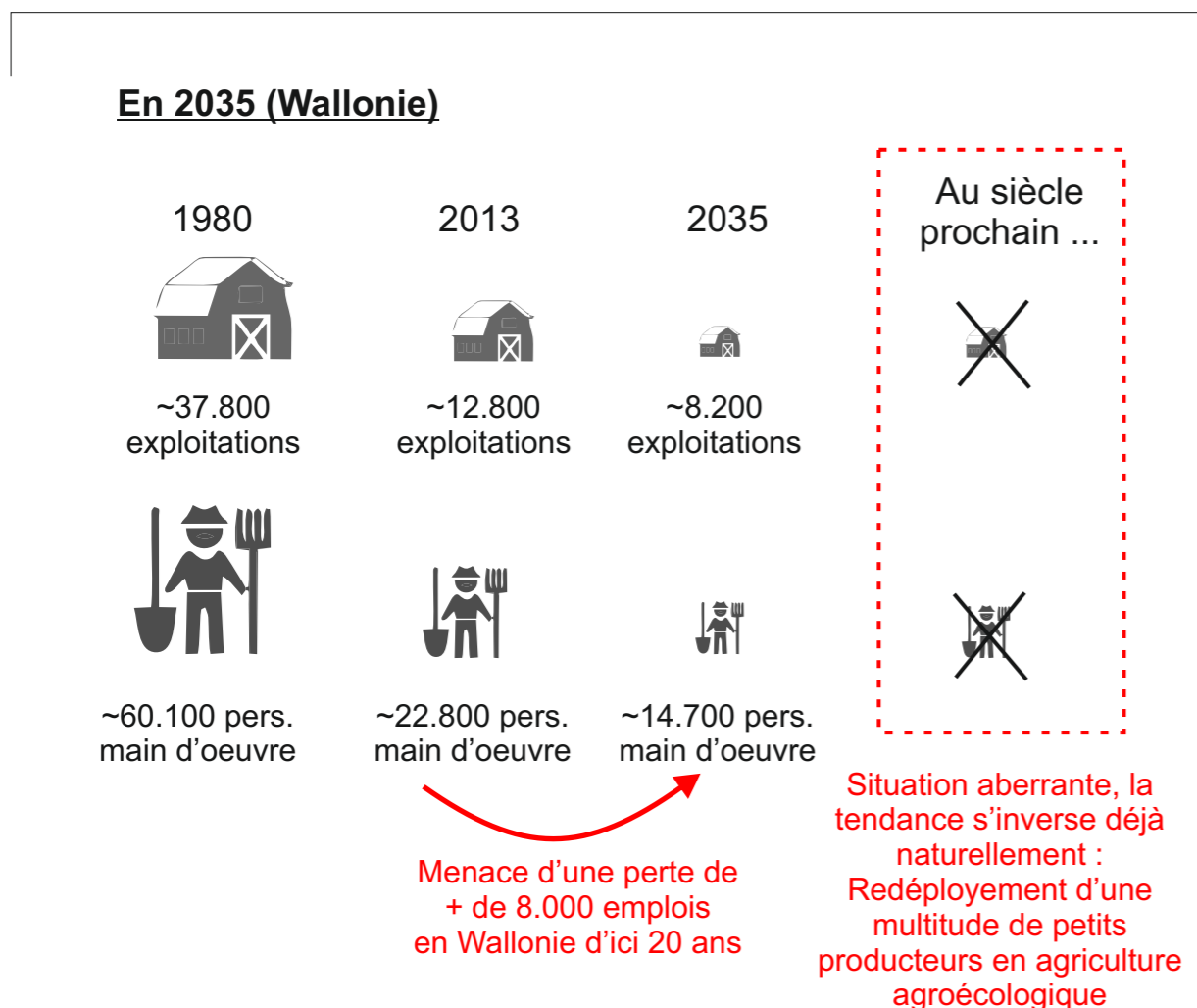
### Scénario retenu



# 1. Ambitions territoriales

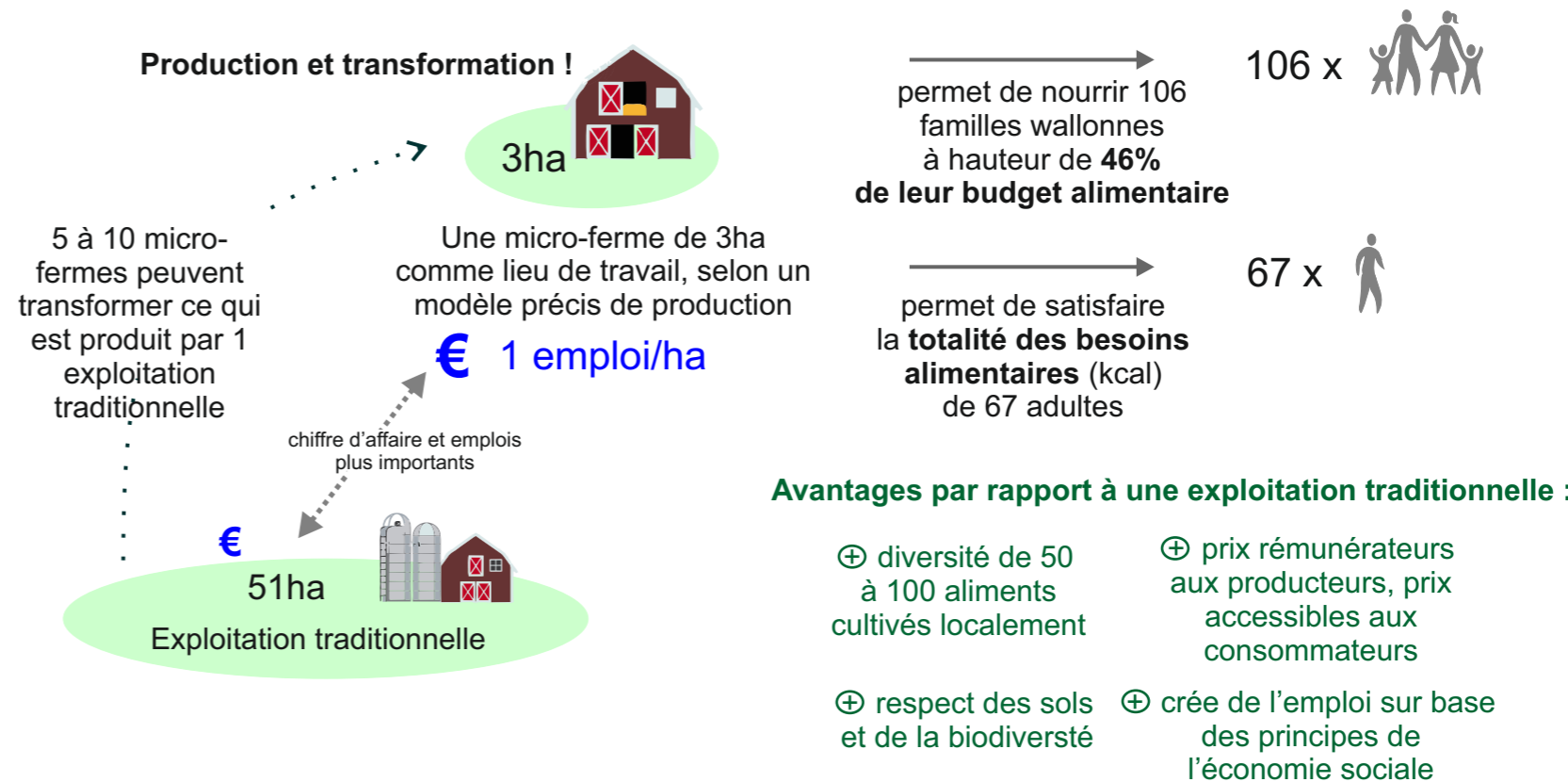
## Rappel des perspectives « Agriculture »

### Scénario « fil de l'eau »



### Scénario alternatif : Accompagner la mutation de l'agriculture et en faire une force structurante pour le territoire

Objectif à long terme : fournir aux ménages liégeois **50 % de leurs besoins alimentaires** en créant 5000 emplois ! Tout en ne concurrençant pas l'agriculture traditionnelle.



### Scénario retenu

# 1. Ambitions territoriales

## AMBITION 1 : Liège Métropole en 2035 + 45.000 logements : +15.000 / +15.000 / +15.000

- Pour rappel, il a été estimé précédemment que l'arrondissement de Liège allait devoir développer environ 45.000 nouveaux logements d'ici 2035.

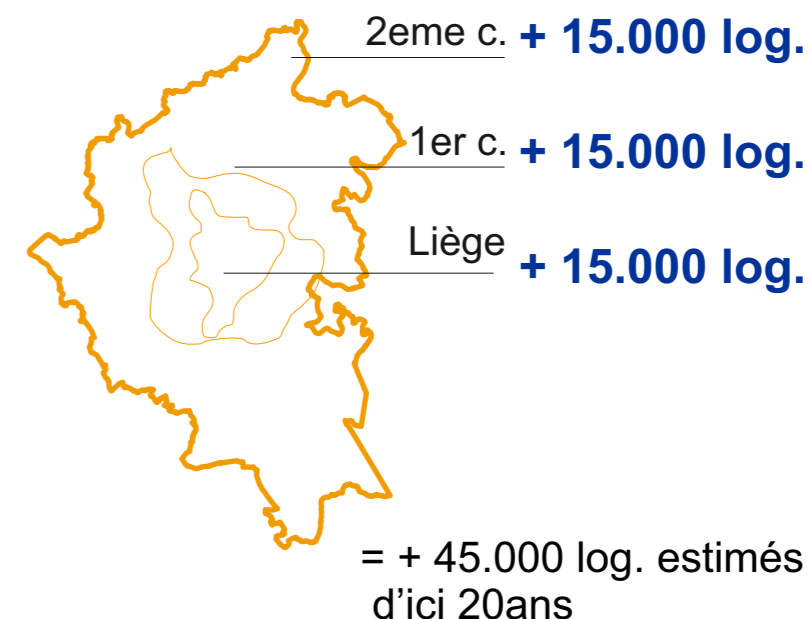
- Trois scénarios à l'horizon 2035** avaient dès lors été proposés :

- Un scénario « fil de l'eau » : La répartition des nouveaux logements se poursuit de la même manière que ces dernières années : principalement en deuxième couronne.
- Un scénario « rééquilibrage » : Les nouveaux logements sont répartis de manière égale (1/3) entre Liège, la première et la deuxième couronne.
- Un scénario « volontariste » : Les nouveaux logements estimés sont répartis sur base de la proportion de logements observée lors de la fusion des communes (+/- 1977).

- Le scénario rééquilibrage est celui qui a été choisi à l'horizon 2035**, considérant que le scénario « fil de l'eau » ne peut plus perdurer et que le scénario « volontariste » nécessite une inversion forte de la tendance actuelle, qui n'est pas réalisable à moyen terme (horizon 2035).

- La carte des vocations territoriales permet de répartir le développement de nouveaux logements** de manière égale entre Liège, sa première et sa deuxième couronne. La carte des vocations est présentée dans le chapitre suivant.

### Rééquilibrage de la production de logements



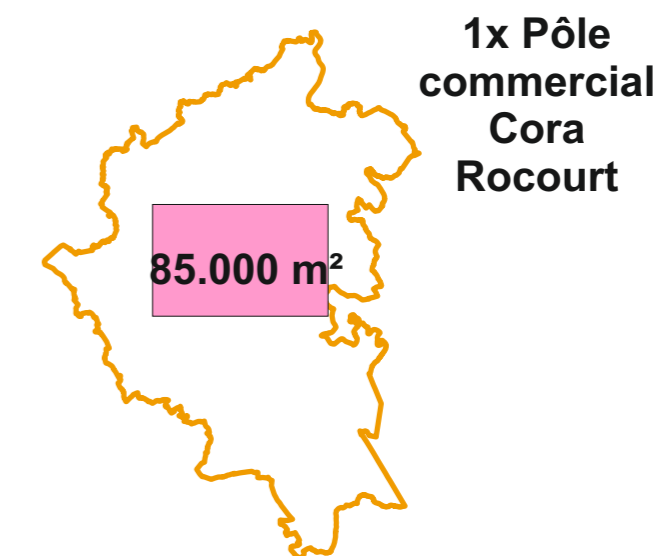
## AMBITION 2 : Un développement commercial limité à l'horizon 2035 : autoriser un maximum de 85.000 nouveaux m<sup>2</sup>

- Au niveau commercial, l'analyse des besoins a montré que si **l'objectif est de maintenir l'offre à son niveau actuel**, environ 4.300m<sup>2</sup> supplémentaires par an sont suffisants.

- Soit, d'ici 20 ans, un développement d'environ 85.000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales. La recommandation est **de ne plus autoriser de nouveau complexe de plus de 10.000 m<sup>2</sup>** (ensemble commercial en une seule opération) et de limiter la croissance globale de l'offre.

- Notons que les **deux grands projets de développement commercial actuels répondent à eux seuls aux besoins** estimés pour les 20 prochaines années :

- Le Cristal Park du Val St Lambert prévoit la construction de 60.000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales
- Le Central Piazza à Soumagne prévoit la construction de 20.000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales



# 1. Ambitions territoriales

## AMBITION 3 : Recycler les zones d'activités économiques désaffectées d'ici 2035 : réaffecter 600 ha

- 610 ha des ZAE au plan de secteur sont des sites d'activités économiques désaffectés, soit **15% des ZAE existantes**.
- Il s'agit majoritairement de **zones industrielles à reconvertir**. Ces sites sont à des stades d'avancement et de reconversion divers, et seront dévolus à diverses activités (pas nécessairement de l'économique).
- Ainsi, sur 20 ans, il est nécessaire de recycler environ 30ha de zone d'activités économiques désaffectées.
- Notons que **les sites Arcelor de Seraing et de Chertal de la Foncière liégeoise représentent à eux seuls 322 ha**.

### 610ha de ZAE à reconvertir



## AMBITION 4 : Développer l'agriculture alternative et les circuits courts de production alimentaire : mobilisation de 100 ha par an pour le développement de l'agriculture alternative et la création de nouveaux emplois dans le secteur

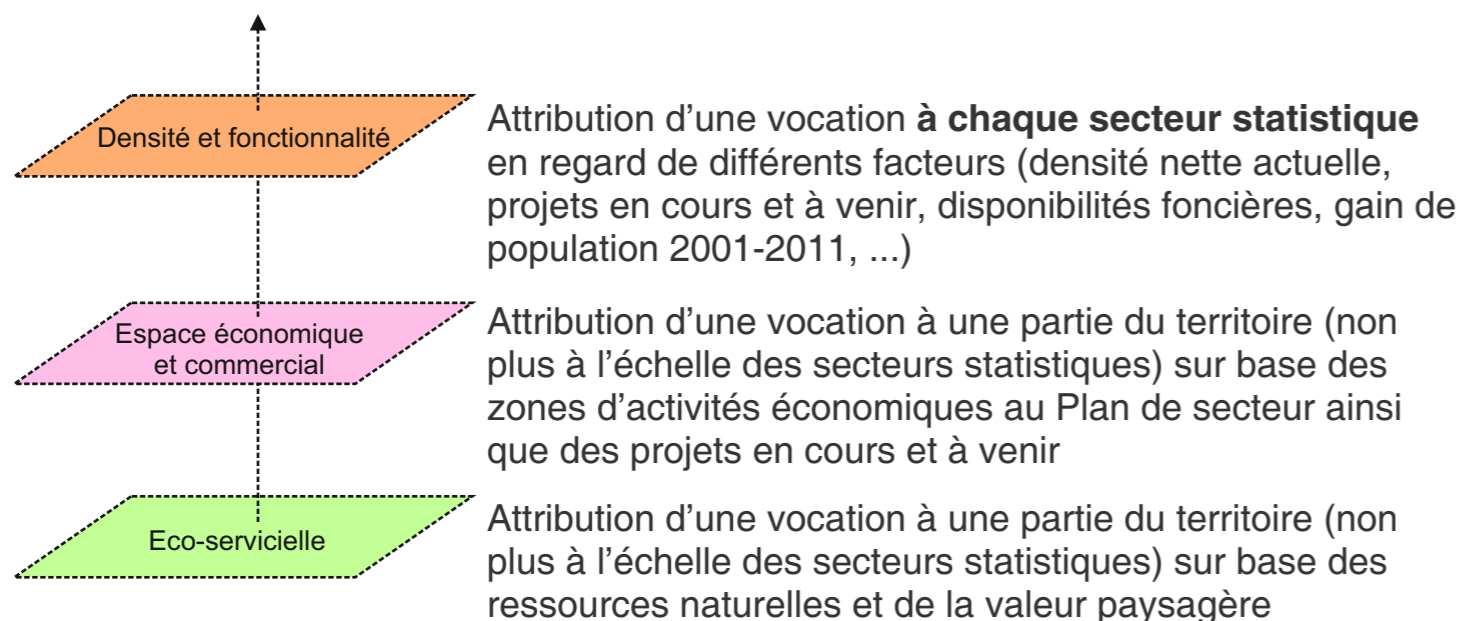
- L'objectif de la Ceinture Aliment-terre liégeoise à long terme est de **fournir aux ménages liégeois 50% de leurs besoins alimentaires** en créant ainsi 5.000 emplois. Il faudrait environ 7.600ha, soit 10% du territoire de l'arrondissement pour répondre à cet objectif à long terme.
- La philosophie est d'établir une **très grande interconnexion avec les agriculteurs traditionnels** dont les produits seront valorisés. Dès lors, la promotion de l'agriculture alternative se fera donc également sur les terres des fermiers traditionnels, liés aux fermes orientées circuit court qui seront développées.
- Notons que **la disparition des terres vouées à l'agriculture traditionnelle est d'environ 100 ha par an**. Ainsi, pour compenser cette disparition, il est judicieux de viser le développement de 100 ha par an voué à la production locale de denrées alimentaires (culture, vins, élevages, ...)
- **Le taux de progression de l'agriculture alternative ne sera pas linéaire mais exponentiel**. En effet, le principal facteur limitant actuellement est la formation aux métiers de l'agriculture, qui se développera fortement dans les vingt prochaines années.
- Ainsi, il est raisonnable d'estimer que la transformation des terres agricoles se situera **autour de quelques hectares par an les premières années**, et qu'elle s'accroîtra au fur et à mesure du temps de façon exponentielle.

### A long terme, 10% du territoire dédié à l'agriculture alternative

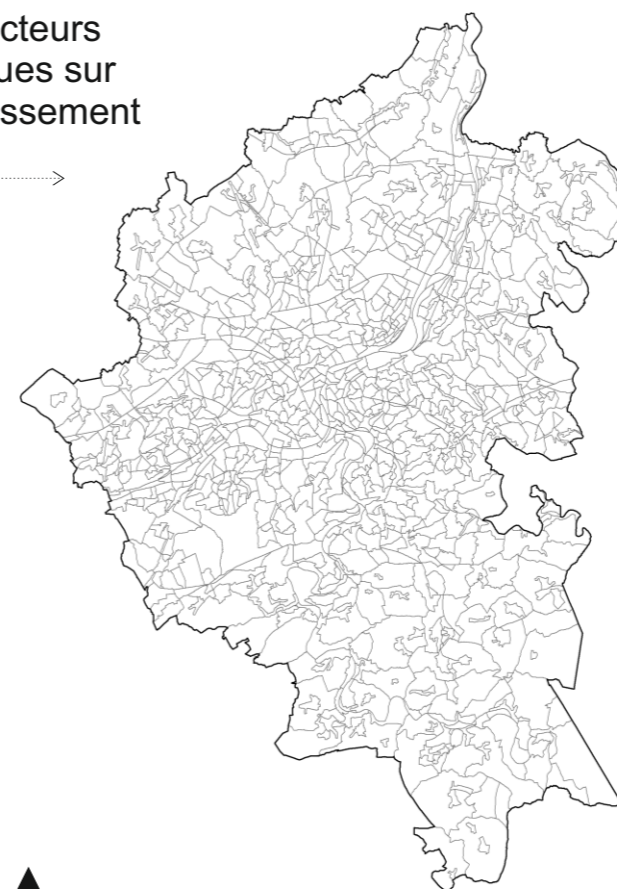


## 2. Les vocations territoriales

### Méthodologie d'élaboration de la carte des vocations territoriales



1083 secteurs statistiques sur l'arrondissement



*Le secteur statistique est la plus petite entité statistique sur laquelle il est possible de travailler dans le cadre d'une étude type SDT regroupant 24 communes. La parcelle est une entité encore plus petite, et est utilisée dans le cadre des SSC.*

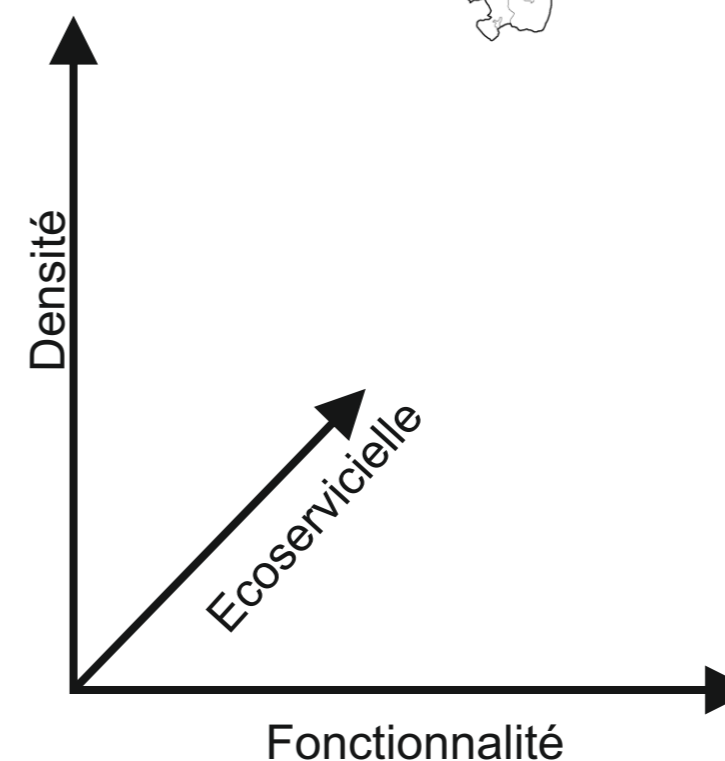
*Notons que la délimitation des secteurs statistiques ne correspond pas aux limites des zones d'habitat au plan de secteur. Les vocations ne correspondent donc pas au découpage du plan de secteur.*

### Un principe : l'intensité territoriale

La carte des vocations territoriales se construit à partir d'un principe : l'intensité territoriale souhaitée. Celle-ci a ses propres modes de mesures, ses propres jalons et est basée sur trois dimensions :

1. **La densité** en termes de logements/ha ;
2. **La fonctionnalité**, appréhendée à travers la diversité et l'importance des différentes fonctions et services ;
3. **La valeur environnementale** (bio-diversité, paysages, patrimoine, ressources naturelles,...) aussi appelée éco-servicielle.

**Le croisement de ces 3 variables** permet d'identifier différentes intensités territoriales. Celles-ci résultent donc d'une combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs.





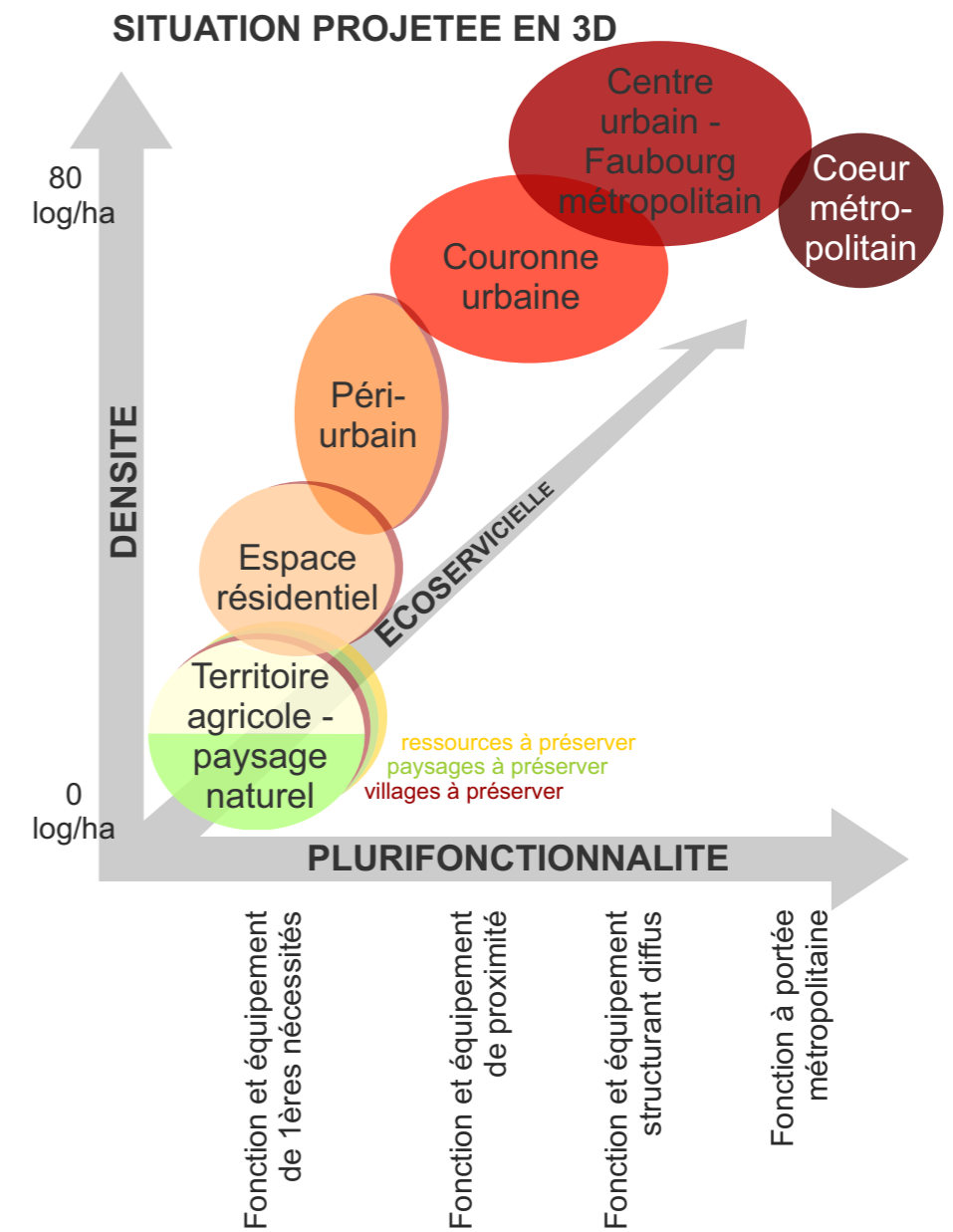
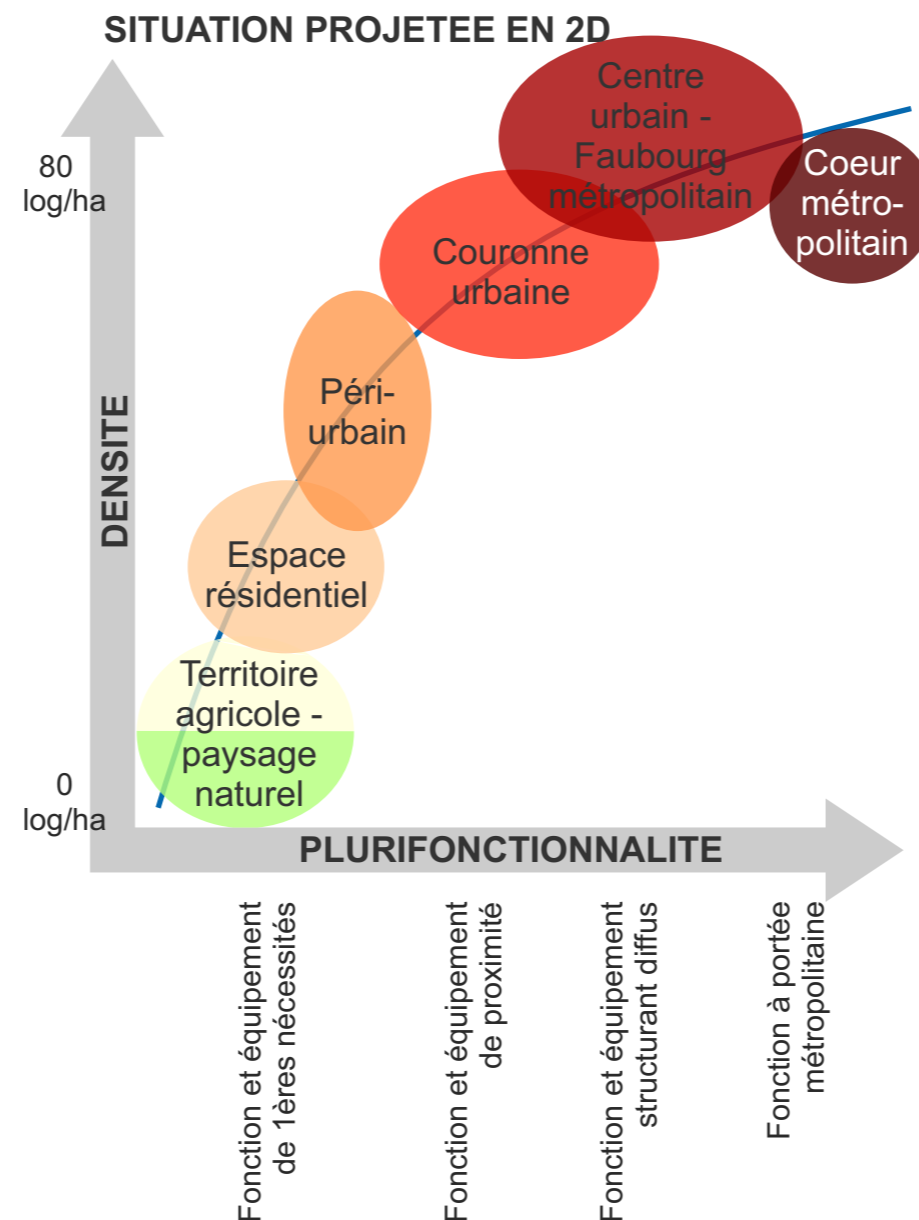
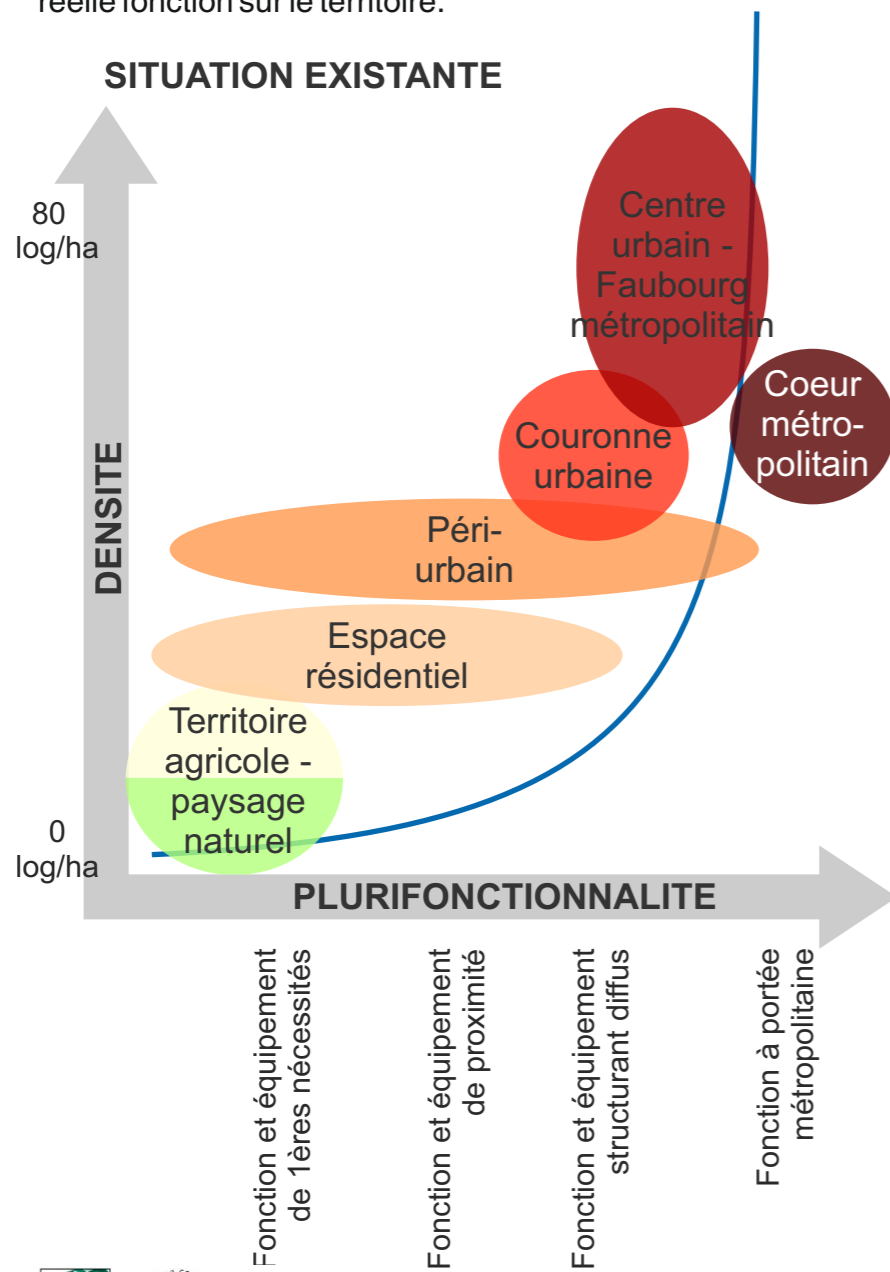
## 2. Les vocations territoriales

### 3 schémas d'intensité territoriale

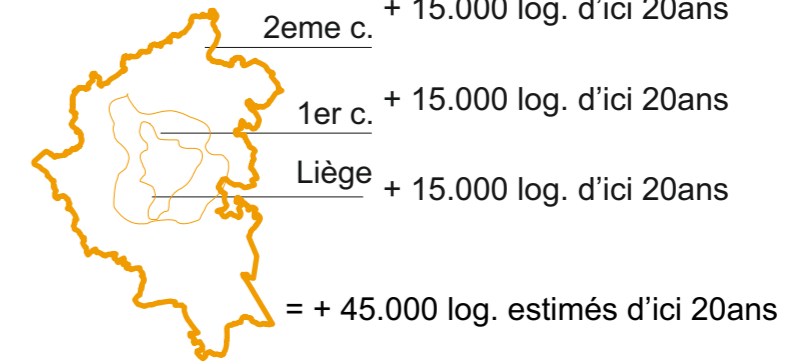
Les schémas d'intensité territoriale montrent de quelle manière le territoire s'organise actuellement, et quel est le modèle projeté « idéal », l'objectif étant un usage davantage efficient du sol. Actuellement, le territoire n'est pas organisé de manière efficiente, chaque « type de territoire » est en état de « flottement » sans aucune hiérarchisation et volonté de densification.

Les espaces résidentiels doivent être densifiés. Les pôles locaux et urbains doivent également être densifiés et accueillir des commerces, services de proximité et fonctions structurantes. L'hypercentre doit concentrer davantage d'habitants et surtout de fonctions structurantes afin d'accroître son attractivité. Cette structuration du territoire est nécessaire pour répondre à la stratégie de développement de logements « +15.000 / +15.000 / +15.000 » définie préalablement.

Les aires rurales peuvent être déclinées en différents types d'espaces, incluant la préservation des villages, paysages et ressources naturelles amplifiant ainsi leur potentiel touristique, ... Ainsi, l'aire rurale n'est pas statique, ni « mise sous cloche » mais présente une réelle fonction sur le territoire.



+15.000 / +15.000 / +15.000 d'ici 2035

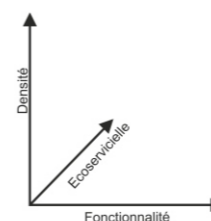


## 2. Les vocations territoriales - Exemple

Quelle vocation attribuer à tel secteur statique ? - Exemple

**Chacun des 1083  
secteurs statistiques...**

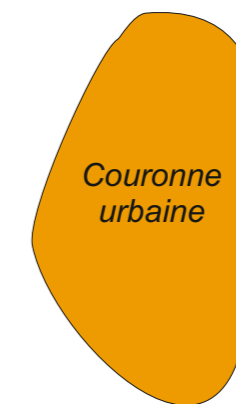
**...est soumis à une série de  
critère, sur base du principe de  
« L'intensité Territoriale »...**



**...ce qui permet de lui attribuer  
une vocation territoriale.**



- Quelle densité nette actuellement ?
- Présence de services, de commerces ?
- Encore de la disponibilité foncière ?
- Quel gain de population ces 10 dernières années ?
- Potentiel de reconversion ?
- Projets en cours ou à venir ?
- Présence d'une gare, d'une zone d'enjeux ?
- Zones à préserver de l'urbanisation ?
- ...



- Coeur métropolitain
- Faubourg métropolitain
- Centre urbain
- Couronne urbaine
- Péri-urbain
- Espace résidentiel
- Territoire agricole
- Paysage naturel
- Espace communautaire
- Espace économique

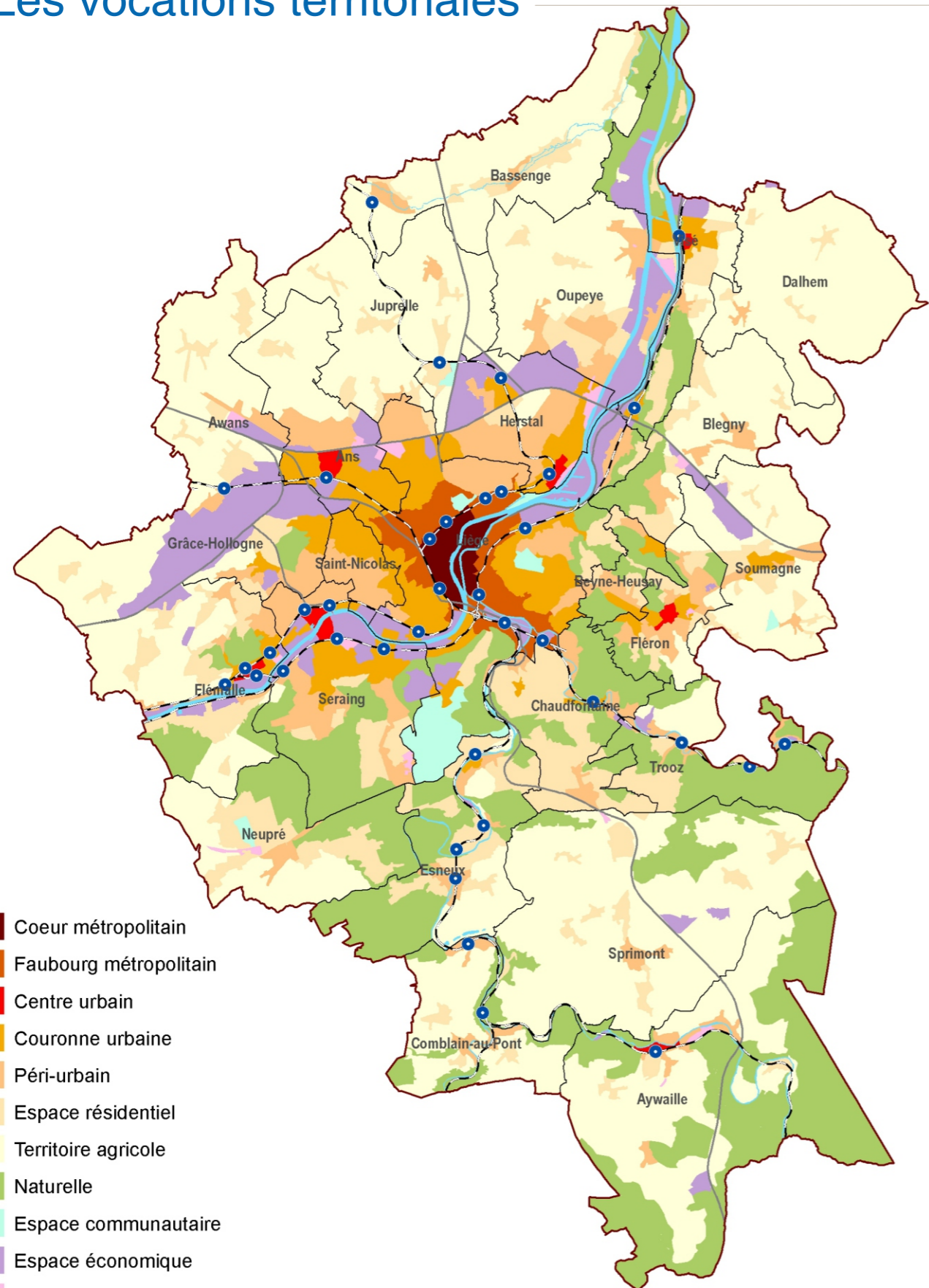
--> Densités attribuées

## 2. Les vocations territoriales

### Carte des vocations territoriales

La carte des vocations territoriales propose une différenciation spatiale des lieux afin de valoriser davantage les ressources multiples et complémentaires du territoire de l'agglomération.

Sur base d'une hypothèse de gestion volontariste du territoire, les vocations du territoire ont été précisées. **Il ne s'agit donc nullement d'une situation existante, mais d'une vision projetée ambitieuse vers laquelle tendre.**



- Coeur métropolitain
- Faubourg métropolitain
- Centre urbain
- Couronne urbaine
- Péri-urbain
- Espace résidentiel
- Territoire agricole
- Naturelle
- Espace communautaire
- Espace économique
- Espace économique - commercial

**Coeur métropolitain** : concentration d'activités à forte attractivité et à vocation métropolitaine 80 log/ha

**Faubourg métropolitain** : quartier hyper connecté au coeur métropolitain avec des fonctions relais de celui-ci 70 log/ha

**Centre urbain** : concentration de fonctions structurantes (administration, enseignement secondaire, ...) et d'habitants 60 log/ha

**Couronne urbaine** : fonctions de proximité associées aux centres urbains 40 log/ha

**Péri-urbain** : vocation résidentielle dominante et fonctionnalités limitées aux services de proximité 25 log/ha

**Espace résidentiel** : vocation résidentielle dominante avec un habitat majoritairement individuel associée à la ruralité 10 log/ha

**Territoire agricole** : vocation agricole largement dominante associée à un mode de vie rural avec une densité extrêmement faible au sein des périmètres déjà habités 0 log/ha

**Paysage naturel** : espace naturel et ressources paysagères à préserver avec un habitat limité aux implantations existantes

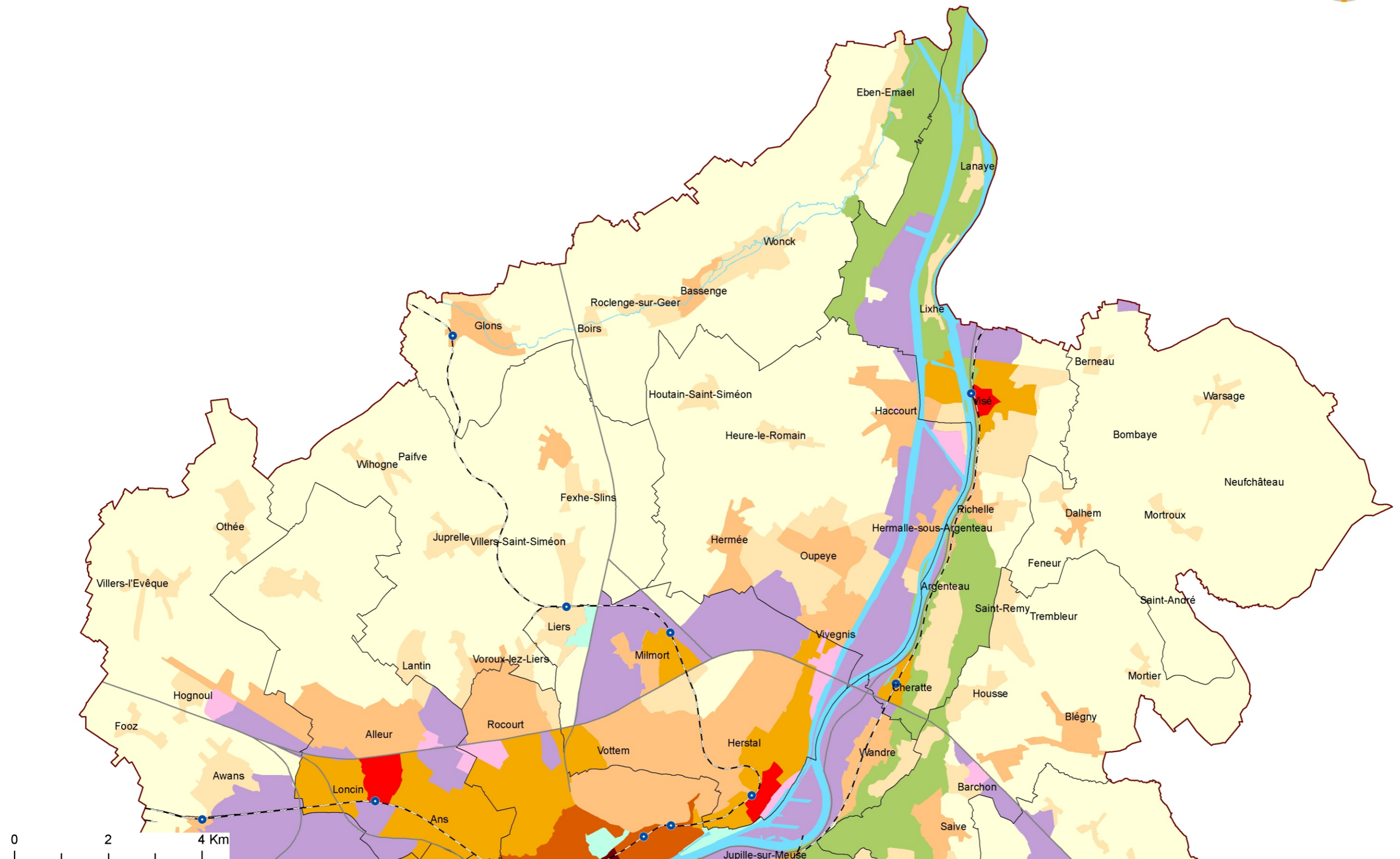
**Espace communautaire** : vocation de services communautaires à l'échelle de l'agglomération

**Espace économique** : fonctionnalité limitée aux activités économiques

**Espace économique - commercial** : fonctionnalité limitée aux activités économiques commerciales

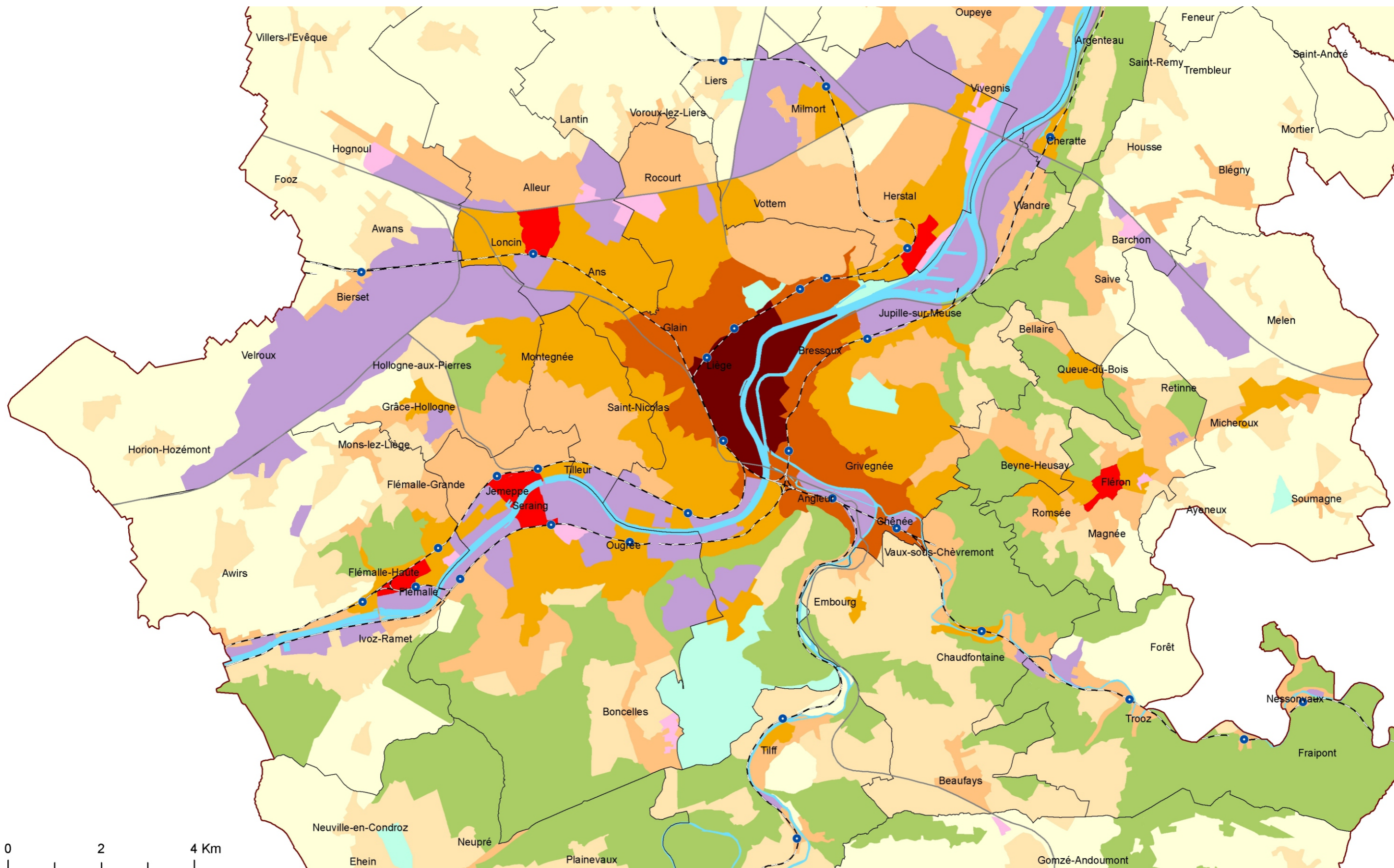


## 2. Les vocations territoriales





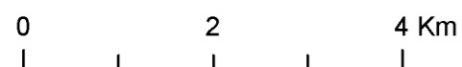
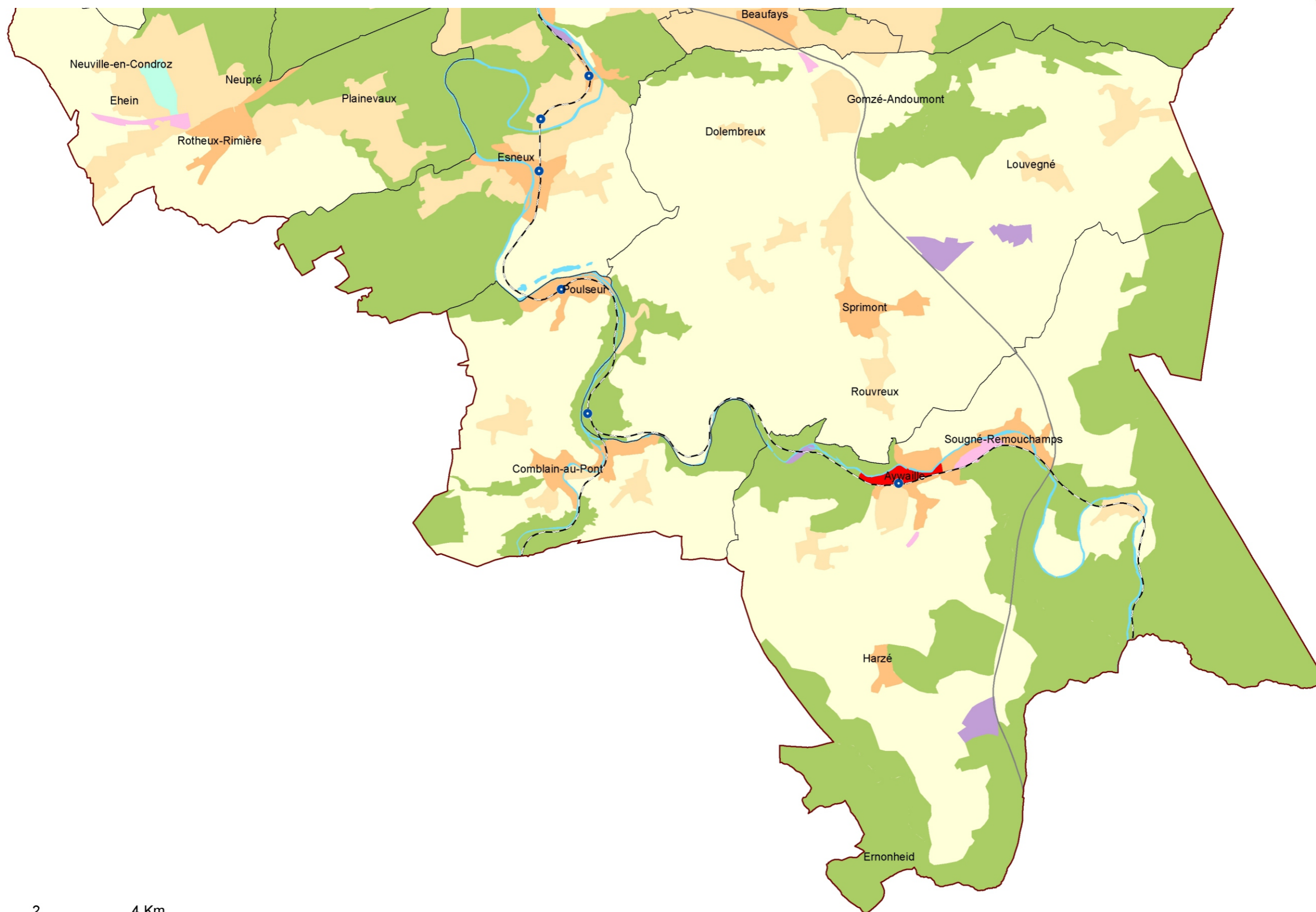
## 2. Les vocations territoriales



0 2 4 Km



## 2. Les vocations territoriales



## 2. Les vocations territoriales

Développement de nouveaux logements sur base de :  
la carte des vocations territoriales et un facteur de régénération du bâti existant

L'ambition territoriale de l'arrondissement est de **développer 45.000 logements d'ici 2035**. Les logements seront répartis de façon égale entre Liège, sa première et sa deuxième couronne. La **carte des vocations territoriales définit des densités de logements permettant d'établir ce rééquilibrage, qui sont appliqués à la moitié de la disponibilité foncière**. Afin d'intégrer la capacité de régénération des tissus bâtis existants (coeur métropolitain, faubourg, centre urbain ou couronne urbaine), **un coefficient de 2% de régénération des logements existants** a été appliqué. Dès lors, il est possible de définir un nombre de nouveaux logements à créer, par an, pour chaque commune.

### 1ère et 2ème couronne

	Densité appliquée à la moitié des zones d'habitat encore disponibles	de régénération du bâti existant + 2%
Faubourg métropolitain	70 log/ha	
Centre urbain	60 log/ha	
Couronne urbaine	40 log/ha	
Péri-urbain	25 log/ha	
Espace résidentiel	10 log/ha	

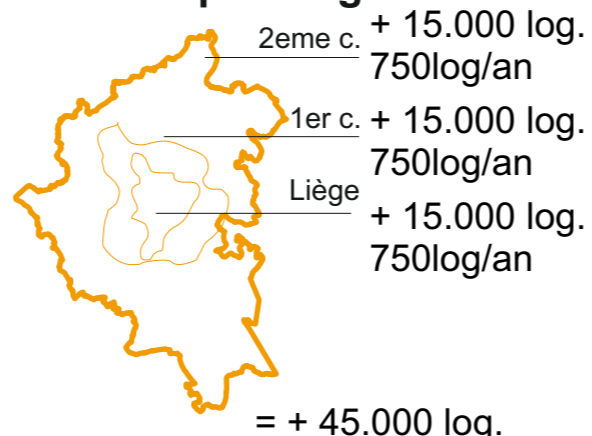
### \*Ville de Liège

A noter que le nombre de nouveaux logements à créer sur la Ville de Liège ne se base pas uniquement sur la disponibilité foncière. En effet, il est considéré que d'ici 2035, 50% des logements peuvent être développés via la régénération foncière, et 50 % des logements via les grands projets.

Rééquilibrage +15.000 / +15.000 / +15.000 atteint via la carte des vocations

	Nouveaux logements d'ici 2035
Liège	15.000
1ere couronne	15.582
2ème couronne	14.176
Arr. de Liège	44.758

### Répond à l'ambition de rééquilibrage



Indication sur le nombre de nouveaux logements à développer par an par commune

	Zones d'habitat (et habitat rural) disponibles (ha)	50 % Zones d'habitat (et habitat rural) disponibles (ha)	Nouveaux logements à développer par an	Nombre de nouveaux logements par an (moyenne 2008 2013)
Ans	256	128	151	34
Awans	105	52	17	36
Aywaille	373	187	25	31
Bassenge	161	81	35	29
Beyne-Heusay	138	69	33	16
Blegny	202	101	43	31
Chaufontaine	220	110	62	68
Comblain-au-Pont	99	49	19	12
Dalhem	145	72	9	63
Esneux	254	127	57	37
Flémalle	348	174	101	87
Fléron	183	91	70	38
Grâce-Hollogne	242	121	76	86
Herstal	292	146	179	122
Juprelle	146	73	25	54
Liège*	557	278	750	348
Neupré	218	109	46	34
Oupeye	364	182	90	95
Saint-Nicolas	136	68	119	70
Seraing	304	152	165	107
Soumagne	241	121	38	156
Sprimont	318	159	34	68
Trooz	166	83	26	25
Visé	185	93	67	109

**Seule la moitié de la disponibilité foncière est considérée comme réellement disponible d'ici 2035**  
(contraintes physiques, techniques, indisponibilité à court terme,...)

**Un monitoring sera réalisé tous les 3ans par le bureau PLURIS. Les perspectives logements seront ré-évaluées sur base des dernières perspectives du BFP en cette date.**

## 2. Les vocations territoriales - Exemple

Quelle capacité de logements supplémentaires ? pour ce secteur statistique, selon sa vocation ? - Exemple

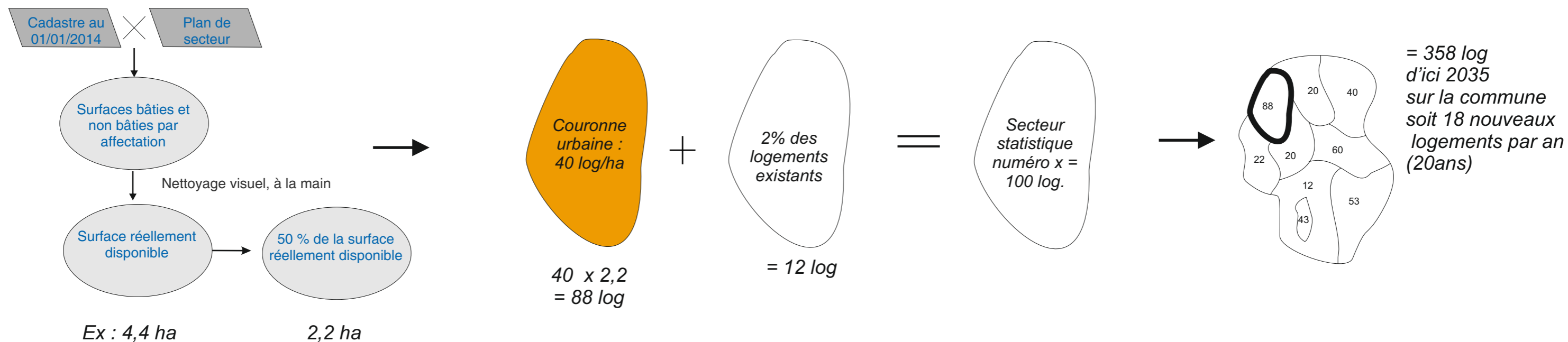
Sur la moitié des zones d'habitat encore disponibles au plan de secteur, sur ce secteur statistique...

...on applique la densité de log/ha prévue par la vocation territoriale définie précédemment...

.. auquel on ajoute un facteur de régénération urbaine...

...ce qui permet d'obtenir la capacité de logements du secteur statistique...

...et dès lors le nombre de logements à développer sur la commune d'ici 2035 en additionnant le résultat de tous les secteurs statistiques de la commune





### 3. Les zones d'enjeux

#### Pourquoi définir des zones d'enjeux ?

Alors que la carte des vocations territoriales définit « ce que devrait être idéalement le territoire » pour les 20 prochaines années, les zones d'enjeux permettent d'identifier certaines portions de territoire qui présentent des spécificités et nécessitent une réflexion plus approfondie.

Le projet de territoire est présenté sous forme de 4 chapitres

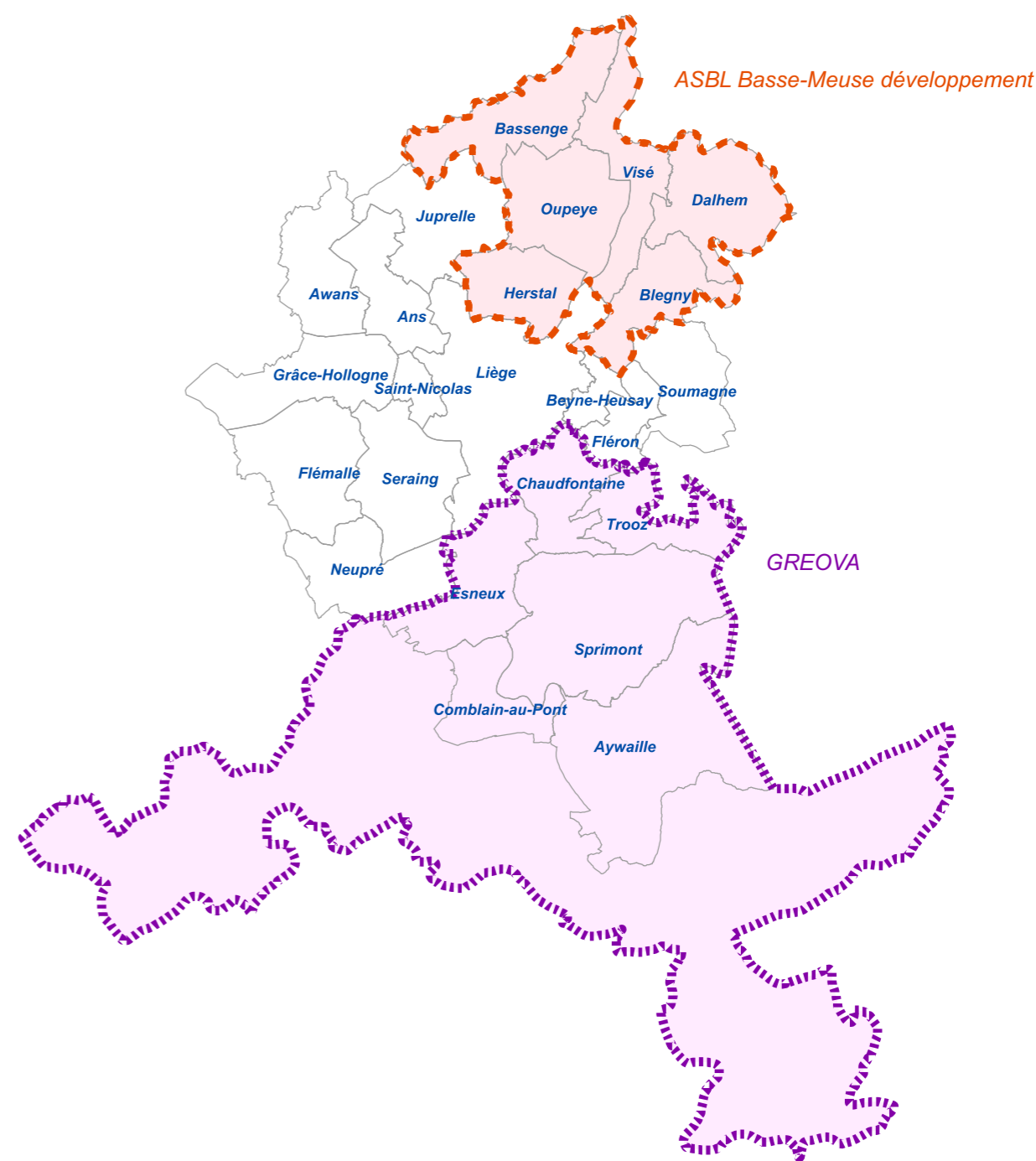
- 1. Ambitions territoriales
- 2. Vocations territoriales
- 3. Zones d'enjeux**
- 4. Ambitions par communes

#### Définition d'une « zone d'enjeux »

Territoires leviers considérés comme structurants, que se soit à l'échelle métropolitaine et/ou locale, présentant un potentiel de mise en oeuvre rapide vu la présence de projets, la ressource foncière et/ou le potentiel de régénération. La mise en oeuvre des zones d'enjeux implique une indispensable collaboration

#### Structures de coopération supracommunales existantes

Deux grands structures de coopération supracommunale existent déjà sur le territoire : l'ASBL Basse Meuse développement et le GREOVA. Les dynamiques de coopération et de réflexion supracommunale déjà existantes doivent être encouragées.



### 3. Les zones d'enjeux

#### Les espaces clés

5 types de zones d'enjeux ont été définies. Chacune est présentée dans la suite du document.

#### Les modes d'action

Ceux-ci constituent différents modes d'intervention possibles dans le cadre de la mise en oeuvre des zones d'enjeux



#### 1. Les quartiers de gare

Périmètres de 800m autour des gares à densifier et intensifier



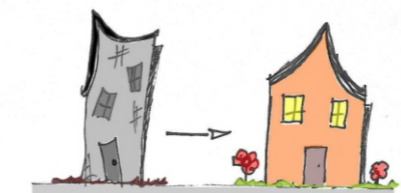
#### Densification

Les zones d'enjeux doivent faire l'objet d'une densification en termes d'habitat et de fonctions



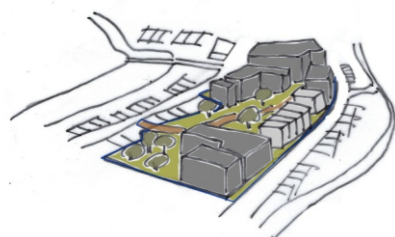
#### 2. Les couloirs de mutabilité

Tronçons routiers déstructurés où une réflexion en termes de réaménagement et d'amplification doit être menée



#### Reconstruction

La reconstruction et valorisation du bâti existant est à promouvoir au sein des zones d'enjeux



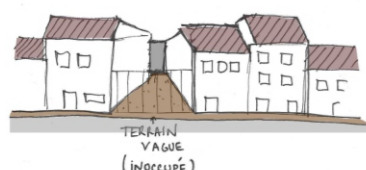
#### 3. Les grandes zones leviers

Projets de développement majeur à l'échelle de l'arrondissement nécessitant une réflexion prioritaire et globale



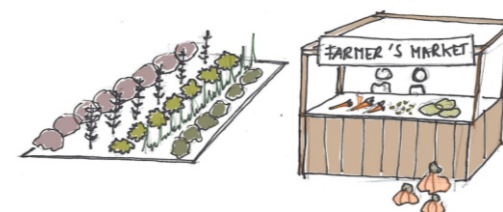
#### Changement d'usages

Les changements d'usages, notamment la requalification des friches, est également une priorité



#### 4. Le diffus urbain

Tissu généralement bâti existant, interstitiel qui assure le lien entre les grandes fonctions et zones de développement



#### Economie de proximité

Les processus d'économie locale et de valorisation des ressources endogènes du territoire se multiplient au sein de l'agglomération et doivent être encouragés



#### 5. Attraction touristique, mobilité douce et agriculture alternative

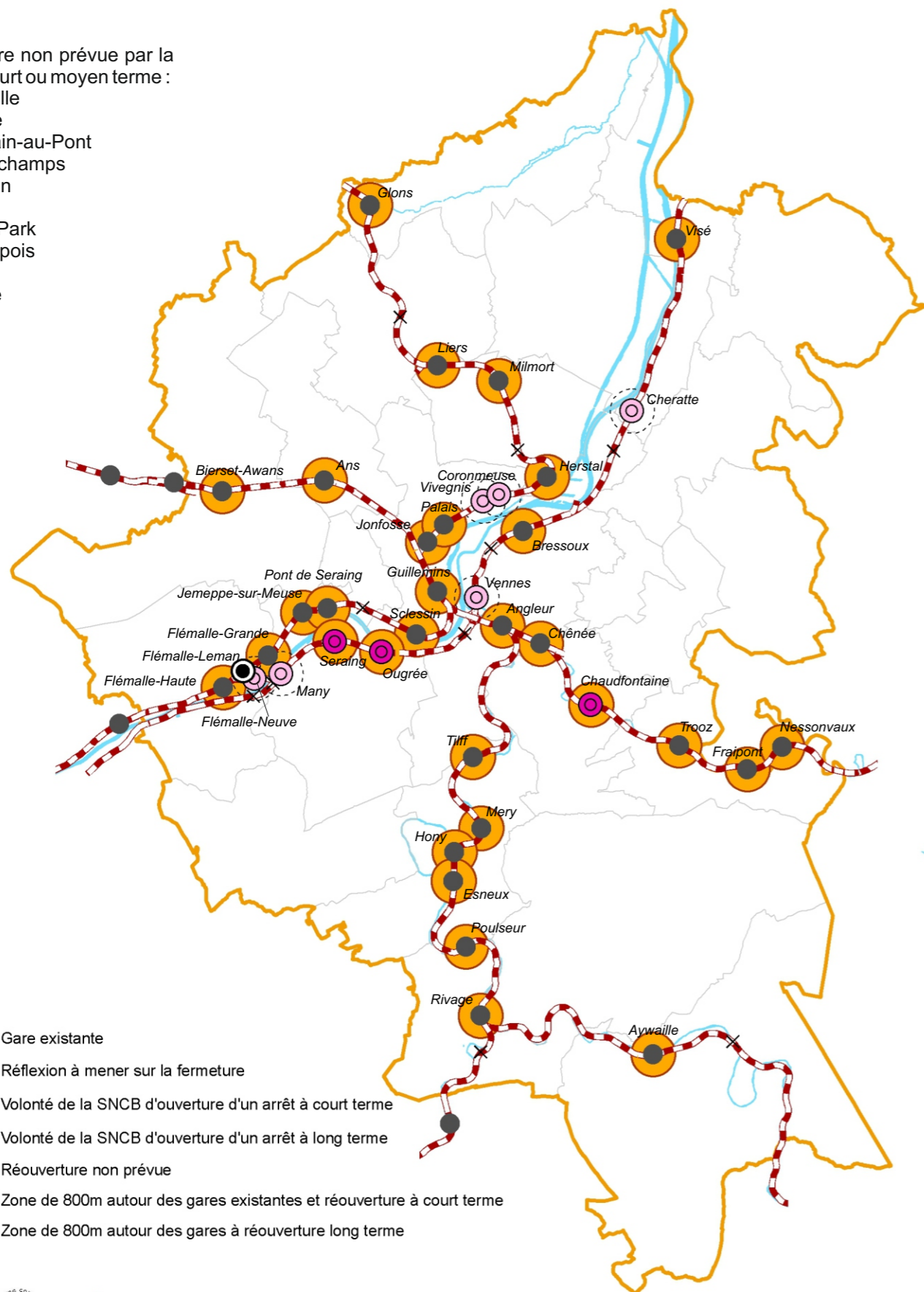
Les attractions touristiques majeures à valoriser, les liaisons modes doux structurantes prioritaires et les initiatives d'agriculture alternative



# 3.1. Zones d'enjeux : Les quartiers de gare

Réouverture non prévue par la SNCB à court ou moyen terme :

- La Préalle
- Juprelle
- Comblain-au-Pont
- Remouchamps
- Cornillon
- Tilleur
- Cristal-Park
- Kinkempois
- Yvoz
- Wandre



- Gare existante
- Réflexion à mener sur la fermeture
- Volonté de la SNCB d'ouverture d'un arrêt à court terme
- Volonté de la SNCB d'ouverture d'un arrêt à long terme
- × Réouverture non prévue
- Zone de 800m autour des gares existantes et réouverture à court terme
- Zone de 800m autour des gares à réouverture long terme

## Définition et identification

Les quartiers de gare représentent des potentialités de développement et d'intensification fortes et structurantes pour demain. En effet, de nombreuses études ont montré l'importance de mettre en place une cohérence entre urbanisme et transport public. Aux abords des infrastructures de transport, dont notamment les gares, il est nécessaire de développer un urbanisme caractérisé par une densification (minimum 50 log/ha), une mixité des fonctions et des espaces publics de qualité.

La carte ci-contre différencie les gares existantes de celles en projet de réouverture (court ou moyen terme), définies dans l'étude AnGeLiC (SNCB). Un périmètre de 800m autour de chaque gare (existante ou en projet à court terme) a été défini. Il représente le quartier de gare dans lequel une attention particulière doit être apportée, et les recommandations ci-après appliquées.

Projet	Liège-Métropole	SNCB
Ouverture du P.A "Pays de Herve"	X	-
Ouverture du P.A de Vivegnis	X	X
Ouverture du P.A Coronmeuse	-	X
Ouverture du P.A La Préalle	X	-
Ouverture du P.A de Juprelle	X	-
Ouverture du P.A de Chaudfontaine*	X	X
Ouverture du P.A Vennes	X	X
Ouverture du P.A Cornillon	X	-
Ouverture du P.A Wandre	X	-
Ouverture du P.A Cheratte	X	X
Ouverture du P.A Remouchamps	X	-
Ouverture du P.A de Comblain-au-Pont	X	-
Ouverture du P.A du Val St-Lambert "Cristal Park"	X	-
Ouverture du P.A d'Ivoz	X	-
Ouverture du P.A de Tilleur	X	-
Ouverture du P.A d'Ougrée	X	X
Ouverture du P.A de Seraing	X	X
Ouverture du P.A du Val St-Lambert "Many"	X	X
Ouverture du P.A de Kinkempois	X	-
Ouverture du P.A de Flémalle-Neuve	X	X
<b>Bloc 1 (2018-2021)</b>		
<b>Blocs suivants (&gt;2021)</b>		

Choix de la SNCB via l'étude AnGeLiC

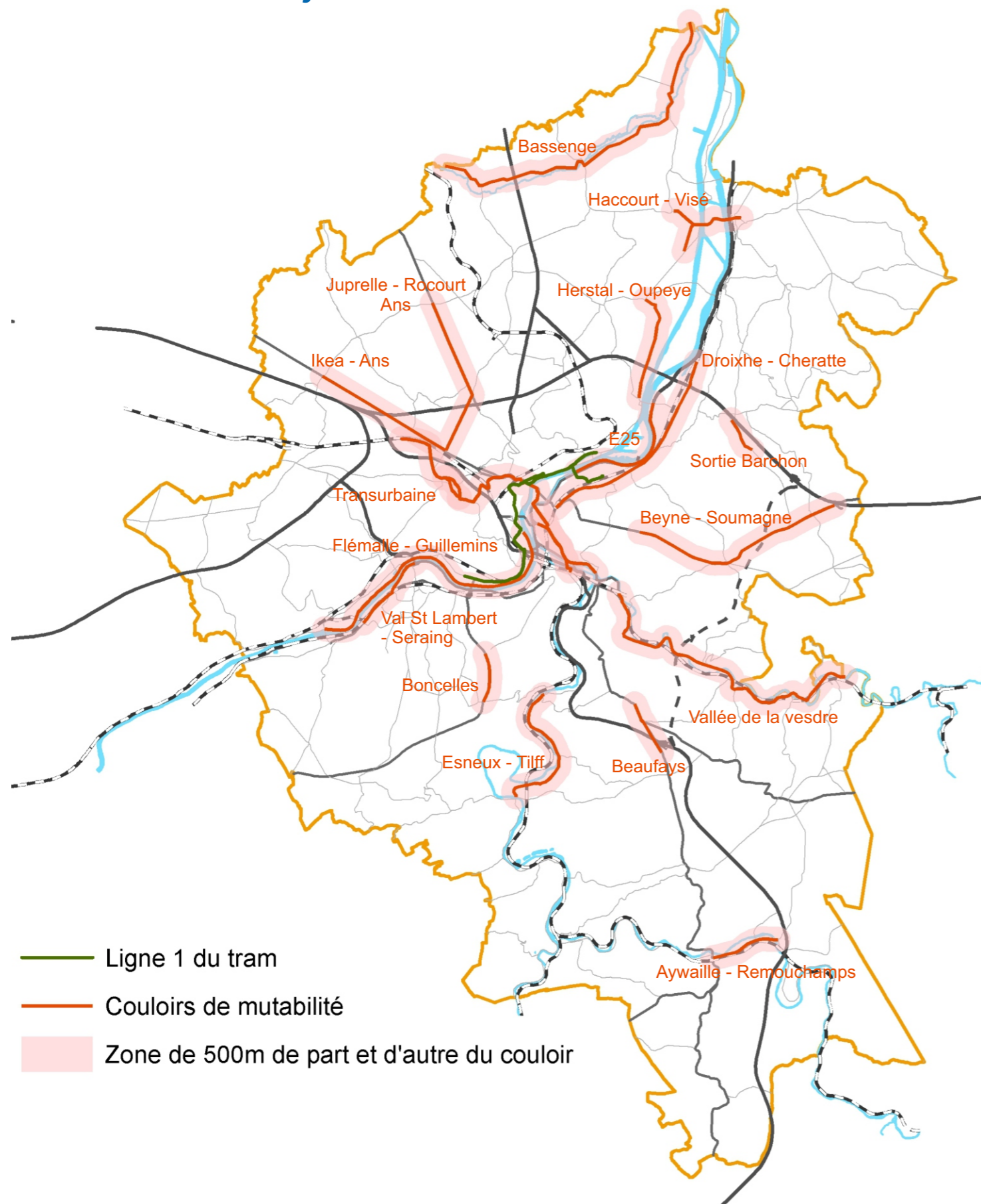
\* Chaudfontaine considérée à court terme car première mise en oeuvre du bloc 2

## Recommandations

- Prioriser l'intensification urbaine
- Organiser le développement urbain dans un périmètre de 800 mètres de marche autour des gares et points d'arrêts, considéré comme une distance raisonnable
- Promouvoir une mixité fonctionnelle entre les logements, les commerces, les activités économiques et les espaces publics, entre autres
  - Encourager la densité urbaine, c'est-à-dire en logements, en emplois, en activités, ...
  - Développer une qualité des espaces publics
- Proposer une diversité des typologies de logements et de commerces, rendant la centralité d'autant plus attractive
  - Mettre en place des cheminements agréables pour les piétons et les cyclistes, favorisant l'usage des alternatives à la voiture sans en empêcher son utilisation
- Organiser la multimodalité



## 3.2. Zones d'enjeu : Les couloirs de mutabilité



### Définition et identification

De manière générale, on a pu observer que certains tronçons routiers étaient de réels « diffuseurs de développement ». Ces couloirs sont généralement des tronçons de nationale déstructurés, qui agissent pourtant comme de véritables catalyseurs de développement et d'urbanisation car ils offrent accessibilité potentielle et visibilité. La volonté est de les amplifier, afin de préserver les centres ruraux, de les valoriser mais aussi de les structurer. Le « coup est parti », autant désormais orienter l'urbanisation de ces zones de manière réfléchie et d'en faire de réels catalyseurs locaux.

L'ambition n'est pas seulement de réaménager la voirie, de fournir des espaces verts ou des sites propres aux modes doux, elle va bien au delà. Il s'agit ici d'un réel « projet d'urbanisme », où une densification et une requalification du bâti doivent être mise en place, également sur les terrains adjacents à ces couloirs. On parle de « mutabilité urbaine », soit les dynamiques de mutations foncières, fonctionnelles mais aussi sociales dont les villes font l'objet, centrées sur la réutilisation des espaces urbains abandonnés ou sous-utilisés.

Ces couloirs présentent aussi un réel potentiel pour l'accueil d'activités économiques, compatibles avec l'environnement urbain, à travers la mise en place de petits "îlots ou bâtiments d'entreprises".

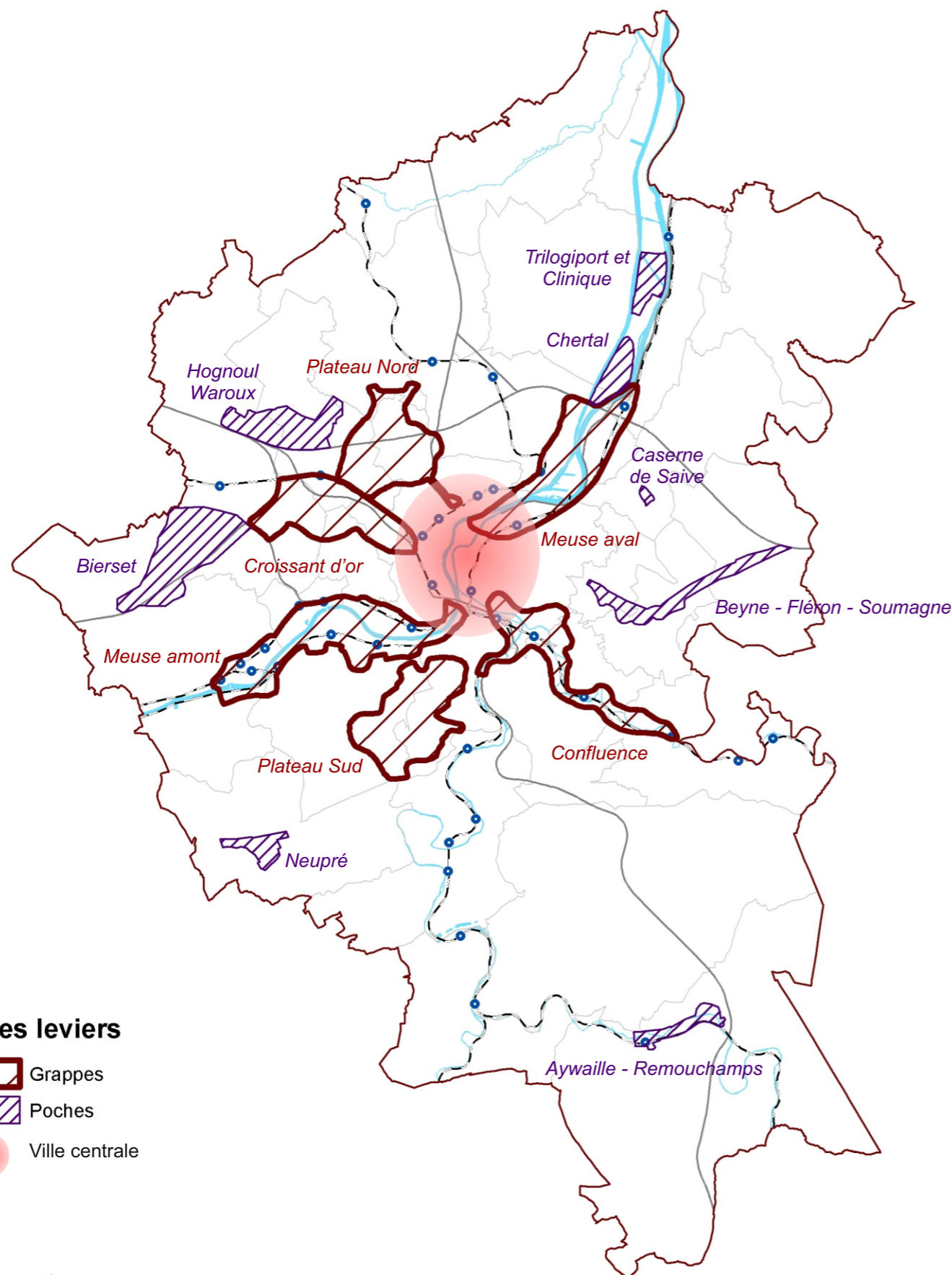
Couloir	Longueur	Communes concernées	Situation
Ans - Ikea (Hognoul)	5,7 km	Ans, Awans	Le long de la N3
Axe Beaufays	2,2 km	Chaufontaine, Sprimont	Le long de la N30 jusqu'au parc économique de Sprimont
Aywaille Remouchamps	2,8 km	Aywaille	Le long de la N633
Barchon autoroute	1,5 km	Blégny, Soumagne	Le long de la N604 à partir du parc d'activité économique de Blégny
Bassenge	14,4	Bassenge	Le long de la N618 et N619
Boulevard de l'Automobile	3,3 km	Liège	Le long de la N30 jusqu'à Chênée
Chaufontaine - Vallée de la Vesdre	12,9 km	Chaufontaine, Trooz	Le long de la N61 de la confluence entre l'Ourthe et la Vesdre jusqu'au delà du projet Imperia
Droixhe - Cheratte	8,6 km	Blegny, Liège, Visé	Le long de la N642 du couvent Carmel de Comillon jusqu'à Cheratte
Entrée nord de l'autoroute de Jupille	5,3 km	Liège	Le long de l'A25 du pont Atlas jusqu'au pont de Wandre
Esneux - Tilff	6,1 km	Esneux	Le long de la N633 du rond-point de Tilff jusqu'au pont traversant l'Ourthe à Esneux
Flémalle - Guillemins	11,6 km	Flémalle, Liège, Seraing	Le long de la N617 de la Passerelle "La Belle Liégeoise" jusqu'à Cockerill Sambre
Fléron - Beyne Heusay - Soumagne	8,6 km	Beyne-Heusay, Fléron Soumagne	Le long de la N3 jusqu'à la N621
Fléron - Soumagne	5,5 km	Fléron, Soumagne	Le long de la N3 de la N621 jusqu'à l'intersection du Ravel ligne 38
Haccourt - Visé	4,1 km	Oupeye, Visé	Le long de la N608 du centre de Visé jusqu'à la N671 : au sud à Haccourt et au nord à Hallembaye
Herstal - Oupeye	3,9 km	Herstal, Oupeye	Le long de la N671 du rond-point d'Herstal (Place du 12e de Ligne) jusqu'à l'Eglise Saint-Rémy d'Oupeye
Rocourt Cora - Juprelle	6,4 km	Ans, Juprelle, Liège	Le long de la P415 ensuite de la N20 de l'intersection avec la N3 jusqu'à Juprelle
Ronds-points de Bonnelles	2,0 km	Liège, Seraing	Le long de la N63 (Route du Condroz) de l'intersection avec la N663 jusqu'à la Chaussée du Sart-Tilman
Seraing - Val St-Lambert	3,2 km	Seraing	Le long de la N90 de la Cité administrative de Seraing jusqu'au Val St-Lambert
Transurbaine	12,1 km	Ans, Liège, Saint-Nicolas	De la gare d'Angleur, en passant par la N3 en Outre-Meuse, par Burenville, par la Clinique de l'Espérance CHC, jusqu'à la gare d'Ans

### Recommandations

- Maîtriser l'urbanisation et préserver les richesses naturelles de l'urbanisation
- Restructurer le bâti souvent dégradé
- Offrir des services de qualité et de proximité à la population
- Proposer une offre commerciale diversifiée de proximité et des pôles urbains attractifs
- Récupérer de la capacité foncière afin de développer le potentiel économique endogène
- Gérer la structuration territoriale des activités économiques de manière efficiente et accroître la capacité d'accueil des activités économiques locales peu nuisibles
- Amplifier les couloirs de mutabilité
- Pacifier la circulation
- Concilier les différents usages et fonctions
- Construire de nouvelles façades urbaines



### 3.3. Zones d'enjeu : Les zones leviers



#### 2 types de zones leviers

**Les « Grappes » :** Ces 6 périmètres sont des zones d'enjeu à l'échelle supracommunale, qui regroupent plusieurs espaces de projet en cours, ou en réflexion, de la réserve foncière et où une coordination via un outil de type « master plan » apparaît nécessaire. Ce sont des zones d'amplification de la fonction métropolitaine, de développement économique, de renforcement des fonctions, et de restructuration du territoire. Ces zones sont pluricommunales et mettent en présence une multitude d'acteurs et de dynamiques. Ce sont des zones complexes où une réflexion supracommunale et transversale est nécessaire.

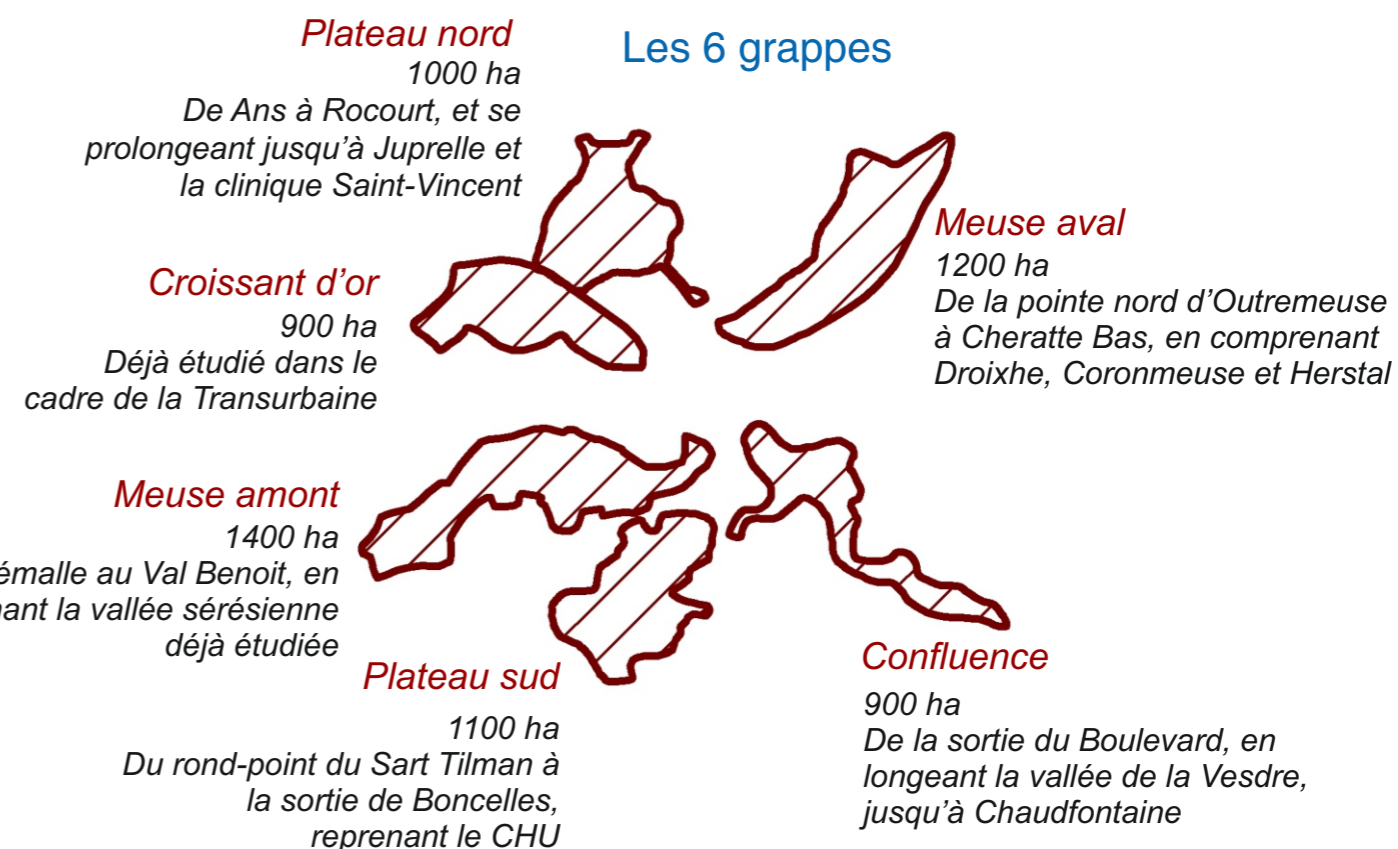
**Les « Poches » :** Les poches concernent des zones d'enjeu qui sont soit situées sur une commune, soit sur deux ou trois communes, et avec une vocation fonctionnelle essentiellement économique. Bien que moins complexe que les grappes, elles présentent des capacités de développement et de structuration du territoire.

#### Et la ville centrale : zone spécifique

Au sein des zones leviers, la ville de Liège est concernée par les 6 grappes. Elle représente à elle toute seule une zone d'enjeu spécifique puisqu'elle doit notamment doubler sa production de logements d'ici les 20 prochaines années. La mise en place du projet de territoire à l'échelle de l'arrondissement ne sera réellement possible que si la ville centrale se munit d'un outil prospectif (type "schéma de cohérence territorial") qui lui permettra d'exprimer la stratégie spatiale de mise en oeuvre de ses grands projets avec un planning associé.

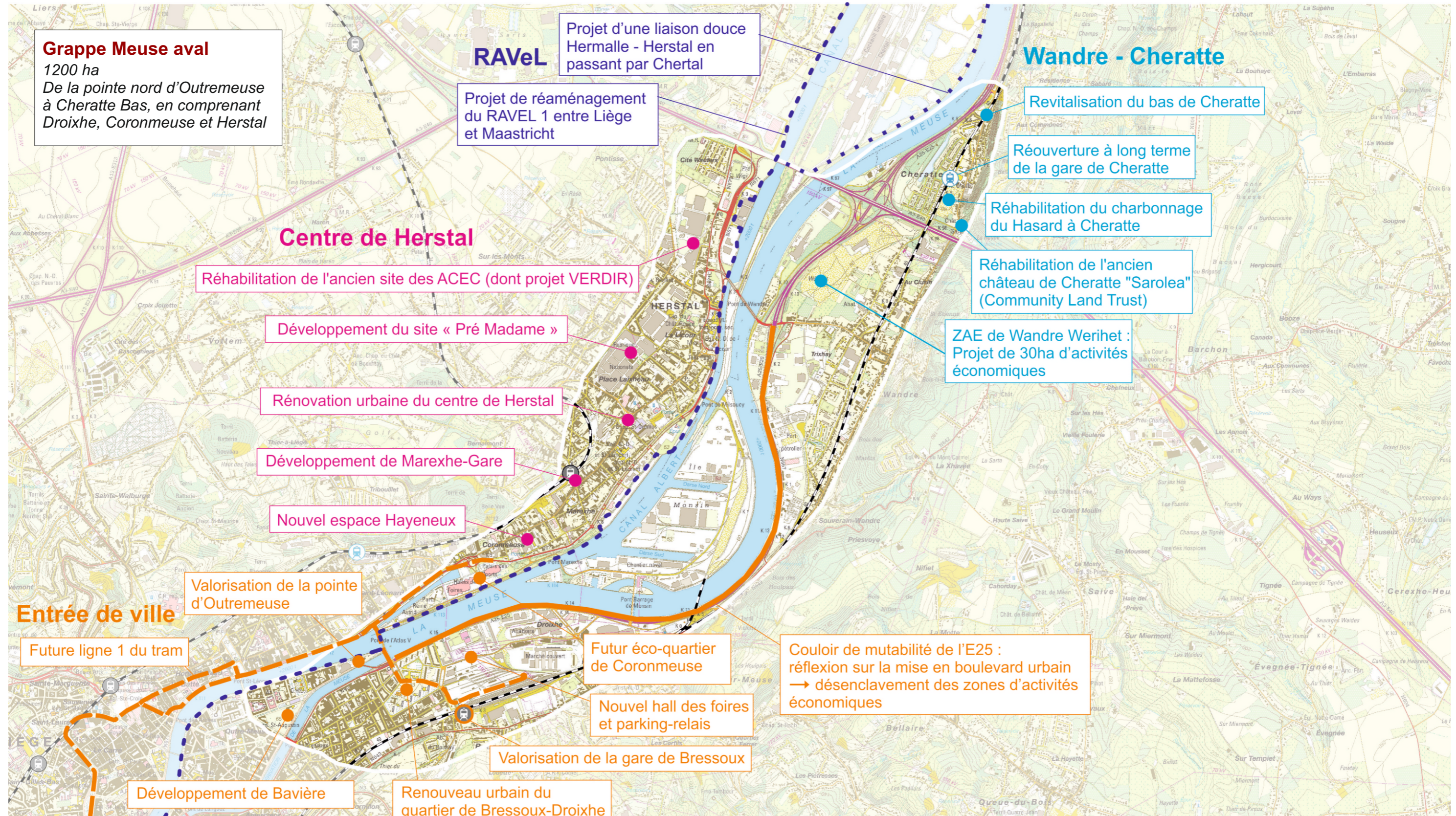
#### Zones leviers

- Grappes
- Poches
- Ville centrale



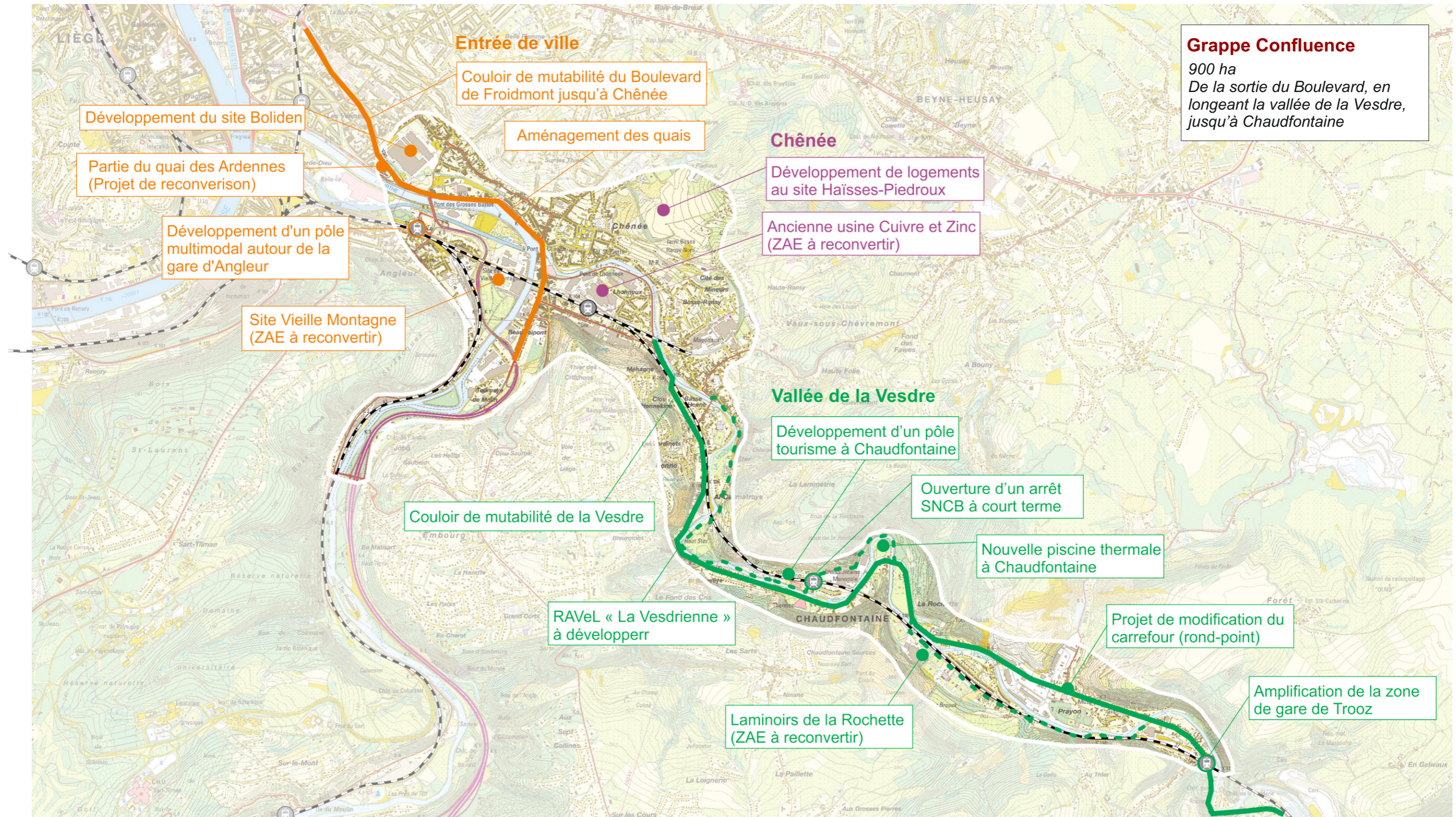


### 3.3. Zones d'enjeu : Les zones leviers



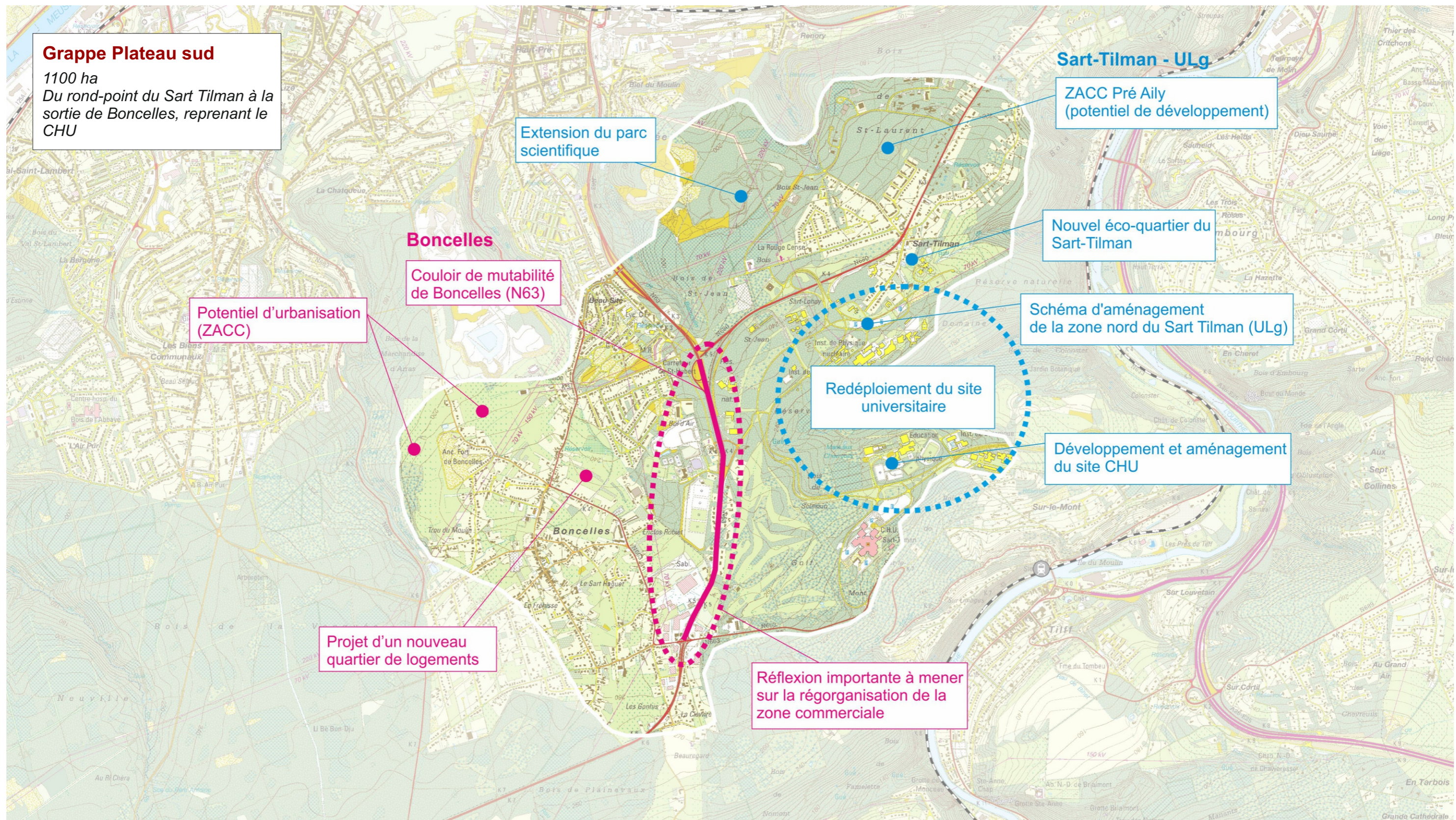


### 3.3. Zones d'enjeu : Les zones leviers



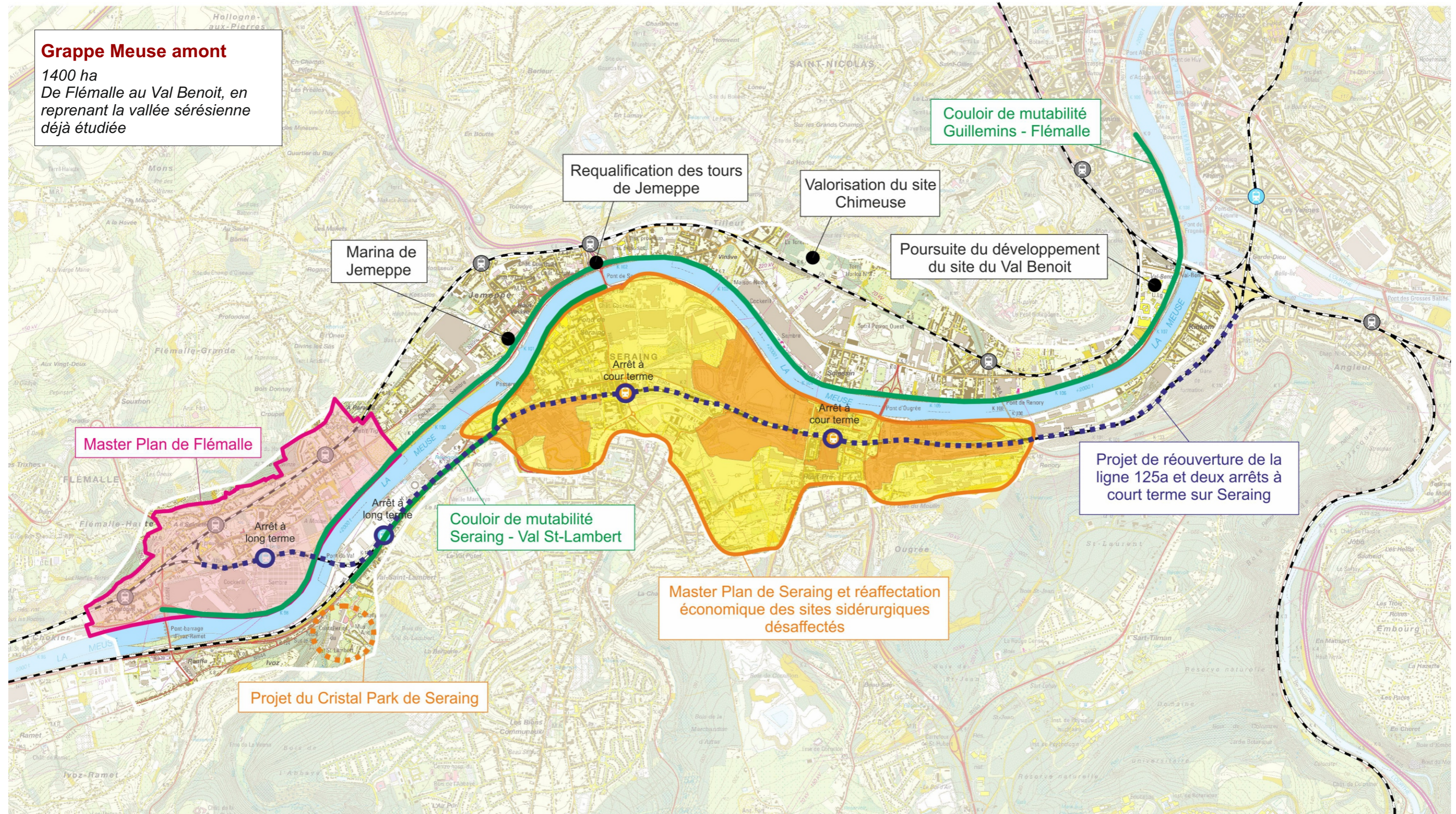


### 3.3. Zones d'enjeux : Les zones leviers



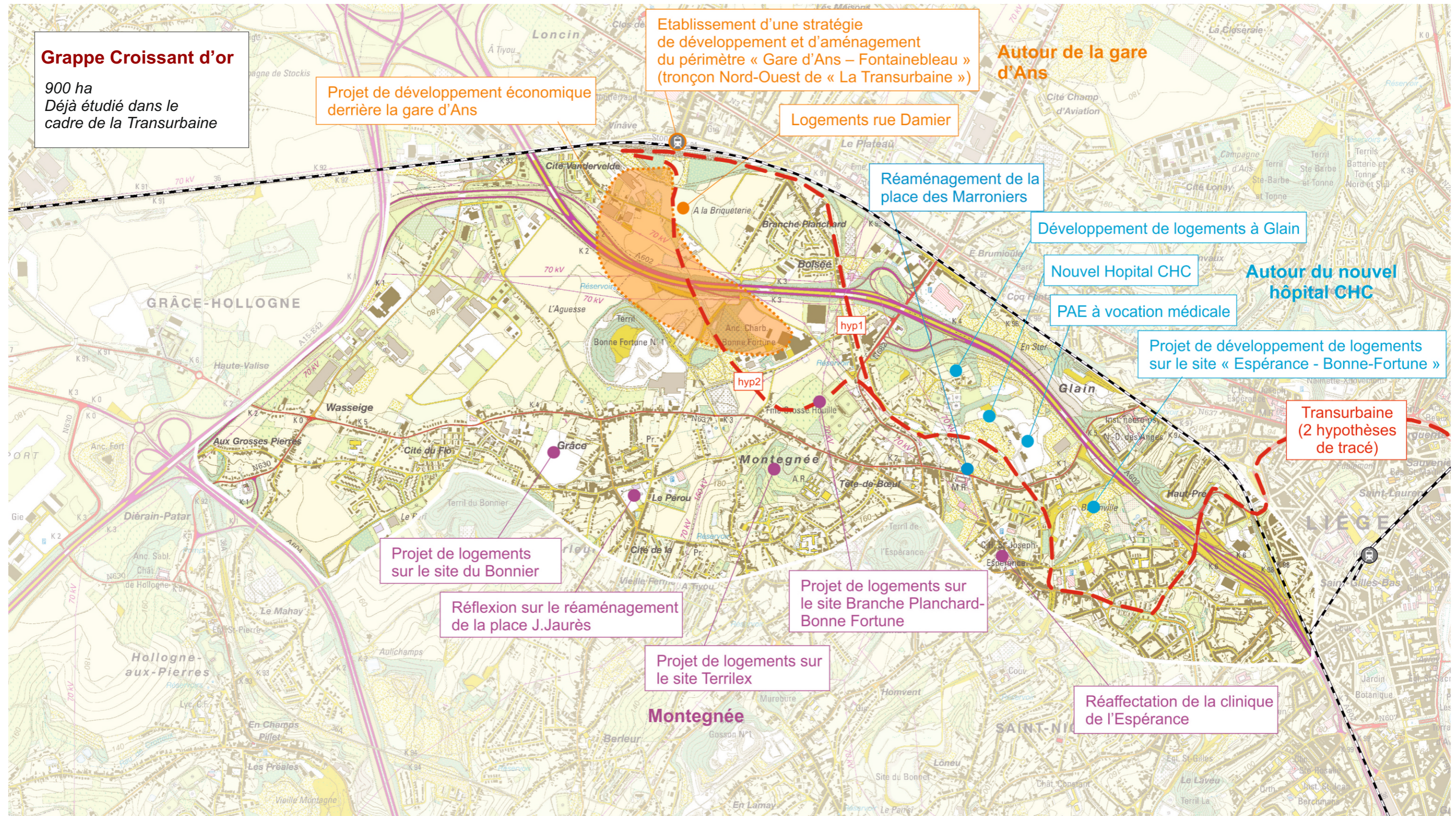


### 3.3. Zones d'enjeux : Les zones leviers



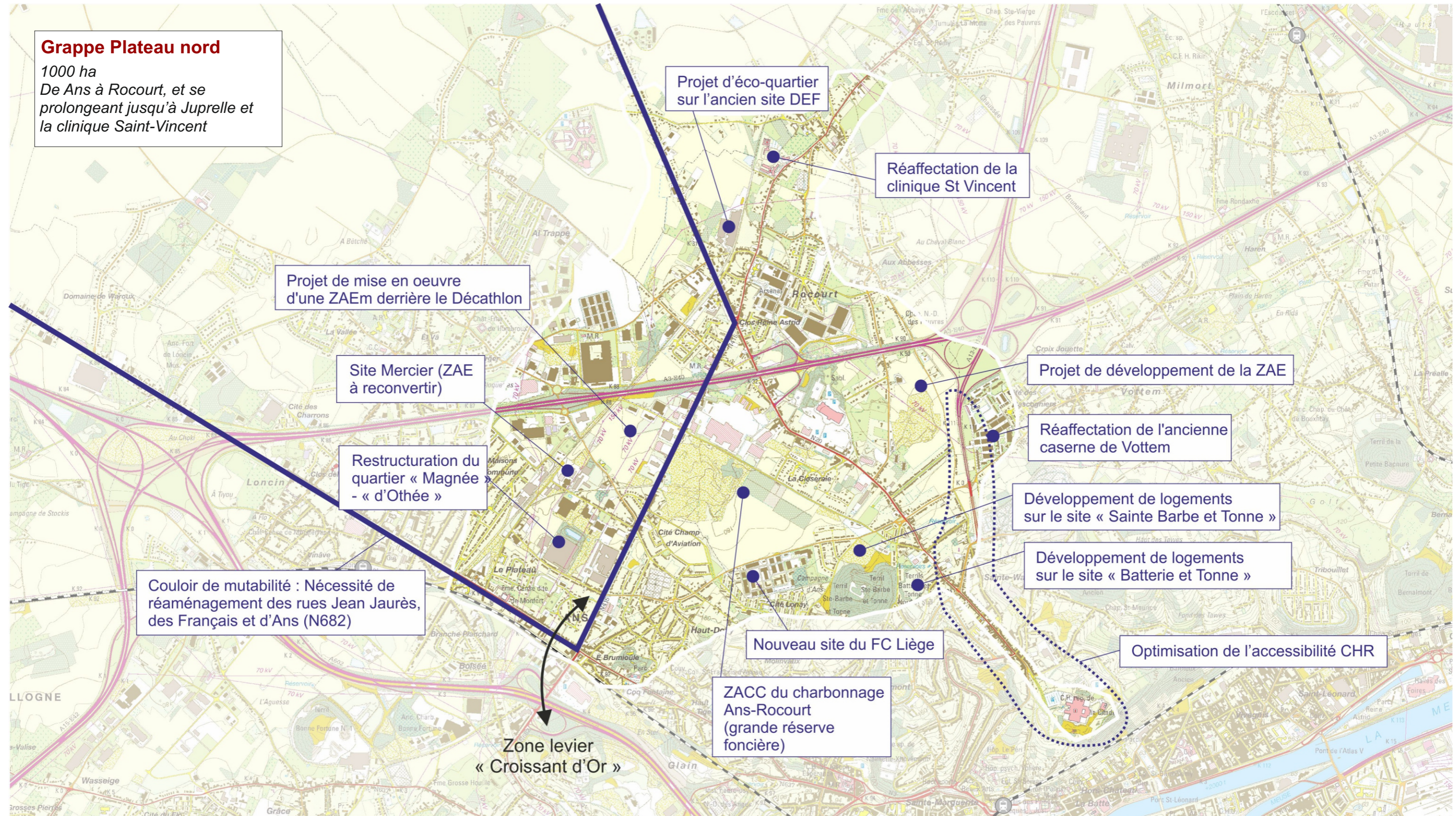


### 3.3. Zones d'enjeux : Les zones leviers



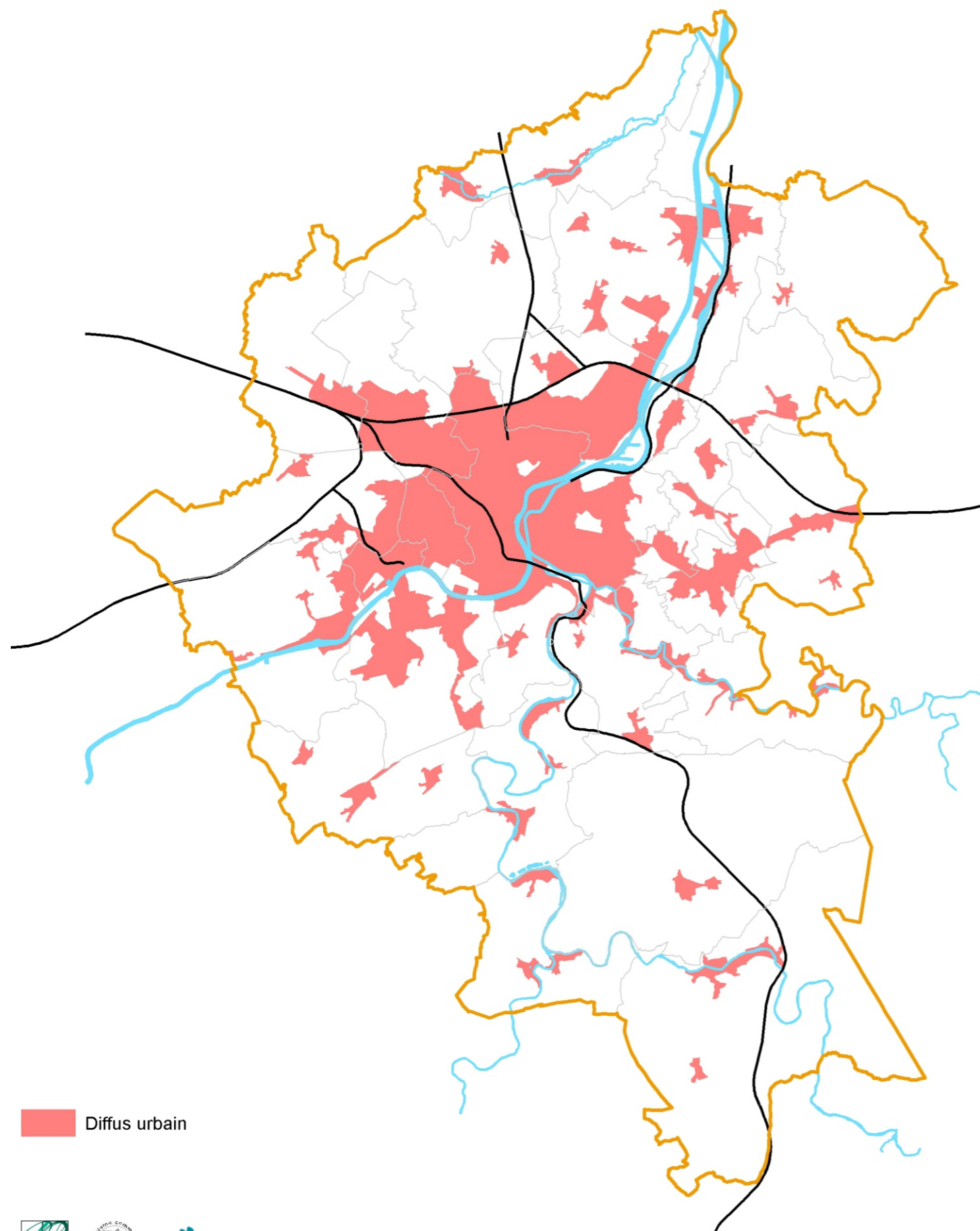


### 3.3. Zones d'enjeux : Les zones leviers





## 3.4. Zones d'enjeux : Le diffus urbain



 Diffus urbain

### Définition

Le diffus urbain est le tissu bâti existant, interstitiel qui assure le lien entre les grandes fonctions et zones de développement.

C'est un tissu d'interface qui dispose encore de potentialités de développement dans le diffus urbain, de plusieurs types :

- Les zones encore disponibles : parcelles situées en zone d'habitat, non bâties, situées dans un milieu dense ;
- Les logements existants délabrés qui nécessitent une rénovation ou démolition/reconstruction ;
- Les sites d'activités économiques utilisés ou à l'abandon.

L'enjeu de ces zones, au niveau communal, est de s'assurer de la qualité des interventions urbanistiques, de l'intégration et de la densité mise en place, tout en maintenant une mixité sociale et fonctionnelle et un cadre de vie de qualité. Il s'agit également d'y assurer la présence des fonctions et services de proximité.

### Méthodologie

- Attention particulière au potentiel d'intensification foncière des tissus urbains traditionnels
- Identification des parcelles et bâtiments mutables (bâti hors gabarit, hangars vides, batteries de garages délabrés, intérieurs d'îlots sous valorisés, dents creuses, bâti obsolète,...)
- Evaluation des potentiels constructibles
- Mobilisation des acteurs

### Exemples d'études valorisant le diffus urbain

Rénovation urbaine de Sainte-Marguerite



Master plan de Flémalle

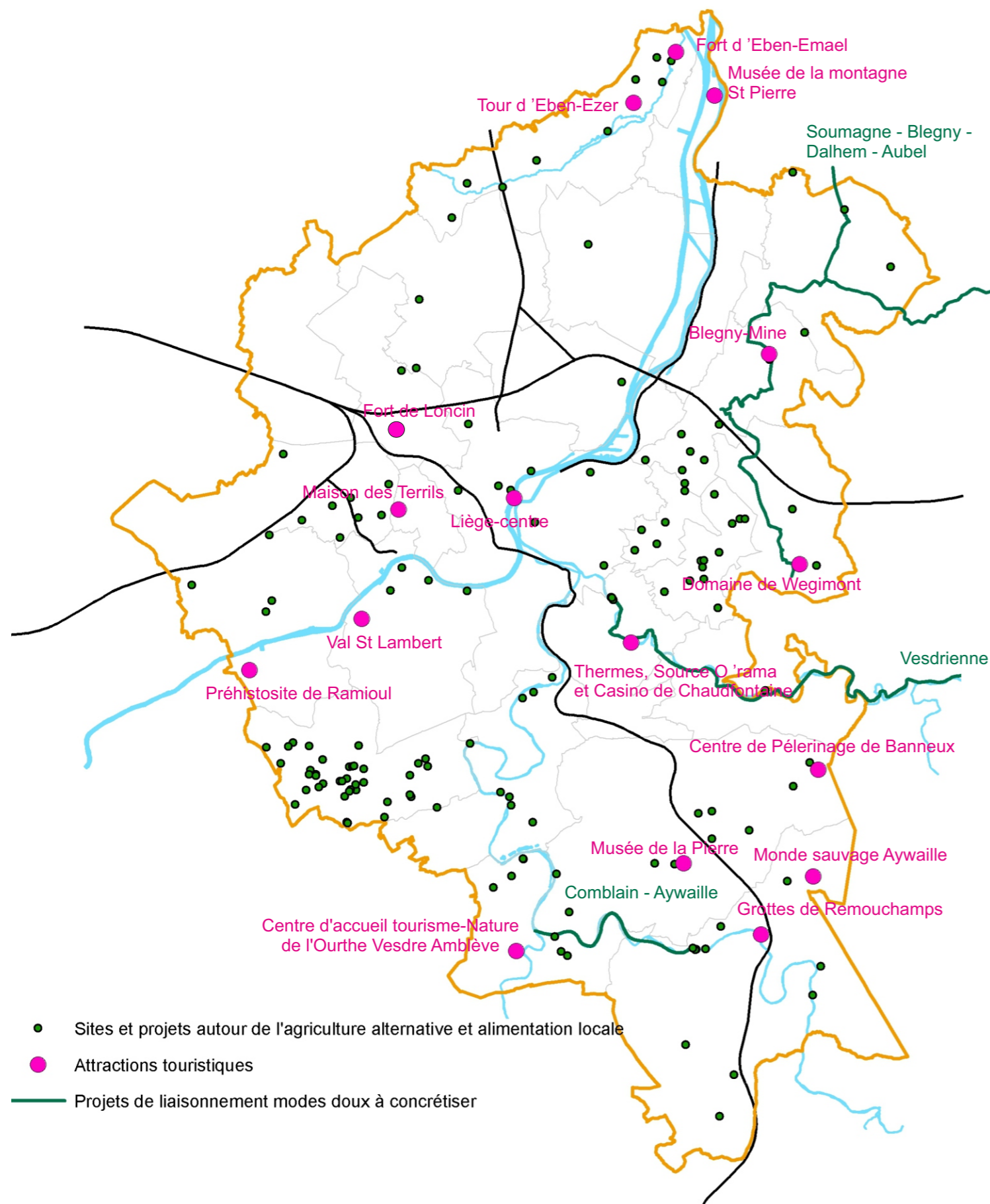


Master plan du centre de Fléron





## 3.5. Zones d'enjeux : Tourisme, modes doux, agriculture alternative et culture



Le tourisme mais aussi la mobilité douce, l'agriculture alternative, la culture contribuent grandement au développement local et, dès lors, s'inscrivent dans la dynamique d'économie circulaire et présente. **L'économie circulaire** désigne " un concept : « L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie ».

### Les attractions touristiques majeures

Déjà identifiées précédemment dans le diagnostic, les attractions touristiques majeures sur le territoire représentent un enjeu fort pour le territoire de l'arrondissement. Il s'agit de maintenir et amplifier les attractions existantes, et de favoriser la mise en place de celles en projet (Centre d'accueil tourisme-Nature de l'Ourthe Vesdre Amblève à Comblain).

### Les liaisons modes doux structurantes

Trois liaisons modes doux majeures, en projet, ont été retenues comme prioritaires pour l'arrondissement de Liège, car particulièrement supracommunales et structurantes :

- La **liaison Soumagne - Blegny-Dalhem - Aubel** : Elle est particulièrement importante d'un point de vue touristique puisqu'elle permettrait de relier le RaVeL n°5 passant par Fléron et Soumagne au pays de Herve vers Aubel, ainsi qu'aux Pays-Bas.
- La liaison le long de la Vallée de la Vesdre, de Chaudfontaine à Trooz et se prolongeant hors de l'arrondissement, nommée « **La Vesdrienne** » : Elle offre un potentiel intéressant du point de vue des déplacements « loisirs » mais également des déplacements « utilitaires » de par sa connexion à la Ville de Liège.
- La **liaison Comblain-au-Pont - Aywaille le long de l'Amblève** : Elle est intéressante d'un point de vue touristique afin de valoriser la vallée et de relier le Centre d'accueil tourisme-Nature de l'Ourthe Vesdre Amblève à Comblain au pôle d'Aywaille.

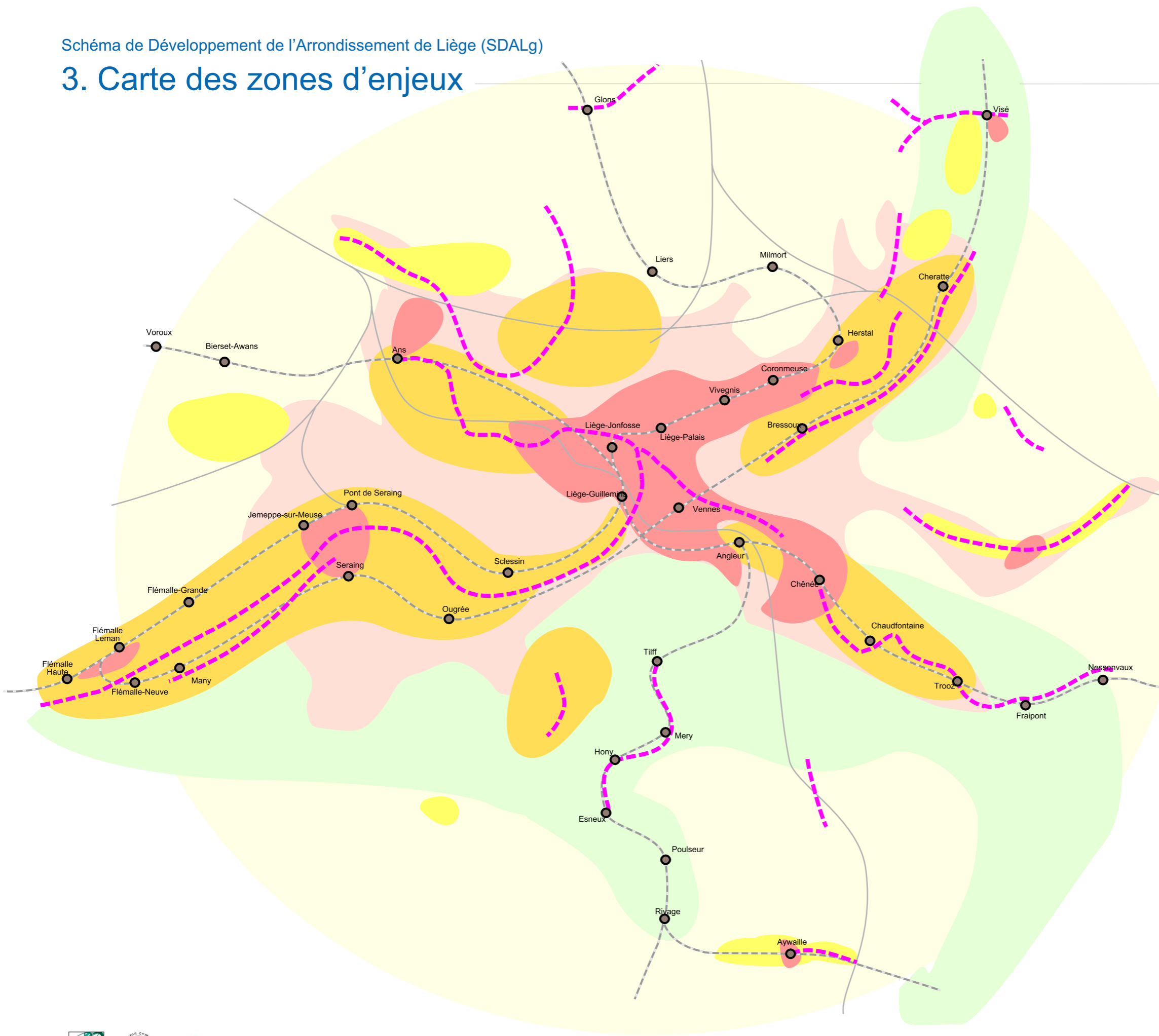
### Les initiatives et potentialités d'agriculture alternative

Dans le cadre d'une compensation des pertes de l'agriculture traditionnelle par l'agriculture alternative, un atelier « agriculture et alimentation locale » a été réalisé en mars 2016 (voir phase 2). Lors de cet atelier **des sites existants et en projets liés à l'agriculture alternative et alimentation locale ont été identifiés** par les personnes présentes. Il ne s'agit donc pas d'une liste exhaustive, mais il nous semble important de soutenir ces différents sites et de les valoriser (pour plus de détails sur ces sites, voir carte p.89).

### La valorisation des lieux et événements culturels

L'arrondissement de Liège est riche de lieux et événements culturels qui constituent des traits d'union entre le passé lointain (le Préhistocite de Ramioul,...), l'histoire récente (Blegny-Mine, ...) et l'avenir (Pole Images, ...), entre la tradition (les Cramignons, ...) et la modernité (les Ardentes, ...) qui constituent des vecteurs d'identité et d'attractivité mais aussi de cohésion sociale. Ces lieux et événements sont aussi à promouvoir à travers la stratégie territoriale.

# 3. Carte des zones d'enjeux



## 1. Les quartiers de gare ●

Périmètre de 800m autour des gares existantes ou à créer (< étude AnGeLiC), matérialisant le quartier de gare où un processus de densification et d'intensification de l'habitat et des fonctions, et d'échange modal est à mettre en place.

## 2. Les couloirs de mutabilité

Portions d'axes routiers anciennement très structurant et aujourd'hui déstructurés. Un périmètre de 500 m autour des couloirs est défini, où une réflexion urbanistique est nécessaire via la définition d'un réel « projet d'urbanisme », et où une stratégie de densification, de requalification du bâti et de valorisation des dents creuses doit être mise en place.

## 3. Les grandes zones leviers

6 Grappes : 6 grandes zones d'enjeux à l'échelle supracommunale, qui regroupent plusieurs zones de projet en cours ou en réflexion, et où une coordination via un outil de type « master plan » est nécessaire.

Poches : Les poches concernent des zones d'enjeux à vocation économique qui sont soit situées sur une commune, ou sur deux communes présentant un potentiel de développement.

## 4. Le diffus urbain

Le diffus urbain est le tissu bâti existant, interstitiel qui assure le lien entre les grandes fonctions et zones de développement.

## 5. L'économie de proximité, le tourisme et la culture

Les activités touristiques majeures déjà identifiées dans le diagnostic sont à valoriser.





Les trois grands projets de liaisons modes doux doivent être concrétiser :

1. Soumagne - Blegny - Dalhem - Aubel
2. La Vesdrienne
3. Comblain - Aywaille

Les sites et projets autour de l'agriculture alternative et l'alimentation locale (non exhaustif) doivent être développés.



## 4. Ambitions par communes

	Logements/an	Quartier de gare à intensifier	Couloirs de mutabilité	Zones leviers	Attr. touristiques à amplifier et liaisons mode doux à développer	Communes où zones d'enjeux en commun
<b>Ans</b> 1ère couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>151</b>	- Quartier de la gare de Ans	- Ans - Ikea (Hognoul) - Rocourt (Cora) - Juprelle - Transurbaine	- Poche « Hognoul - Waroux » - Grappe « Croissant d'or » - Grappe « Plateau Nord »	- Fort de Loncin	- Awans - Grâce-Hollogne - Herstal - Juprelle - Liège - Saint-Nicolas
<b>Awans</b> 2ème couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>17</b>	- Gare de Bierset-Awans	- Ans - Ikea (Hognoul)	- Poche « Hognoul - Waroux »	/	- Ans - Grâce-Hollogne
<b>Aywaille</b> 2ème couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>25</b>	- Quartier de la gare d'Aywaille	- Aywaille Remouchamps	- Poche « Aywaille - Remouchamps »	- Grottes de Remouchamps - Monde Sauvage  - Mode doux : « Comblain-Aywaille »	- Comblain-au-Pont
<b>Bassenge</b> 2ème couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>35</b>	- Quartier de la gare de Glons	/	/	- Fort d'Eben-Emael - Tour d'Eben-Ezer	/





## 4. Ambitions par communes

	Logements par an	Quartier de gare à intensifier	Couloirs de mutabilité	Zones leviers	Attr. touristiques à amplifier et liaisons mode doux à développer	Communes où zones d'enjeux en commun
<b>Beyne-Heusay</b> 1ère couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>33</b>	/	- Beyne-Heusay - Fléron - Soumagne	- Poche « Beyne - Fléron - Soumagne »	/	- Fléron - Soumagne - Liège
<b>Blegny</b> 2ème couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>43</b>	/	- Barchon autoroute - Droixhe - Cheratte	- Poche « Caserne de Saive »	- Blegny-Mine - Mode doux : Liaison « Dalhem-Blegny-Soumagne »	- Dalhem - Liège - Soumagne - Visé
<b>Chaufontaine</b> 1ère couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>62</b>	- Partie du quartier de la gare de Chênée - Futur quartier de gare de Chaufontaine (court terme)	- Axe Beaufays - Chaufontaine - Vallée de la Vesdre	- Grappe « Confluence »	- Source O Rama - Mode doux : « La Vesdrienne »	- Sprimont - Trooz - Liège
<b>Comblain-au-Pont</b> 2ème couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>19</b>	- Quartier de la gare de Pousseur - Partie du quartier de la gare de Rivage	/	/	- Les découvertes de Comblain - Maison des découvertes - Mode doux : « Comblain-Aywaille »	- Aywaille - Esneux - Sprimont







# 4. Ambitions par communes



	Logements par an	Quartier de gare à intensifier	Couloirs de mutabilité	Zones leviers	Attr. touristiques à amplifier et liaisons mode doux à développer	Communes où zones d'enjeux en commun
<b>Dalhem</b> 2ème couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>9</b>	/	/	/	- Mode doux : Liaison « Dalhem-Blegny-Soumagne »	- Blegny - Soumagne
<b>Esneux</b> 2ème couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>57</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quartier de la gare d'Esneux</li> <li>- Quartier de la gare de Hony</li> <li>- Quartier de la gare de Mery</li> <li>- Quartier de la gare de Tilff</li> <li>- Partie de quartier de la gare de Poulseur</li> </ul>	- Esneux - Tilff	- Grappe « Plateau Sud »	/	- Comblain-au-Pont - Liège
<b>Flémalle</b> 2ème couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>101</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quartier de la gare de Flémalle-Grande</li> <li>- Quartier de la gare de Flémalle-Haute</li> <li>- Futurs quartiers de gare de Flémalle Neuve (long terme) et partie de Many (long terme)</li> </ul>	- Flémalle - Guillemins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poche « Bierset »</li> <li>- Grappe « Meuse Amont »</li> </ul>	- Préhistosite de Ramioul	- Grâce-Hollogne - Liège - Seraing
<b>Fléron</b> 1ère couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>70</b>	/	- Beyne-Heusay - Fléron - Soumagne	- Poche « Beyne - Fléron »	/	- Beyne-Heusay - Soumagne - Liège

## 4. Ambitions par communes





	Logements par an	Quartier de gare à intensifier	Couloirs de mutabilité	Zones leviers	Attr. touristiques à amplifier et liaisons mode doux à développer	Communes où zones d'enjeux en commun
<p><b>Grâce-Hollogne</b> 2ème couronne</p> 	<p>Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>76</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quartier de la gare de Bierset-Awans</li> <li>- Partie du quartier de la gare de Jemeppe-sur-Meuse</li> </ul>	/	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poche « Bierset »</li> <li>- Grappe « Croissant d'or »</li> </ul>	/	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ans</li> <li>- Awans</li> <li>- Flémalle</li> <li>- Liège</li> <li>- Saint-Nicolas</li> <li>- Seraing</li> </ul>
<p><b>Herstal</b> 1ère couronne</p> 	<p>Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>179</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quartier de la gare de Herstal</li> <li>- Quartier de la gare de Liers</li> <li>- Quartier de la gare de Milmort</li> </ul>	- Herstal - Oupeye	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poche « Chertal »</li> <li>- Grappe « Meuse Aval »</li> <li>- Grappe « Plateau Nord »</li> </ul>	/	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ans</li> <li>- Juprelle</li> <li>- Liège</li> <li>- Oupeye</li> <li>- Visé</li> </ul>
<p><b>Juprelle</b> 2ème couronne</p> 	<p>Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>25</b></p>	- Partie du quartier de la gare de Liers	- Rocourt (Cora) - Juprelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poche « Hognoul - Waroux »</li> <li>- Grappe « Plateau Nord »</li> </ul>	/	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ans</li> <li>- Awans</li> <li>- Herstal</li> <li>- Liège</li> <li>- Saint-Nicolas</li> </ul>
<p><b>Liège</b></p> 	<p>Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>750</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quartier des gares d'Angleur, Bressoux, Chênée, Liège-Guillemins, Liège-Jonfosse, Liège-Palais, Sclessin</li> <li>- Partie du quartier de la gare d'Herstal</li> <li>- Futurs quartiers des gares de Coronmeuse, Vivegnis, Vennes (long terme)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Boulevard de l'Automobile</li> <li>- Droixhe - Cheratte</li> <li>- Entrée nord de l'autoroute de Jupille</li> <li>- Flémalle - Guillemins</li> <li>- Rocourt (Cora)-Juprelle</li> <li>- Ronds-Points de Bonnelles</li> <li>- Transurbaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grappe « Confluence »</li> <li>- Grappe « Croissant d'or »</li> <li>- Grappe « Meuse Amont »</li> <li>- Grappe « Meuse Aval »</li> <li>- Grappe « Plateau Nord »</li> <li>- Grappe « Plateau Sud »</li> </ul>	- Centre historique de Liège	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ans</li> <li>- Blegny</li> <li>- Chaudfontaine</li> <li>- Esneux</li> <li>- Flémalle</li> <li>- Grâce-Hollogne</li> <li>- Herstal</li> <li>- Juprelle</li> <li>- Saint-Nicolas</li> <li>- Seraing</li> <li>- Soumagne</li> <li>- Visé</li> </ul>



## 4. Ambitions par communes

	Logements par an	Quartier de gare à intensifier	Couloirs de mutabilité	Zones leviers	Attr. touristiques à amplifier et liaisons mode doux à développer	Communes où zones d'enjeux en commun
<b>Neupré</b> 2ème couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>46</b>	/	/	- Poche : Neupré	/	- Liège (N3)
<b>Oupeye</b> 2ème couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>90</b>	/	- Haccourt - Visé - Herstal - Oupeye	- Poche : « Chertal » - Poche « Trilogiport et Clinique »	/	- Herstal - Visé
<b>Saint-Nicolas</b> 1ère couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>119</b>	/	- Transurbaine	- Grappe « Croissant d'or » - Grappe « Meuse Amont »	- Maison des Terrils	- Ans - Grâce-Hollogne - Liège - Saint-Nicolas
<b>Seraing</b> 1ère couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>165</b>	- Quartier des gares de Jemeppe-sur-Meuse, Pont de Seraing, Sclessin - Partie du quartier de la gare de Flémalle-Grande et future Flémalle-Neuve - Futurs quartiers de gare de Seraing et Ougrée (court terme)	- Flémalle - Guillemins - Ronds-Points de Bonnelles - Seraing - Val St-Lambert	- Grappe « Meuse Amont » - Grappe « Plateau Sud »	- Val Saint Lambert	- Flémalle - Liège

## 4. Ambitions par communes

	Logements par an	Quartier de gare à intensifier	Couloirs de mutabilité	Zones leviers	Attr. touristiques à amplifier et liaisons mode doux à développer	Communes où zones d'enjeux en commun
<b>Soumagne</b> 2ème couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>38</b>	/	- Barchon autoroute - Beyne-Heusay - Fléron - Soumagne	/	- Domaine de Wégimont  - Mode doux : Liaison « Dalhem-Blegny-Soumagne »	- Blegny - Dalhem - Beyne-Heusay - Fléron - Liège
<b>Sprimont</b> 2ème couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>34</b>	- Partie du quartier de la gare de Rivage	- Axe Beaufays	/	- Centre de Pèlerinage - Musée de la Pierre	- Chaudfontaine - Comblain-au-Pont
<b>Trooz</b> 2ème couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>26</b>	- Quartier de la gare de Fraipont - Quartier de la gare de Nessonvaux - Quartier de la gare de Trooz	- Chaudfontaine - Vallée de la Vesdre	- Grappe « Confluence »	- Mode doux : « La Vesdrienne »	- Chaudfontaine - Liège
<b>Visé</b> 2ème couronne 	Nombre de nouveaux logements/an à développer dans les 20 prochaines années : <b>67</b>	- Quartier de la gare de Visé - Futur quartier de gare de Cheratte (long terme)	- Droixhe - Cheratte - Haccout - Visé	- Grappe « Meuse Aval »	- Musée de la Montagne St-Pierre	- Blegny - Herstal - Liège - Oupeye

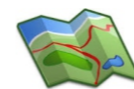


## 5. Synthèse



### Feuille de route pour Liège Métropole

- ✓ Faire **valider** le SDALg par chacun des 24 Collèges et Conseils communaux et **encourager l'utilisation**, au quotidien, dans la gestion du territoire (permis, densités à appliquer,...)
- ✓ Développer une **agence de développement** territorial au niveau supra-local via Liège Métropole, dans le but de :
  - appliquer le SDALg
  - mener une politique foncière volontariste et partagée
  - rassurer et attirer l'investisseur en disposant d'outils mutualisés
  - mettre en commun certaines compétences techniques et opérationnelles
  - mutualiser les moyens
  - aider à la concertation dans le cadre des portefeuilles de projet FEDER
- ✓ Mettre en place une **gouvernance territoriale commune** en développant notamment :
  - une uniformisation des charges d'urbanisme
  - une gestion concertée des TC
  - une mise en cohérence des documents stratégiques communaux
  - une charte sur le développement commercial
  - une réglementation commune sur la division des logements (sur base de la carte des vocations) et de l'inoccupation des logements
  - une POLitique Locale Energie Climat (POLLEC)
  - des services communs concernant les aides/prime et bilan énergétique
  - une note méthodologique sur les outils d'optimisation de la reconversion des friches (rationalisation de l'administratif, contact)
- ✓ Travailler prioritairement sur les **zones d'enjeux** identifiées dans le SDALg, suivant leurs spécificités et réalités, en établissant des études opérationnelles (ex : Master plans) :
  - zones de gares
  - couloirs de mutabilité
  - zones leviers
  - diffus urbain
  - économie de proximité et tourisme
- ✓ Développer les **outils de communication et d'information** spécifiques à chaque public (grand public, élus et investisseurs)



### Les outils essentiels fournis par le projet SDALg

- Les 11 enjeux avec objectifs liés
- Les 4 ambitions territoriales
- La carte des vocations territoriales
- Les 5 types de zones d'enjeux



### Les études majeures réalisées ou en cours sur lesquelles s'appuyer

- Plan urbain de mobilité - PUM de Liège
- Etude sur la reconversion des sites sidérurgiques ARCELOR
- Etude de la Transurbaine de Liège (GRE)
- Etude AnGeLiC (SNCB)
- Etude des axes structurants (SRWT)
- Réseau « point noeuds » pour les modes doux (Province)



### Le suivi via un monitoring tous les 3 ans

- Sur proposition du bureau PLURIS
- Dans le but d'évaluer l'état d'avancement des ambitions territoriales
- En remettant à jour les données statistiques majeures



### Un projet à partager avec les acteurs communaux, provinciaux et régionaux

- Les communes afin de susciter une appropriation au quotidien dans les prises de décision et l'application sur le territoire
- Liège Europe Métropole dans le cadre de son Schéma Provincial de Développement Territorial et du Plan Provincial de Mobilité
- La Wallonie pour le soutien dans la mise en oeuvre du SDALg